Faculté de médecine 2013-2014

études de 2e cycle et de 3e cycle

Registrariat

Université de Montréal

Université de Montréal

Faculté de médecine
Études supérieures

Section 5 - Table des matières

Liste des programmes de la Faculté

L'UNIVERSITÉ

Informations générales	DI-1
Règlements administratifs	RA-1
Règlements disciplinaires	RD-1
Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures	RP-1
Définitions relatives aux programmes	DF-1

LA FACULTÉ

Introduction	5-1
Coordonnées générales de la Faculté	5-1
Direction facultaire	5-1
Prix et bourses aux étudiants	5-4
Hôpitaux et instituts affiliés à l'UdeM	5-5
Informations pratiques	5-5
Bureau de développement	5-5
RUIS - Réseau universitaire intégré de santé de l'UdeM	5-5
CPASS - Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé	5-6
USI - Unité de santé internationale	5-7
Frais de cotisation des associations étudiantes	5-8
Médecine-Recherche	5-8
Règlement pédagogique pour accès direct aux Ph. D.	5-9
Programmes offerts - domaines	5-9
* Administration de la santé	5-9
* Biochimie	5-19
* Bioéthique	5-24
* Bio-informatique	5-26
* Biologie moléculaire	5-28
* Conseil génétique	5-32

* Ergothérapie	5-33
* Éthique clinique pédiatrique	5-38
* Génétique médicale	5-39
* Génie biomédical	5-40
* Microbiologie et immunologie	5-44
* Mobilité et posture	5-46
* Nutrition	5-47
* Orthophonie et audiologie	5-51
* Pathologie et biologie cellulaires	5-53
* Petite enfance et approche interprofessionnelle	5-55
* Pharmacologie	5-57
* Physiologie	5-62
* Physiothérapie	5-64
* Santé communautaire	5-68
* Santé environnementale et santé au travail	5-73
* Santé publique	5-80
* Sciences biomédicales	5-84
* Sciences neurologiques	5-90
* Sciences de la réadaptation	5-92
* Toxicologie et analyse du risque	5-94
* Virologie et immunologie	5-94
* Études spécialisées	5-94
Répertoire des cours	5-99

À jour le 28 juin 2013

LISTE DES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ

Légende

D.É.P.D. : Diplôme d'études postdoctorales
D.É.S.S. : Diplôme d'études supérieures spécialisées
D.C. : Diplôme complémentaire
M : Maîtrise
Mc : Microprogramme de 2e cycle
Mc3e : Microprogramme de 3e cycle
Mi : Maîtrise individualisée
Ph. D. : Doctorat
Q : Qualification

FACULTÉ DE MÉDECINE **5-1**

Département d'administration de la santé **5 -9**

Analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) - D.C. 5-83
Analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - Mc 3e 5-18
Administration des services de santé - Mc, D.É.S.S, M 5-10
Options du D.É.S.S. : Gestion du système de santé, Gestion des services sociosanitaires pour les personnesâgées dépendantes, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé, Utilisation de la recherche en gestion de la santé
Options de la Maîtrise : Analyse des organisations et systèmes de santé, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé, Gestion de la qualité (QUÉOPS-i), Gestion du système de santé, Santé mondiale, Utilisation de la recherche en gestion de la santé
Épidémiologie et contrôle des infections - Mc 5-81
Évaluation des technologies de la santé - M 5-16
Gestion de la qualité en santé - Mc 5-17
Gestion du changement et responsabilité populationnelle - Mc 5-17
Gestion du système de santé - D.C. 5-18
Options : Évaluation, Santé et société, Santé mondiale
Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction - Mc 5-81
Santé publique - Ph. D. 5-82
Options : Gestion des services de santé, Épidémiologie, Organisation des soins de santé, Promotion de la santé, Toxicologie et analyse du risque

Département de biochimie et de médecine moléculaire **5-19**

Biochimie - M, Ph.D. 5-20
Options du cheminement avec mémoire de la Maîtrise : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico, Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires
Options du Ph. D. : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico, Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires
Biochimie clinique - D.É.P.D. 5-22

Département de médecine sociale et préventive

Bioéthique - Mc, D.É.S.S., M 5-24
Santé communautaire - Mc, D.É.S.S., M 5-69
Options de la Maîtrise : option générale, Santé environnementale, Santé mondiale
Santé publique - Mc 5-80

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie **5-44**

Microbiologie et immunologie - M, Ph. D. 5-45
Virologie et immunologie - Ph. D. 5-94

Département de nutrition **5-47**

Nutrition - Mc, D.É.S.S., M, Ph. D. 5-48

École d'orthophonie et d'audiologie **5-51**

Audiologie - M 5-51
Orthophonie - M 5-52

Département de pathologie et biologie cellulaire **5-53**

Pathologie et biologie cellulaires – M, Ph. D. 5-54
Options de la Maîtrise t du Ph. D. : Biologie cellulaire, Biologie du cancer, Biopathologie cardiovasculaire, Cytogénétique, Système nerveux, Pharmacologie

Département de pédiatrie **5-38**

Éthique clinique pédiatrique - Mc 5-38

Département de pharmacologie **5-57**

Pharmacogénomique - Mc 5-58
Pharmacologie clinique - Mc, D.É.S.S. 5-58
Pharmacologie - stages en milieux professionnels - D.C. 5-59
Pharmacologie - M, Ph. D. 5-60
Options de la Maîtrise et du Ph. D. : Neuropharmacologie, Pharmacogénomique,
Pharmacologie clinique, Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Département de physiologie **5-62**

Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative - M, Ph. D. 5-63
Option de la Maîtrise : Physiologie et biophysique moléculaires
Sciences neurologiques - M, Ph. D. 5-90
Option du Ph. D. : Neuropsychologie

École de réadaptation **5-92**

Ergothérapie - Mc, D.É.S.S., M, Q 5 -33
Physiothérapie - D.É.S.S., M, Q 5-65
Rééducation périnéale et pelvienne - Mc 5-65
Sciences de la réadaptation - M, Ph. D. 5-93

Département de santé environnementale et santé au travail **5-73**

Environnement, santé et gestion des catastrophes - D.É.S.S. 5-75
Hygiène du travail - D.É.S.S. 5-76
Santé environnementale et santé au travail - Mc, M 5-74, 78
Santé environnementale mondiale - D.É.S.S. 5-77
Santé mondiale - Mc 5-75
Toxicologie et analyse du risque - D.É.S.S. 5-77

Programmes multifacultaires sous la responsabilité de la Faculté de médecine

Bio-informatique - M, Ph. D. 5-26
Biologie moléculaire - M, Ph. D. 5-28
Options de la Maîtrise : Option générale avec mémoire, Médecine cellulaire et moléculaire, Maladies complexes chez l'humain, Biologie des système
Options du Ph. D. : Option générale avec mémoire, Médecine cellulaire et moléculaire, Maladies complexes chez l'humain, Biologie des systèmes
Conseil génétique - Mi 5-32
Génétique médicale Mc 5-39
Génie biomédical - D.É.S.S., M, Ph. D. 5 40
Mobilité et posture - Mc 5-46
Petite enfance, approche interprofessionnelle - Mc, D.É.S.S. 5-55
Sciences biomédicales - M, Ph. D. 5-84
Options de la Maîtrise : Générale, Recherche clinique, Sciences psychiatriques, Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, Musculosquelettique, Sciences du vieillissement, Éthique clinique pédiatrique
Options du Ph. D. : Générale, Bioéthique, Orthophonie ou audiologie, Sciences psychiatriques, Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, ciences du vieillissement, Musculosquelettique, Multifacultaire

Secteur des études médicales postdoctorales **5-94**

Échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – Mc 5-95
Formation générale en méd. d'assurance et expertise en sc. de la santé - Mc 5-95
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (en langue anglaise) - Mc 5-95
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) Mc 5-96
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale - D.É.S.S. 5-96
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé - D.É.S.S. 5-97
Perfusion extracorporelle - D.É.S.S. 5-97
Résonance magnétique - abdominovasculaire - Mc 5-98
Résonance magnétique - musculosquelettique - Mc 5-98
Résonance magnétique - neuroradiologie - Mc 5-98

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 1er juin 2013

INTRODUCTION

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait guère présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle constitue le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

DIRECTION GÉNÉRALE

http://www.direction.umontreal.ca/recteur/equipe/index.html

Recteur

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur aux études

Raymond Lalande, M.D., M.A. (Montréal)

Vice-recteur adjoint aux études de 1er cycle

Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales

Roch Chouinard, Ph. D. (UQÀM)

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

Vice-rectrice aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels

Hélène David, Ph. D. (Montréal)

Vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification

Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)

Vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

Geneviève Tanguay, Ph. D. (McGill)

Vice-recteur adjoint à la recherche - Lettres et sciences humaines

Serge Brochu, Ph. D. (Montréal)

Vice-rectrice adjointe aux opérations et à la concertation

Dominique Bérubé, Ph. D. (UQÀM)

Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

Registraire

Marie-Claude Binette, M. Sc. (Montréal)

Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

DOYENS ET DIRECTEURS

Faculté de l'aménagement : Giovanni De Paoli

Faculté des arts et des sciences : Gérard Boismenu

Faculté de droit : Guy Lefebvre

Faculté de l'éducation permanente : Christian Blanchette

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Roch Chouinard

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly

Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Faculté de médecine vétérinaire : Michel Carrier

Faculté de musique : Isabelle Panneton

Faculté de pharmacie : Pierre Moreau

Faculté des sciences de l'éducation : Louise Porier

Faculté des sciences infirmières : Francine Girard

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean-Claude Breton

École de santé publique : Pierre Fournier

Département de kinésiologie : François Prince

École d'optométrie : Christian Casanova

CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

FRAIS D'ADMISSION, DROITS DE SCOLARITÉ, COTISATIONS

Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme

http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html

Article 1
Les frais d'admission sont perçus lors du dépôt à l'Université d'un formulaire de demande d'admission ou d'une demande de changement de programme.

Article 2
Les frais d'admission à l'Université sont non remboursables et s'élèvent à quatre-vingt-dix dollars (90,00 $) pour une admission par voie électronique et à cent vingt dollars (120,00 $) pour une admission sur support papier1. Ces frais sont de dix dollars (10,00 $) non remboursables, dans le cas d'un module et d'un microprogramme. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux étudiants déjà inscrits. Les frais de changement de programme sont de quinze dollars (15,00 $) non remboursables. Toute demande de modification des choix de programme après la création du dossier entraîne des frais de trente dollars (30,00 $) non remboursables.

Article 2.1
En plus des frais exigibles en vertu de l'article 2, des frais facultaires relatifs à l'admission et au changement de programme peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

Article 3
Sont exemptés du paiement des frais de changement de programme, les étudiants qui étaient inscrits à l'Université au cours d'un des trois trimestres précédant la demande de changement de programme et, en vue de l'obtention d'un programme de grade, qui ajoutent un sujet majeur à un sujet mineur, un sujet mineur à un sujet majeur, un sujet mineur à un autre sujet mineur ou à deux autres mineurs, deux sujets mineurs à un troisième mineur. Dans ce présent article, les dispositions relatives à la mineure s'appliquent au certificat.

Article 4
L'Université peut exempter certains étudiants du paiement des frais d'admission ou de changement de programme, notamment lors du report d'une offre d'admission ou lors du dépôt d'une demande en vue de l'inscription simultanée à deux programmes.

Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants

www.fin.umontreal.ca/scolarites_joindre.htm

À jour le 5 août 2013 (les montants indiqués sont sujets à modifications)

1 – Objet

1.1 Le présent règlement établit le tarif des droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants de l'Université de Montréal. Il en détermine les modalités de paiement, les conséquences de non-paiement, de même que les conditions de remboursement.

2 – Champ d'application

2.1 Le présent règlement s'applique aux étudiants inscrits à des activités pédagogiques de premier, de deuxième ou de troisième cycle. À moins d'indication contraire, les personnes inscrites à titre d'auditeur sont assimilées aux étudiants aux fins du présent règlement.

3 – Tarif des droits et des frais exigibles

A – Droits de scolarité

1er cycle

3.1 Pour l'année universitaire 2013-2014, à compter du trimestre d'automne, les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à des cours de premier cycle sont de 74,14 $ par crédit.

Des frais supplémentaires de 8,75 $ par crédit sont exigibles des étudiants pour tout cours donné au-delà d'un rayon de 30 kilomètres du campus principal de l'Université.

2e cycle

3.2 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle sont de 3 336,30 $ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 1 112,10 $ par trimestre à plein temps ou 556,05 $ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 74,14 $ par crédit. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 1 284,85 $ par trimestre à plein temps.

3.3 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de mémoire. Les droits de scolarité sont de 395,70 $ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de mémoire, l'étudiant est inscrit en «évaluation-correction», statut libre de droits de scolarité.

3e cycle

3.4 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de troisième cycle sont de 6 672,60 $ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 1 112,10 $ par trimestre à plein temps ou 556,05 $ par trimestre à demi-temps.

3.5 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse. Les droits de scolarité sont 395,70 $ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse, l'étudiant est inscrit en «évaluation-correction», statut libre de droits de scolarité.

B – Frais facultaires

Des frais facultaires relatifs aux études peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable

de l'enseignement, sur recommandation du doyen de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

C – Autres frais

En plus des frais prévus au Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme et des droits de scolarité et des frais facultaires prévus au présent règlement, les frais suivants sont exigibles :

Frais de service aux étudiants

3.6 Les frais de service aux étudiants pour des cours de premier cycle sont de 8,50 $ par crédit, jusqu'à concurrence de 127,50 $ par trimestre.

Sont exclus : les cours donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que cette région est délimitée par Statistique Canada aux fins du recensement.

Les frais de service aux étudiants pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle en scolarité à plein temps sont de 127,50 $ par trimestre et sont de 63,75 $ par trimestre pour un étudiant à demi-temps.

Frais de gestion

3.7 Les frais de gestion couvrent les transactions d'inscription, de modification ainsi que tout autre traitement au dossier de l'étudiant.

Les frais de gestion pour les cours de 1er cycle sont de 8,10 $ par crédit, pour un maximum de 121,50 $ par trimestre à compter du trimestre d'été 2013.

Les frais de gestion pour une inscription à un programme de 2e ou de 3e cycle à temps plein sont de 121,50 $ par trimestre à compter du trimestre d'été 2013.

Frais de droits d'auteur

3.7.1 Des frais de droits d'auteur pour la confection de matériel didactique sont exigibles des étudiants. Ils sont fixés par le Comité exécutif de l'Université. À compter du du trimestre d'automne, ils sont de 0,42 $ par crédit jusqu'à concurrence de 6,30 $ par trimestre.

Frais technologiques et de soutien

3.7.2 Des frais pour des services technologiques et de soutien sont exigibles des étudiants et constituent une cotisation automatique non obligatoire.

Pour les cours de premier cycle ces frais sont de 6 $ par crédit, jusqu'à concurrence de 90,00 $ par trimestre.

Pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein les frais sont de 90 $ par trimestre.

Frais de diplomation

3.8 Des frais de diplomation de 51,50 $ sont exigés pour les grades décernés (baccalauréats, maîtrises et doctorats). Sont donc exclus : les microprogrammes, modules, certificats, mineures et majeures ainsi que tous les diplômes d'études supérieures.

Frais de soutien aux bibliothèques

3.9 Le frais de soutien aux bibliothèques est établi afin de promouvoir et financer des projets visant à améliorer les collections des bibliothèques.

Le frais de soutien aux bibliothèques pour les cours de premier cycle est de 1,50 $ par crédit jusqu'à concurrence de 22,50 $ par trimestre.

Le frais de soutien aux bibliothèques pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein est 22,50 $ par trimestre.

Frais de soutien aux technologies de l'enseignement

3.9.1 Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement est établi pour financer les activités de soutien aux diverses technologies d'enseignement numériques.

Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement pour les cours de premier cycle est de 0,20 $ par crédit jusqu'à concurrence de 3,00 $ par trimestre.

Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement pour une inscription à programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein est 3,00 $ par trimestre

Autres frais exigibles

3.10 Des frais sont facturés trimestriellement à la suite d'ententes avec les associations étudiantes

Don au fonds d'amélioration de la vie étudiante

3.11 Une contribution volontaire est ajoutée à la facture trimestrielle de l'étudiant et constitue une cotisation automatique non obligatoire.

Ce don est de 25 $ par trimestre pour un maximum de 75 $ par année. Il est applicable à des projets ou à des activités favorisant l'amélioration de la vie étudiante à l'Université de Montréal. Les modalités de désistement en ligne sont diffusées sur le site officiel de l'Université.

4 – Droits de scolarité des étudiants étrangers et des étudiants non–résidents du Québec

A – Étudiants étrangers

4.1 Les droits de scolarité des étudiants étrangers, à l'exclusion des résidents permanents et des étudiants qui sont accueillis en vertu d'ententes internationales agréées ou conclues par le gouvernement du Québec, sont ceux qui sont établis ou qui seront établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants.

Ces frais sont les suivants :

Étudiants étrangers de premier cycle

Pour les crédits de premier cycle dont les codes inscrits dans le système GDEU (*Guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire*, ministère de l'Éducation) correspondent aux secteurs suivants :

- Médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, paramédical, sciences infirmières, pharmacie, architecture et design de l'environnement, agriculture, foresterie et géodésie, beaux-arts, cinéma et photographie, musique : 556,40 $ par crédit
- Sciences humaines et sociales, géographie, éducation, éducation physique et lettres : 498,30 $ par crédit
- Sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit : 656,61 $ par crédit

Étudiants étrangers de deuxième cycle

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de deuxième cycle sont de 22 423,50 $ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 7 474,50 $ par trimestre à plein temps. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 8 635,54 $ par trimestre à plein temps.

Les étudiants inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE TROISIÈME CYCLE

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de troisième cycle sont de 40 270,20 $ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 6 711,70 $ par trimestre à plein temps.

Les étudiants inscrits en rédaction de thèse paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.5.

B- Étudiants canadiens non-résidents du Québec

4.2 Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants.

Ces frais sont les suivants :

ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE PREMIER CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 1er cycle sont de 207,83 $ par crédit.

ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE DEUXIÈME CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de deuxième cycle sont de 9 352,35 $ pour une scolarité minimale de trois trimestres, soit 3 117,45 $ par trimestre à plein temps ou 1 558,73 $ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 207,83 $ par crédit.

L'étudiant inscrit en rédaction de mémoire paie les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE TROISIÈME CYCLE

Les droits de scolarité sont ceux prévus aux articles 3.4 et 3.5.

5 – Paiement des droits et des frais exigibles

5.1 L'étudiant est soumis aux modalités de paiement qui suivent :

5.1.1 Trimestre d'automne

Les droits et frais exigibles du trimestre d'automne doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.

5.1.2 Trimestre d'hiver

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'hiver doivent être acquittés au plus tard le 15 février.

5.1.3 Trimestre d'été

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'été doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.

5.2 Un dépôt non remboursable de 200 $ sur les droits de scolarité est exigible lors de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme. Le vice-recteur responsable de l'enseignement détermine le ou les programmes auxquels ce dépôt s'applique, après consultation des doyens des facultés concernées et du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants.

6 – Soldes impayés

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles et intérêts de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes, ni recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

6.3 Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, le solde impayé, auquel s'ajoutent des frais d'administration de 20,00 $, doit être payé soit par mandat-poste, soit par chèque visé.

6.4 Les soldes non acquittés aux dates d'échéance portent des intérêts fixés à 10,75 %.

6.5 Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre.

7 – Annulation et abandon de cours

7.1 Annulation d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

8 – Remboursement

L'étudiant est soumis aux modalités de remboursement suivantes :

Le trop-perçu, s'il en est un, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il pourra réclamer le remboursement selon les critères suivants :

a) Dans le cas d'étudiants étrangers, le solde créditeur généré par la réception d'un paiement incluant les droits de scolarité et frais exigibles d'un ou plusieurs trimestres ne pourra être remboursé que si l'université en reçoit l'autorisation du donneur d'ordre et de la mission diplomatique canadienne.

b) Lorsque le remboursement du solde créditeur est approuvé, les productions de chèques de remboursement sont effectuées deux fois par trimestre soit en début et en mi-trimestre.

9 – Préséance

Ce règlement a préséance sur tout autre règlement ou publication.

Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes

http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html

A. Dispositions générales

1. Définitions

Dans ce Règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend :

a) par « Association étudiante accréditée », une association étudiante accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);

b) et par « Association étudiante reconnue », une association étudiante reconnue par l'Université de Montréal en vertu de la politique sur la représentativité des associations étudiantes.

2. Champs d'application

L'Université de Montréal perçoit la cotisation fixée :

a) par l'association étudiante accréditée et

b) par l'association étudiante reconnue.

B. Association étudiante accréditée

3. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante accréditée fixe, en conformité avec la loi, le montant de la cotisation. Elle en informe l'Université de Montréal au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

4. Modalités de paiement

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante accréditée :

– au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et

– à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante accréditée doit :

a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux et ses lettres d'incorporation;

b) et communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son comité exécutif.

C. Association étudiante reconnue

5. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante reconnue fixe la cotisation selon les modalités suivantes :

a) par un référendum, valide si au moins 20 % de la population étudiante concernée y donne son accord, lorsque la cotisation est établie pour la première fois;

b) selon les modalités prévues par ses Règlements généraux, lorsqu'il s'agit de modifier la cotisation.

L'association étudiante reconnue informe l'Université de Montréal du montant de la cotisation, au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante reconnue :

– au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et

– à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante reconnue doit :

a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux;

b) communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son Comité exécutif;

c) et reconnaître, par écrit, que l'Université de Montréal n'agit qu'en tant que son mandataire et n'encourt aucune responsabilité envers tout étudiant dans l'exercice de son mandat.

D. Dispositions finales

6. Absence d'exécutif

Lorsqu'une association étudiante se trouve sans Comité exécutif dûment élu, en vertu de ses Règlements généraux, l'Université de Montréal perçoit la cotisation et la conserve. Elle cesse toutefois de percevoir la cotisation pour toute session subséquente. Dès qu'un Comité exécutif est dûment élu par les membres de l'association étudiante concernée, l'Université de Montréal verse à l'association les sommes qu'elle a conservées ainsi que les intérêts générés par ces sommes. Elle recommence alors à percevoir la cotisation. L'Université de Montréal peut soustraire jusqu'à un pour cent de la somme totale afin de couvrir les frais d'administration qu'elle a encourus.

7. Sanction

Un étudiant ne peut être inscrit à un trimestre d'automne à moins qu'il n'ait acquitté intégralement les cotisations exigibles pour tout trimestre antérieur.

8. Modification

L'Université de Montréal consulte le Conseil représentant les étudiants (CRE) afin de modifier ce Règlement.

Frais d'association

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais d'associations sont répartis en différentes catégories et sont toujours facturés trimestriellement.

FÉDÉRATIONS

FAECUM (été 10,25$)	13,00 $ (été 12,75 $)
FEUQ	2,50 $
FICSUM (études supérieures seulement)	6,00 $
AGEEFEP (dont 1,00$ pour le Fonds de défense juridique)	28 $

ASSOCIATIONS LIÉES À UN PROGRAMME

Les étudiants de certains programmes d'études sont représentés par une association étudiante. La liste des associations et des coûts annuels d'adhésion (deux trimestres) est disponible à l'adresse suivante :
www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais-associations.html
Les coûts varient de 5$ à 51,25 $ par trimestre.

AUTRES FRAIS

Radio étudiante (CISM)*	
- étudiants rattachés à la FAECUM	2, 50 $
- étudiants rattachés à l'AGEEFEP	1 $
Journal Quartier Libre* (automne et hiver)	2,00 $
Halte-garderie*	3,00 $

* Cotisation automatique non obligatoire

Règlements disciplinaires

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html

I. INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 1 - Infractions

1.1 Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

a) toute tentative de commettre ces actes;

b) toute participation à ces actes;

c) toute incitation à commettre ces actes;

d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constituent notamment un plagiat, copiage ou fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;

b) l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

d) l'obtention, par vol, manoeuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

e) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

f) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;

g) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

h) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

i) la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

j) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

Article 2 - Sanctions

2.1 Une infraction au présent règlement peut donner lieu à une ou plusieurs des sanctions suivantes; elle est signalée par un écrit versé au dossier de l'étudiant :

a) la réprimande;

b) la reprise du travail pour lequel il y a infraction, accompagnée ou non d'une limite quant à la note pouvant être attribuée pour ce travail;

c) l'attribution de la note F pour l'examen, le travail, l'activité, le rapport de stage ou le travail dirigé en cause, accompagnée ou non du retrait du droit de reprise;

d) l'attribution de la note F pour le cours en cause, accompagnée ou non de l'obligation de reprendre le cours;

e) en outre, pour l'étudiant du deuxième ou du troisième cycle :
- la reprise de l'examen de synthèse;
- l'échec à l'examen de synthèse;
- la reprise ou la correction du mémoire ou de la thèse;
- le refus du mémoire ou de la thèse.

f) l'obligation de réussir un ou des cours additionnels comme condition de l'obtention du grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation;

g) la suspension d'inscription à un ou des cours d'un programme pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;

h) l'exclusion définitive du programme concerné;

i) la suspension d'inscription à tout cours offert à l'Université pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;

j) le renvoi de l'Université pour une durée de trois trimestres, incluant le trimestre au cours duquel la décision du conseil de faculté est rendue; à l'issue de la période de renvoi, l'étudiant a le droit de présenter une nouvelle demande d'admission;

k) l'exclusion de l'Université : elle prive l'étudiant ou la personne qui en est l'objet du droit d'être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours à l'Université, ou d'obtenir un grade, un diplôme, un certificat ou une attestation d'études de l'Université;

l) le retrait du grade, diplôme, certificat ou attestation d'études de l'Université.

2.2 Récidive

En cas de récidive, des sanctions plus sévères que pour une première infraction peuvent être imposées; elles doivent l'être s'il s'agit d'une infraction de même nature ou plus grave.

II. PROCÉDURE

Article 3

3.1 La personne chargée de la surveillance d'un examen qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction en salle d'examen doit dresser un constat de l'infraction et envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, au sortir de l'examen. Le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.

3.2 Le professeur ou la personne chargée de l'évaluation qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction dans une situation autre que celle mentionnée à l'article 3.1 doit :

a) suspendre l'évaluation de l'étudiant;

b) envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les meilleurs délais mais au plus tard à la date de remise des résultats de l'évaluation.

3.3 Le jury qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction doit suspendre l'évaluation et envoyer immédiatement, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant.

3.4 Sur réception du rapport de la personne chargée de la surveillance d'un examen, du professeur, de la personne chargée de l'évaluation ou du jury, le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.5 Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur ou la personne chargée de l'évaluation ait corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury se soit prononcé, le professeur, la personne chargée de l'évaluation ou le jury envoie, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte de l'infraction. Le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.6

3.6.1 Si, au vu des observations présentées par l'étudiant, le doyen ou son représentant estime qu'il n'y a pas matière à application du présent règlement, il ferme le dossier et l'évaluation de l'étudiant se poursuit.

3.6.2 Si l'étudiant admet l'infraction, le doyen ou son représentant impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1 ou saisit le conseil de faculté de l'affaire. Il doit cependant, à la demande de l'étudiant, saisir le conseil de faculté afin que celui-ci statue sur la sanction.

3.6.3 Si l'étudiant ne donne pas suite à l'avis qui lui a été envoyé, le doyen ou son représentant examine la situation et, le cas échéant, impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1, ou saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.4 Dans les cas mentionnés aux paragraphes 3.6.1, 3.6.2 et 3.6.3, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande du professeur ou du jury d'évaluation.

3.6.5 Le doyen ou son représentant ne peut imposer la sanction consistant à attribuer la note F lorsque celle-ci entraîne, en application du règlement pédagogique applicable, l'exclusion de l'étudiant du programme. Dans ce cas, il saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.6 Si l'étudiant n'admet pas l'infraction, le doyen ou son représentant saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.7 Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision qu'il prend en vertu des articles 3.6.1 à 3.6.6.

3.7 Lorsqu'il est saisi par le doyen ou par son représentant, le Conseil de faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres et comprenant un membre étudiant du conseil, procède à une enquête durant laquelle l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; l'étudiant peut être accompagné par une personne de son choix qui n'a pas droit de parole.

3.8 Dans les cas où le conseil de faculté, ou le comité formé par celui-ci, constate qu'une infraction a été commise, il impose une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.1. Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du conseil ou du comité.

3.9 Dans les trente jours ouvrables qui suivent la date de l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université, conformément au paragraphe c de l'article 27.13 des statuts. Il peut alors demander la suspension provisoire de l'exécution de la sanction, conformément au paragraphe b de l'article 27.13 des statuts.

3.10 À la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, le comité exécutif de la faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres, exerce les attributions du conseil de faculté. Le comité exécutif ou le comité formé par celui-ci doit, selon le cas, s'adjoindre ou comprendre un membre étudiant du conseil.

3.11 Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du conseil de faculté.

3.12 Le Comité de discipline prévu aux statuts exerce les attributions du conseil de faculté dans les cas suivants :

a) le cas qui implique des étudiants provenant de différentes facultés;

b) le cas qui implique à la fois un étudiant et un professeur ou une personne chargée de l'évaluation.

3.13 Pour l'application du présent règlement, le doyen peut désigner un représentant parmi les vice-doyens et le secrétaire de faculté.

III. DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Article 4 - Transition

Le présent règlement s'applique aux infractions commises à compter du jour de son entrée en vigueur. La procédure qu'il prévoit s'applique également à la poursuite des infractions commises avant cette date et les sanctions qu'il prescrit sont applicables à ces mêmes infractions dans la mesure où elles sont plus douces que celles antérieurement prévues. Le présent règlement remplace le règlement no 30.3 de 1983.

Article 5 - Prescription

Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

Article 6 - Abandon de cours

Un étudiant à qui il est reproché d'avoir commis une infraction au présent règlement dans le cadre d'un cours ne peut abandonner ce cours tant qu'une décision n'a pas été rendue. Il pourra être autorisé à abandonner sans frais le cours à l'issue de la procédure disciplinaire s'il n'est pas reconnu coupable, même si les délais prévus pour le faire sont écoulés.

Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

*http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.htm*l

DÉFINITION

On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

DISPOSITIONS

Article 1

Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

Article 2

Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

Article 3

Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :

a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;

b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;

c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

Article 4

Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :

a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou

b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

Article 5

Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

Article 6

Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :

a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;

b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;

c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

Article 7

Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

Article 8

Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.
Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

Article 9

Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

Article 10

Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.
Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.

Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales édicte le Règlement suivant :

Chapitre I – Définitions

Définitions liminaires

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

a) « conseil de faculté » : au Département de kinésiologie et à l'École d'optométrie, l'assemblée;

b) « doyen » : le doyen de la faculté responsable d'un programme ou toute personne habilitée par la règlementation de l'Université à exercer un pouvoir attribué au doyen; dans le cas du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie, le directeur;

c) « faculté » : la faculté dont relève le programme auquel un étudiant est inscrit; le terme inclut le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie;

d) « faculté départementalisée » : la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté des sciences de l'éducation;

e) « Faculté » : la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

1.1 Cycles

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycles d'études :

a) le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise, ou aux diplômes et certificats énumérés à l'article 43; il prépare à la poursuite d'études de troisième cycle ou au marché du travail;

b) le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de Philosophiæ doctor énumérés à l'article 69; il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

1.1A Études postdoctorales

La Faculté des études supérieures et postdoctorales est responsable, avec le concours des facultés et des départements, de l'application de la Politique sur les stagiaires postdoctoraux. Le stage postdoctoral permet à la personne intéressée d'acquérir une expertise dans un domaine de recherche spécialisé ou complémentaire à sa formation. Il conduit à l'obtention d'une attestation délivrée par la Faculté sur la recommandation de l'unité académique.

1.1B Études médicales postdoctorales

Dans le cas des études médicales postdoctorales, le présent règlement ne s'applique pas. Seul le règlement des études médicales postdoctorales est applicable.

1.2 Trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle comporte trois trimestres :

a) le trimestre d'été, de mai à août inclus;

b) le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;

c) le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (exemples : la physique, la philosophie).

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (exemples : la médecine dentaire, les relations industrielles, l'administration des affaires).

1.5 Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription.

1.6 Programme

Le programme est un ensemble d'activités nécessaires à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat; un programme peut comporter des options.

1.7 Types de programme

Les programmes de deuxième et de troisième cycles sont des programmes portant sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champs d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si, par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation principalement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

1.8 Scolarité

La scolarité est le temps requis pour compléter un programme; elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites.

a) la scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit;

b) la scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.

1.9 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département, une faculté ou un programme. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

a) à titre de cours obligatoire. Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;

b) à titre de cours à option. Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

c) à titre de cours au choix. Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.
Le cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

1.10 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Ainsi, par exemple, un crédit représente :

a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre ou
d) quarante-cinq heures de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.11 Équivalence de cours

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

1.12 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

1.13 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

1.14 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant.

1.15 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec , le doyen de la faculté intéressée peut permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire québécoise.

1.16 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de deuxième cycle.

1.17 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

1.18 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle.

Ainsi, les titres de maître et de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle).

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemple : maître ès sciences, philosophiæ doctor).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemple : M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour philosophiæ doctor).

1.19 Diplôme

Le diplôme est, le cas échéant :

a) soit le nom d'un programme d'études de cycle supérieur (exemple : diplôme d'études supérieures spécialisées);
b) soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

1.20 Certificat de deuxième cycle

Le certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

1.21 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte délivré par le secrétaire de la faculté, établissant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

1.22 Libellé

Par « libellé », on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation d'études.

Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées ci-dessous :

A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat
   a) le blason de l'Université;
   b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
   c) le nom de la faculté;
   d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
   e) le prénom et le nom du récipiendaire;
   f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
   g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
   h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
   i) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
   j) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
   k) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
   l) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
   m) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du

secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

n) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;

o) la date et les signatures requises;

p) le sceau de l'Université;

q) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

B. Libellé des grades canoniques

a) le blason de l'Université;

b) le nom de l'Université;

c) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté de théologie et de sciences des religions attestent que »;

d) le prénom et le nom du récipiendaire;

e) l'expression « a complété le programme de »;

f) une des expressions suivantes « doctorat » ou « deuxième cycle »;

g) l'expression « Nous Modérateur des facultés ecclésiastiques et nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de notre autorité, lui conférons le grade de »;

h) selon les cas, l'intitulé « docteur en théologie » ou « licencié en théologie »;

i) selon les cas, le sigle approprié « D.Th. » ou « L.Th. »;

j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) »;

k) l'expression « avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;

l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général, de celle du doyen et du secrétaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions et de celle du modérateur des facultés ecclésiastiques »;

m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;

n) la date et les signatures requises;

o) le sceau de l'Université;

p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

C. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales

a) le blason de l'Université;

b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;

c) le nom de la faculté;

d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;

e) le prénom et le nom du récipiendaire;

f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en » ou « a terminé le programme d'études postdoctorales en »;

g) l'appellation du programme;

h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce.....;

i) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;

j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;

k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;

l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme)»;

n) la date et les signatures requises;

o) le sceau de l'Université;

p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

D. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats

a) le blason de l'Université;

b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;

c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;

d) le prénom et le nom du récipiendaire;

e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;

f) l'appellation du programme;

g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la faculté »;

h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;

i) l'intitulé approprié conformément à l'article 43;

j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;

k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou certificat) »;

m) la date et les signatures requises;

n) le sceau de l'Université;

o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

E. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat en théologie – études pastorales (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté de théologie et de sciences des religions;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « théologie – études pastorales »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

F. Libellé des diplômes de maîtrise en sciences infirmières (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des sciences infirmières;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « sciences infirmières »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

G. Libellé des diplômes de maîtrise en service social (programme offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue)

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des arts et des sciences;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « service social »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Abitibi- Témiscamingue »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;

r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

1.23 Cotutelle

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une autre université, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur de recherche, lesquels assument ensemble la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse, dans le cas d'une cotutelle avec une université française, ou par la convention conclue par l'Université de Montréal avec une autre université.

Chapitre I.1 – Évaluation des prestations d'enseignementcours et d'encadrement

1.24 Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes de cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

Cette évaluation a un caractère formatif et les modalités, notamment la manière dont les résultats seront communiqués aux personnes concernées, en sont établies conformément à la réglementation de l'Université.

Chapitre II – Dispositions applicables à tous les programmes

SECTION I – Catégories d'étudiants

2. Nomenclature

La Faculté reçoit des étudiants réguliers, des étudiants libres et des étudiants visiteurs; ces trois catégories sont exclusives.

3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, un diplôme ou un grade de la Faculté.

4. Étudiant libre, auditeur

L'étudiant libre ne postule pas de grade. Après autorisation du doyen, il peut s'inscrire à certains cours. Il doit alors participer aux travaux afférents à ce cours et se présenter aux examens. Il a droit à une attestation pour les études accomplies.

Un étudiant libre ne peut s'inscrire à plus de deux cours ou à plus de huit crédits dans un même programme, sauf si le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, s'est prononcé sur l'admissibilité du candidat.

Lorsqu'un étudiant libre veut être admis comme étudiant régulier, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen selon le cas, n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans devoir se soumettre à l'évaluation et n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est celui qui est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal.

S'il est inscrit à un cours ou à une activité pédagogique, il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses autres règlements. Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

SECTION II – Admission – conditions générales

6. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

a) posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit;

b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais[1] et d'une autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; dans certains cas, cette connaissance peut être évaluée au moyen d'un test dont la réussite est une condition d'admissibilité;

c) satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.

7. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.

Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français.

Le doyen peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

1. Dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue.

8. Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur

Pour être admissible à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

9. Admissibilité à titre d'étudiant visiteur

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, un candidat doit :

a) avoir obtenu l'autorisation du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou du doyen, dans les autres cas,

b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

10. Autorité compétente en matière d'admission

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide de l'admission des candidats internationaux, sur recommandation du doyen; les autres candidats sont admis par le doyen. Ni le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ni le doyen ne sont tenus d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide par ailleurs, sur recommandation du doyen, de l'admission d'un étudiant de doctorat à un cheminement en cotutelle de thèse.

SECTION III – Demande d'admission, réadmission, reconnaissance de crédits et statut étudiant plein temps / demi-temps

11. Demande d'admission et réadmission

Le candidat qui désire être admis à un programme de la Faculté doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. Il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à cet étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

12. Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours, l'exemption, le transfert. En outre, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'ententes interuniversitaires.

A. Demande de reconnaissance

Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, le candidat doit en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au premier trimestre de son inscription. La demande d'équivalence ne sera cependant étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

B. Bases de reconnaissance

Dans le cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B- ou une note équivalente au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le nombre total de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les 2/3 des crédits du programme.

L'exemption de trimestres ne peut être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

C. Indication au bulletin de notes

a) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, apparaît au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

Cependant, si l'équivalence vise un cours et que ce cours :

i) a été réussi à l'Université de Montréal;

ii) n'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme;

iii) a été suivi trois ans au plus avant l'admission; la note est transférée au bulletin de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

b) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, apparaît au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

c) Ententes interuniversitaires

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de l'étudiant. Elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Les cours suivis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales sont portés au bulletin, avec la mention équivalence (EQV).

13. Statut étudiant plein temps ou demi-temps

Le candidat qui présente une demande d'admission doit indiquer s'il entend poursuivre ses études à plein temps ou à demi-temps. Dans ce dernier cas, il doit tenir compte des articles 51 (au deuxième cycle) ou 77 (au doctorat).

Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention d'un grade, chaque trimestre auquel un candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.

Le candidat peut être admis à plein temps à tout programme.

Le candidat peut être admis à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.

Dans les programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat, ou dans certains programmes désignés par le Conseil de la Faculté, le candidat peut être admis à temps partiel selon une modalité autre que celle du demi-temps. Aux fins de ces programmes, le Conseil de la Faculté peut étendre la scolarité maximale.

SECTION IV – Inscription et annulation de l'inscription

14. Première inscription, plan global d'études et restriction à l'inscription

Au moment de sa première inscription dans un programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études dans lequel sont définies les modalités de réalisation de son programme. Il doit faire approuver ce plan global d'études par le doyen, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. Il doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

L'étudiant régulier s'inscrit à un programme; l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur s'inscrit à des cours ou à des activités.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen l'y autorise.

15. Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription doit faire parvenir un avis écrit au doyen et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin de notes en regard des cours non complétés.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission conformément au deuxième alinéa de l'article 11.

SECTION V – Modifications, abandon de cours et changement de programme

16. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée, au plus tard quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre. Le doyen décide de la demande.

17. Modification d'option

L'étudiant qui désire modifier son option à l'intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen décide de la demande.

18. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen.

19. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au bulletin de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

20. Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une nouvelle demande d'admission.

SECTION VI – Modes d'évaluation

21. Les modes d'évaluation suivants peuvent être utilisés par un professeur : travaux, examens ou observation de la performance.

22. Évaluation par mode de travaux

L'évaluation par mode de travaux porte sur l'ensemble des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, le rapport et l'évaluation doivent être individuels sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective..

23. Évaluation par mode d'examens

L'évaluation par mode d'examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. S'il n'y a qu'une épreuve orale, elle doit avoir lieu en présence d'un témoin désigné par le doyen.

24. Responsabilité de l'évaluation

Les modalités de l'évaluation sont déterminées par le professeur responsable du cours et approuvées par le doyen.

25. Information relative à l'évaluation

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours et informe ses étudiants des modes d'évaluation du cours.

26. Absence à une évaluation

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;

b) ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examens ou ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours, il ne justifie par écrit, pour un motif jugé valable, son absence ou son retard auprès du doyen.

27. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen est exclu de l'évaluation du cours.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

28. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

29. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre

celui-ci dans le délai fixé par le doyen après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

30. Système de notation

30.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

A+ = 4,3	A = 4	A- = 3,7	correspondant à excellent
B+ = 3,3	B = 3	B- = 2,7*	correspondant à bon
C+ = 2,3	C = 2**		correspondant à passable

* note minimale de passage dans un programme
** note minimale de passage dans un cours

30.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à ce cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

31. Comité d'études supérieures

Un Comité d'études supérieures doit être formé dans chaque faculté, département ou programme interdisciplinaire. Il doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen doit être informé une fois l'an, à la date qu'il fixe, de la composition du comité relevant d'un département ou d'une direction de programme interdisciplinaire. À défaut, il procède lui-même à la formation du comité.

Le Comité d'études supérieures est responsable des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Le Comité d'études supérieures effectue le suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et s'assure que les objectifs de formation sont partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du Comité d'études supérieures peuvent comprendre :

- le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants;
- l'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants;
- l'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation;
- l'évaluation des étudiants.

Il fait rapport de l'évolution de ses travaux au moins une fois par an à l'Assemblée départementale ou au Conseil de faculté.

32. Seconde évaluation

32.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 59 et 88, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation.

Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou tout autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Pour les cours constitutifs d'un programme, les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen.

A. Cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

B. Cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

C. Cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

32.2 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

33. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

34. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

35. Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à l'état d'avancement de ses travaux. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

a) approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au bulletin de l'étudiant;

b) recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci – selon les articles 59g) pour la maîtrise et 88i) pour le doctorat – ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 42.

36. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

SECTION VII – Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

37. Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date la plus tardive soit de l'affichage soit de l'expédition des résultats, à la

communication de ses copies d'examens et de dissertations, selon la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivants, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen.

Si la demande est accueillie, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation; qui peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Au plus tard trente jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant.

38. Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire qu'une injustice a été commise au moment de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours qui suivent l'expédition des résultats de cette révision, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen.

La décision doit être rendue après consultation du responsable du cours. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Lorsque la requête est accueillie, un comité de révision exceptionnelle formé de trois membres est constitué. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le Comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.

Le Comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision est communiquée au doyen au plus tard quarante-cinq jours après que le comité a été saisi de la demande; le doyen en informe alors l'étudiant.

SECTION VIII – Grades

39. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à temps plein ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

40. Octroi et annulation de grades

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la faculté à l'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences du programme.

Le grade, le diplôme, le certificat ou l'attestation décerné par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est nul.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen.

SECTION IX – Dispositions particulières relatives à l'admission et à l'inscription

41. Admission et inscription basées sur des faux ou des manoeuvres frauduleuses

L'admission ou l'inscription basée sur des faux ou des manoeuvres frauduleuses est nulle.

42. Comité d'appel de la décision du doyen

Lorsque le doyen, sur recommandation du Comité d'études supérieures, met fin, en vertu de l'article 35, à l'inscription de l'étudiant au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du conseil de la faculté peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du doyen. La décision du comité est sans appel.

Chapitre III – Dispositions applicables aux programmes de 2e cycle

SECTION X – Intitulés des diplômes des programmes de deuxième cycle et sigles

43. L'Université offre des programmes conduisant aux grades et aux diplômes de deuxième cycle dont la liste paraît à l'annexe A.

SECTION XI – Conditions d'admissibilité

44. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans le cas d'une candidature à un programme de maîtrise avec mémoire, accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XIV.

45. Pour être admissible à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre :

a) avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal ou

b) avoir obtenu une moyenne jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, pour un diplôme de premier cycle d'une autre université ou

c) avoir complété des études équivalentes ou

d) détenir, de l'avis du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen, selon le cas, une expérience équivalente. Dans ce dernier cas, l'admission est faite aux conditions déterminées par le doyen concerné, qui peuvent prendre la forme d'un régime d'études particulier, et notamment comprendre des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel le candidat s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

SECTION XIA – Microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées

45.1 Éléments constitutifs

Un microprogramme comporte normalement de douze à dix-huit crédits, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées en comporte trente.

Le microprogramme est composé exclusivement de cours, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

45.2 Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre pour un microprogramme et de deux trimestres pour un diplôme d'études supérieures spécialisées.

La scolarité maximale exigée est de trois ans à compter de la première inscription pour un microprogramme, de quatre ans pour un diplôme d'études supérieures spécialisées. Dans le calcul de la scolarité, les trimestres de préparation ne sont pas comptés, mais les trimestres de suspension ou de non-inscription le sont.

Ces dispositions s'appliquent à moins que le règlement propre à un microprogramme ou à un diplôme d'études supérieures spécialisées n'y déroge.

45.3 Inscription

À moins de disposition contraire, l'inscription à temps partiel est possible dans tout microprogramme ou diplôme d'études supérieures spécialisées. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature. Quelles que soient cependant les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

45.4 Suspension et prolongation

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre, les dispositions de l'article 49, en matière de suspension d'inscription, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études supérieures spécialisées.

La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

45.5 Passage du microprogramme au diplôme d'études supérieures spécialisées ou du diplôme d'études supérieures spécialisées à la maîtrise

Lorsque, dans un même domaine de spécialisation, sont offerts à la fois deux des trois programmes suivants : un microprogramme, un diplôme d'études supérieures spécialisées et une maîtrise, l'étudiant inscrit à l'un peut demander d'être admis à l'autre de spécialisation plus poussée et obtenir, le cas échéant, le transfert intégral des cours déjà suivis, qui deviennent ainsi partie intégrante de sa nouvelle scolarité.

Lorsqu'un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures spécialisées peut mener à la maîtrise, le seuil d'admissibilité applicable au changement de programme vers la maîtrise ne peut être inférieur à 3,0, conformément à l'article 45.

SECTION XII – Programmes de maîtrise

46. Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement quarante-cinq crédits.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports, ainsi que d'un mémoire.

47. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de maîtrise de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou de deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

48. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée, sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programme sont exclus du calcul de la moyenne inscrite au bulletin.

SECTION XIII – Scolarité de maîtrise

49. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par celle-ci.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire de maîtrise, de son rapport de stage ou de son travail dirigé, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

50. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 46, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques ou professionnelles, mais encore réduire la scolarité. L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

51. Scolarité maximale d'un programme de maîtrise

La scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

52. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

53. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XIV – Directeur de recherche

54. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures, et dont le choix a été agréé par le doyen, accepte de le diriger dans son travail de recherche.

Pour des motifs agréés par le doyen, un trimestre de prolongation peut être accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.

La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

55. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

56. Cessation de direction de recherche

Le doyen peut, pour des raisons sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

57. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XV – Modalités d'évaluation et fin de la candidature

58. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

59. Fin de la candidature

La candidature à la maîtrise prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 47, le cas échéant;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de maîtrise proprement dit, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 45;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de son programme de maîtrise proprement dit;

e) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation;

f) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XIV;

g) si le doyen accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

h) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 53, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

i) si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

j) si le mémoire de l'étudiant est refusé par les membres du jury à la majorité des voix;

k) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport de stage ou au travail dirigé ou le refusent.

60. Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XVI – Mémoire

61. Sujet de mémoire

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté, du département ou du programme intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

62. Mémoire

Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.

63. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme

d'études et de recherche de celui- ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

64. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du Guide de présentation des mémoires et des thèses.

65. Examen du mémoire et composition du jury

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un président-rapporteur. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée. Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Normalement, le directeur de recherche est invité à faire partie du jury, mais il ne peut en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

66. Rôle du jury

Le jury peut :

a) accepter le mémoire ou

b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée ou

c) le refuser.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury prise collectivement et après délibération doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

SECTION XVII – Stages et travaux dirigés

67. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience- terrain peut être invité à faire partie du jury.

67.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

67.2 Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives élaborées par le doyen. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles, et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

67.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 59, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XVIII – Règlement propre à chaque programme

68. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre IV – Dispositions applicables aux programmes de doctorat

SECTION XIX – Intitulés des diplômes et sigles

69. L'Université offre des programmes conduisant aux grades de doctorat dont la liste paraît à l'annexe B.

SECTION XX – Conditions d'admissibilité

70. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3, ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et être autorisé par le doyen à s'inscrire à un programme spécial de doctorat selon le cas;

d) présenter l'esquisse d'un projet de recherche;

e) accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XXIII.

71. Passage de la maîtrise au doctorat et exemption de mémoire

Malgré l'alinéa b) de l'article 70, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.

72. Octroi du grade de maîtrise (cf. art. 70c et 71)

L'étudiant admis en vertu de l'article 70c ou l'étudiant qui s'est prévalu de l'article 71 et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,

b) a complété la scolarité minimale du doctorat et

c) a réussi l'examen général de synthèse peut, sur demande au doyen, obtenir le grade de maîtrise s'il abandonne ses études de doctorat. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par

l'Université. Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées cidessus, le doyen peut, sur recommandation du Comité des études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise.

SECTION XXI – Programme

73. Éléments constitutifs d'un programme de doctorat

Un programme de doctorat comporte normalement quatre-vingt-dix crédits.

74. Un programme de doctorat comporte un minimum de soixante crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'une thèse.

75. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer pour la réussite de ces cours des exigences particulières, supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de doctorat de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

76. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation, selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

SECTION XXII – Scolarité

77. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons jugées sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de thèse jusqu'au dépôt de celle-ci, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

78. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 77, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen.

79. Scolarité maximale d'un programme de doctorat

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

80. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen.

Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

81. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XXIII – Directeur de recherche

82. Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

A. En cours d'admission

Avant d'admettre un candidat, le doyen doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant.

B. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou par le doyen, selon le cas, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger. La candidature de l'étudiant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

83. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée et si l'intérêt de l'étudiant l'exige, l'autoriser à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

84. Cessation de direction de recherche

Le doyen ou l'autorité compétente peut, pour des raisons jugées sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Dans ce cas, des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

85. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XXIV – Modalités d'évaluation, examen général de synthèse et fin de la candidature

86. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

87. Examen général de synthèse

A. Éléments constitutifs et moment ultime de l'examen général de synthèse

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits.

B. Date de l'examen général de synthèse

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen.

C. Composition du jury de l'examen général de synthèse

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen.

D. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

E. Résultat de l'examen général de synthèse ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen; en ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

88. Fin de la candidature

La candidature au doctorat prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 75;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de doctorat proprement dit ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 75;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires;

e) si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de doctorat proprement dit;

f) si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 84;

g) si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse;

h) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XXIII;

i) si le doyen ou l'autorité compétente accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

j) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 81, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

k) si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

l) si la thèse de l'étudiant est refusée en conformité avec les articles 95 à 100;

m) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport du stage ou au travail dirigé ou le refusent.

89. Les modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XXV – Thèse

90. Sujet de la thèse

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

91. Thèse

La thèse doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.

92. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celuici. Cette demande est normalement présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

93. Conformité aux normes de présentation

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du Guide de présentation des mémoires et des thèses.

94. Examen de la thèse et composition du jury

L'examen de la thèse est fait par un jury composé d'un président-rapporteur et de trois membres; l'un de ces membres au moins est choisi en dehors de l'Université. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté. Ce pouvoir ne peut être délégué en ce qui concerne la formation des jurys de cotutelle de thèse.

Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Le directeur de recherche du candidat est invité à être membre du jury, mais il ne peut en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal.

95. Soutenance; premier jury

Le jury peut :

a) accepter la thèse pour la soutenance ou

b) la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, dans le délai fixé par le jury; le délai accordé ne doit pas dépasser un an.

Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

96. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

97. Décision du jury

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

98. Soutenance; second jury

A. Examen de la thèse et composition du second jury

En cas de dissidence du premier jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

B. Décision du second jury

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

99. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que, selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

100. La candidature prend fin si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

SECTION XXVI – Stages et travaux dirigés

101. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérienceterrain peut être invité à faire partie du jury.

101.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

101.2 Conformité du rapport de stage ou du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stages et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

101.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 88, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XXVII – Règlement propre à chaque programme

102. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre V – Dispositions finales

103. Frais de scolarité

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

104. Règlement pédagogique applicable

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de doctorat est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un programme, sauf dans les cas où :

a) de l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable;

b) une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant;

c) une modification est imposée par la Commission des études.

105. Octroi de grades, de diplômes et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

Intitulés et sigles des diplômes

Annexe A – Programmes de 2e cycle

Maîtrises ès arts – M.A.

Bioéthique (M.A.)
Études allemandes (M.A.)
Études anglaises (M.A.)
Études cinématographiques (M.A.)
Études classiques (M.A.)
- Options
  - Archéologie classique
  - Histoire ancienne
  - Langues et littératures

Études hispaniques (M.A.)
Histoire (M.A.)
- Options
  - Recherche
  - Histoire au collégial

Histoire de l'art (M.A.)
Linguistique (M.A.)
Littérature comparée (M.A.)
Littératures de langue française (M.A.)
Muséologie (M.A.)
Musique (M.A.)
- Options de la maîtrise sans mémoire
  - Ethnomusicologie
  - Musicologie

Philosophie (M.A.)
- Options
  - Philosophie au collégial
  - Recherche

Programme individualisé (M.A.)
Sciences de l'éducation (M.A.)
- Options
  - Administration de l'éducation
  - Andragogie
  - Didactique
  - Éducation comparée et fondements de l'éducation
  - Évaluation des compétences
  - Mesure et évaluation en éducation
  - Pédagogie universitaire des sciences médicales
  - Psychopédagogie

Sciences des religions (M.A.)
- Options
  - Anthropologie
  - Histoire
  - Philosophie
  - Sociologie

Théologie (M.A.)
- Options
  - Études bibliques
  - Études théologiques
  - Traduction de la Bible

Théologie pratique (M.A.)
- Option
  - Santé, spiritualité et bioéthique

Traduction (M.A.)
- Options
  - Recherche
  - Traduction professionnelle anglais-français

Maîtrises ès sciences – M. Sc.

Administration des services de santé (M. Sc.)
- Options :
  - Analyse des organisations et systèmes de santé
  - Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
  - Gestion de la qualité (QUÉOPS-*i*)
  - Gestion du système de santé
  - Santé mondiale
  - Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Administration sociale – Programme individualisé (M. Sc.)
Anthropologie (M. Sc.)
Biochimie (M. Sc.)
- Options du cheminement avec mémoire
  - Génétique moléculaire
  - Biologie structurale
  - Génomique humaine
  - Biochimie in silico
  - Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Bio-informatique (M. Sc.)
Biologie moléculaire (M. Sc.)
- Options
  - générale avec mémoire
  - Biologie des systèmes
  - Maladies complexes chez l'humain
  - Médecine cellulaire et moléculaire

Chimie (M. Sc.)
Commerce électronique (M. Sc.)
Conseil génétique – Programme individualisé (M. Sc.)
Criminologie (M. Sc.)
- Options du cheminement avec stage
  - Analyse criminologique
  - Intervention
  - Option du cheminement avec travail dirigé
  - Sécurité intérieure

Démographie (M. Sc.)
Ergothérapie (M. Sc.)
Études internationales (M. Sc.)
Évaluation des technologies de la santé (M. Sc.)
Finance mathématique et computationnelle (M. Sc.)
Géographie (M. Sc.)
Informatique (M. Sc.)
Kinésiologie (M. Sc.)
Mathématiques (M. Sc.)
- Options
  - Actuariat
  - Mathématiques pures
  - Mathématiques appliquées
  - Mathématiques industrielles

Médecine dentaire (M. Sc.)
- Options
  - Dentisterie pédiatrique
  - Orthodontie
  - Réhabilitation prosthodontique

Microbiologie et immunologie (M. Sc.)
Nutrition avec mémoire (M. Sc.)
Nutrition (M. Sc.)
- Cheminements
  - Avec travail dirigé
  - Avec stage

Pathologie et biologie cellulaires (M. Sc.)
- Options
  - Biologie cellulaire
  - Biologie du cancer
  - Biopathologie cardiovasculaire
  - Cytogénétique
  - Système nerveux

Pharmacologie (M. Sc.)
- Options
  - Neuropharmacologie
  - Pharmacogénomique
  - Pharmacologie clinique
  - Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
  - Pharmacologie moléculaire

Pharmacothérapie avancée
- Options
  - Pratique ambulatoire
  - Pratique en établissement de santé

Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (M. Sc.)
- Option
  - Physiologie et biophysique moléculaires

Physiothérapie (M. Sc.)
Physique (M. Sc.)
- Options
  - Biophysique et physiologie moléculaires
  - Physique médicale

Programme individualisé (M. Sc.)
Psychoéducation (M. Sc.)
Psychologie (M. Sc.)
Relations industrielles (M. Sc.)
Santé communautaire (M. Sc.)
Santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)
- Options
  - Analyse du risque
  - Environnement, santé et gestion des catastrophes
  - Hygiène du travail
  - Santé environnementale mondiale
  - Toxicologie générale

Science politique (M. Sc.)
- Option du cheminement avec stage
  - Affaires publiques et internationales

Sciences biologiques (M. Sc.)
Sciences biomédicales (M. Sc.)
- Options
  - Éthique clinique pédiatrique
  - Recherche clinique biomédicale
  - Sciences psychiatriques
  - Musculosquelettique
  - Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
  - Sciences du vieillissement

Sciences bucco-dentaires (M. Sc.)
Sciences de l'activité physique (M. Sc.)
Sciences de la communication (M. Sc.)
- Options
  - Communication organisationnelle
  - Communication médiatique
  - Communication politique
  - Communication poiltique – volet international

Sciences de la réadaptation (M. Sc.)
Sciences de la vision (M. Sc.)
- Options
  - Intervention en déficience visuelle
  - Sciences fondamentales et appliquées
  - Sciences cliniques

Sciences économiques (M. Sc.)
Sciences infirmières (M. Sc.)
- Options
  - Administration des soins infirmiers
  - Formation en soins infirmiers
  - Expertise-conseil en soins infirmiers
  - Pratique infirmière avancée

Sciences neurologiques (M. Sc.)
Sciences pharmaceutiques (M. Sc.)
- Options du cheminement avec mémoire
  - Analyse
  - Chimie médicinale
  - Médicament et santé des populations
  - Pharmacogénomique
  - Pharmacologie
  - Technologie pharmaceutique
  - Option du cheminement sans mémoire
  - Développement du médicament

Sciences vétérinaires (M. Sc.)
- Options du cheminement avec mémoire
  - Biomédecine
  - Épidémiologie
  - Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
  - Médecine des animaux de laboratoire
  - Microbiologie
  - Pathologie
  - Pharmacologie
  - Reproduction
  - Sciences cliniques
- Options du cheminement sans mémoire
  - Pathologie et microbiologie
  - Santé publique vétérinaire

Service social (M. Sc.)
Sociologie (M. Sc.)
Statistique (M. Sc.)

Maîtrises ès sciences appliquées – M. Sc. A.

Aménagement (M. Sc. A.)
- Options
  - Aménagement
  - Conservation de l'environnement bâti
  - Design et complexité
  - Montage et gestion de projets d'aménagement

Design urbain – Programme individualisé (M. Sc. A.)
Génie biomédical (M. Sc. A.)

Maîtrises à vocation professionnelle

Architecture (M.Arch.)
Architecture de paysage (M.A.P.)
Audiologie (M.P.A.)
Éducation (M.Éd.)

Options
- Administration de l'éducation
- Didactique
- Enseignement au secondaire
- Évaluation des compétences
- Générale
- Intervention éducative
- Orthopédagogie

Musique – composition (M.Mus.)

Options
- Musiques de film et multimédia
- Musiques de création

Musique – interprétation (M.Mus.)

Options
- Direction d'orchestre
- Voix et instruments

Orthophonie (M.P.O.)
Sciences de l'information (M.S.I.)
Sciences de l'information – recherche (M.S.I.)
Urbanisme (M.Urb.)

Autres maîtrises

C*ommon Law* nord-américaine (LL.M)
Droit (LL.M.)

Options
- Générale
- Droit comparé
- Droit privé
- Droit public
- Droit pénal
- Droit du travail
- Théories du droit et éthique
- Droit social
- Droit de l'environnement et du développement durable
- Accès à la justice

Droit des affaires

Options du cheminement avec mémoire
- Générale
- Droit et régulation économique et financière
- Droit des produits et marchés financiers

Droit international des affaires (LL.M)
Droit des technologies de l'information (LL.M)

Options du cheminement avec mémoire
- Générale
- Droit , information et communication
- Commerce électronique

Droit international (LL.M)

Options du cheminement avec mémoire
- Générale
- Droit international des affaires
- Droit international, droit transnational et justice globale

Droit – option Fiscalité (LL. M.)
Droit – Option Notariat (LL. M.)
Théologie (L.Th.)

Diplômes complémentaires

Études allemandes dans le contexte européen
Gestion du système de santé

Options
- Évaluation
- Santé et société
- Santé mondiale

Pharmacologie – stages en milieu professionnels
Soins spécialisés

Options
- Cardiologie
- Néphrologie
- Soins de première ligne

Recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)

Diplôme d'études spécialisées (D.É.S.)

Médecine

Anatomo-pathologie (D.É.S.)
Anesthésiologie (D.É.S.)
Biochimie médicale (D.É.S.)
Cardiologie (D.É.S.)
Cardiologie chez l'enfant (D.É.S.)
Chirurgie cardiaque (D.É.S.)
Chirurgie générale (D.É.S.)
Chirurgie générale pédiatrique (D.É.S.)
Chirurgie orthopédique (D.É.S.)
Chirurgie plastique (D.É.S.)
Chirurgie thoracique (D.É.S.)
Chirurgie vasculaire (D.É.S.)
Dermatologie (D.É.S.)
Endocrinologie et métabolisme (D.É.S.)
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant (D.É.S.)
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité (D.É.S.)
Formation cliniciens-chercheurs (D.É.S.)
Gastroentérologie (D.É.S.)
Gastroentérologie chez l'enfant (D.É.S.)
Génétique médicale (D.É.S.)
Gériatrie (D.É.S.)
Greffe de cellules hématopoïétiques (D.É.S.)
Hématologie (D.É.S.)
Hématologie/oncologie pédiatriques (D.É.S.)
Immunologie clinique et allergie (D.É.S.)
Immunologie clinique et allergie chez l'enfant (D.É.S.)
Maladies infectieuses chez l'enfant (D.É.S.)
Médecine communautaire (D.É.S.)
Médecine d'urgence (D.É.S.)
Médecine d'urgence – compétence spéciale (D.É.S.)
Médecine d'urgence pédiatrique (D.É.S.)
Médecine de l'adolescence (D.É.S.)
Médecine de soins intensifs (D.É.S.)
Médecine de soins intensifs chez l'enfant (D.É.S.)
Médecine du clinicien érudit (D.É.S.)
Médecine familiale (D.É.S.)
Médecine interne (D.É.S.)
Médecine maternelle et foetale (D.É.S.)
Médecine néonatale et périnatale (D.É.S.)
Médecine nucléaire (D.É.S.)
Médecine palliative (D.É.S.)
Médecine physique et réadaptation (D.É.S.)
Microbiologie médicale et infectiologie (D.É.S.)
Néphrologie (D.É.S.)
Néphrologie chez l'enfant (D.É.S.)
Neurochirurgie (D.É.S.)
Neurologie (D.É.S.)
Neurologie chez l'enfant (D.É.S.)
Neuropathologie (D.É.S.)
Neuroradiologie (D.É.S.)
Obstétrique-gynécologie (D.É.S.)
Oncologie gynécologique (D.É.S.)

Oncologie médicale (D.É.S.)
Oncologie radiologique (D.É.S.)
Ophtalmologie (D.É.S.)
Otorhinolaryngologie (D.É.S.)
Pédiatrie du développement (D.É.S.)
Pédiatrie générale (D.É.S.)
Pharmacologie clinique (D.É.S.)
Pneumologie (D.É.S.)
Pneumologie chez l'enfant (D.É.S.)
Psychiatrie (D.É.S.)
Radiologie diagnostique (D.É.S.)
Radiologie pédiatrique (D.É.S.)
Rhumatologie (D.É.S.)
Soins aux personnes âgées (D.É.S.)
Urogynécologie et reconstruction pelvienne (D.É.S.)
Urologie (D.É.S.)

Médecine dentaire

Dentisterie pédiatrique
Orthodontie
Réhabilitation prosthodontique

Médecine vétérinaire

Médecine vétérinaire (D.É.S.)

Options
- Biomédecine vétérinaire
- Diagnostic en laboratoire
- Pathologie vétérinaire
- Sciences cliniques vétérinaires

Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.)

Administration de l'éducation (D.É.S.S.)
Administration des systèmes d'éducation et de formation (D.É.S.S.)
Administration des services de santé (D.É.S.S.)

Options :
- Gestion du système de santé
- Gestion des services sociosanitaires pour les personnesdépendantes
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé âgées dépendantes
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Administration sociale (D.É.S.S.)
Art, création et technologie (D.É.S.S.)
Bioéthique (D.É.S.S.)
Communication politique (D.É.S.S.)
Communication organisationnelle (D.É.S.S.)
Compétences professionnelles (D.É.S.S.)
Démographie (D.É.S.S.)
Design de jeux (D.É.S.S.)
Développement du médicament (D.É.S.S.)

Options
- Générale
- Chimie et fabrication
- Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie
- Recherche clinique
- Réglementation des médicaments

Droit des affaires (D.É.S.S.)
Droit international (D.É.S.S.)
Éducation (D.É.S.S.)

Options
- Didactique
- Générale
- Intervention éducative
- Orthopédagogie

Environnement et développement durable (D.É.S.S.)

Options
- Biogéochimie environnementale
- Gestion de l'eau
- Gestion de la biodiversité
- Enjeux sociaux et gouvernance

Environnement, santé et gestion des catastrophes (D.É.S.S.)
Ergothérapie (D.É.S.S.)
Études internationales (D.É.S.S.)
Évaluation des compétences (D.É.S.S.)
Finance mathématique et computationnelle (D.É.S.S.)
Génie biomédical (D.É.S.S.)
Géographie appliquée en environnement (D.É.S.S.)
Gestion urbaine pour les pays en développement (D.É.S.S.)

Options
- Environnement urbain
- Habitat urbain

Hygiène du travail (D.É.S.S.)
Intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité (D.É.S.S.)
Intervention en déficience visuelle – réadaptation (D.É.S.S.)
Journalisme (D.É.S.S.)
Kinésiologie (D.É.S.S.)
Mathématiques de l'ingénieur (D.É.S.S.)
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (D.É.S.S.)
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (D.É.S.S.)
Montage et gestion de projets d'aménagement (D.É.S.S.)
Musique (D.É.S.S.)

Options
- Interprétation
- Répertoire d'orchestre
- Répertoire d'orchestre 2

Nutrition (D.É.S.S.)
Orthodidactique (D.É.S.S.)
Perfusion extracorporelle (D.É.S.S.)
Pharmacien – maître de stage (D.É.S.S.)
Pharmacologie clinique (D.É.S.S.)
Physiothérapie (D.É.S.S.)
Prévention et contrôle des infections (D.É.S.S.)
Relations industrielles (D.É.S.S.)
Santé communautaire (D.É.S.S.)
Santé environnementale mondiale (D.É.S.S.)
Santé et sécurité du travail (D.É.S.S.)
Santé, spiritualité et bioéthique (D.É.S.S.)
Société, politiques publiques et santé (D.É.S.S.)
Soins pharmaceutiques (D.É.S.S.)
Technologie (D.É.S.S.)
Toxicologie et analyse du risque (D.É.S.S.)
Traduction (D.É.S.S.)

Autres diplômes

***C**ommon Law* nord-américaine (J.D.)
Droit notarial (D.D.N.)

Certificats d'internat et de résidence

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

Options
- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine bovine
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires

– disciplinaires (I.P.S.A.V.)
Options
Médecine de population des bovins laitiers
Thériogénologie
Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie
Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire
Certificat de résidence en optométrie

ANNEXE B – PROGRAMMES DE 3E CYCLE

Philosophiæ Doctor – Ph. D.

Aménagement (Ph. D.)
Anthropologie (Ph. D.)
Biochimie (Ph. D.)
Options:
Génétique moléculaire
Biologie structurale
Génomique humaine
Biochimie in silico
Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires
Bio-informatique (Ph. D.)
Biologie moléculaire (Ph. D.)
Options :
Option générale
Maladies complexes chez l'humain
Biologie des systèmes
Chimie (Ph. D.)
Communication (Ph. D.)
Criminologie (Ph. D.)
Démographie (Ph. D.)
Études anglaises (Ph. D.)
Études cinématographiques (Ph. D.)
Génie biomédical (Ph. D.)
Géographie (Ph. D.)
Histoire (Ph. D.)
Histoire de l'art (Ph. D.)
Informatique (Ph. D.)
Linguistique (Ph. D.)
Options
Linguistique
Neuropsychologie
Littérature (Ph. D.)
Options
Études littéraires et intermédiales
Littérature allemande
Littérature comparée et générale
Littérature hispanique
Théorie et épistémologie de la littérature
Littératures de langue française (Ph. D.)
Mathématiques (Ph. D.)
Options
Mathématiques pures
Mathématiques appliquées
Mathématiques de l'ingénieur
Microbiologie et immunologie (Ph. D.)
Musique (Ph. D.)
Options
Ethnomusicologie
Musicologie
Nutrition (Ph. D.)
Pathologie et biologie cellulaires (Ph. D.)
Options
Biologie cellulaire
Biologie du cancer
Biopathologie cardiovasculaire
Cytogénétique
Système nerveux
Pharmacologie (Ph. D.)
Options
Neuropharmacologie
Pharmacogénomique
Pharmacologie clinique
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
Pharmacologie moléculaire
Philosophie (Ph. D.)
Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (Ph. D.)
Physique (Ph. D.)
Option
Biophysique et physiologie moléculaires
Programme individualisé (Ph. D.)
Psychoéducation (Ph. D.)
Psychologie (Ph. D.)
Option
Sciences cognitive et neuropsychologique
Psychologie – recherche et intervention (Ph. D.)
Options
Neuropsychologie clinique
Psychologie clinique
Psychologie du travail et des organisations
Relations industrielles (Ph. D.)
Santé publique (Ph. D.)
Options
Épidémiologie
Gestion des services de santé
Organisation des soins de santé
Promotion de la santé
Toxicologie de l'environnement
Science politique (Ph. D.)
Sciences biologiques (Ph. D.)
Sciences biomédicales (Ph. D.)
Options
générale
Bioéthique
Orthophonie ou audiologie
Sciences psychiatriques
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Sciences du vieillissement
Musculosquelettique
Sciences de l'activité physique (Ph. D.)
Sciences de la réadaptation (Ph. D.)
Sciences de la vision (Ph. D.)
Options :
Générale
Basse vision et réadaptation visuelle
Biologie cellulaire et moléculaire
Biologie des maladies de la vision
Neurosciences de la vision et psychophysique
Optique, instrumentation et imagerie
Sciences cliniques et épidémiologie
Sciences de l'éducation (Ph. D.)
Options
Administration de l'éducation
Andragogie

- Didactique
- Éducation comparée et fondements de l'éducation
- Mesure et évaluation en éducation
- Psychopédagogie

Sciences de l'information (Ph. D.)
Sciences des religions (Ph. D.)
Sciences économiques (Ph. D.)
Sciences humaines appliquées (Ph. D.)

Option
- Bioéthique

Sciences infirmières (Ph. D.)

Options
- Administration des services infirmiers
- Formation en sciences infirmières
- Soin et santé

Sciences neurologiques (Ph. D.)

Option
- Neuropsychologie

Sciences pharmaceutiques (Ph. D.)

Options
- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique

Sciences vétérinaires (Ph. D.)

Options
- Épidémiologie
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction

Service social (Ph. D.)
Sociologie (Ph. D.)
Statistique (Ph. D.)
Théologie (Ph. D.)
Théologie – études bibliques (Ph. D.)
Théologie pratique (Ph. D.)
Traduction (Ph. D.)

Options
- Terminologie
- Traductologie

Virologie et immunologie (Ph. D.)

Doctorats de 3e cycle

Droit (LL. D.)
Musique – composition (D. Mus.)

Options
- Composition instrumentale
- Composition électroacoustique

Musique – interprétation (D. Mus.)

Options
- Direction d'orchestre
- Voix et instruments

Psychologie (D. Psy.)

Option
- Neuropsychologie clinique
- Psychologie clinique

Théologie (D. Th.)

Diplômes de 3e cycle

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)
Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)
Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.É.P.A.)
Diplôme d'études professionnelles approfondies en interprétation (D.É.P.A.)
Diplôme d'études professionnelles approfondies composition pour l'écran et la scène (D.É.P.A.)
Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique (D.É.P.D.)

LISTE DES MICROPROGRAMMES DE 2e CYCLE

Les microprogrammes donnent droit à une attestation.

Art et sciences

Administration sociale
Analyse criminologique
Communication dans les organisations en changement
Communication politique
Compétences professionnelles
Dynamique des relations du travail
Études internationales
Géomatique et analyse spatiale
Gestion de la diversité dans les organisations
Gestion stratégique des ressources humaines
Intervention criminologique
Méthodologies d'analyse sociologique
Perspectives internationales en relations industrielles
Psychoéducation
Santé et mieux-être au travail
Société, politiques publiques et santé
Statistiques sociales

Droit

Common Law nord-américaine
Droit des affaires
Droit des technologies de l'information
Droit et travail
Droit international

Kinésiologie

Kinésiologie

Médecine

Administration des services de santé
Bioéthique
Échocardiographie transoephagienne péri-opératoire (ÉTO)
Épidémiologie et contrôle des infections
Ergothérapie
Éthique clinique pédiatrique
Formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Génétique médicale
Gestion de la qualité en santé
Gestion du changement et responsabilité populationnelle
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Mobilité et posture
Nutrition
Petite enfance et approche interprofessionnelle
Pharmacogénomique
Pharmacologie clinique
Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction
Rééducation périnéale et pelvienne
Résonance magnétique – abdominovasculaire
Résonance magnétique – musculosquelettique
Résonance magnétique – neuroradiologie
Santé communautaire
Santé environnementale et santé au travail
Santé mondiale
Santé publique

Médecine vétérinaire

Médecine des animaux de compagnie
Interface animal-homme-environnement et santé
Interventions en santé publique vétérinaire

Optométrie

Basse vision
Informatique adaptée en déficience visuelle

Pharmacie

Pharmacien – maître de stage
Pharmacogénomique
Soins pharmaceutiques

Sciences de l'éducation

Administration de l'éducation
Administration des systèmes d'éducation et de formation
Approfondissement en administration de l'éducation
Didactique
Didactique et intégration des matières
Éducation
Évaluation des compétences
Formation à l'enseignement postsecondaire
Gestion du changement en éducation
Insertion professionnelle en enseignement
Intégration pédagogique des TIC
Orthodidactique du français
Orthodidactique des mathématiques
Orthopédagogie - élèves handicapés
Orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement
Pédagogie universitaire des sciences de la santé
Soutien à l'apprentissage
Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers

Sciences infirmières

Développement des pratiques infirmières
Leadership et gestion des services infirmiers
Prévention et contrôle des infections
Soins palliatifs et fin de vie

Théologie et sciences des religions

Santé, spiritualité et bioéthique
Sciences des religions
Théologie
Théologie pratique

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Généralités

L'annuaire présente les programmes d'études dans un langage et un format uniformes. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des programmes.

Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre « Structure du programme ».

Segment et bloc

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comptera habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces cours parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Structures des programmes

Énumération des cours

– À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants :

– Le cas échéant, le symbole + : ce symbole indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. On trouvera l'énoncé de la condition dans la description du cours qui figure à la partie de l'annuaire intitulée « Répertoire des cours ».

– Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée. On trouve ci-après la liste des sigles avec leur signification. Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.

– La colonne suivante indique le nombre de crédits du cours.

– Dans la colonne qui suit, les lettres A, H, E, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement.

– Le chiffre indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours.)

– Dans la colonne suivante, le cas échéant, le symbole j, s, ou js indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la

journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ».

j) Le symbole j signifie que le cours sera probablement offert le « jour » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « soir ».

s) Le symbole s signifie que le cours sera probablement offert le « soir » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « jour ».

js) Le symbole js signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le « jour » et au moins une fois le « soir » au cours des trois prochaines années.

Dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, de l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le « jour » seulement (J), le « soir » seulement (S), ou encore le « jour » ou le « soir » (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le « soir ».

– Le titre du cours.

Risque de changement

Les indications présentées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, en particulier en ce qui a trait au trimestre de début d'un cours (A, H, E).

FACULTÉ DE MÉDECINE

INTRODUCTION

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle : en médecine à 1 261 étudiants et en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie, physiothérapie et sciences biomédicales) à 1 407 étudiants à temps plein. Elle dispense une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 1 000 étudiants et supporte plusieurs spécialisations en administration de la santé, santé environnementale et santé au travail, médecine sociale et préventive et médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (2 201 étudiants à la maîtrise et au doctorat en 2010-2011). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Sainte-Justine), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires suprarégionaux (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Coeur), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. En outre, 435 professeurs de carrière, 201 chercheurs et 2 483 professeurs de clinique assurent à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.med.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'administration de la santé Pavillon 7101 Ave du Parc	3074-5	343-6170
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie et médecine moléculaire Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de médecine sociale et préventive Pavillon 7101 Ave du Parc	3028	343-6139
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de nutrition 2 405 Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
Département de santé environnementale et santé au travail Pavillon Marguerite-d'Youville	4095	343-6134
École d'orthophonie et d'audiologie 7077 avenue du Parc	3001-21	343-7672
École de réadaptation 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417
Programme de baccalauréat en bio-informatique (Voir Département de biochimie et médecine moléculaire)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	N-422	343-6111 poste 4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé www.mae.umontreal.ca	N-414	343-7606

DIRECTION FACULTAIRE

Doyenne : Hélène Boisjoly

Vice-doyens
Pierre Belhumeur, affaires professorales
Andrée Boucher, développement continu des compétences professionnelles
Daniel Bourbonnais, recherche et innovation scientifique
Christian Bourdy, études médicales de 1er cycle
Pierre Bourgouin, exécutif et affaires cliniques
Josée Dubois, études médicales postdoctorales
Daniel Lajeunesse, sciences fondamentales et études supérieures

Secrétaire de Faculté
Josette Noël

Vice-doyen adjoint
Gilles Bleau, sciences fondamentales et études supérieures

Vice-doyens associés Vie étudiante et facultaire
Hugues Cormier
Ramses Wassef
Josette Noël

Vice-doyennes associées aux sciences de la santé
Louise Demers, École de réadaptation
Louise Getty, École d'orthophonie et d'audiologie
Marielle Ledoux, nutrition

Vice-doyen associé Campus Mauricie
Réjean Duplain

Directions

Geneviève Bouchard, chef de cabinet et directrice des communications et des relations internationales
Vincent Dumez, patient-partenaire
Jean-François Gauchat, baccalauréat en sciences biomédicales
Sylvie Monier, services administratifs

Adjointes

Isabelle Duchesnay, affaires étudiantes et vie facultaire
Jolaine Frigault, études médicales de 1er cycle
Line Ginchereau, affaires professorales
Martine Jalbert, ressources matérielles, physiques et planification
Christine Lamoureux, développement continu des compétences professionnelles
François L'Heureux, recherche et innovation scientifique
Lorraine Locas, études médicales postdoctorales
Alain Papineau, coordination des stages en régions
François Robichaud, sciences fondamentales et études supérieures
Josée Véronneau, ressources humaines et affaires hospitalières

Direction des départements et écoles de la Faculté

Département d'administration de la santé : Régis Blais
Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
Département de biochimie et médecine moléculaire : Christian Baron
Département de chirurgie : Luc Valiquette
Département de médecine : Mario Talajic
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Jean Pelletier
Département de médecine sociale et préventive : Marie-France Raynault
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Hugo Soudeyns
Département de nutrition : Marielle Ledoux
Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc
Département d'ophtalmologie : Jean-Daniel Arbour
Département de pathologie et biologie cellulaire : Pierre Drapeau
Département de pédiatrie : Jean-Yves Frappier
Département de pharmacologie : Patrick du Souich
Département de physiologie : Michèle Brochu
Département de psychiatrie : Emmanuel Stip
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Gilles Soulez
Département de santé environnementale et santé au travail : André Dufresne
École d'orthophonie et d'audiologie : Louise Getty
École de réadaptation : Louise Demers
École de santé publique : Raymond Lalande et Hélène Boisjoly, administrateurs

Direction de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'UdeM

CSSS Sud-Ouest–Verdun : Marc Belley
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Marie-Josée Dupuis
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
CSSS de Laval : Benoit Morin
CSSS de Chicoutimi : Mauril Gaudreault
Hôpital Louis-H. Lafontaine : Luc Nicole
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier
Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Christine Boutin
Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Sylvie Houde
Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal : Claude Viau
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Frédéric Millaud
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Ana Ines Ansaldo

Direction de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique de l'Université de Montréal (CENUM) : Pierre Drapeau
Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche du CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : André Poirier
Centre de recherche du CSSS de Laval – Hôpital Cité-de-la-santé : France Cookson (intérim)
Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : François Madore
Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy
Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : Roger Godbout
Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swaine
Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté
Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville
Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Jacques Turgeon
Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau
Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Sonia Lupien
Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet
Centre de recherche Léa-Roback : Marie-France Raynault
Groupe d'étude des protéines membranaires (GEPROM) : Lucie Parent
Groupe de recherche sur la gestion thérapeutique (GRGT) : Terrence Montague
Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Trevor Drew
Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann
Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Denis de Blois et Gerardo Ferbeyre
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy
Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) : Guy Sauvageau

Direction de programmes d'études médicales et paramédicales de 1er cycle (B. Sc., M.D.)

Études médicales de 1er cycle : Éric Drouin
Externat : Martine Jolivet-Tremblay
Audiologie : Tory Leroux
Ergothérapie : Lise Poissant
Microbiologie et immunologie : France Daigle
Neurosciences : Élaine C. Chapman
Nutrition : Marielle Ledoux
Orthophonie : Claire Croteau (intérim)
Physiothérapie : Robert Forget
Sciences biomédicales : Jean-François Gauchat

Direction de programmes d'études supérieures (D.É.S.S., M. Sc. Ph. D.)

Administration des services de santé : Lise Lamothe
Audiologie (M.P.A.) : Tony Leroux
Biochimie : Luc DesGroseillers
Bioéthique : Bryn Williams-Jones et Vardit Ravitsky
Bio-informatique : Nicolas Lartillot
Biologie moléculaire : Trang Hoang
Conseil génétique : Valérie Désilets
Environnement, santé et gestion des catastrophes : Maryse Bouchard
Ergothérapie : Lise Poissant
Évaluation des technologies de la santé : Mira Johri
Génie biomédical : Alain Vinet
Gestion de la qualité en santé : Lise Lamothe
Hygiène du travail M. Sc. : André Dufresne
Hygiène du travail, D.É.S.S. : Jérome Lavoué
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale : François Sestier
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
Mobilité et posture : Hubert Labelle
Nutrition : Marielle Ledoux et Bryna Shatenstein
Orthophonie (M.P.O.) : Natacha Trudeau
Pathologie et biologie cellulaires : Nicole Leclerc
Perfusion extracorporelle : Louis Perreault
Petite enfance et approche interprofessionnelle : Julie Gosselin
Pharmacologie : René Cardinal
Pharmacologie clinique : Patrick du Souich
Physiologie : Réjean Couture
Physiothérapie : Robert Forget
Santé communautaire : Louise Fournier
Santé environnementale et santé au travail : André Dufresne
Santé environnementale mondiale : Audrey Smargiassi
Santé publique : Louise Potvin

Sciences biomédicales : Yahye Merhi
Sciences neurologiques : Richard Robitaille
Sciences de la réadaptation : Deborah Feldman
Toxicologie et analyse du risque : Sami Haddad
Virologie et immunologie : George Szatmari

Direction de programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Pierre Allard

Direction de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Mathieu Latour
Anesthésiologie : François Girard
Biochimie médicale : Nadine Kadri
Cardiologie : Donald Palisaitis
Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard
Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard
Chirurgie générale : Jean-François Latulippe
Chirurgie pédiatrique : Michel Lallier
Chirurgie orthopédique : Marc Isler
Chirurgie plastique : Patricia Bortoluzzi
Chirurgie thoracique : Jocelyne Martin
Chirurgie tronc commun : Patricia Egerszegi
Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
Clinicien érudit : Marie-Dominique Beaulieu
Dermatologie : Benoit Côté
Dermatologie pédiatrique : Julie Powell
Endocrinologie et métabolisme : Sylvie Ott-Braschi
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Rachel Scott
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Joanne Benoît
Gastroentérologie : Mickael Blouin
Gastroentérologie chez l'enfant : Christophe Faure
Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
Greffe de cellules hématopoïétiques : Silvy Lachance
Hématologie : Jeannine Kassis
Hématologie/oncologie pédiatrique : Rochelle Winikoff
Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
Immunologie clinique et allergie chez l'enfant : Anne Des Roches
Maladies infectieuses : Danielle Rouleau
Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
Médecine/tronc commun : Jean-François Gobeil
Médecine communautaire : Stéphane Perron
Médecine de soins intensifs : Marc-Jacques Dubois
Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Baruch Toledano
Médecine d'urgence/spécialité : Pierre Desaulniers
Médecine d'urgence/compétence spéciale : Martin Vincent
Médecine d'urgence pédiatrique : Benoit Carrière
Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo
Médecine de famille : Louise Authier
Médecine du travail : Louis Patry
Médecine interne : Michèle Mahone
Médecine maternelle et fœtale : Lynda Hudon
Médecine néonatale et périnatale : Ahmed Moussa
Médecine nucléaire : Antoine Leblond
Médecine palliative : Robert Marchand
Médecine physique et réadaptation : Martin Lamontagne
Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau
Néphrologie : Alain Bonnardeaux
Néphrologie chez l'enfant : Véronique Phan
Neurochirurgie : Louis Crevier
Neurologie : Alexandre Yves Poppe
Neurologie chez l'enfant : Philippe Major
Neuropathologie : Roland Auer
Neuroradiologie : Alain Weill
Obstétrique et gynécologie : Stéphane Ouellet
Oncologie gynécologique : Philippe Gauthier
Oncologie médicale : Alain Bestawros
Oncologie radiologique : Carole Lambert
Ophtalmologie : Patrick Hamel
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale : Martin Desrosiers
Pédiatrie du développement : Robert Dubé
Pédiatrie – tronc commun : Olivier Jamoulle
Pédiatrie générale : Olivier Jamoulle
Pneumologie : François Beaucage
Pneumologie chez l'enfant : Sheila Jacob
Psychiatrie : Christiane Bertelli
Radiologie diagnostique : Chantale Lapierre
Rhumatologie : Éric Rich
Santé publique et médecine préventive : Stéphane Perron
Soins aux personnes âgées : Nathalie Champoux
Urologie : Diego Barrieras
Urogynécologie et reconstruction pelvienne : Stéphane Ouellet

Titulariat de chaires philanthropiques

CChaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein et Fonds Lilly en recherche en cancer du sein : André Robidoux
Chaire Bristol-Meyers-Squibb (BMS) en biologie moléculaire : Christian Baron
Chaire Claude-Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal : Richard Béliveau
Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein : Sylvie Mader
Chaire de pharmacologie (Merck Frosst Canada Inc.) : Patrick du Souich
Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel : David Norman Weisstub
Chaire de recherche en orthopédie de l'Hôpital du Sacré-Cœur : Julio C. Fernandes
Chaire de Recherche Marcel et Rolande Gosselin en neurosciences cognitives fondamentales et appliquées du spectre autistique de l'UdeM à l'hôpital Rivière-des-Prairies et à l'hôpital Sainte-Justine : Laurent Mottron
Chaire Docteur Sadok Besrour en médecine familiale de l'Université de Montréal : Marie-Dominique Beaulieu
Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention de l'Université de Montréal : Brigitte Maheux
Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie de l'Université de Montréal : Emmanuel Stip
Chaire en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine : Michèle Bouchard
Chaire en arthrose de l'Université de Montréal : Johanne Martel-Pelletier et Jean-Pierre Pelletier
Chaire en cancer de la prostate : Fred Saad
Chaire de médecine transfusionnelle – Association des bénévoles du don de sang Héma-Québec-Bayer de l'Université de Montréal : Jean-François Hardy
Chaire Shire en néphrologie et en transplantation et régénération rénales : Marie-Josée Hébert
Chaire en sciences du mouvement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, et de l'Université de Montréal : Hubert Labelle
Chaire en sclérodermie : Jean-Luc Senécal
Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique de l'Université de Montréal : Daniel Sinnett
Chaire GlaxoSmithKline (GSK) en gestion optimale des maladies chroniques : Janusz Kaczorowski
Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie : Jean Roy
Chaire Marie Lou et Yves Cotrel pour la recherche en orthopédie : Jacques A. de Guise
Chaire Michal et Renata Hornstein en chirurgie cardiaque : Michel Pellerin
Chaire Novartis - Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal : Daniel Lamarre
Chaire Paul-David en électrophysiologie cardiovasculaire de l'Université de Montréal : Stanley Nattel
Chaire Pfizer - Bristol-Myers Squibb - Smithkline Beecham - Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal : Jacques-Yves Montplaisir
Chaire Pfizer en athérosclérose de l'Université de Montréal : Jean-Claude Tardif
Chaire Pfizer en recherche clinique et translationnelle sur le VIH : Cécile Tremblay
Chaire Philippa et Marvin Carsley en cardiologie de l'Université de Montréal : Normand Racine
Chaire Power Corporation du Canada en sciences physiologiques de l'Université de Montréal : Numa Dancause
Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers : Pierre Belhumeur

Chaire Marcel et Rolande Gosselin en chirurgie thoracique oncologique de l'Université de Montréal : Moishe Liberman
Chaire Roger Des Groseillers d'oncologie chirurgicale hépato-biliaire et pancréatique de l'Université de Montréal : Réal Lapointe
Chaire Medtronic de traumatologie spinale de l'Université de Montréal : Jean-Marc Mac-Thiong
Chaire Yves Des Groseillers et André Bérard de cardiologie interventionnelle : cellules souches et thérapie régénératrice de l'Université de Montréal : Serge Doucet
Chaire de recherche Environnement-Cancer – Guzzo-La Société de recherche sur le cancer de l'Université de Montréal : Jack Siemiatycki
Chaire Léopoldine A. Wolfe de recherche clinique/translationnelle en prévention de la cécité causée par la dégénérescence maculaire liée à l'âge de l'Université de Montréal : Sylvain Chemtob
Chaire Charles-A.-Poissant de transplantation cornéenne de l'Université de Montréal : Isabelle Brunette
Chaire Famille Alfonzo Minicozzi de chirurgie thoracique et transplantation pulmonaire : Pasquale Ferraro
Chaire Jeanne et Jean-Louis Lévesque en génétique des maladies du cerveau : Guy Rouleau

Prix et bourses aux étudiants

** Les prix et bourses suivis d'un astérisque proviennent de fonds capitalisés de la Faculté.*

D.É.S.
Bourse Groupe Fonds des professionnels

Programmes de baccalauréat en sciences biomédicales
Prix Laurence-Jacob-Roy

Programmes de sciences cliniques
Bourse Fonds pour la surspécialisation clinique*

Département de chirurgie
Bourse Georges-Étienne-Cartier*
Bourse Paul-Dessureault en urologie*
Prix Daniel-Tassé

Département de médecine
Bourses de la Fondation Cole
Prix Jacques-Genest
Prix Pierre-Bois

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence
Fonds Docteur Sadok Besrour pour le développement de la médecine en Tunisie*
Prix annuels aux résidents pour les 4 meilleurs travaux d'érudition ou de recherche

Département d'ophtalmologie
Bourse du Fonds Besner-Valois*
Bourse Dr Suzanne Véronneau Troutman*
Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal (FROUM)*

Département de pédiatrie
Bourses de formation postgraduée du Département de pédiatrie
Prix Claude-C. Roy
Prix Luc-Chicoine
Prix offerts aux résidents et aux moniteurs cliniques du programme de pédiatrie

Département de psychiatrie
Fonds Monique-Gaumond pour la recherche en maladies affectives*

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire
Bourse Cordis-Johnson & Johnson
Bourse du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire*
Bourse General Electric
Prix Jean-Louis Léger (NYCOMED)
Prix offerts aux résidents du programme de radio-oncologie :
Prix de l'Association canadienne des Radio-Oncologues (CARO)
Prix de l'Association des Radio-Oncologues du Québec et Société Française de Radio-Oncologie (AROQ-SFRO)
Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : SCFR, C.A.R., R.S.N.A. et A.R.R.S.

Programmes de sciences fondamentales

Département de biochimie et médecine moléculaire
Prix Astra Zénéca
Prix Merck-Frosst
Prix Simon-Pierre Noël*

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie
Bourse d'excellence Gabriel-Marquis
Bourse en mycologie médicale de l'Université de Montréal
Bourse postdoctorale Michel Saucier
Bourse Serge Montplaisir pour la lutte contre les maladies infectieuses*
Bourses du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie*

Département de pathologie et biologie cellulaire
Fonds commémoratif Pierre-Masson
Prix de l'American Society for Clinical Pathology
Bourses du Département de pathologie et biologie cellulaire

Département de pharmacologie
Bourse de perfectionnement Merck Frosst
Bourses de la journée Gabriel L. Plaa

Département de physiologie
Bourse Herbert H-Jasper
Bourse J. P. Cordeau
Fonds Michel-Bergeron*

Programmes des sciences de la santé

Département de nutrition
Prix d'Encouragement aux Études Supérieures*
Prix de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec
Prix du Département de nutrition en gestion des services alimentaires
Prix Gabi-B.- Reaidi*
Prix Marcel Laliberté
Prix Producteurs laitiers du Canada
Prix Rachel-Beaudoin*

École d'orthophonie et d'audiologie
Prix Cordozzo-Coderre
Prix d'excellence de l'École d'orthophonie et d'audiologie
Prix de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
Prix Michèle Bergeron
Prix Raymond-Hétu*

École de réadaptation
Bourse Andrée-Forget pour le développement de la réadaptation au plan international*
Prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes
Prix de l'Association canadienne de physiothérapie
Prix d'excellence clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
Prix Françoise-Savard-Goulet*
Prix Martine-Chabot*
Prix de la relève du programme d'ergothérapie
Prix du CSSS Cavendish et Santé publique de Montréal

Programmes des sciences de la santé publique

Département d'administration de la santé
Bourse Marie-Anne Lavallée (réservée au CSSS Bordeaux-Cartierville)
Bourse de la Fondation McGaw (externe)
Prix Robert Wood Johnson (externe)
INESS (externe) cohorte ULYSSES
Projet PARC/ACDI (réservé aux étudiants de la cohorte délocalisée en Haïti)

Département de médecine sociale et préventive
Prix Armand-Frappier

Département de santé environnementale et santé au travail
Bourse de voyage
Prix Jules-Brodeur*

Axes médicaux

Gériatrie-gérontologie
Bourse Marthe-Demers en gérontologie-gériatrie*

Sciences neurologiques
Prix Justine et Yves Sergent*
Prix Tomas Alfred Reader*

Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CHU – Centres hospitaliers universitaires
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)

IU – Instituts universitaires
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

CAUS – Centres affiliés universitaires suprarégionaux
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

CAUR – Centres affiliés universitaires régionaux
CSSS de Chicoutimi

CHA – Centres hospitaliers affiliés
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
CSSS Sud-Ouest-Verdun – Centre hospitalier de Verdun
CSSS de Laval
CSSS de Chicoutimi
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Rivière-des-Prairies
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal

CSSS – Centres de santé et de services sociaux
CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord – CLSC Ahuntsic
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent – CLSC Bordeaux-Cartierville
CSSS de la Montagne – CLSC Côte-des-Neiges
CSSS Jeanne-Mance – CLSC des Faubourgs
CSSS Pointe-de-l'Île – CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
CSSS Cavendish – CLSC René-Cassin / Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec
CSSS Champlain – CLSC St-Hubert
CSSS de Laval – CLSC-CHSLD du Marigot

Autres
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Institut national de santé publique
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Institut de Nazareth et Louis-Braille
Institut Raymond-Dewar
Centre Dollard Cormier
Le regroupement des centres de réadaptation, Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine
Les Centres jeunesse de Montréal / Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

Informations pratiques

Certificat médical
Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Aide financière aux étudiants
La Faculté dispose d'un certain nombre de prêts et bourses.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents
Ramses Wassef, directeur
Pavillon Paul-G.-Desmarais, local 3106
Téléphone : 514-343-6603

Service d'aide aux étudiants et résidents en médecine
Pour des problèmes pédagogiques, financiers ou de santé.

Bureau de développement

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau N-403
Téléphone 514-343-6302

Le Bureau de développement de la Faculté de médecine a pour mission principale d'assurer la permanence des activités de développement et de sollicitation afin de recueillir des sommes additionnelles qui assureront la consolidation et la croissance de la Faculté.

Relevant du doyen, le Bureau de développement agit à titre d'ambassadeur de la Faculté de médecine auprès du personnel, des diplômés, des individus, des fondations, des corporations et autres organismes externes. Il coordonne les initiatives de sollicitation des départements, des centres de recherche et des autres unités de la Faculté. Dans l'ensemble de ses activités, il vise à développer et à maintenir dans la communauté interne et externe, un sentiment d'appartenance favorable au développement de la Faculté.

RUIS – Réseau universitaire intégré de santé de l'Université de Montréal

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal.

La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement le directeur général du CHUM, monsieur Christian Paire, et les deux vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, docteur Hélène Boisjoly, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, docteur Fabrice Brunet.

Membres du comité directeur du RUIS

Les directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement et des centres de santé et de services sociaux (CSSS)
CHUM : Christian Paire
CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet
CSSS Sud-Ouest - Verdun : Danielle McCann
CSSS de Laval : Luc Lepage
CSSS de Chicoutimi : Richard Lemieux
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent : Daniel Corbeil
CSSS Jeanne-Mance : Sylvie Simard (intérim)
CSSS de Saint-Jérôme : François Therrien
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Lucie Letendre
Hôpital Charles LeMoyne : Michel Gervais
Hôpital Louis-H. Lafontaine : André Lemieux
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Manon Boily
Hôpital Rivière-des-Prairies : Jean-Pierre Duplantie (intérim)
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Michel Larivière
Institut de Cardiologie de Montréal : Robert Busilacchi
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Jocelyn Aubut
Institut de Réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Jean-Philippe Cotton
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Marie-France Simard

Les présidents-directeurs généraux des Agences régionales de la santé et des services sociaux

Agence de Lanaudière : Jean-François Foisy
Agence des Laurentides : Marc Fortin
Agence de Laval : Claude Desjardins
Agence de la Montérégie : Yvan Gendron
Agence de Montréal : David Levine et Louise Ayotte
Agence de la Mauricie et Centre-du-Québec : Jean-Denis Allaire

Les représentants de l'Université de Montréal

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly
Faculté de médecine : Pierre Bourgouin
Faculté de médecine : Daniel Bourbonnais
Faculté des sciences infirmières : Francine Girard
Faculté de pharmacie : Pierre Moreau
Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Autres membres

IRCM : Tarik Möröy
MSSS : Louis Dufresne
CUSM : Timothy Meagher et Arthur T. Porter

La permanence du Bureau exécutif est assurée par un Secrétaire général, Richard Klein et par Manon Paquin.

CPASS – Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-200
Téléphone : 514-343-7864

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS est rattaché administrativement au Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu. Son fonctionnement matriciel se caractérise par l'interaction, la fertilisation croisée, la coopération et la synergie des forces. Ainsi, il regroupe et permet le travail conjoint de sept secteurs (Évaluation, Formation pédagogique, Recherche / développement, Espace éthique, Compétences des professionnels de la santé, Stratégies et moyens d'enseignement et apprentissage, Technologies incluant le CAAHC) pour offrir le soutien pédagogique nécessaire aux trois niveaux de formation : 1er cycle, Études supérieures et Développement professionnel continu.

Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie et en éthique, de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie ou en éthique.

Direction / Coordination
Vice-doyenne : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau U-206
Téléphone : 514-343-7827

Direction de la formation pédagogique du CPASS
Directrice : Nathalie Caire Fon
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-05
Téléphone : 514-343-6111 poste 5533
Collaborateurs : Marquis Fortin, Louise Samson, Benoit Deligne, Marie-France Pelland, Jean-François Latulippe, Geneviève Grégoire, Anna Carceller, Véronique Anne Pelletier, Steven Ditomasso, Karine Bouillon, Daniel Bourgoin

La Direction de la formation pédagogique a pour mission la formation pédagogique du corps professoral et des résidents, et cela de la formation initiale à la formation spécialisée des programmes des sciences de la santé de la Faculté.

Direction de la recherche et du développement du CPASS
Directeur : Bernard Charlin
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-314
Téléphone : 514-343-6111 poste 4140

La Direction de la recherche et du développement du CPASS (anciennement l'URDESS) est une structure de recherche en éducation des sciences de la santé qui contribue au rayonnement de la Faculté par des activités de recherche, par des activités de présentation sur les différentes tribunes, ainsi que par la rédaction d'articles qui s'ajoutent à la littérature existante en éducation du domaine des sciences de la santé.

Direction de l'évaluation du CPASS
Directeur : Stéphane Ahern et François Marquis
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-13 et 15
Téléphone : 514-343-2489

La Direction de l'évaluation du CPASS assure l'évaluation, de façon régulière et continue, des enseignants, des enseignements et des programmes d'études de la Faculté de médecine. Les principaux objectifs de ce processus sont l'amélioration de la qualité des programmes offerts aux étudiants et la valorisation du rôle de professeur. À la Faculté de médecine, la Direction de l'évaluation contribue à la formation des professeurs en évaluation et participe à l'élaboration des politiques facultaires en évaluation. La Direction de l'évaluation est présente sur la scène internationale, soit en recevant des stagiaires étrangers ou en animant des ateliers de formation en évaluation dans différents pays.

Un comité consultatif en évaluation a été créé fin 2008. Il est constitué d'enseignants de la Faculté de médecine, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des arts et des sciences (psychologie du travail). Le comité donne des avis sur les problèmes qui se posent en matière d'évaluation. La richesse des perspectives de ses membres lui permet de proposer des solutions innovantes.

Direction du développement professionnel continu du CPASS
Directeur : François Bénard
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-3
Téléphone : 514-343- 6367

La Direction du développement professionnel continu (DPC) de la Faculté de médecine dispense des activités de formation depuis plus de 30 ans. Ces dernières sont générées soit par des comités de développement ou à partir d'initiatives des différents départements ou centres hospitaliers affiliés à la Faculté. Elles s'adressent aux omnipraticiens, aux médecins spécialistes du Québec et aux autres professionnels de la santé. Plusieurs de ces activités rejoignent également nos collègues canadiens (en langue anglaise), ainsi que les professionnels de l'espace francophone international.

En continuité avec la mission du CPASS, la Direction du DPC a donc pour mandat de veiller au développement et au maintien des compétences des médecins et professionnels en exercice en étant un acteur majeur dans la création et l'offre de programmes et d'activités de formation continue se distinguant par leur potentiel de transfert dans la pratique quotidienne.

Innovations pédagogiques et Stratégies d'apprentissage du CPASS
Directrice : Paule Lebel
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-11
Téléphone : 514-343-6111 poste 0556
Télécopieur : 514-343-7650

Ce secteur comporte le développement de nouveaux projets pédagogiques en lien avec les priorités du CPASS, la conception d'activités spéciales ayant pour but l'animation des professeurs et des étudiants de la Faculté en rapport avec les stratégies d'apprentissage (colloques, journées scientifiques ou autres), ce qui inclut la stimulation des équipes de projets à rayonner pour faire connaître la qualité de nos innovations.

Espace éthique du CPASS
Directrice : Danielle Laudy
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-316
Téléphone : 514-343- 6879
Télécopieur : 514-343-7650

L'Espace éthique du CPASS a pour mission de développer la formation éthique au sein du réseau clinico-académique. Pour ce faire, des ateliers interdisciplinaires animés par des professionnels de la santé et des spécialistes en éthique autour de différents enjeux éthiques sont organisés au niveau des Résidents et de la formation continue. Diverses statégies pédagogiques favorisent la réflexion et la discussion des participants. La richesse des réflexions et des savoirs éthiques fait aussi l'objet d'activités de recherche, de publications, de présentations et de conférences locales et internationales.

Secteur Compétences des professionnels de la santé du CPASS
Directrice : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-09
Téléphone :514-343-6790

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur les défis du développement des compétences des professionnels de la santé (expertise, communication, collaboration, professionnalisme, érudition, promotion de la santé, gestion). Au cours de la dernière année, il a développé, conjointement avec le secteur de la formation pédagogique et celui de l'évaluation, de nouveaux ateliers de formation ainsi que des outils et ressources pédagogiques visant à faciliter la formation des résidents et professeurs dans les domaines autres que l'expertise médicale. À l'aide des travaux des Conseils de compétences et du Comité central, une réflexion est en train de se faire sur les meilleures méthodes pédagogiques pour former les étudiants des sciences de la santé à devenir des professionnels compétents. Un bel exemple de la mise en pratique de cette réflexion est le projet interfacultaire de formation des étudiants du 1er cycle des Facultés de médecine (ergothérapie/programme MD), sciences infirmières et pharmacie aux pratiques collaboratives dont le premier volet s'est déroulé en septembre 2008. La mobilisation des Secteurs Compétences et Technologies a particulièrement permis une belle réussite de cette expérience pilote réunissant près de 700 étudiants.

Secteur Technologies et outils d'enseignement et apprentissage du CPASS
Directeur : Richard Ratelle
Collaborateurs : Jean-Victor Patenaude, Louise Charron (projet ÉduMED)
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-48
Téléphone : 514-343-6111 poste 4953

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur l'utilisation des technologies et autres outils d'enseignement et d'apprentissage (E-Learning, Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés, cours en ligne, tutorials d'enseignement, place du *PodCast*, etc.). Ce secteur est important pour toutes les composantes du réseau clinico-académique (études de 1er cycle, résidences, DPC, études supérieures). Il vise à exercer un leadership dynamique afin de permettre à la Faculté et à son réseau clinico-académique d'intégrer rapidement et de profiter pleinement des innovations informatiques pertinentes.

CAAHC
Directeur : Jean-Victor Patenaude
Pavillon Roger-Gaudry

La construction du Centre d'apprentissage a récemment été complétée. Ce secteur aura la responsabilité de développer la simulation en relation étroite avec l'approche par compétence.

USI – Unité de santé internationale

Directeur : Lucien Albert
Edifice Saint-Urbain
CRCHUM
5e étage
Téléphone : 514-890-8156

L'USI est une entité qui contribue au rayonnement de la Faculté sur la scène internationale, particulièrement dans les pays en développement et en transition. Elle réalise des activités de formation, de recherche, et met à contribution l'expertise disponible dans des interventions. Les partenariats sont développés dans le champ des politiques, des programmes et des services de santé et dans celui des problèmes de santé et de population. Ses activités se déroulent dans une trentaine de pays.

Exercice professionnel

A) Médecine

1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :
Collège des médecins du Québec
Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4– Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examinateurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège.

Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :
Conseil médical du Canada
Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

B) Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (ergothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (ergothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une M. Sc. (orthophonie ou audiologie) d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (physiothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (physiothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

Associations étudiantes - 1er cycle

ADÉÉOA - L'Association des étudiants en orthophonie-audiologie
AÉÉMUM - L'Association des étudiants et étudiantes en médecine de l'Université de Montréal
AEESPUM - L'Association des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université de Montréal
AÉNUM - L'Association des étudiants en nutrition de l'Université de Montréal
AESBUM - L'Association des étudiantes et étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales
SÉRUM - La Société des étudiants en réadaptation de l'Université de Montréal

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable. Par année :

Département de nutrition	16 $
École d'orthophonie et d'audiologie	16 $
École de réadaptation	15 $
Sciences biomédicales	24 $

Médecine-recherche

Responsable du programme Médecine-Recherche : Jean-François Tanguay
Secrétariat : Mélanie Castonguay, 514-343-6111 poste 0933, télécopieur : 514-343-5751

Le Programme Médecine-Recherche permet aux étudiants en médecine d'acquérir une formation avancée en recherche et vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M. Sc. ou Ph. D.) en cours d'études de médecine (M.D.) ou d'études médicales postdoctorales (D.É.S.).

L'étudiant qui souhaite s'inscrire au programme Médecine-Recherche doit être préalablement inscrit au programme de doctorat en médecine (M.D.) ou à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.).

Par ailleurs, l'étudiant doit s'inscrire, ou être inscrit, à un programme d'études supérieures de l'Université de Montréal et doit satisfaire à toutes les exigences du programme.

Le programme Médecine-Recherche est un programme conjoint et peut avoir les formes suivantes : M.D. – M. Sc., M.D. – Ph. D., D.É.S. – M. Sc., D.É.S. – Ph. D.

M.D. – M. Sc.

Le programme M.D.-M. Sc. constitue une occasion pour l'étudiant du Doctorat en médecine de s'initier à la recherche et d'ajouter cette dimension à sa formation. Dans le cas où la formation de maîtrise éveille chez l'étudiant un intérêt encore plus marqué pour la recherche, il lui est possible de passer directement au Ph. D.

Préalables pour l'inscription

– Les étudiants en médecine qui détiennent un baccalauréat sont, en principe, admissibles dès le début de leur formation M.D.
– Les candidats issus du CEGEP peuvent présenter une demande d'inscription à la fin de la première année du doctorat en médecine, lorsqu'ils auront accumulé 80 crédits universitaires (année préparatoire et première année de médecine).
– Un étudiant déjà inscrit à un programme de M. Sc. et qui est accepté au programme de doctorat de 1er cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Les candidatures sont évaluées sur une base individuelle et le dossier doit être jugé acceptable par la Faculté de médecine (bons résultats scolaires, lettre de recommandation du futur directeur de recherche, participation à des stages en recherche, etc.).

Admission et inscription

Les demandes d'admission au programme M.D.-M. Sc. doivent être soumises à l'automne de la première année de médecine.

La demande devra alors être approuvée par le directeur du programme de M. Sc. et par le responsable du programme Médecine-Recherche.

Déroulement du programme

Les cours de la maîtrise sont suivis durant les trimestres d'automne et d'hiver de la première et de la deuxième année de médecine. Toutes les périodes de cours optionnels dans le programme M.D. sont mises à profit pour compléter la formation de la M. Sc.

Une année de suspension des études de médecine est requise pour effectuer le projet de recherche. La suspension est située le plus souvent à la fin de la deuxième année du doctorat en médecine, avant l'externat.

À la fin de l'année de suspension des études médicales, l'étudiant est en mesure de soumettre son mémoire. Dans certains cas, il est possible d'obtenir l'autorisation de la Faculté pour que la rédaction du mémoire s'effectue durant un stage à option de l'externat.

Financement

Les étudiants inscrits à la maîtrise peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du programme COPSE (Comité organisateur pour les stages d'été). La date limite est indiquée sur le site du COPSE : http://www.med.umontreal.ca/recherche/recherche_etudes/stages_ete.html

Une bourse est offerte à un étudiant du programme M.D.-M. Sc. par le **Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)**. Les demandes doivent être présentées avant le 15 octobre.

D.É.S. – M. Sc.

Programme

Cette formation s'adresse aux personnes inscrites à des programmes de résidence dans une spécialité ou surspécialité agréées par le Collège royal et qui ont démontré de l'intérêt et du potentiel pour faire une carrière de clinicien-chercheur.

La recherche dans le domaine de la santé englobe également des disciplines comme l'économie, la gestion, les sciences sociales, les sciences du comportement et de l'information, dans la mesure où elles s'appliquent à la santé et à la maladie.

Admission et inscription

La direction du programme de résidence assure la liaison avec le responsable du programme Médecine-Recherche, donne son approbation au programme individualisé et en surveille le déroulement.

Déroulement du programme

La formation en recherche peut être suivie à différents moments durant la résidence. Il est préférable que les trois trimestres d'inscription à la maîtrise soient consécutifs. Au cours de la formation en recherche, les activités cliniques sont permises, mais la majorité du temps (au moins 80 %) doit être consacré à la recherche.

M.D. – Ph. D.

La formation de doctorat exige deux ou trois années consécutives entièrement consacrées à la recherche, selon un agenda à déterminer sur une base individuelle pour tous les étudiants.

La suspension des études a généralement lieu entre les années préCliniques et l'externat, mais, exceptionnellement, peut se situer après la première année préclinique.

Un étudiant déjà inscrit à un programme de Ph. D. et qui est accepté au programme de doctorat de 1er cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Financement

Les étudiants au doctorat du programme Médecine-Recherche peuvent bénéficier d'un soutien financier des principaux organismes subventionnaires (I.R.S.C., F.R.S.Q.). Une entente de financement peut être convenue impliquant le directeur de recherche, les directeurs de programme, un centre ou un groupe de recherche. Les demandes peuvent être soumises en tout temps et sont considérées individuellement.

Un soutien partiel peut être accordé après la période de temps plein en recherche, dans la mesure où l'essentiel de la recherche de doctorat est terminé et qu'une certaine activité de recherche est maintenue jusqu'à l'attribution du doctorat.

D.É.S.– Ph. D.

Conditions identiques au programme M.D. – Ph. D. sauf pour la suspension des études.

La suspension des études peut se placer à différents moments du programme de D.É.S., après entente avec les directeurs de programmes (études supérieures, médecine-recherche et D.É.S.) et les vice-doyens concernés.

Financement

Voir les conditions de financement relatives au programme M.D. – Ph. D.

Règlement pédagogique pour l'accès direct aux programmes de Ph. D.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être directement admissible à titre d'étudiant régulier à l'un des programmes de Ph. D., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admission au programme de 2e cycle ou, en l'absence d'un programme de 2e cycle, au programme de 3e cycle du champ d'études envisagé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne de 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen, sur recommandation du Comité du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, le délai accordé au candidat ne peut dépasser six mois.

4. Programme

Le programme de Ph. D. comprend 90 crédits dont :

- un minimum de 6 crédits et un maximum de 30 crédits de cours de 2e ou de 3e cycle
- un minimum de 60 crédits attribué à la recherche et la rédaction de la thèse.

Des crédits de cours complémentaires peuvent être ajoutés selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine : 21 microprogrammes de 2e cycle, deux diplômes complémentaires, 12 diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), une maîtrise ès arts (M.A.), une maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.), 20 maîtrises ès sciences (M. Sc.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.P.O., M.P.A.), 16 Philosophiæ Doctor (Ph. D.), un Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.É.P.A.), un Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.), et quelque 60 Diplômes d'études spécialisées (D.É.S.).

Administration de la santé

Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé) 2-770-6-0

D.É.S.S. (administration des services de santé) 2-770-1-3

Options :

- Gestion du système de santé
- Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé

M. Sc. (administration des services de santé) 2-770-1-1

Options :

- Gestion du système de santé
- Analyse des organisations et systèmes de santé
- Gestion de la qualité (QUÉOPS-*i*)
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé
- Santé mondiale
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) 2-770-1-5

Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité en santé) 2-770-6-1

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement et responsabilité populationnelle) 2-770-6-2

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé) 2-770-1-6

Options :

- Évaluation
- Santé et société
- Santé mondiale

Microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé) 3-770-6-0

Département d'administration de la santé

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable de la M. Sc., du D.É.S.S. et du microprogramme (administration des services de santé) : Lise Lamothe
Responsable de la M. Sc. option Gestion de la qualité : Marie-Pascale Pomey
Responsable de la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) : Mira Johri
Information sur le programme : Nicole Roberge, 514-343-7990

Membres du Comité des programmes de 2e cycle

François Béland; Régis Blais; François Champagne; Brigitte Côté; Ghislaine Cleret de Langavant; André-Pierre Contandriopoulos; Nicole Dedobbeleer; Claude Desjardins; Marie-Hélène Desrosiers; Lambert Farand; Marie-Josée Fleury; Mira Johri; François Lagarde; Paul Lamarche; Lise Lamothe, responsable des programmes; Pascale Lehoux; Anne Lemay; Marc Lemire; Georges L'Espérance; Marie-Pascale Pomey Charo Rodriguez; Nicole Roberge, technicienne gestion des dossiers étudiants; Louise Rousseau; Claude Sicotte et un représentant étudiant.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Régis Blais

Professeurs titulaires
Renaldo Battista, M.D. (Montréal), M.P.H., Sc. D. (Harvard)
François Béland, M.A., Ph. D. (Laval)
Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
André-Pierre Contandriopoulos, M.A, Ph. D. (Montréal)
Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), Sc. D. (Johns Hopkins)
Paul Lamarche, M.H.A., Ph. D. (Michigan)
Lise Lamothe, M.B.A. (HÉC, Montréal), Ph. D. (McGill)
Nicole Leduc, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Pascale Lehoux, M. Sc .A., Ph. D. (Montréal)
Claude Sicotte, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Mira Johri, M.P.H. (Yale), Ph. D. (McGill),
Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M. Sc. (Paris V), Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Anne Lemay, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Luigi Lepanto, M.D. (Montréal), M. Sc. (Montréal) affiliation secondaire

Professeur adjoint
Emmanuel Guindon, M.A. (Victoria), Ph. D. (McMaster)

Chercheur adjoint
Marc Lemire, M. Sc. (Laval), Ph. D. (UQÀM)

Professeur sous octroi adjoint
Roxane Borgès Da Silva, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Martin Beaumont, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Brigitte Côté, M.D., M. Sc. (Montréal), M. Sc. santé communautaire (McGill)
Georges L'espérance, M.D. (Nancy I), Neurochirurgie (Laval), M. Sc. (Montréal)
Christian Paire, M. Sc. (Dijon), D.E.S. (Rennes)
Louise Rousseau, B. Pharm. (Laval), M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Claude Desjardins, M. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Desrosiers, B. Sc. inf. (Montréal), M. Sc. (HÉC)
David Levine, M. Sc. (Londres), M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle
Markirit Armutlu, M. Sc. bioéthique (McGill)
Caroline Barbir, M. Sc. (Montréal)
Luce Beauregard, M.A.P. (ÉNAP), M. Sc. psychologie (Montréal)
Denis Bélanger, MBA spécialisé gestion des technologies de l'information (Laval)
Judy Bianco, M. Sc. sciences infirmières (McGill)
Lynn Casimiro, M.A. sciences de l'activité physique (Ottawa), Ph. D. éducation (Ottawa)
France Cookson, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Daniel Corbeil, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Jacques Couillard, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Marie-Ève Cournoyer, Maîtrise en droit de l'environnement (Laval)
Sandra Cusson, M. Sc. psychologie (Montréal)
Francine David, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Isabelle Demers, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Lise Denis, M. Sc. administration des affaires (UQÀM)
Richard Deschamps, M. Sc. travail social (UQÀM), M.A.P. option management (ÉNAP)
Yves Desjardins, Ph. D. santé publique (Montréal), M. Sc. administration (Sherbrooke)
Danielle Dubois, M. Sc. (Montréal)
Guillaume Ducharme, D.É.S.S. développement des organisations (Laval), M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Isabelle Faucher, B.A. relations industrielles et psychologie (Laval)
Julie Fréchette, M. Sc. gestion des ressources humaines (HÉC)
Najia Hachimi-Idrissi, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Linda Hubert, M. Sc. (Laval)
Sandra Isimbi, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)
Lynne McVey, M. Sc. sciences appliquées (McGill)
Constance Menger, Maîtrise administration des affaires (McGill)
Pierre-Paul Milette, M. Sc. administration sociale conjointement à M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Jean-François Morel, M.A. analyse des politiques (Laval)
Marc Pineault, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Josée Proulx, B. Sc. psychosociologie de la communication (UQÀM)
Hélène Racine, M. Sc. gestion (ENAP)
Stéphanie Raymond-Carrier, M.D. (Montréal)
Johanne Roy, M. Sc. sciences infirmières (Montréal)
François Schubert, M. Sc. pharmacie (Montréal)
Karine Spénard, LL. B. (Montréal), M.A. droit et politique de la santé (Sherbrooke)
Chantal Talbot, M. Sc. administration des affaires (UQÀM)
Christian Tellier, M.Ps. (Sherbrooke)
Lucie Tremblay, M. Sc. services de santé (Montréal)
Lucie Turcotte, MAP (ÉNAP)
Benoît Valiquette, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)

Professeurs associés
Howard Bergman, M.D. (McGill)
Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Ghislaine Cleret de Langavant, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC, M. Sc. sciences cliniques (Sherbrooke), M. Sc. éval., gest. des technologies de la santé (Montréal), Ph. D. biologie cellulaire (Sherbrooke)
Jean-Louis Denis, M. Sc. , Ph. D. (Montréal)
Pierre Duplessis, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
François-Pierre Dussault, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Marie-Josée Fleury, M.A., Ph. D. (Montréal)
Pierre-Gerlier Forest, M.A. science politique (Laval), Ph. D. histoire et sociopolitiques des sciences (Montréal)
Mireille Goetghebeur, M. Sc., Ph. D. (Montpellier)
François Lagarde, M.A. (McGill)
Ann Langley-Laporte, M.A. (Lancaster), Ph. D. (HÉC)
Éric Latimer, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Pennsylvania)
Jean Rochon, LL. L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H., Dr P.H. (Harvard)
Rosario Charo Rodriguez, M.D., M. Sc., M.P.H. (Alicante, Espagne), Ph. D. (Montréal)
Jose Carlos Suarèz Herrera, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Nassera Touati, Ph. D. gestion (France)

Programme 2-770-6-0

Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé)

OBJECTIFS

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

– avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
– avoir une connaissance de l'anglais écrit
– sur demande du Comité d'admission, se présenter pour une entrevue
– une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (administration des services de santé). Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.É.S.S. ou pour la maîtrise.

4. Programme

Le programme comprend au moins 15 crédits de cours de 2e cycle, dont un bloc de base de 6 crédits de cours obligatoires et un 2e bloc de 9 crédits de cours à option.

Le programme peut être offert selon deux cheminements : cours de trois crédits sur le campus ou cours de un crédit en milieu de travail au sein de cohortes fermées.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ou		
ASA	6101	Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.
ASA	6103	Ressources, organisation, régulation, 1 cr.
ASA	6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ou		
ASA	6714A	Management des organisat. professionnelles I, 1 cr.
ASA	6714B	Management des organisat. professionnelles II, 1 cr.
ASA	6714C	Management des organisat. professionnelles III, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6133A	Analyse de cas 1, 1 cr.
ASA	6133B	Analyse de cas 2, 1 cr.
ASA	6134A	Résolution de problèmes 1, 1 cr.
ASA	6134B	Résolution de problèmes 2, 1 cr.
ASA	6134C	Résolution de problèmes 3, 1 cr.
ASA	6145	Processus de planification budgétaire, 1 cr.
ASA	6151A	Gestion des ressources humaines 1, 1 cr.
ASA	6151B	Gestion des ressources humaines 2, 1 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6163	Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6164	Gestion de l'utilisation des services, 1 cr.
ASA	6173	Application en gestion de la production, 1 cr.
ASA	6174	Implantation des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.
ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
ASA	6713	Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
ASA	6715	Le changement et sa gestion, 1 cr.
ASA	6716A	Leadership et direction 1, 1 cr.
ASA	6716 B	Leadership et direction 2, 1 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.

Programme 2-770-1-3

D.É.S.S. (administration des services de santé)

Objectifs

Option Gestion du système de santé

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

Option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes

Les étudiants de l'option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes choisissent parmi les cours du bloc Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes.

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Le D.É.S.S. option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour évaluer les interventions prenant place au sein des systèmes de santé et des organisations qui les constituent et prendre en compte l'environnement de ces systèmes.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership, afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour devenir des agents du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes *Evidence-Based Management*.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

option Gestion du système de santé
option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes
option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des services de santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans un des trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires et autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

Option Gestion du système de santé
Option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (administration des services de santé) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire.

option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Un candidat de l'option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé peut être admis à l'option du même nom de la M. c. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité, et cela, avant d'entreprendre le cours ASA 6038 exclusif au D.É.S.S.. Une recommandation du responsable du programme sera alors nécessaire.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Un candidat de l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité et cela, avant d'entreprendre les deux séminaires complémentaires de 6 crédits exclusifs au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte quatre options :

Gestion du système de santé,
Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes,
Évaluation des services, organisations et systèmes de santé,
Utilisation de la recherche en gestion de la santé.

- Le D.É.S.S. option Gestion du système de santé comporte 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.
- Le D.É.S.S. option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes comporte 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.
- Le D.É.S.S. option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé est constituée de 24 crédits obligatoires, 6 crédits à option.
- Le D.É.S.S. option Utilisation de la recherche en gestion de la santé est constitué de 30 crédits obligatoires.

Structure du programme

Option Gestion du système de santé

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

Bloc A_1 – Analyse des systèmes sociosanitaires (9 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.

Bloc A_2 – Administration des services de santé (6 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.

Bloc A_3 – Outils quantitatifs de décision (3 cr.)

MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
STT	6971	Méthodes en biostatistique, 3 cr.

Bloc A_4 – Grilles d'analyse de l'adm. des services de santé (6 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Bloc B_1 – Analyse et gestion des services sociosanitaires

ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
SOL	6444	Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Bloc B_2 – Outils et méthodes

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6711	Pratique de la consultation, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B_3 – Perspectives internationales et comparaison de syst. de santé

ASA	6712	Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
ASA	6713	Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - syst. santé, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.

Option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

Bloc A_1 – Analyse des systèmes sociosanitaires (9 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.

Bloc A_2 – Administration des services de santé (6 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.

Bloc A_3 – Outils quantitatifs de décision (3 cr.)

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
STT 6971 Méthodes en biostatistique, 3 cr.

Bloc A_4 – Grille d'analyse de l'administration des services de santé (6 cr.)

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
STT 6971 Méthodes en biostatistique, 3 cr.

Bloc B – (6 cr.)

Bloc B_1– Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes

ASA 6717 Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
ASA 6718 Organisation des services aux ainés, 3 cr.
SVS 6414 Vieillissement et intervention, 3 cr.

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA 6038 Intervention et analyse en santé, 3 cr.
ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr)

APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.
ASA 6152 Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6731 Recherche opérationnelle et gestion de la qualité, 3 cr.
ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ASA 6752 Org. de santé et complexité, 3 cr.
CPR 6004 Comprendre les conflits, 3 cr.
HEC 6021 Habiletés de direction(447094), 3 cr.
HEC 6350 Gestion des conflits (635077), 3 cr.
MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO 6069 Régression logistique, 3 cr.
PSY 6733 Gestion psychologique des conflits, 3 cr.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Bloc A – Obligatoire – Programme FORCES (18 cr.)

Module 1 : Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé
ASA 6901 Gestion informée par données probantes, 3 cr.

Module 2 : Démystifier l'univers de la recherche
ASA 6902 Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.

Module 3 : Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé
ASA 6903 Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.

Module 4 : Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement
ASA 6904 Recherche et gestion du changement, 3 cr.

Module 5 : Maintenir le changement dans le contexte organisationnel
ASA 6905 Gérer la pérennité des changements, 3 cr.

Module 6 : Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention
ASA 6906 Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

Deux séminaires de 6 crédits chacun répartis sur 2 trimestres à faire simultanément aux modules de formation.

ASA 69081 Séminaire en analyse de cas 1, 3 cr.
ASA 69082 Séminaire en analyse de cas 2, 3 cr.
ASA 69091 Sém. en résol. de probl. 1, 3 cr.
ASA 69092 Sém. en résol. de probl. 2, 3 cr.

Programme 2-770-1-1

M. Sc. (administration des services de santé)

Objectifs

Gestion du système de santé (avec stage)
Analyse des organisations et systèmes de santé (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Option Gestion de la qualité (QUÉOPS-*I*)

Cette option offre une formation de 2e cycle aux responsables et futurs responsables de démarche qualité et sécurité dans le domaine de la santé. Se rendre à l'adresse www.medsp.umontreal.ca/queopsi/

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Il donne aux gestionnaires des services de santé canadiens les compétences nécessaires pour mieux utiliser la recherche dans leur travail afin d'améliorer la prise de décision dans le système de santé. À l'issue de cette formation, les étudiants deviendront des leaders importants du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (*Evidence-Based Management*).

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche, par la poursuite d'études de 3e cycle).

Option Santé mondiale

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé au niveau de la santé mondiale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Règlement pédagogique propre au programme

Gestion du système de santé
Analyse des organisations et systèmes de santé
Gestion de la qualité Québec-i
Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
Santé mondiale

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (www.chsrf.ca/forces/).
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires ou autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Programme

Le programme est constitué de cinq options comportant chacune 45 crédits.

Option Gestion du système de santé

L'option comporte un préalable d'admission de 3 crédits hors programme en biostatistique ou l'équivalent, 39 crédits de cours communs, 6 crédits accordés soit à un stage et séminaire d'intégration, soit à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

Neuf crédits de l'une des trois options du Diplôme complémentaire en gestion du système de santé doivent être complétés en même temps que le programme de maîtrise.

Option Analyse des organisations et systèmes de santé

L'option avec mémoire comporte :

- 24 crédits de cours (15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Gestion de la qualité (Québec-*i*)

L'option comporte 27 crédits de cours, 18 crédits accordés aux activités d'intégration et la rédaction d'un travail dirigé.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

L'option comporte 45 crédits obligatoires dont 30 crédits de cours et 15 crédits accordés à la réalisation d'un projet d'intervention.

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

L'option comporte 24 crédits de cours (21 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option) et 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Santé mondiale

L'option comporte 21 crédits obligatoires, 3 crédits à option et 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix des cours à option s'effectue en collaboration avec le directeur de recherche de l'étudiant. L'étudiant peut choisir d'autres cours avec l'autorisation du responsable des programmes de 2e cycle.

Le choix d'une option dans le Diplôme complémentaire s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant, au plus tard au 2e trimestre d'inscription à la maîtrise. L'étudiant inscrit dans l'option Gestion du système de santé est automatiquement admis au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé de 9 crédits.

Structure du programme

Option Gestion du système de santé

Bloc A – Obligatoire (39 cr.)

Analyse du système de santé

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.

Gestion du système de santé

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6152	Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
ASA	6708	Technologie de l'information en santé, 3 cr.
ASA	6724	Comptabilité et gestion financière, 3 cr.
ASA	6731	Rech. opérationnelle et gestion qualité, 3 cr.
HEC	6021	Habiletés de direction(447094), 3 cr.

Bloc B – Stage ou travail dirigé (6 cr.)

ASA	6037	Séminaire d'intégration, 3 cr.
ASA	6730	Stage, 3 cr.
ou		
ASA	6733	Travail dirigé, 6 cr.

Option Analyse des organisations et systèmes de santé

Bloc A – Tronc commun (15 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Bloc B_1 – Analyse et gest. des serv. sociosanitaires (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
ASA 6702 Analyse du système de santé 2, 3 cr.
ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.
ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
ASA 6709 Lecture dirigées, 3 cr.
ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
ASA 6752 Org. de santé et complexité, 3 cr.
SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Bloc B_2 – Santé et société (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT 6155 Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B_3 – Organisation des soins et services de santé pour personnes âgées (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ASA 6717 Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
ASA 6718 Organisation des services aux aînés, 3 cr.
SVS 6414 Vieillissement et intervention, 3 cr.

Bloc B_4 – Outils et méthodes (3 cr.)

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6711 Pratique de la consultation, 3 cr.
ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO 6064A Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO 6068C Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Bloc B_5 – Perspectives internationales et comparaison de systèmes de santé (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT 6054 Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA 6712 Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.
PLU 6047 Santé et justice sociale, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

ASA 6729 Mémoire de recherche, 21 cr.

Option Gestion de la qualité (Quéops-*i*)

Bloc A – Aspects environnementaux, concepts qualité et évaluation dans les systèmes de santé (8 cr.)

ASA 6402 Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA 6405 Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6143 Information et analyse de la performance, 1 cr.

Bloc B – Outils et méthodes en gestion de la qualité (5 cr.)

ASA 6162 Gestion de la production des services, 1 cr.
ASA 6173 Applications en gestion de la production1, 1 cr.
ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.

Bloc C – Développement stratégique et opérationnel en gestion de la qualité (8 cr.)

ASA 6176 Outils de gestion du sociosanitaire, 3 cr.
ASA 6609 Amélioration continue de la qualité, 2 cr.
ASA 6610 Gestion des risques en établissements, 3 cr.

Bloc D – Développement organisationnel en gestion de la qualité (6 cr.)

ASA 6601 Système de santé: gestion du chagement, 3 cr.
ASA 6608 Évaluation économique appliquée à la qualité, 1 cr.
ASA 6611 Accréditation des organismes de santé, 3 cr.
ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.

Bloc E – Activités d'intégration (18 cr.)

ASA 6607 Qualité en action, 3 cr.
ASA 6707 Travail dirigé, 15 cr.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Bloc A – Obligatoire – Programme FORCES (18 cr.)

Module 1 : Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé
ASA 6901 Gestion informée par données probantes, 3 cr.
Module 2 : Démystifier l'univers de la recherche
ASA 6902 Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.
Module 3 : Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé
ASA 6903 Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.
Module 4 : Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement
ASA 6904 Recherche et gestion du changement, 3 cr.
Module 5 : Maintenir le changement dans le contexte organisationnel
ASA 6905 Gérer la pérennité des changements, 3 cr.
Module 6 : Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention
ASA 6906 Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.

Un autre cours peut être fait avec l'autorisation du responsable de programme.

Bloc C – Intervention en utilisation de la recherche en gestion de la santé

ASA 6907 Projet d'intervention, 15 cr.

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.
ASA 6152 Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA 6731 Rech. opérationnelle et gestion de la qualité, 3 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ASA 6752 Org. de santé et complexité, 3 cr.
CPR 6004 Comprendre les conflits, 3 cr.
HEC 6021 Habilités de direction(447094), 3 cr.
HEC 6350 Gestion des conflits (635077), 3 cr.
MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO 6069 Régression logistique, 3 cr.
PSY 6733 Gestion psychologique des conflits, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

ASA 6729 Mémoire de recherche, 21 cr.

Option Santé mondiale

Bloc A – Obligatoire (21 cr)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA 6734 Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6500 Enjeux contemporains en santé mondiale, 3 cr.
MSO 6501 Pratiques en santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr)

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.
ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
ASA 6708 Technologies de l'information, 3 cr.
ASA 6731 Recherche opérationnelle et gestion qualité, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent après approbation du responsable.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

ASA 6729 Mémoire de recherche, 21 cr.

Programme 2-770-1-5

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé)

Ce programme est offert en collaboration avec l'Université de Toronto, l'Université de Barcelone et l'Université Catholique du Sacré Coeur de Rome. Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Destinataires

Le programme s'adresse à des personnes occupant déjà des fonctions cliniques ou administratives, principalement dans les milieux hospitalier, communautaire, gouvernemental et industriel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits et est offert selon deux profils :

- Profil Producteur d'évaluation : 21 crédits de cours et de 24 crédits attribués à un mémoire
- Profil Utilisateur de résultats d'évaluation : 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à un stage ou à un projet d'analyse et intervention.

Structure du programme

Profil Producteur d'évaluation

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (24 cr.)

ASA	6706	Mémoire de recherche, 24 cr.

Profil Utilisateur de résultats d'évaluation

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)

Bloc B_1 (15 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B_2 (9 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
DRT	6882B	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.

Bloc C – Activités d'intégration (15 cr.)

ASA	6200	Stage, 15 cr.
ou		
ASA	6707	Travail dirigé, 15 cr.

Programme 2-770-6-1

Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité en santé)

Objectifs

L'obligation, pour les établissements de santé du Québec, de disposer d'un commissaire aux plaintes et à la qualité a mené à la création d'une formation courte en gestion de la qualité en santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion de la qualité en santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- se soumettre à un test d'aptitudes aux études supérieures en gestion selon les modalités prévues par le Département
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise écrites et parlées
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. La scolarité maximale de la scolarité est de deux ans, à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Transfert

Tous les cours du microprogramme sont transférables dans l'option Gestion de la qualité de la M. Sc. (administration des services de santé).

4. Programme

Le microprogramme comporte 14 crédits de cours de 2e cycle obligatoires. La formation est constituée d'un enseignement effectué en cours (présentiel de 20 jours) et à distance (pré et post-présentiel de 4 semaines chacun).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (14 cr.)

ASA	6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA	6601	Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
ASA	6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

Programme 2-770-6-2

Microprogramme (gestion du changement et responsabilité populationnelle)

Objectifs

À la fin de cette formation, les participants auront :

- acquis des connaissances en lien avec l'intégration de la responsabilité populationnelle dans les stratégies de gestion
- approfondi leurs connaissances sur le métier et les rôles de gestionnaire
- identifié leurs habiletés en tant que gestionnaires
- développé un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation de projets de changement
- acquis des capacités pour développer une argumentation informée par la littérature scientifique pertinente
- développé un réseau de soutien pour la gestion de projets de changement.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion du changement et responsabilité populationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent à la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau intermédiaire ou supérieur dans une organisation de santé

– avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
– avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de la date de l'inscription initiale. Le programme est offert à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle dont 13 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (13 cr.)

ASA	6735	Sém. gest. changement en santé, 2 cr.
ASA	6737	Gestion de projet en santé, 2 cr.
ASA	6738	Responsabilité populationnelle: impacts, 2 cr.
ASA	6739	Gestion processus/opér. en santé, 2 cr.
ASA	6740	Habiletés de gestion en santé, 2 cr.
ASA	6742	Changement et innovation en santé, 2 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

ASA	6741	Gestion performance en santé, 2 cr.

Ou tout autre cours d'études supérieures pertinent avec l'accord du responsable de programme.

Programme 2-770-1-6

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé)

Objectifs

Ce programme vise à rencontrer les exigences de l'accréditation du programme en administration des services de santé et, de plus, à élargir le contenu de la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de 45 crédits, par un diplôme complémentaire de 9 crédits, obligatoire pour les étudiants de cette option.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être déjà admis à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé)
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé, de l'anglais écrit
– sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
– une expérience de travail est un atout.

Le candidat s'inscrit au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé à la session d'hiver, après avoir été admis au programme 2-770-1-1 à la session d'automne.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Programme

Le Diplôme complémentaire en gestion du système de santé est obligatoire à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé). Le Diplôme totalise 9 crédits dans l'une des deux options suivantes : Évaluation et santé et société, Santé mondiale.

L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

Structure du programme

Options Évaluation et Santé et société

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ASA	6725	Initiation à la recherche scientifique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Bloc B_1 – Évaluation

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
PLU	6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Bloc B_2 – Santé et société

ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ASA	6750	Gest.processus/santé/serv.soc., 3 cr.
ASA	6751	Gest.risques/qualité en santé, 3 cr.
ASA	6752	Org. de santé et complexité, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.

Option Santé mondiale

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains de santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques en santé mondiale, 3 cr.

Programme 3-770-6-0

Microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé)

Objectifs

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur.

Clientèle visée

Le programme de 3e cycle peut être suivi soit après une maîtrise, soit parallèlement à un programme régulier de doctorat ou soit dans le cadre d'un stage postdoctoral.

Il est destiné aux personnes désirant acquérir une formation de pointe dans le domaine de l'évaluation des interventions en santé ou souhaitant faire carrière comme évaluateur.
Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé), le candidat doit :

- être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent dans un domaine pertinent, réussie avec une moyenne cumulative de 3,3 à l'Université de Montréal ou l'équivalent
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué envers l'évaluation d'interventions
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue
- avoir déjà suivi ou s'inscrire à des cours de 2e cycle en méthodes de recherche à titre de cours complémentaires, incluant l'analyse quantitative et qualitative.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de 9 trimestres.

3. Statut

Le microprogramme peut être suivi à temps partiel.

4. Autres règlements

Les autres règlements pédagogiques des programmes de 3e cycle s'appliquent.

5. Programme

Le programme comporte un total de 18 crédits de cours de cycles supérieurs dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et un projet d'évaluation de 6 crédits.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
SPU	7501	Évaluation des interventions en santé, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PLU	6048	Connaissances et changement en santé, 3 cr.
SPU	7502	Séminaire en transfert des connaissances, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

Le choix du cours à option est déterminé en fonction de la formation antérieure de l'étudiant et des compétences à acquérir comme évaluateur.

APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6152	Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6731	Recherche opérationnelle et gestion de la qualité, 3 cr.
ASA	6732	Introduction à l'évaluation des technologies, 3 cr.
HEC	6021	Habiletés de direction(447094), 3 cr.
MSO	6117	Évaluation participative, 3 cr.
PSY	6733	Gestion psychologique des conflits, 3 cr.
SPU	7011	Analyser, comprendre le système de santé, 3 cr.

Ou tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc D – Intégration et projet d'évaluation d'une intervention en santé (6 cr.)

SPU	75031	Practicum en évaluation 1, 1,5 cr.
SPU	75032	Practicum en évaluation 2, 1,5 cr.
SPU	7504	Séminaire de pratique avancée, 3 cr.

Audiologie

Maîtrise professionnelle (M.P.A.) **2-751-1-0**

Voir sous le bandeau Orthophonie et audiologie.

Biochimie

M. Sc. **2-465-1-0**

Options du cheminement avec mémoire :
- Génétique moléculaire
- Biologie structurale
- Génomique humaine
- Biochimie in silico
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Ph. D. **3-465-1-0**

Options:
- Génétique moléculaire
- Biologie structurale
- Génomique humaine
- Biochimie in silico
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

D.É.P.D. (biochimie clinique) **3-465-1-1**

Département de biochimie et médecine moléculaire

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : Luc DesGroseillers, 514-343-5802
Responsable du D.É.P.D. : Pierre Allard, 514-345-4931 poste 4095
Secrétariat : Sylvie Beauchemin, 514-343-6374

Membres du Comité de la M. Sc. et du Ph. D.
- Léa Brakier-Gingras
- Serguei Chteinberg
- Luc DesGroseillers, président
- Gerardo Ferbeyre
- Nathalie Grandvaux
- Franz Bernd Lang
- Pascale Legault
- Stephen Michnick

Personnel enseignant

Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Christian Baron

Professeurs titulaires
Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal)
Christian Baron, Ph. D. (Ludwig-Maximilian, Munich)
Guy Boileau, Ph. D. (Montréal)
Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)
Normand Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
Philippe Crine, L. Sc. (Liège), Ph. D. (Montréal)
Luc DesGroseillers, Ph. D. (Montréal)
Franz Lang, Ph. D. (Munich)
Pascale Legault, Ph. D. (Colorado)
Sylvie Mader, M. Sc., D.É.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto)
Jim Omichinski, Ph. D. (Washington U, Seattle)
Hervé Philippe, Ph. D. (Paris-Sud)
Martine Raymond, Ph. D. (McGill)
Luis Rokeach, D. Sc. (Bruxelles)
Jurgen Sygusch, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique
Edgard Delvin, Ph. D. (Montréal)
Bernard Vinet, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)
Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal)
Jacques Drouin, D. Sc. (Laval)

Professeurs agrégés
Tony Antakly, doctorat d'Université (Paris VI), D. Sc. (Paris VI)
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)
Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humbold, Berlin)

Chercheurs agrégés
Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humbold, Berlin)

Professeurs adjoints
Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)
Nicolas Lartillot, Ph. D. (Paris XI)

Professeurs adjoints de clinique
Pierre Allard, Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre Émond, Ph. D. (Laval)

Professeurs-chercheurs adjoints
Benjamin Haibe-Kains, Ph. D. (ULB, Bruxelles)
Éric Lécuyer, Ph. D. (Montréal)
Marlene H. Oeffinger, Ph. D. (Édimbourg)

Professeurs adjoints sous octroi
Vincent Archambault, Ph. D. (New York)
Daniel Zenklusen, Ph. D. (Lausanne)

Chargés d'enseignement de clinique
Marie-Claire Bélanger, Ph. D. (Laval)
Karim Benkirane, Ph. D. (Montréal)
Anissa Djemli, Ph. D. (Marseille)
Pierre-Olivier Hétu, Ph. D. (Montréal)
Lyne Labrecque, Ph. D. (UQÀM)
François Lessard, M.D. (Laval)
Robert Robitaille, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Yves Durocher, Ph. D. (Montréal)
Olivier Lichtarge, Ph. D. (Stanford, Californie)
Robert Ménard, Ph. D. (Montréal)

Professeure émérite
Léa Brakier-Gingras

Programme 2-465-1-0

M. Sc. (biochimie)

Objectifs

Avec mémoire

Ce cheminement permet aux titulaires d'un diplôme de 1er cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire, d'acquérir des compétences en communication scientifique et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Avec stage

Le cheminement de la M. Sc. avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques.

Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingentée.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Le nombre total d'inscriptions dans le programme M. Sc. avec stage est fonction de la quantité de stages disponibles. Le programme avec stage est offert seulement au trimestre d'automne. La date limite pour l'admission au programme avec stage est le 1er février, le 1er mai, si des places sont disponibles. Le comité d'admission des études supérieures sera chargé d'évaluer les dossiers d'inscription afin de prioriser les candidats à admettre.

2. Programme

Avec mémoire

Le programme comprend 10 crédits de cours du niveau des études supérieures (7 ou 8 crédits obligatoires et 2 ou 3 à option selon l'option choisie) et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, sauf pour l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires qui compte 11 crédits de cours obligatoires et 34 crédits pour la recherche et le mémoire. La participation aux séminaires et autres activités scientifiques du Département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Ce dernier peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des cinq options : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires. La mention de l'option paraît sur le diplôme. Des cours complémentaires peuvent être exigés selon la formation de l'étudiant.

Avec stage

Le programme comprend 27 crédits de cours théoriques de niveau études supérieures (21 crédits obligatoires et 6 à option) et 18 crédits de formation pratique incluant 12 crédits attribués à un stage. Au moins un trimestre doit être accompli en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Le comité des études supérieures du Département de biochimie et médecine moléculaire approuve les lieux de stage en industrie.

Structure du programme

Avec mémoire

Option Génétique moléculaire

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle, 3 cr.
BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Cours des études supérieures choisis de préférence dans la liste ci-dessous ou dans la liste de cours offerts par le Département de biochimie et médecine moléculaire. Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté après approbation par le Comité des études supérieures du Département.

BCM	6071	Signalisation du cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
BCM	6220	Interactions macromoléculaires, 2 cr.
BCM	6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique, 3 cr.
BCM	6230	Valorisation et propriété intellectuelle, 1 cr.
BCM	6235	Symposium de dynamique, 2 cr.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Option Biologie structurale

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
BCM	6200	Structures des macromolécules biologiques, 3 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	9605	Mémoire, 35 cr.

Option Génomique humaine

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Option Biochimie in silico

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.

Bloc B – Choix (2 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Cette option est contingentée. La priorité sera accordée aux étudiants dont le superviseur est identifié au regroupement de chercheurs spécifique à cette problématique de recherche.

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BCM	6013A	Techniques en instrumentation, 6 cr.
BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.
BCM	6230	Valorisation et propriété intellectuelle, 1 cr.
BCM	6235	Symposium de dynamique, 2 cr.

Bloc B – Mémoire (34 cr.)

BCM	6906	Mémoire, 34 cr.

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

BCM	60511	Communication scientifique 1, 1 cr.
BCM	60512	Communication scientifique 2, 1 cr.

Bloc B_1 – Option concentration (min. 5 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis dans la liste suivante :

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.
SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.

Bloc B_2 – Option spécialisation (min. 2 cr.; max. 3 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Avec stage

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

Formation en biochimie (14 cr.)

BCM	6010	Bioinformatique appliquée, 3 cr.
BCM	6012	Études de cas en biochimie, 3 cr.
BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.

Formation en gestion (7 cr.)

4-422-01	Création d'entreprise, 3 cr.
4-435-94	Management : les milieux et la pratique, 3 cr.
70-900-00	Propédeutique en comptabilité, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis parmi les cours ci-dessous ou suivant le projet de recherche ou de stage de l'étudiant. Le choix étant sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
MCB	6012	Microbiologie fondamentale, 3 cr.
PHM	6084	Bonnes pratiques de fabrication, 2 cr.
SBP	6109	Bonnes pratiques lab. et clin., 1 cr.

Bloc C – Formation pratique (18 cr.)

Ces cours ne sont pas contributoires à la note moyenne du programme. Ainsi, ces cours de formation pratique ne pourront être suivis que si tous les cours théoriques du programme ont été réussis et si l'étudiant a maintenu une moyenne globale d'au moins 2.7 dans le programme.

BCM 6013 Techniques en instrumentation, 6 cr.

BCM 6915 Stage, 12 cr.

Programme 3-465-1-0

Ph. D. (biochimie)

Objectifs

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitæ.

L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingentée.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou d'une M. Sc. dans une discipline appropriée ou bien d'un diplôme équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3.

Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la M. Sc. et avoir terminé la scolarité de la M. Sc.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- avoir une expérience en recherche.

2. Programme

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

La participation aux cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Des cours supplémentaires pourront être exigés selon les besoins de l'étudiant.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. L'étudiant peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 4 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine ou Biochimie in silico, en accord avec le cheminement suivi dans son programme de recherche. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 5 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires, en accord avec le cheminement suivi lors de la M. Sc. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant devra compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat. Il peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 5 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

BCM 70511 Comm. scientifique avancée 1.1, 1 cr.

BCM 70512 Comm. scientifique avancée 1.2, 1 cr.

BCM 70521 Comm. scientifique avancée 2.1, 1 cr.

BCM 70522 Comm. scientifique avancée 2.2, 1 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BCM 7920 Thèse, 86 cr.

Programme 3-465-1-1

D.É.P.D. (biochimie clinique)

Objectifs

Préparer des Ph. D. (biochimie) à l'exercice de la biochimie clinique en milieu hospitalier. Les principaux objectifs sont : d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie; d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie au point de vue administratif (finances et ressources humaines) et analytique (choix des tests, des techniques et de l'instrumentation; contrôle de la qualité); de collaborer avec les médecins à l'interprétation des résultats et à l'utilisation rationnelle des tests de laboratoire; de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique; de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement; d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire et d'aider à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé.

Règlement pédagogique propre au programme

Catégories d'étudiants

Article 1

Les candidats admis au Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

Conditions d'admissibilité

Article 2

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique, le candidat doit :

a) Posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent facilement lire l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable de livres, d'articles de référence et de manuels techniques publiés dans cette langue.

b) Être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans, devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.

c) Être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation. Tout candidat qui n'est pas membre de l'Ordre des chimistes du Québec pourra se voir imposer la réussite aux examens d'admission de l'Ordre avant d'être admis au programme.

Article 3
Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer une année d'études préparatoires avant d'être admis au programme.

Demande d'admission

Article 4

a) Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises.

b) Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

c) Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

Article 5

a) Tout candidat doit fournir la preuve qu'un biochimiste clinicien, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme. Ce stage doit être effectué dans un laboratoire d'un centre hospitalier universitaire ou affilié.

b) La direction du programme se réserve le droit de désigner le centre hospitalier et le directeur de stage du candidat.

Article 6
L'admission au programme du Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives du centre hospitalier auquel le candidat est recommandé par le Département de biochimie de l'Université et l'obtention d'une carte de stage de spécialisation de l'Ordre des chimistes du Québec.

Inscription

Article 7

a) Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature.

b) L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

Programme, choix de cours et stage

Article 8
Le programme comprend 24 crédits de cours, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits à option, et 45 crédits attribués au stage. Au moins 6 crédits de cours à option doivent être du niveau des études supérieures. Le stage ne peut se faire qu'à temps plein et sa durée est de un an.

Scolarité

Article 9
La scolarité maximale à temps plein est de deux ans.

Équivalence

Article 10

a) La direction du programme peut, pour des motifs valables, permettre à un étudiant de passer jusqu'à une année de sa scolarité dans une autre institution que celle identifiée au moment de l'inscription initiale. La demande doit être faite selon les règles établies par la Faculté des études supérieures.

b) Sur recommandation de la direction du programme, la Faculté des études supérieures peut accorder une équivalence maximale d'un an pour une formation acquise dans une autre université.

Évaluation

Article 11

a) Pour être autorisé à poursuivre, le candidat doit recevoir la mention « réussi » dans chacune des évaluations du stage auquel il est inscrit. Il doit obtenir une note d'au moins C dans ses cours, et conserver une moyenne générale de 3,0 pour l'ensemble des cours de son programme.

b) Un échec dans plus de six crédits de cours de son programme, ou deux échecs consécutifs dans une même cours, sont éliminatoires.

Article 12
L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.

Article 13
Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.

Article 14
En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser C.

Article 15
Les cas d'échec dans plus de 6 crédits de cours, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation de stage défavorable avec recommandation d'annulation d'inscription sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme. Sur recommandation de ce comité, la direction du programme peut recommander à la Faculté des études supérieures de soumettre le candidat à une épreuve complémentaire, de lui faire reprendre une portion du stage ou d'annuler son inscription.

Article 16
Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. La Faculté des études supérieures peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Article 17

a) Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, il doit également adresser copie de cette lettre au directeur du Département de biochimie de l'Université et à l'Ordre des chimistes du Québec.

b) Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'admission-évaluation, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

Éthique et déontologie

Article 18

a) Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

b) Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec.

c) La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

Diplôme

Article 19
Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

Structure du programme

Les cours théoriques totalisent 24 crédits. Le cours BCM 3562 est exigé comme préalable aux cours du D.É.P.D.

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BCM	6041	Biochimie clinique complémentaire, 2 cr.
BCM	6151	Protéines des liquides biologiques, 2 cr.
BCM	6160	Biochimie clinique I, 3 cr.
BCM	6170	Biochimie clinique II, 2 cr.
BCM	6180	Biochimie clinique : aspects analytiques, 3 cr.

Bloc B – Stage (45 cr.)

BCM	70031	Stage, 15 cr.
BCM	70032	Stage, 15 cr.
BCM	70033	Stage, 15 cr.

Ce stage est de un an au total à plein temps. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique, sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

Bloc C – Option (12 cr.)

Au moins 6 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

CHM	6140	Spectrométrie de masse, 3 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
MCB	6034	Immunologie médicale, 3 cr.
PBC	60851	Cancérologie 1, 1,5 cr.
PBC	60852	Cancérologie 2, 1,5 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
SMC	6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC	6023	Endocrinologie, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.

Bioéthique

Microprogramme de 2e cycle **2-495-6-0**

D.É.S.S. **2-495-1-0**

M.A. **2-495-1-1**

Département de médecine sociale et préventive

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable du programme : Bryn Williams-Jones, 514-343-6111, poste 4881
Pour information : Pascale Koenig, conseillère en gestion des études, 514-343-7973

Note

Deux programmes de bioéthique sont également offerts au 3e cycle sous la forme d'option soit au Doctorat en Sciences biomédicales (3-484-1-0) de la Faculté de médecine, soit au Doctorat en sciences humaines appliquées (3-241-1-0) de la Faculté des arts et des sciences. Un programme de Doctorat en bioéthique est par ailleurs en fin de processus de création à l'École de santé publique.

Destinataires

Ces programmes s'adressent principalement aux professionnels de la santé (chercheurs en laboratoire, infirmières, médecins, pharmaciens, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et aux professionnels des sciences humaines (anthropologues, économistes, juristes, philosophes, sociologues, spécialistes des sciences de l'éducation, théologiens, etc.) oeuvrant dans le domaine de la santé ou simplement désireux de mieux comprendre les enjeux de ce secteur de la vie.

Personnel enseignant

Des professeurs des Faculté de médecine, de droit, de pharmacie, de sciences infirmières et de théologie et sciences des religions ainsi que des professeurs du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement dans les programmes.

Programme 2-495-6-0

Microprogramme de 2e cycle (bioéthique)

Objectifs

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et expliquant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

Les personnes qui ont complété le microprogramme de 2e cycle avec une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.É.S.S. (bioéthique). Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.É.S.S.

4. Programme

Le microprogramme comporte 18 crédits de cours du niveau des études supérieures répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option.
Trois axes de spécialisation sont offerts:

- l'éthique clinique
- l'éthique de la recherche
- l'éthique et la santé des populations.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc B_1 – Option – Axes de spécialisation (6 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Cours thématiques (6 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.

Programme 2-495-1-0

D.É.S.S. (bioéthique)

Objectifs

Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé et offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis. Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé. Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.

Identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriéthnique. Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire. Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique. S'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et explicitant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert à la M.A.

L'étudiant qui a complété le D.É.S.S. (bioéthique) avec une moyenne d'au moins 3,3 est admissible à la M.A. (maîtrise professionnelle ou maîtrise de recherche). Tous les cours du D.É.S.S. peuvent être intégrés à la M.A.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc B_1 – Option – Axes de spécialisation (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6012	Bioéthique en pratique, 3 cr.
BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

Cours choisis dans le répertoire de cours en bioéthique ou autres disciplines en lien avec le projet d'étude, avec l'approbation de la direction des programmes de bioéthique.

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6410	Épidémiologie et reproduction, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.
PHM	6071	Le médicament comme objet social, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SOL	6950	Biomédecine, biotechnologies et société, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

Programme 2-495-1-1

M.A. (bioéthique)

Objectifs

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche, de la santé des populations et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

Avec travail dirigé

Former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail.

Avec mémoire

Privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- s'il y a lieu, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale de la M.A. est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein, à compter de la première inscription.

3. Transfert

Pour être admissible à la M.A., un étudiant du D.É.S.S. (bioéthique) doit obtenir une moyenne de 3,3 dans ses cours du D.É.S.S. Une recommandation d'un comité de trois professeurs est nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits.

Le programme de maîtrise professionnelle (avec travail dirigé) comprend un minimum de 30 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix) et 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé.

Le programme de maîtrise de recherche (avec mémoire) comprend un minimum de 21 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option) du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Trois axes de spécialisation sont offerts : éthique clinique, éthique de la recherche, éthique et la santé des populations.

Structure du programme

Maîtrise professionnelle avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc B_1 – Option – Axes de spécialisation (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6012	Bioéthique en pratique, 3 cr.
BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Cours choisis dans le répertoire de cours en bioéthique ou d'autres disciplines en lien avec le projet d'études, avec approbation de la direction des programmes de bioéthique.

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6410	Épidémiologie et reproduction, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.
PHM	6071	Le médicament comme objet social, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SOL	6950	Biomédecine, biotechnologies et société, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

BIE	6135	Travail dirigé, 15 cr.

Maîtrise de recherche avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.
BIE	6100	Développement de projet de maîtrise, 6 cr.

Bloc B_1 – Option – Axes de spécialisation (6 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Cours thématiques (3 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6012	Bioéthique en pratique, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (24 cr.)

BIE	6131	Mémoire, 24 cr.

Bio-informatique

M. Sc. 2-468-1-0

Ph. D. 3-468-1-0

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par les programmes cadre de maîtrise et de doctorat ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Programmes offerts par la Faculté de médecine avec le concours de la Faculté des arts et des sciences

Responsables des programmes : Nicolas Lartillot, 514-343-6111 poste 2721, François Major, 514-343-6752

Pour information : Élaine Meunier, 514-343-6111 poste 5192

Membres du Comité des études supérieures

Mathieu Courcelles, Bio-informatique, représentant étudiant
Miklos Csuros, DIRO
Sylvie Hamel, DIRO
Nicolas Lartillot, Biochimie, président
Sabin Lessard, Mathématiques
Alexandro Murua, Mathématiques
Hervé Philippe, Biochimie

Personnel enseignant

Des professeurs du Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine et du Département d'informatique et recherche opérationnelle et du Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement.

Programme 2-468-1-0

M. Sc. (bio-informatique)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la

quantité massive de données biologiques générées Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs médicaux, biotechnologiques ou pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.

Au moyen de cours avancés, les études au niveau de la maîtrise visent un approfondissement des connaissances en bio-informatique ainsi qu'une spécialisation dans un de ses domaines. Le cheminement avec recherche a pour but l'apprentissage de la réalisation d'une recherche indépendante et la rédaction d'un mémoire. Le cheminement avec stage a pour but la familiarisation avec les exigences du marché du travail incluant la rédaction d'un rapport de projet.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en bio-informatique ou d'un B. Sc. avec majeure en informatique, mathhématiques ou statistiques et mineure en sciences de la vie ou majeure en sciences de la vie et mineure en informatique, mathhématiques ou statistiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience ou d'une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

En cas de formation insuffisante, le programme peut conditionner l'admission à une mise à niveau préalable de la formation du candidat. Si elle excède neuf crédits, des cours préparatoires sont requis, ils devront être suivis préalablement à l'admission, via une actualisation de formation effectuée en dehors du cadre de la M. Sc. Dans tous les cas de formation préalable, l'ensemble des cours doivent être réussis avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits.

Avec mémoire

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires (Bloc A), de 8 à 12 crédits de cours d'approfondissement ou de spécialisation à option, dont au minimum deux cours de sigle BIN, de 0 à 4 crédits de cours au choix et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec stage

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires (Bloc A), de 16 à 20 crédits de cours d'approfondissement ou de spécialisation à option, de 0 à 4 crédits de cours au choix et 22 crédits attribués au stage et à la rédaction du rapport.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
BIN	60051	Communication scientifique 1.1, 1 cr.
BIN	60052	Communication scientifique 1.2, 1 cr.

Bloc B – Option – Cours d'approfondissement et de spécialisation

Avec mémoire : min. 8 cr.; max. 12 cr. dont au moins deux cours BIN

Avec stage : min. 16 cr.; max. 20 cr. dont au moins deux cours BIN

Thème 1 – Bio-informatique génomique

BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BIN	6000	Algorithmes en bio-informatique génomique, 4 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
IFT	6299	Sujets en bio-informatique, 4 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.

Thème 2 – Bio-informatique évolutive

BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
BIO	6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Thème 3 – Bio-informatique statistique et apprentissage de machine

BIN	6009	Inférence bayésienne en bio-informatique, 3 cr.
BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT	6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.
MAT	6460	Génétique mathématique, 3 cr
STT	3520	Statistique appliquée et logiciels, 3 cr.

Thème 4 – Bio-informatique structurale

BCM	6200	Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BIN	6001	Algorithmes : bio-informatique moléculaire, 4 cr.
BIN	6003	Architecture des polymères biologiques, 3 cr.
CHM	6330	Chimie bio-organique, 3 cr.

Thème 5 – Bio-informatique des systèmes

BIM	6064C	Approche des systèmes, 3 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM	6118	Imagerie médicale, 3 cr.

Cours complémentaires

BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6220	Interactions macromoléculaires, 2 cr.
DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédicaux, 4 cr.
IFT	6150	Traitements d'images, 4 cr.
IFT	6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT	6281	Gestion de documents, 4 cr.
IFT	6370	Informatique théorique, 4 cr.
IFT	6575	Méthodes de recherche opérationnelle, 4 cr.
IFT	6751	Métaheuristiques en optimisation, 4 cr.
NRL	6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.
PHY	6940	Biophysique, 3 cr.

Bloc C – Choix

Avec mémoire (max. 4 cr.)

Avec stage (max. 4 cr.)

Cours choisis dans le répertoire des cours en biochimie, informatique, mathématique, ou d'autres disciplines en lien avec le projet de recherche ou le sujet de stage de l'étudiant.

Bloc D – Recherche et mémoire ou stage

BIN	60071	Stage avec rapport 1, 22 cr.
BIN	6008	Projet de recherche avec mémoire, 30 cr.

Programme 3-468-1-0

Ph. D. (bio-informatique)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques qu'à ceux du milieu académique, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agrée par les instances appropriées.

3. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Un étudiant n'ayant pas suivi le cours BIE 6046 (Intro: éthique de la recherche), doit le réussir. La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Intégration (6 cr.)

BIN	70051	Communication scientifique avancée 2.1, 1,5 cr.
BIN	70052	Communication scientifique avancée 2.2, 1,5 cr.
BIN	70061	Communication scientifique avancée 3.1, 1,5 cr.
BIN	70062	Communication scientifique avancée 3.2, 1,5 cr.

Bloc B – Recherche (84 cr.)

BIN	7000	Thèse, 84 cr.

Biologie moléculaire

M. Sc. **2-466-1-0**

Options :

- Option générale avec mémoire
- Médecine cellulaire et moléculaire
- Maladies complexes chez l'humain
- Biologie des systèmes

Ph. D. **3-466-1-0**

Options :

- Option générale
- Maladies complexes chez l'humain
- Biologie des systèmes

Multifacultaire

Programmes multidisciplinaires offerts par la Faculté de médecine avec la collaboration de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Un comité en assure la gestion. Les membres sont nommés après consultation auprès des facultés intéressées.

Directrice des programmes : Trang Hoang
Pour information : Vivianne Jodoin, 514-343-6111 poste 0916

Membres du Comité des études supérieures

Trang Hoang, IRIC, Département de pharmacologie, directrice des programmes
Muriel Aubry, Département de biochimie et médecine moléculaire
Richard Bertrand, CRCHUM et Maisonneuve-Rosemont, Médecine et Spécialités médicales
Jean-François Côté, IRCM, Médecine et Spécialités médicales
Martine Raymond, IRIC, Département de biochimie et médecine moléculaire

Personnel enseignant

Professeurs accrédités aux programmes de biologie moléculaire :

Professeurs titulaires

Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal), biochimie
Katherine Borden, Ph. D. (Yale), pathologie et biologie cellulaire
Pavel Hamet, M.D. (Prague), Ph. D. (McGill), médecine
Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal), médecine
Trang Hoang, Doctorat pharmacie (Lausanne), pharmacologie
Damian Labuda, Ph. D. (Adam Mickiewicz), pédiatrie
Daniel Lamarre, Ph. D. (Sherbrooke), IRIC
Sylvie Mader, Ph. D. (Strasbourg), biochimie
François Major, Ph. D. (Montréal), IRIC
Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal), pharmacologie
Anne-Marie Mes-Masson, Ph. D. (McGill), médecine
Claude Perreault, M.D. (Montréal), IRIC
Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève), nutrition
Martine Raymond, Ph. D. (McGill), biochimie
Guy Sauvageau, M.D. et M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Colombie-Britannique), IRIC
Daniel Sinnett, Ph. D. (Montréal), pédiatrie
Marc Therrien, Ph. D. (Montréal), pathologie et biologie cellulaire
Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal), chimie

Chercheurs titulaires

Richard Bertrand, Ph. D. (Montréal), médecine
Jacques Drouin, D.Sc. (Laval), biochimie
Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval), microbiologie et immunologie
Dindial Ramotar, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (McGill), médecine
Nabil G. Seidah, Ph. D. (Georgetown), médecine
Marie Trudel, D.Sc. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), médecine

Professeur titulaire sous octroi

Alan Deng, B. Sc. (Yunnan, Chine), Ph. D. (Michigan), médecine

Professeurs agrégés

Derek Boerboom, Ph. D., DVM (Montréal), biomédecine vétérinaire
Frédéric Charron, Ph. D. (Montréal), médecine

Jean-François Côté, Ph. D. (McGill), médecine
Damien d'Amours, Ph. D. (Royaume-Uni), pathologie et biologie cellulaire
Jean-Philippe Gratton, Ph. D. (Sherbrooke), médecine
Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal), pathologie et biologie cellulaire
Alain Moreau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal), biochimie

Chercheurs agrégés
Elliot Drobetsky, Ph. D. (York), microbiologie et immunologie
François Robert, Ph. D. (Sherbrooke), médecine
Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII), médecine

Professeurs agrégés sous octroi
El Bachir Affar, Ph. D. (Laval), médecine
Karim Maghni, Ph. D. (Sherbrooke), médecine
Éric Milot, B. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal), médecine
Isabelle Royal, Ph. D. (Montréal), médecine

Professeurs adjoints
Gregory Emery, Ph. D. (Genève), pathologie et biologie cellulaire
Julie Lessard, Ph. D. (Montréal), pathologie et biologie cellulaire
Paul Maddox, Ph. D. (North Carolina), pathologie et biologie cellulaire

Chercheurs adjoints
Gilbert Bernier, Ph. D. (Montréal), ophtalmologie
Artur Kania, Ph. D. (Baylor College of Medicine, Houston), médecine
Marie Kmita, D.É.A., Ph. D. (France), médecine

Professeur adjoint sous octroi
Vincent Archambault, Ph. D. (Rockefeller, New York), biochimie
Benjamin Kwok, Ph. D. (Yale), IRIC
Amy Maddox, Ph. D. (North Carolina), pathologie et biologie cellulaire

Professeurs associés
Bernard Brais, M.D. (McGill), M. Sc. (London), Ph. D. (McGill), médecine
Leonard Levin, M.D., Ph. D. (Harvard), ophtalmologie
Bernard Massie, Ph. D. (Montréal), microbiologie et immunologie
Guy A. Rouleau, Ph. D. (Harvard), M.D. (Ottawa), médecine

Programme 2-466-1-0

M. Sc. (biologie moléculaire)

Objectifs

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Il vise les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Option générale

L'option comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 6 obligatoires, 5 à option, et 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Option Médecine cellulaire et moléculaire

L'option comprend 12 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option à choisir parmi les blocs B ou C et 30 crédits attribués à 2 stages de recherche avec rédaction de rapports.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Option Maladies complexes chez l'humain

L'option comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures, (7 obligatoires et 4 à option) et 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Option Biologie des systèmes

L'option comporte 11 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option à choisir dans les blocs B, C et D (un dans chaque bloc) et 28 crédits attribués à 2 stages de recherche avec rédaction d'un rapport.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Structure du programme

Option générale avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIM	6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1, 2 cr.
BIM	6027	Biologie moléculaire et cellulaire 2, 3 cr.
BIM	6035	Séminaire de recherche 1, 1 cr.

Bloc B – Option (5 cr.)

Dont 3 cr. choisis parmi les modules A à G du cours BIM 6030.

BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BIM	6020	Sujets d'actualité en oncologie moléculaire, 3 cr.
BIM	6030A	Maladies complexes chez l'humain, 1 cr.
BIM	6030B	Neurobiologie avancée, 1 cr.
BIM	6030C	Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
BIM	6030D	Systèmes modèles, 1 cr.
BIM	6030E	Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM	6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM	6030G	Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
BIM	6070	Pratique de la recherche, 2 cr.
PBC	60851	Cancérologie 1, 1,5 cr.
PBC	60852	Cancérologie 2, 1,5 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)

BIM 6016 Mémoire, 34 cr.

Option Médecine cellulaire et moléculaire avec stages

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BIM 6026 Bio. moléc. et cellulaire 1, 2 cr
BIM 6027 Bio. moléc. et cellulaire 2, 3 cr.
BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.
BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.
BIM 6071 Prat. rech. translationnelle, 3 cr.
BIM 6072 Prat. rech. translationnelle, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

BIM 6030A Maladies complexes humaines, 1 cr.
BIM 6030B Neurobiologie avancée, 1 cr.
BIM 6030C Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
BIM 6030D Systèmes modèles, 1 cr.
BIM 6030E Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM 6030F Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM 6030G Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.

Bloc C – Option (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
BCM 6210 Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM 6215 Génomique des populations humaines, 3 cr.
BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie moléculaire, 3 cr.
BIM 6064A Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
BIM 6064C Approches des systèmes, 2 cr.
BIM 6064D Immuno-oncologie : du labo à la clinique, 2 cr.
MMD 6001 Médecine moléculaire, 3 cr.
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO 6018 Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.
PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.
PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.

Pour faciliter l'accès et assurer une formation académique adéquate aux étudiants étrangers allophones, les cours pourront être remplacés par tout autre cours équivalent ou jugé pertinent, par une *Autorisation d'études hors établissement* selon les règlements de la CRÉPUQ, sous approbation du Comité des études supérieures du programme.

Bloc D – Recherche (30 cr.)

BIM 6075A Stage avec rapport 1, 15 cr.
BIM 6075B Stage avec rapport 2, 15 cr.

Option maladies complexes chez l'humain avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

BIM 6026 Bio. moléc. et celluaire 1, 2 cr.
BIM 6027 Bio. moléc. et cellulaire 2, 3 cr.
BIM 6030A Maladies complexes chez l'humain, 1 cr.
BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 4 cr. dont 2 cr. des modules B à G du cours BIM 6030)

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
BCM 6210 Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM 6215 Génomique des populations humaines, 3 cr.
BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie moléc., 3 cr.
BIM 6030B Neurobiologie avancée, 1 cr.
BIM 6030C Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
BIM 6030D Systèmes modèles, 1 cr.
BIM 6030E Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM 6030F Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM 6030G Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
BIM 6064A Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
BIM 6064C Approches des systèmes, 2 cr.
BIM 6064D Immuno-oncologie: du labo à la clinique, 2 cr.
BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.
MMD 6001 Médecine moléculaire, 3 cr.
MMD 6005 Éthique en recherche et santé, 1 cr.
MSO 6018 Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.
PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.
PBC 60851 Cancérologie 1, 1,5 cr.
PBC 60852 Cancérologie 2, 1,5 cr.
PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)

BIM 6016 Mémoire, 34 cr.

Option Biologie des systèmes avec stages

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.
BIM 6064A Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
BIM 6064C Approches des systèmes, 2 cr.
BIM 6065A Pratique de biologie moléculaire , 2 cr.
BIM 6065C Analyse bioinformatique, 1 cr.
BIM 6065E Biochimie des protéines, 1 cr.
BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
ou
BIM 6064D Immuno-oncologie: du labo à la clinique, 2 cr.

Bloc C – Option (1 cr.)

BIM 6065B Modèles génétiques du cancer, 1 cr.
ou
BIM 6065D Génomique fonctionnelle, 1 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie molécul., 3 cr.

ou tout cours jugé pertinent pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

Bloc E – Stage de recherche (28 cr.)

BIM 6076A Stage 1 avec rapport, 14 cr.

BIM 6076B Stage 2 avec rapport, 14 cr.

Le cours BIM 6076A de 14 crédits est un préalable au cours BIM 6076B.

Programme 3-466-1-0

Ph. D. (biologie moléculaire)

OBJECTIFS

OPTION GÉNÉRALE

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biologie moléculaire) ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat ayant obtenu sa M. Sc. dans une autre université ou dans une autre discipline que la biologie moléculaire, doit avoir complété la scolarité spécifique à l'option de la M. c. en biologie moléculaire ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle.

Le candidat doit avoir complété la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

4. Programme

Le programme de Ph. D. (biologie moléculaire) comporte 3 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

OPTION GÉNÉRALE

L'option comprend 4 crédits de cours obligatoire et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'auront pas fait les cours modulaires BIM 6030A à G, BIM 6026 et 6027 ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN

L'option comprend 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'auront pas fait les cours modulaires BIM 6030A à G ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

L'option comprend un crédit de cours obligatoire, trois crédits de cours à option et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'ont pas suivi les cours modulaires BIM6064 et BIM6066 et 6027 ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire. Les étudiants qui n'auront pas fait le cours BIM 6070 au niveau de la maîtrise devront s'y inscrire à titre de scolarité complémentaire.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comporte 4 crédits de cours à option et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GÉNÉRALE

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

BIM 7022 Lectures en biologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM 7047 Recherche et thèse, 86 cr.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

BIM 7022 Lectures en biologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM 7047 Recherche et thèse, 86 cr.

Option Biologie des systèmes

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Au moins un cours doit porter sur les conférences en biologie du cancer.

BIM 7021A Conférences en biologie du cancer I, 1 cr.
BIM 7021B Conférences en biologie du cancer II, 1 cr.
BIM 7021C Conférences en biologie du cancer III, 1 cr.
PBC 7021A Signalisation cellulaire avancée I, 1 cr.
PBC 7021B Signalisation cellulaire avancée II, 1 cr.
PBC 7021C Signalisation cellulaire avancée III, 1 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM 7047 Recherche et thèse, 86 cr.

Conseil génétique

M. Sc. individualisée **2-960-1-5**

Multifacultaire

Programme offert par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Virginie Poisson, directrice, 514-345-4931 poste 6707
Directeur médical : Dr Jacques Michaud
Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Nadine Dumas, conseillère génétique, CHUM
Jacques Michaud, pédiatrie
Virginie Poisson, conseillère en génétique, pédiatrie
Andrea Richter, Département de pédiatrie
Frédérique Tihy, Département de pédiatrie

Programme 2-960-1-5

M. Sc. individualisée (conseil génétique)

Objectifs

Le programme vise à former des spécialistes du conseil génétique et à développer chez l'étudiant les habiletés d'analyse et de synthèse lui permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les questions liées au conseil génétique. Les stages cliniques sont destinés à développer des compétences relatives à l'application des connaissances théoriques dans tous les milieux où il aura éventuellement à œuvrer. Le cheminement avec mémoire oriente l'étudiant vers la pratique de la recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise individualisée (conseil génétique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, attester d'une formation jugée équivalente ou avoir réussi le microprogramme (génétique médicale)
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques ; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue et fournir des lettres de référence.

La capacité d'accueil est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Les cours, stages et ateliers s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

3. Programme

Le programme comprend un minimum de 45 crédits. Le candidat doit choisir entre deux cheminements de formation :

- maîtrise centrée sur une formation théorique et pratique, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de stages et d'ateliers
- maîtrise centrée sur la formation à la recherche, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de recherche et mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.
CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
CGE 6004 Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option

Avec stages et ateliers (3 cr.)

Avec mémoire (3 cr.)

Se référer à la liste de cours à option du bloc B du microprogramme. Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc C – Activités dirigées

Avec stages et ateliers (30 cr.)

CGE 60091 Atelier: conseil génétique 1.1, 1 cr.
CGE 60092 Atelier: conseil génétique 1.2, 1 cr.
CGE 60093 Atelier: conseil génétique 1.3, 1 cr.
CGE 6010 Atelier en conseil génétique 2, 3 cr.
CGE 60201 Stage en milieu pédiatrique 1, 2,5 cr.
CGE 60202 Stage en milieu pédiatrique 2, 2,5 cr.
CGE 60211 Stage en milieu adulte 1, 2,5 cr.
CGE 60212 Stage en milieu adulte 2, 2,5 cr.
CGE 60221 Stage: diagnostic prénatal 1, 2,5 cr.
CGE 60222 Stage: diagnostic prénatal 2, 2,5 cr.
CGE 6023 Stage en laboratoires diagnostiques, 5 cr.
CGE 60241 Stage en conseil génétique 1, 2 cr.
CGE 60242 Stage en conseil génétique 2, 2 cr.

Durant toute la durée des stages, les études sont à plein temps.

Bloc D – Recherche et mémoire

Avec mémoire (30 cr.)

CGE 6008 Mémoire, 30 cr.

Épidémiologie

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Jack Siemiatycki, 514-343-2035 ou 514-890-8166
Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Ergothérapie

Microprogramme de 2e cycle 2-740-6-0
D.É.S.S. 2-740-1-1
M. Sc. 2-740-1-0
Qualification en ergothérapie 2-740-1-2

École de réadaptation

La direction des programmes est assurée par Lise Poissant, 514-343-2084
Pour information : Joane Lahaie, 514-343-2189

Membres du Comité des études supérieures

Lise Poissant
Nathalie Bier
Jacqueline Rousseau

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir sous la rubrique Sciences de la réadaptation.

Programme 2-740-6-0

Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie)

Objectifs

Le microprogramme vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Il offre la possibilité d'une formation de 2e cycle progressive, ce qui peut faciliter l'accès aux études supérieures à des professionnels désireux de se perfectionner. Pour d'autres, ce programme sera terminal et répondra à des besoins de mise à jour des connaissances. Dans cette perspective, l'étudiant sera appelé à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre à temps plein, et la scolarité maximale est de trois ans. Il est à noter que les cours s'échelonnent obligatoirement sur deux trimestres

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (ergothérapie) ou à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du microprogramme et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Le programme

Le programme comporte 15 crédits obligatoires de cours du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2 cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Programme 2-740-1-1

D.É.S.S. (ergothérapie)

Objectifs

Le programme de D.É.S.S. permet d'acquérir des connaissances avancées en ergothérapie et de développer des compétences professionnelles particulières à une approche ou un champ spécifique de l'ergothérapie. Pour certains étudiants, le programme de D.É.S.S. peut être terminal et pour d'autres, il peur constituer une des étapes menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Statut étudiant

Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres équivalent temps plein et la scolarité maximale est de quatre ans.

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du D.É.S.S., et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Le programme

Le programme comporte 30 crédits : 12 crédits obligatoires, 10 crédits à option et 8 crédits attribués à un stage. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (19 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6033	Activité d'intégration, 1 cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2 cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Bloc B – Option (département) (3 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Stage (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Programme 2-740-1-0

M. Sc. (ergothérapie)

La maîtrise professionnelle en ergothérapie comprend deux profils :

- le profil A destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise
- le profil B destiné aux ergothérapeutes en exercice.

Objectifs

Profil A – Continuum baccalauréat-maîtrise

Ce programme s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

Profil B – Ergothérapeutes en exercice

Ce programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie qui s'adresse aux ergothérapeutes en exercice vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant sera appelé à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et à l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Règlement pédagogique propre au programme pour le profil A

1. Conditions d'admissibilité

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admis automatiquement

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal est, à certaines conditions, automatiquement admis à la composante Maîtrise professionnelle en ergothérapie du programme intégré en ergothérapie.

Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admissible

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal dont la moyenne au Baccalauréat est inférieure à 3,0 sur 4,3 peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission du programme intégré en ergothérapie.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant.

Autre candidat

Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de l'ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 3 ans.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont 29 crédits de cours du niveau des études supérieures, 8 crédits attribués à un projet d'intégration obligatoire et à un séminaire d'accompagnement obligatoires et 8 crédits à un stage obligatoire. Les crédits de cours se répartissent comme suit : 11 crédits obligatoires et 18 crédits à option dont au moins 12 provenant de cours offerts par l'École.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6031	Ergo et enjeux professionnels 2, 3 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Bloc B – Option (département) (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV	6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6080	Santé mentale, 3 cr.
MSO	6160	Service à la petite enfance, 3 cr.
PEF	6103	Probl. de dév : motricité, 2 cr.

PEF	6104	Probl. de dév : langage communication et cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév : psychosocial, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6650	Santé et bien-être, 3 cr.
SOL	6651	Sociologie de la santé, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6657	Famille et société, 3 cr.

ou tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc D – Obligatoire (8 cr.)

ERT	60901	Séminaire/accompagnement 1, 0,5 cr.
ERT	60902	Séminaire/accompagnement 1, 0,5 cr.
ERT	60903	Séminaire/accompagnement 1, 1 cr.
ERT	60911	Projet d'intégration 1, 2 cr.
ERT	60912	Projet d'intégration 2, 2 cr.
ERT	60913	Projet d'intégration 3, 2 cr.

Bloc E – Obligatoire (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Règlement pédagogique propre au programme pour le profil B

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité du programme est de 6 trimestres à temps plein et 9 trimestres à demi-temps ou à temps partiel.

3. Le programme

Le programme comporte 45 crédits dont 27 crédits de cours du niveau des études supérieures, 10 crédits attribués à un projet d'intégration obligatoire et à un séminaire d'accompagnement obligatoires et 8 crédits à un stage de formation clinique obligatoire. Les crédits de cours se répartissent comme suit : 18 crédits obligatoires et 9 crédits à option dont au moins 3 parmi les cours offerts par l'École. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6031	Ergothérapie et enjeux professionnels 2, 3 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2 cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2 cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.

Bloc B_1 – Option – École de réadaptation (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – hors École de réadaptation (min 0 cr.; max. 6 cr.)

ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6080	Santé mentale, 3 cr.
MSO	6160	Service à la petite enfance, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6650	Déterminants sociaux de la santé, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6657	Famille et société, 3 cr.

Ou tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc C – Obligatoire - École de réadaptation (10 cr.)

ERT	60901	Séminaire/accompagnement 1, 0,5 cr.
ERT	60902	Séminaire/accompagnement 2, 0,5 cr.
ERT	60903	Séminaire/accompagnement 3, 1 cr.
ERT	60921	Projet intégration 1/Profil B, 2 cr.
ERT	60922	Projet intégration 2/Profil B, 3 cr.
ERT	60923	Projet intégration 3/Profil B, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire – École de réadaptation (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Programme 2-740-1-2

Qualification en ergothérapie

OBJECTIFS

Le programme de qualification en ergothérapie est un programme de 2e cycle qui vise à fournir aux ergothérapeutes formés hors Canada la formation complémentaure nécessaire à l'atteinte de compétences requises pour exercer l'ergothérapie selon les pratiques optimales et le profil de compétences attendus. Le programme vise à former des individus responsables de leru formation et des professionnels engagés et soucieux d'offrir une pratique de qualité adaptée au contexte québécois.

Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories, modèles et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantest;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et
- acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME POUR LE PROFIL A

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité d'admission et de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec;
- avoir, au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

Sur recommandation du Comité d'admission et de l'ordre des ergothérapeutes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposé d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours.

2. Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

3. Condition relative à la langue français

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI)

4. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf places

5. Scolarité

La scolarité minimale du programme et de quatre trimestres à temps plein. à noter les cours d'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

6. Le programme

Le programme comporte 54 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 6 crédits à option provenant de cours offerts par l'École et 15 crédits attribués à deux stages de formation clinique. Le candidat peut se voir obligé de suivre des cours additionnels tel que prescrits par l'Ordredes ergothérapeutes du Québec.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (33 cr.)

CSS	3900	Collaboration en sciences de la santé 3, 1 cr.
ERT	1401	Approches théoriques en ergothérapie, 2. Cr.
ERT	2413	Ergothérapie auprès de la personne âgée, 2. Cr.
ERT	2422	Thématique en ergothérapie, 2. Cr.
ERT	2433	Ergo - développement professionnel 4, 1 cr.
ERT	3401	Ergo, enjeux professionnels et société, 3 cr.
ERT	3410	Problématiques intégratives 1, 2. Cr.
ERT	3411	Problématiques intégratives 2 , 3 cr.
ERT	3420	Thématiques en ergothérapie 5, 2. Cr.
ERT	3430	Développement professionnel 6 , 1 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie3, cr.
ERT	60401	Ergo - analyse des pratiques 1, 2. Cr.
ERT	60402	Ergo - analyse des pratiques 2, 2. Cr.
ERT	60501	Pratique réflexive/portfolio 1, 0 cr.
ERT	60502	Pratique réflexive/portfolio 2, 0,5 cr.
ERT	60503	Pratique réflexive/portfolio 3, 0,5 cr.
REA	6300	Réadaptation et système de santé, 2. cr.

Bloc B – Cours optionnels (3 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.

ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Stages (15 cr.)

ERT	3460	Formation clinique 3, 7 cr.
ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Éthique clinique pédiatrique

Microprogramme de 2e cycle **2-516-6-0**

Département de pédiatrie

Responsable du programme : Antoine Payot, 514-345-4685
Pour information : Suzanne Valiquette, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Michel Duval
Annie Janvier
Guylaine Larose
Antoine Payot, responsable du programme

Personnel enseignant

Directeur : Jean-Yves Frappier

Professeure titulaire
Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)

Professeure agrégée
Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal), affiliation secondaire

Professeurs agrégés de clinique
Michel Duval, M. Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Marc A. Girard, M.D. (Laval)
Annie Janvier, M.D., Ph. D. (Montréal)
Antoine Payot, M.D. (Genève), Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)
Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)
Nago Humbert, Doctorat d'État (Lyon 1)
Anne-Marie Laberge, M.D. (Montréal), Ph. D. (Washington)
Guylaine Larose, M.D., Ph. D. (Montréal)
Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster), Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Marie-Joëlle Doré-Bergeron, M.D. (McGill)
Nathalie Gaucher, M.D. (Montréal), Ph. D.(c) (Montréal)
Gilles Julien, M.D. (Laval)

Professeurs hors département de pédiatrie
Francois Audibert, M.D.
George Bastien, M. Sc.
Gilles Bibeau, Ph. D.
Guy Bourgeault, Ph. D.
Ryoa Chung, Ph. D.
Hubert Doucet, Ph. D.
Lucie Morin, M.D. Delphine Roigt, M. Sc. (CHUM)
Eric Racine, Ph. D. (IRCM)
José Carlos Suarez-Herrera, Ph. D.

Programme 2-516-6-0

Microprogramme de 2e cycle (éthique clinique pédiatrique)

Objectifs

Le microprogramme (éthique clinique pédiatrique) s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de 2e cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins pédiatriques complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique pédiatrique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (éthique clinique pédiatrique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pédiatrique pourraient influencer son plan de carrière
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et française.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au microprogramme (éthique clinique pédiatrique) ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours dont un minimum de 12 de niveau des études supérieures, et répartis comme suit : 4 cours obligatoires de 3 crédits et 3 crédits de cours à option choisis parmi la banque de cours proposée ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PDT	6101	Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.
PDT	6102	Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.
PDT	6103	Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.
PDT	6104	Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.

BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
DRT	3810	Droit de la santé, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2406	Théories éthiques contemporaines, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	3685	Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6545	Éthique et politique, 3 cr.
PHI	6576	Justice économique et sociale, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation du directeur du programme.

Génétique médicale

Microprogramme de 2e cycle **2-534-6-1**

Programme offert par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Virginie Poisson, directrice, 514-345-4931 poste 6707
Directeur médical : Dr Jacques Michaud
Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Nadine Dumas, conseillère en génétique, CHUM
Jacques Michaud, pédiatrie
Virginie Poisson, conseillère en génétique, pédiatrie
Andrea Richter, Département de pédiatrie
Frédérique Tihy, Département de pédiatrie

Programme 2-534-6-1

Microprogramme de 2e cycle (génétique médicale)

Objectifs

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en génétique médicale. Il peut soit constituer la première étape d'une spécialisation menant à la maîtrise individualisée en génétique médicale ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en génétique médicale.

Le microprogramme ne mène pas à une reconnaissance professionnelle.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (génétique médicale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2.7 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. individualisée (conseil génétique). La réussite du microprogramme (génétique médicale) ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours du niveau des études supérieures soit 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

CGE	6001	Principes de génétique médicale, 3 cr.
CGE	6002	Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
CGE	6003	Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
CGE	6004	Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Un cours choisi dans les listes suivantes ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugé pertinent à la formation du candidat et approuvé par le responsable du programme.

Biochimie

BCM	6023	Régulation de l'expression génique I, 3 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6215	Génomiques des populations humaines, 3 cr.

Bioéthique

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Droit

DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
DRT	6882A-C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.

Médecine sociale et préventive

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6005	Séminaire en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
MSO	6072	Administration et santé communautaire, 3 cr.

Pathologie et biologie cellulaire

PBC	6300	Cytogénétique médicale, 3 cr.

Pharmacologie

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.

Philosophie

PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.

Psychologie

PSY	6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
PSY	6107	Gestion du stress, 3 cr.

Sciences cliniques

SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

Sciences infirmières

SOI	6147	Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.

Génie biomédical

D.É.S.S.	**2-535-1-1**
M. Sc. A.	**2-535-1-0**
Ph. D.	**3-535-1-0**

Ces programmes interdisciplinaires sont offerts conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal avec le concours de la Faculté des arts et des sciences. La gestion du programme est assurée par un comité de gestion.

Responsable des programmes : Alain Vinet
Courriel : alain.vinet@ umontreal.ca
Renseignements : 514-343-6357
Site web : www.igb.umontreal.ca

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

École Polytechnique

Carl-Éric Aubin, Ph. D. (Poly, Montréal)
Michel Bertrand, Ph. D. (Londres)
Michael Buschmann, Ph. D. (M.I.T., Boston)
Jean Dansereau, Ph. D. (Vermont)
André Garon, Ph. D. (Poly, Montréal),
Yves Goussard, Doctorat (Paris XI)
Robert Guardo, Ph. D. (Londres)
Michel Meunier, Ph. D. (M.I.T., Boston)
Réjean Plamondon, Ph. D. (Laval)
Aboulfazl Shirazi-Adl, Ph. D. (McGill)
Pierre Savard, Ph. D. (Poly, Montréal)
Mohamad Sawan, Ph. D. (Sherbrooke)
L'Hocine Yahia, Ph. D. (Poly, Montréal)

ÉTS

Jacques DeGuise, Ph. D. (Poly, Montréal)

Université de Montréal

Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell)
Christian Casanova, Ph. D. (McGill)
Guy Cloutier, Ph. D. (Poly, Montréal)
Louis-Gilles Durand, Ph. D. (Poly, Montréal)
Anatol G. Feldman, Ph. D. (Moscou)
Julio C. Fernandes, M.D. (Brésil)
Ryszard Grygorczyk, Ph. D. (Wroclaw) –sous octroi
Hubert Labelle, M.D. (Montréal), FRCS (C)
Aimé-Robert LeBlanc, D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Pierre-A. Mathieu, D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Jean Meunier, Ph. D. (Poly, Montréal)
Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval), FRCS (C)
Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal) –clinique
Gilles Soulez, M.D. (Paris)
Alain Vinet, Ph. D. (Montréal)
Xiaoxia Zhu, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés

École Polytechnique

Farida Cheriet, Ph. D. (Montréal)
Caroline Hoemann, Ph. D. (MIT, Boston)
Sylvain Martel, Ph. D. (McGill)

ÉTS

Sophie Lerouge, Ph. D. (Poly, Montréal)

Université de Montréal

Paul Cisek, Ph. D. (Boston) –sous octroi
Vasile Diaconu, Ph. D. (Montréal)
François Harel, M.D. (Montréal) --clinique

Professeurs adjoints

École Polytechnique

Gregory De Crescenzo, Ph. D. (McGill)
Olivier T. Guenat, Ph. D. (Harvard)
Frédéric Lesage, Ph. D. (Paris-Sud)
Isabelle Villemure, Ph. D. (Montréal)

ÉTS

Nicola Hagemeister, Ph. D. (Compiègne)

Université McGill

Rosaire Mongrain, Ph. D. (Poly, Montréal)

Chercheurs

Université de Montréal

Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)
Santiago Constantino, Ph. D. (Buenos Aires)

Membres associés

ÉTS

Rachid Aissaoui, D.Ing. (Algérie), D.E.A., Doctorat (Grenoble)
Sylvie Doré, Ph. D. (McGill)

Université de Montréal

Yves Berthiaume, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
Daniel Bourbonnais, Ph. D. (UdeMontréal)

Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)
René Cardinal, Ph. D. (McGill)
Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia)
Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)
Jean-Christophe Leroux, D.Sc.Pharm. (Genève)
Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)
Chantal Pharand, Pharm.D. (Pennsylvanie)
Jean Raymond, M.D. (Montréal)
Serge Rossignol, Ph. D. (McGill)
Jean-Paul Soucy, M.D., M. Sc. (Montréal)
Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal)

Université McGill

Thomas M. Hemmerling, M.D., DEAA (Allemagne), McGill

Programme 2-535-1-1

D.É.S.S. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures. Les 30 crédits se répartissent comme suit : un crédit de cours obligatoire, de 14 à 29 crédits de cours à option en génie biomédical et un maximum de 15 crédits au choix approuvé par le directeur d'études de l'étudiant.

Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie…) peut être exigé par le directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat. Ce cours doit recevoir l'accord du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 14 cr.; max. 29 cr.)

GBM	6101	Oscillations et rythmes, 3 cr.
GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM	6105	Principes de bioélectricité, 3 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
GBM	6118	Imagerie médicale, 3 cr.
GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6214	Tech.modélis.bioméca.(GBM8214), 3 cr.
GIN	6307	Princ. instr. bioméd.(GBM8307), 3 cr.
GIN	6320	Dispos. médic. intel.(GBM8320), 3 cr.
GIN	6322	Ph.éch.gén.tiss.bio.(GCH6312)
GIN	6540	Corro./dégr. biomat.(GBM8540), 3 cr.
GIN	6555	Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN	6700	Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.
GIN	6802	Biophotonique, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 15 cr.)

Cours compatibles avec le génie biomédical. Le candidat doit choisir des cours aux contenus variés. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-535-1-0

M. Sc. A. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

Profil avec mémoire

Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph. D. en génie biomédical.

Profil sans mémoire (avec projet et possibilité de stage)

Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

Axes de spécialisation

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculosquelettique et du corps humain, analyse des mouvements.

2. Électrophysiologie (maîtrise avec mémoire)

Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec mémoire)

Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Musculosquelettique (maîtrise avec mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de réaliser des études expérimentales et cliniques, ainsi que de la modélisation biomécanique du système musculosquelettique.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)

Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, i.e. personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de faire dès études expérimentales et de la modélisation dans le domaine de la nanotechnologie et les nanomatériaux pour le biomédical, les biocapteurs, les biomicrosystèmes et la biophotonique.

8. Option génie clinique (maîtrise sans mémoire)

Évaluation, acquisition, implantation, gestion et sécurité des technologies de la santé dans les services cliniques hospitaliers. Option contingentée dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux physiciens. Aussi offert dans un cheminement de baccalauréat-maîtrise intégré avec l'École Polytechnique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux.

Option Génie clinique

- être titulaire d'un baccalauréat en génie ou d'un baccalauréat en physique. Le candidat pourrait se voir imposer jusqu'à 8 cours complémentaires dans les disciplines jugées nécessaires
- l'option génie clinique étant contingentée, une entrevue de sélection est imposée.

Cheminement BMI

Pour le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) en génie biomédical, option Génie clinique, entre l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, le candidat doit :

- avoir complété ou être en voie de compléter 105 crédits du cheminement BMI, avec une moyenne égale ou supérieure à 3,0 sur 4,0
- une entrevue de sélection est imposée. Le programme est contingenté.

Un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres équivalent plein temps. Les stages se prolongent au-delà de 3 trimestres.

3. Programme

Profil recherche (avec mémoire)

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires et 12 crédits de spécialisation à option. Au plus, 6 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 8 crédits doivent être des cours de génie biomédical; 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé (3 cr.) est recommandé (hors programme).

Profil cours (sans mémoire)

Axe Sciences de l'information en santé

Le programme comporte un minimum de 27 crédits de cours, dont un minimum de 18 du niveau des études supérieures; 6 crédits pour un stage en milieu hospitalier ou industriel; 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

Autres axes de spécialisation

Le programme comporte 2 crédits obligatoires et de 28 à 34 crédits de spécialisation choisis en fonction de la formation antérieure de l'étudiant. Au plus, 9 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical; un travail dirigé de 9 ou 12 crédits et un stage de 6 crédits peuvent faire partie de la formation.

Pour les axes de spécialisation, l'étudiant doit d'abord s'inscrire aux cours à option spécifiques à l'axe et compléter le nombre de crédits nécessaires parmi les cours au choix spécifiques à l'axe ou tout autre cours pertinent, approuvé par le directeur d'étude ou de recherche. Le directeur d'étude ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

Option génie clinique

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 18 crédits de cycles supérieurs; 12 crédits pour un stage en milieu hospitalier; 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

Structure du programme

Le programme de maîtrise en génie biomédical est structuré selon des axes de spécialisation. Certains de ces axes de spécialisation sont restreints aux étudiants ayant une formation antérieure en sciences pures ou appliquées (*), tandis que d'autres axes de spécialisation sont avec ou sans mémoire.

Bloc A – Obligatoire (2 ou 3 cr.)

Commun à tous les axes de spécialisation

Profil avec mémoire, 3 cr.

Profil sans mémoire, 2 cr.

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
GBM	6904	Séminaire de génie biomédical, 1 cr.
GIN	6900	Méthodes de recherche (ING6900), 1 cr.

Bloc B – Cours de spécialisation à option et au choix

L'étudiant s'inscrit d'abord aux cours à option spécifiques à l'axe et complète le nombre de crédits nécessaires parmi les cours au choix spécifiques à l'axe ou tout autre cours pertinent, approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

1. Axe Biomécanique

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6214	Tech.modélis.bioméca.(GBM8214), 3 cr.
GIN	6700	Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN 1101 Mécanique/ingénieurs(PHS1101), 3 cr.
GIN 3230 Él.finis thermofluide(MEC3230), 3 cr.
GIN 3400 Él.finis mécan.solide(MEC3400), 3 cr.
GIN 6215 Méth. numér. ingén.(MEC6215), 3 cr.
PBC 1045 Anatomie de l'appareil locomoteur, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

2. Axe Électrophysiologie*

Profil avec mémoire, 12 cr.
Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6101 Oscillations et rythmes, 3 cr.
GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.
GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
NRL 6084 Neurosciences computationnelles, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN 6201 Méthodes numériques (MTH6201), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

3. Axe Génie tissulaire et biomatériaux

Profil avec mémoire, 12 cr.
Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6214 Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN 3610 Lab.bio.molécul.cell.(GBM3620), 3 cr.
GIN 3620 Immu.interact.biomol.(GBM3620), 3 cr.
GIN 6322 Ph.éch.gén.tiss.bio.(GCH6312), 3 cr.
GIN 6540 Corro./dégr. biomat.(GBM8540), 3 cr.
GIN 6555 Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN 6605 Méd.régénér.nanoméd. (GBM8605), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

4. Axe Musculosquelettique

Profil avec mémoire, 12 cr.
Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours obligatoires spécifiques à l'axe

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD 6049 Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD 66001 Stage en mobilité et posture, 1 cr.
MMD 66002 Stage en mobilité et posture, 1 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6214 Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN 6214 Tech.modélis.bioméca.(GBM8214), 3 cr.
GIN 6301 Plan.analy.stat.expé.(MTH6301), 3 cr.
GIN 6555 Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN 6700 Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

5. Axe Instrumentation et imagerie biomédicale*

Profil avec mémoire, 12 cr.
Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM 6103A Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.
GIN 6302A Reconnais. de formes(ELE6302A), 3 cr.
GIN 6307 Princ. instr. bioméd.(GBM8307), 3 cr.
GIN 6320 Dispos. médic. intel.(GBM8320), 3 cr.
GIN 6700 Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700), 3 cr.
GIN 6802 Biophotonique (GBM8802), 3 cr.
GIN 6812 Trait./an. d'images (ELE8812), 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

IFT 6150 Traitements d'images, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

6. Axe Sciences de l'information en santé

Profil sans mémoire, 25 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.
GBM 6103A Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN 6401A Arch. réseaux info. (INF6401A), 3 cr.
IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

7. Axe biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Profil avec mémoire, 12 cr.
Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6103A Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM 6214 Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN 6310 Microfabrication (PHS8310), 3 cr.
GIN 6312 Intérac. laser-matér.(PHS6312), 3 cr.
GIN 6313 Intro nanotechnologie(PHS6313), 3 cr.
GIN 6320 Dispos. médic. intel.(GBM8320), 3 cr.
GIN 6555 Biocompa./sc. biomat.(GBM8555), 3 cr.
GIN 6802 Biophotonique (GBM8802), 3 cr.
GIN 6810 Nanotechno. bioméd. (GBM8810), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

Bloc C – Profil sans mémoire

Axe de spécialisation Sciences de l'information en santé (18 cr.)

GBM 61131 Stage en génie biomédical 1, 3 cr.
GBM 61132 Stage en génie biomédical 2, 3 cr.
GBM 69031 Projet dirigé 1, 6 cr.
GBM 69032 Projet dirigé 2, 6 cr.

Autres axes de spécialisation (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

GBM 6113 Stage en génie biomédical, 6 cr.
GBM 6901 Projet de maîtrise 1, 6 cr.
GBM 6902 Projet de maîtrise 2, 9 cr.
GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

Bloc D – Profil avec mémoire

GBM 6188 Mémoire, 30 cr.

8. option Génie clinique

Bloc A – (18 cr.)

ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ou
GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM 6126 Labos, services et équipements, 3 cr.
GIN 3405 Réseaux informatiques (INF3405), 3 cr.
GIN 6130 Proc.config.proj.tech(IND6130), 3 cr.
GIN 6225 Ingén.ind.syst.santé (IND6225), 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours de cycles supérieurs de génie biomédical ou d'une spécialité connexe approuvé par le responsable du programme.

Bloc C – Stage et projet dirigé (24 cr.)

GBM 6127 Stage en génie clinique, 12 cr.
GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

Programme 3-535-1-0

Ph. D. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur l'électrocardiologie, l'instrumentation et l'imagerie biomédicale, la biomécanique, les biomatériaux, la modélisation et la simulation biomédicale.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugé équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.).

Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

2. Programme

Le Ph. D. en génie biomédical comprend 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Une formation complémentaire de 12 crédits d'études supérieures dans le domaine du génie ou des sciences biomédicales est imposée aux étudiants admis selon le cheminement de l'accès direct au Ph. D. ou à ceux qui n'attestent pas d'une formation de cycles supérieurs en génie biomédical.

Le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie…) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau 1er cycle, il sera considéré hors programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.
GBM 7904 Séminaire de doctorat en génie biomédic., 1 cr.
ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.

Le cours ING 6900 doit être suivi en début de programme. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, est recommandé et à suivre concurremment à la rédaction de la thèse. Le cours MMD 6005 Éthique et recherche en santé est également recommandé.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

GBM 7025 Thèse, 87 cr.

Gestion des services de santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Claude Sicotte, 343-5611
Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Microbiologie et immunologie

M. Sc. 2-500-1-0

Ph. D. 3-500-1-0

Ph. D. (virologie et immunologie) 3-503-1-1

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Responsable des programmes : George Szatmari, 514-343-5767
Secrétariat : Lamercie Youance, 514-343-6111 poste 3129

Membres du Comité des études supérieures

Patrick Hallenbeck
Hugo Soudeyns
George Szatmari
Jacques Thibodeau
Un représentant étudiant

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Pierre Belhumeur

Professeurs titulaires
Pierre Auger, M.D., M. Sc. (Montréal)
Jean Barbeau, Ph. D. (Laval)
Pierre Belhumeur, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Éric Cohen, Ph. D. (Montréal)
François Coutlée, M.D. (Montréal)
Louis De Repentigny, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
Marc Drolet, Ph. D. (Montréal)
Elie Haddad, M.D. (Paris)
Patrick Hallenbeck, Ph. D. (Berkeley)
Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph. D. (Paris VI)
Guy Lemay, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Serge Montplaisir, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Roger, M.D., Ph. D. (Montréal)
Jacques Thibodeau, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Laval)

Professeurs titulaires de clinique
Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
François Lamothe, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Laverdière, M.D., M. Sc. (Montréal)
Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
Jean Vincelette, M.D., M. Sc. (Montréal)
Karl Weiss, M.D., M. Sc. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Hua Gu, Ph. D. (Cologne)
Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval)
Tarik Möröy, Ph. D. (Allemagne)

Professeurs agrégés
Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
France Daigle, Ph. D. (Montréal)
Danielle Rouleau, M.D., M. Sc. (Montréal)
Hugo Soudeyns, Ph. D. (McGill)
George Szatmari, Ph. D. (McGill)
Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)
Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph. D. (London)
Céline Laferrière, M.D. (Laval)
Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
Denis Phaneuf, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Poisson, M.D. (Montréal)
Madeleine Ravaoarinoro, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Jean Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
Pierre Saint-Antoine, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés sous octroi
Ali Ahmad, D.M.V., M. Sc. agriculture (Faisalabad), Ph. D. (Cornell)
Carolina Alfieri, Ph. D. (Montréal)
Petronela Ancuta, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
Nathalie Labrecque, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Lesage, Ph. D. (McGill)

Professeure adjointe
Catherine Paradis-Bleau, Ph. D. (Laval)

Professeur adjoint sous octroi
Cheolho Cheong, Ph. D. (Corée du Sud)
Andrés Finzi, Ph. D. (Montréal)
Étienne Gagnon, Ph. D. (Montréal)
Martin Guimond, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Valérie Abadie, Ph. D. (Paris VII)
Laurent Sabbagh, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique
Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
Simon-Frédéric Dufresne, M.D. (Montréal)
Isabel Fernandez, Ph. D. (Granada)
Claude Fortin, M.D. (Montréal)
Yves Girouard, M.D. (Montréal)
Monique Goyette, M.D. (Montréal)
Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
Christian Lavallée, M.D. (Montréal)
Valéry Lavergne, M.D. (Montréal)
Me-Linh Luong, M.D. (Sherbrooke)
Brigitte Malette, Ph. D. (Montréal)
Richard Marchand, M.D. (Montréal)
Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M. Sc. (Montréal)
Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
Louise Poirier, M.D. (McGill)
Johanne Poudrier, Ph. D. (Montréal)
Fabien Rallu, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Christian Renaud, M.D., M. Sc. (Montréal)
Céline Rousseau, M.D. (Laval)
Maude Saint-Jean, M.D. (Montréal)
Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)
Shih-Hann Su, M.D. (Montréal)
Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)
Catherine Tsimiklis, M. Sc., M.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Marco Bergevin, M.D. (Sherbrooke)
Stéphanie Castonguay, M.D. (Montréal)
Alain Charbonneau, M.D. (Montréal)
Judith Fafard, M.D. (Laval)
Lise-Andrée Galarneau, M.D. (Laval)
Olivier Haeck, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Maziade, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Murray, M.D. (Montréal)
Tuyen Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
André Poirier, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
Natalie Rivest, M.D. (Montréal)
Esther Simoneau, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Sadjia Bekal, Ph. D. (Dijon)
Hugues Charest, Ph. D. (McGill)
Luchino Cohen, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)
Bernard Massie, Ph. D. (Montréal)
Luke Masson, Ph. D. (McGill)
Alaka Mullick, Ph. D. (Illinois)
Rafick-Pierre Sekaly, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Lausanne)

Professeurs émérites
José Menezes
Sorin Sonea
Fernand Turgeon

Programme 2-500-1-0

M. Sc. (microbiologie et immunologie)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comporte

- un minimum de 7 crédits de cours de niveau des études supérieures
- 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MCB	60511	Séminaire de recherche 1, 0,5 cr.
MCB	60512	Séminaire de recherche 2, 0,5 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Parmi les cours de niveau des études supérieures du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie ou d'autres départements, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

MMD	6005R	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MCB	6915	Mémoire, 37 cr.

Programme 3-500-1-0

Ph. D. (microbiologie et immunologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie), ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comprend trois crédits de cours obligatoires et un minimum de 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaires du Département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MCB	7001	Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.
MCB	70521	Séminaire de recherche 2.1, 0,5 cr.
MCB	70522	Séminaire de recherche 2.2, 0,5 cr.
MCB	70531	Séminaire de recherche 3.1, 0,5 cr.
MCB	70534	Séminaire de recherche 3.2, 0,5 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

MCB	7902	Thèse, 87 cr.

Programme 3-503-1-1

Ph. D. (virologie et immunologie)

Voir sous le bandeau Virologie et immunologie.

Mobilité et posture

Microprogramme complémentaire **2-743-6-0**

Ce programme est offert à la Faculté de médecine, conjointement avec l'École Polytechnique.
Coordonnatrice du programme : Nathalie Jourdain, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca
Responsable du microprogramme : Hubert Labelle, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : hubert.labelle@umontreal.ca
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514 343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Carl-Éric Aubin, École Polytechnique
Hubert Labelle, Faculté de médecine
Sylvie Nadeau, École de réadaptation

Objectifs

Ce microprogramme s'adresse aux étudiants de génie ou des sciences de la santé qui souhaitent se doter de connaissances dans le domaine des sciences du mouvement et des troubles de la mobilité et de la posture, et plus précisément dans les axes de recherche suivants : les déformations et traumatismes musculosquelettiques, les déficits neuromusculaires ainsi que l'arthrose; parfaire les aptitudes à la recherche scientifique de calibre international dans ce même domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

Le microprogramme complémentaire en mobilité et posture doit être suivi parallèlement à un programme de maîtrise ou de doctorat.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme complémentaire (mobilité et posture), le candidat doit :

- être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture
- avoir inscrit un sujet de mémoire ou de thèse faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires
- sur demande du comité d'admission, constitué du professeur responsable du microprogramme et de deux autres professeurs, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de deux trimestres à temps partiel.

3. Conditions de réussite du microprogramme

Pour obtenir la mention complémentaire, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de maîtrise ou de doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.

4. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours de cycles supérieurs dont 3 crédits peuvent faire partie du programme de maîtrise ou de doctorat de l'étudiant.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	66001	Stage en mobilité et posture 1, 1 cr.
MMD	66002	Stage en mobilité et posture 2, 1 cr.
MMD	6049	Troubles de la mobilité et de la posture, 1 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie et éthique de la recherche (min. 3 cr.)

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
GIN	6900A	Comm. sci./tech. A1 (INF6900A), 1 cr.
GIN	6900	Méthodes de recherche(ING6900), 1 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6100	Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
MTH	6301	Planif. et analyse stat. d'expériences, 3 cr.
PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.
BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.)

Cours choisi parmi des cours pertinents au domaine de la mobilité et de la posture avec approbation du directeur du microprogramme.

Nutrition

Microprogramme de 2e cycle	**2-320-6-0**
D.É.S.S	**2-320-1-4**
M. Sc. avec mémoire	**2-320-1-0**
M. Sc. professionnelle	**2-320-1-2**
Cheminements :	
avec travail dirigé	
avec stage	
Ph. D.	**3-320-1-0**

Département de nutrition

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : N.
Secrétariat : Jean-Pierre Lefebvre, TGDE, 514-343-6111-28844

Membres du Comité des études supérieures

Christine Des Rosiers
May Faraj
Guylaine Ferland
Parviz Ghadirian
Rémi Rabasa-Lhoret
Olivier Receveur
Bryna Shatenstein
Irene Strychar
Bélinda Élisha (représentante des étudiants du Ph. D.)
Cristina Leblanc et Katherine Chabot (représentantes des étudiants de la M. Sc.)

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Marielle Ledoux

Professeurs titulaires

Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
Christine Des Rosiers, Ph. D. (Laval)
Jean-Marie Ékoé, M.D. (Suisse)
Guylaine Ferland, Ph. D. (Montréal)
Dominique Garrel, M.D. (Lyon)
Victor Gavino, M. Sc. (Minnesota), Ph. D. (Ohio)
Parviz Ghadirian, M. Sc. (Nebraska), Ph. D. (Londres)
Marielle Ledoux, Ph. D. (McGill)
Émile Levy, Ph. D. (Jérusalem)
Marie Marquis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)
Olivier Receveur, M. Sc., Ph. D. (Berkeley)
Irene Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

Professeurs agrégés

Rémi Rabasa-Lhoret, Ph. D. (Montpellier)
Bryna Shatenstein, B. Sc. (McGill), M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeures adjointes

Chantal Bémeur, Ph. D. (Montréal)
Geneviève Mailhot, Ph. D. (Montréal)

Professeur adjoint de clinique

Robert Dufour, M.D. (Montréal)

Chercheures adjointes

May Faraj, Ph. D. (McGill)
Stéphanie Fulton, Ph. D. (Concordia)

Responsables de formation clinique

Christina Blais, M. Sc. (Davis, California)
Manon Bureau, M.B.A. (HÉC)

Danielle Lepage, M. Sc. (Montréal)
France Nolin, M. Sc. (McGill)
Édith Painchaud, M. Sc. (Montréal)
Jocelyne Parent, B. Sc. (Montréal)
Louise Saint-Denis, M. Sc. (Montréal)
Annie Vallières, M. Sc. (Laval)

Professeurs associés
Blandine Comte, Ph. D. (Lyon)
Antony Karelis, Ph. D. (Montréal)
Marie-Claude Paquette, Ph. D. (Cornell)

Responsables de formation clinique
Marc Bélanger, M. Sc. (Montréal)
Isabelle Desjardins, M. Sc. (Montréal)

Professeure émérite
Monique Daigneault-Gélinas

Programme 2-320-6-0

Microprogramme de 2e cycle (nutrition)

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

NUT	6027	Syndrome métabolique, obésité, diabète, 3 cr.
NUT	6028	Nutrition et vieillissement, 3 cr.
NUT	6093	Nutrition et maladies cardiovasculaires, 3 cr.
NUT	6604	Marketing des services et alimentation, 3 cr.
NUT	6606	Comportement du consommateur, 3 cr.
NUT	6607	Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.
NUT	6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
NUT	6629	Consommation alimentaire : évaluation, 3 cr.
NUT	6638	Évaluation de l'état nutritionnel, 3 cr.
NUT	6642	Nutrition et cancer, 3 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.
NUT	6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie, 3 cr.
NUT	6666	Éducation et comportement, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.
NUT	6671	Séminaires de nutrition publique, 3 cr.
NUT	6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

Programme 2-320-1-4

D.É.S.S. (nutrition)

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de la date d'inscription.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 21 à option. Le programme comporte au moins 27 crédits de cours de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B_1 – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (20 cr.)

NUT	6027	Syndrome métabolique, obésité, diabète, 3 cr.
NUT	6028	Nutrition et vieillissement, 3 cr.
NUT	6093	Nutrition et maladies cardiovasculaires, 3 cr.
NUT	6604	Marketing des services et alimentation, 3 cr.
NUT	6606	Comportement du consommateur, 3 cr.
NUT	6607	Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.
NUT	6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
NUT	6629	Consommation alimentaire : évaluation, 3 cr.
NUT	6638	Évaluation de l'état nutritionnel, 3 cr.
NUT	6642	Nutrition et cancer, 3 cr.
NUT	6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie, 3 cr.
NUT	6666	Éducation et comportement, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.
NUT	6671	Séminaires de nutrition publique, 3 cr.
NUT	6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat, sur approbation du responsable de programme.

Programme 2-320-1-0

M. Sc. (nutrition) - maîtrise avec mémoire

Objectifs

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Dans le cas des candidats qui sont étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 16 crédits de cours du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 4 crédits de cours à option choisis parmi les cours offerts par le Département de nutrition et 3 crédits de cours au choix), et 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B_1 – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (3 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres département ou facultés de l'université.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (29 cr.)

NUT	6927	Mémoire, 29 cr.

Programme 2-320-1-2

M. Sc. professionnelle (nutrition)

Objectifs

Le programme permet au bachelier en nutrition ou en diététique d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel de la population. Le programme offre au candidat la responsabilité de développer une expertise particulière dans l'un ou l'autre des principaux champs d'action de la diététique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Avec travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Avec stage

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec stage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en nutrition ou en diététique
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de superviser le stage de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française (écrite et parlée) et anglaise (relativement à la lecture et compréhension des livres de référence).

2. Programme

Le cheminement avec travail dirigé comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option dans les blocs B, et 6 crédits de cours au choix)
- 15 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Le cheminement avec stage comporte :

- un minimum de 28 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 16 crédits de cours à option choisis parmi les cours offerts par le Département de nutrition et 3 crédits de cours au choix)
- 17 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B_1 – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (14 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc C – Choix (min. 6 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

NUT	6956	Travail dirigé, 15 cr.

Avec stage

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de la recherche, 2 cr.
NUT	6960	Projet de séminaire de stage, 3 cr.

Bloc B_1 – Option (4 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6643	Pratique avancée : nutrition clinique, 3 cr.
NUT	6644	Pratique avancée : nutrition publique, 3 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (12 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Bloc D – Stage et rapport de stage (17 cr.)

NUT	6961	Stage, 15 cr.
NUT	6962	Rapport de stage, 2 cr.

Le stage permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition clinique ou de nutrition publique et de s'initier à la recherche.

Programme 3-320-1-0

Ph. D. (nutrition)

Objectifs

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé. : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, être admissible à un accès direct au Ph. D. ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de Ph. D.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

NUT	70501	Séminaire en nutrition 1, 1,5 cr.
NUT	70502	Séminaire en nutrition 2, 1,5 cr.
NUT	70511	Séminaire de recherche 1, 1,5 cr.
NUT	70512	Séminaire de recherche 2, 1,5 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

NUT	7900	Thèse, 84 cr.

Organisation des soins de santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Régis Blais, 514-343-5907
Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Orthophonie et audiologie

Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) 2-751-1-0

Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) 2-752-1-0

École d'orthophonie et d'audiologie

Pour information : Sylvie Magnan, TGDE, 514 343-6111, poste 38882

Personnel enseignant

Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur de l'École : Tony Leroux

Directrice Responsable du programme en orthophonie
Natacha Trudeau, 514 343-6111, poste 1643, télécopieur : 514 343-2115

Directeur Responsable du programme en audiologie
Benoit Jutras, 514 343-6111, poste 1992, télécopieur : 514 343-2115

Coordonnatrice de formation clinique, orthophonie
Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)

Coordonnatrice de formation clinique, audiologie
France Lacombe, M.O.A. (Montréal)

Coordonnatrice de la Clinique universitaire en orthophonie et en audiologie
Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)

Professeurs titulaires
Jean-Pierre Gagné, Ph. D. (Washington)
Louise Getty, M.A. (Montréal)
Sylvie Hébert, Ph. D. (Montréal)
Yves Joanette, Ph. D. (Montréal)
Guylaine Le Dorze, Ph. D. (Montréal)
Tony Leroux, Ph. D. (Carleton)
David McFarland, Ph. D. (Purdue)

Professeurs agrégés
Ana Inés Ansaldo, Ph. D. (Montréal)
Claire Croteau, Ph. D. (Montréal)
Julie Fortier Blanc, Ph. D. (McGill)
Boutheina Jemel, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Benoit Jutras, Ph. D. (Montréal)
Andrea A.N. MacLeod, Ph. D. (Washington)
Phaedra Royle, Ph. D. (Montréal)
Natacha Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
François Champoux, Ph. D. (Montréal)
Adrian Fuente, Ph. D. (Hong-Kong)
Karine Marcotte, M.O.A., Ph. D. (Montréal)
Douglas Shiller, Ph. D. (McGill)

Professeurs de formation pratique adjoints
Ronald Choquette, Au.D. (Philadelphie)
Julie McIntyre, M.O.A. (Montréal)

Responsables de formation clinique
Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)
Marie-Claude Boudreault, M.P.O. (Montréal)
Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)
Rebecca Maftoul, M.P.O. (Montréal)
Geneviève Mercier, M.P.O. (Montréal)

Chargées d'enseignement de clinique
Anne-Marie Hurteau, M.O.A. (Montréal)
Geneviève Lemieux, M.O.A. (Montréal)

Professeure associée
Bernadette Ska

Professeure émérite
Louise Coderre

Programme 2-751-1-0

M.P.A. (audiologie) - maîtrise professionnelle

Objectifs

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :

- l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des nouveaux-nés, des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'audiologie
- une connaissance des approches scientifiques utilisées en audiologie pour analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.P.A., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire du B. Sc. (audiologie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en audiologie jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit fournir les documents suivants :

– une liste des cours suivis dans le cadre de la formation en audiologie
– une description détaillée de chaque cours incluant le nombre d'heures consacré à chaque matière
– un formulaire établissant l'équivalence des cours suivis
– un curriculum vitae
– une lettre de motivation (2 pages maximum interligne simple).

Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminements :

Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2e cycle.

Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 crédits sont des cours à option de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

AUD	6010	Stage en audiologie 1, 2 cr.
AUD	6011	Stage en audiologie 2, 2 cr.
AUD	6012	Stage en audiologie 3, 8 cr.
AUD	6020	Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
AUD	6021	Séminaire d'intégration 2, 1 cr.
AUD	6022	Séminaire d'intégration 3, 1 cr.
AUD	6030	Méthodes de recherche en audiologie, 3 cr.
ORA	6001	Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.

Bloc B – Avec travail dirigé (9 cr.)

AUD	6700	Travail dirigé en audiologie, 9 cr.

Bloc C – Avec rapport de stage (3 cr.)

AUD	6032	Rapport de stage en audiologie, 3 cr.

Bloc D – Option

Avec travail dirigé (15 cr.)

Avec rapport de stage (21 cr.)

AUD	6638	Bruit et audition, 3 cr.
AUD	6691	Audiologie en milieu scolaire, 3 cr.
AUD	6817	Stage de recherche en audiologie, 3 cr.
AUD	6839	Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
AUD	6852	Séminaire en audiologie, 3 cr.
ORA	6627	Processus de planification de programme, 3 cr.
ORA	6653	Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
ORA	6670	Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
ORA	6854	Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.
ORA	6868	Lectures dirigées, 3 cr.
ORT	6671	Méthodes de communication non orale, 3 cr.

ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'audiologie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 6 cr. dont 3 cr. peuvent exceptionnellement être de 1er cycle.

Programme 2-752-1-0

M.P.O. (orthophonie) - maîtrise professionnelle

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'orthophonie. Développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M.P.O., le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du B. Sc. (orthophonie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit envoyer ces documents supplémentaires :

– une liste des cours suivis dans le cadre de la formation en orthophonie
– une description détaillée de chaque cours incluant le nombre d'heures consacré à chaque matière
– un formulaire établissant l'équivalence des cours suivis
– un curriculum vitae
– une lettre de motivation (2 pages maximum interligne simple).

Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminements :

Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option.

Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 crédits sont des cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

ORA	6001	Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.
ORT	6010	Stage en orthophonie 1, 2 cr.
ORT	6011	Stage en orthophonie 2, 2 cr.
ORT	6012	Stage en orthophonie 3, 8 cr.
ORT	6020	Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
ORT	6021	Séminaire d'intégration 2, 1 cr.

ORT 6022 Séminaire d'intégration 3, 1 cr.
ORT 6030 Méthodes de recherche en orthophonie, 3 cr.

Bloc B – Avec travail dirigé (9 cr.)
ORT 6700 Travail dirigé en orthophonie, 9 cr.

Bloc C – Avec rapport de stage (3 cr.)
ORT 6032 Rapport de stage en orthophonie, 3 cr.

Bloc D – Option

Avec travail dirigé (15 cr.)

Avec rapport de stage (21 cr.)

ORA 6627 Processus de planification de programme, 3 cr.
ORA 6653 Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
ORA 6670 Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
ORA 6816 Méthodes de recherche qualitative, 3 cr.
ORA 6854 Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.
ORA 6868 Lectures dirigées, 3 cr.
ORT 6626 Troubles acquis du langage, 3 cr.
ORT 6628 Orthophonie auprès de l'enfant, 3 cr.
ORT 6629 Orthophonie en milieu scolaire, 3 cr.
ORT 6655 Troubles de la parole, 3 cr.
ORT 6660 Interv. et données probantes, 3 cr.
ORT 6671 Méthodes de communication non orale, 3 cr.
ORT 6817 Stage de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT 6856 Séminaire en orthophonie, 3 cr.
ORT 6857 L'efficacité des interventions, 3 cr.
ORT 6858 Dyslexie développementale et acquise, 3 cr.
ORT 6860 Séminaire thématique, 3 cr.
ORT 6871 Compréhension et production du langage, 3 cr.
ORT 6872 Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.
ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
ORT 6874 Séminaire avancé en dysphagie, 3 cr.

ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 6 crédits.

Pathologie et biologie cellulaires

M. Sc. **2-512-1-0**

Options :
- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

Ph. D. **3-512-1-0**

Options :
- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

Département de pathologie et biologie cellulaire

Responsable des programmes : Nicole Leclerc, 514-343-5657; télécopieur : 514-343-5755
Marielle Chèvrefils, TGDE, 514 343-6310

Membres du Comité des études supérieures
Michel Desjardins
Pierre Drapeau, directeur
Guy Doucet
Karl Fernandes
Nicole Leclerc
Robert Lippé
J. Alex Parker
Marc-R. Pelletier

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Pierre Drapeau

Directeur adjoint, volet clinique : Luc Laurier Oligny

Professeurs titulaires
Moïse Bendayan, Ph. D. (Montréal)
Katherine Borden, Ph. D. (Yale)
Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
Adriana Di Polo, Ph. D. (California)
Guy Doucet, Ph. D. (Montréal)
Pierre Drapeau, Ph. D. (McGill)
Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)
Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph. D. (B.C.)
Luc Laurier Oligny, M.D., M. Sc. (McGill)
Marc Therrien, Ph. D. (Montréal)
Alain Verreault, Ph. D. (Cambridge)

Professeurs titulaires de clinique
Roland Auer, M.D. (Alberta)
Yves Robitaille, M.D. (Montréal)
Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés
Damien D'Amours, Ph. D. (Angleterre)
Dorin Lucian Ghitescu, Ph. D. (Montréal)
Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)
Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal)
Nicole Leclerc, Ph. D. (Laval)
Roger Lippé, M. Sc. (McMaster), Ph. D. (B.C.)
Bich Ngoc Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
Marc Pelletier, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Sherbrooke)
Philippe Roux, Ph. D. (McGill)
Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique
Guy Allaire, M.D. (Montréal)
France Berthelet, M.D., M. Sc. (Montréal)
Pierre Brochu, M.D. (Montréal)
Raouf Fetni, Ph. D. (Montréal)
Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)
Isabelle Gorskà-Flipot, Ph. D. (Gdansk)
Louis Lamarre, M.D. (Montréal)

Professeur agrégé sous octroi
Karl Fernandes, Ph. D. (B.C.)

Professeur-chercheur agrégé
Patrick Dion, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Grégory Émery, Ph. D. (Genève)
Julie Lessard, Ph. D. (Montréal)
Paul Maddox, Ph. D. (Chapel Hill)
Natalie Patey, M.D. (Paris)

Professeurs adjoints de clinique
Roula Albadine, M.D. (Syrie)
Annie Belisle, M.D. (Montréal)
Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)
Rose Chami, M.D. (Liban)
Dorothée Dal Soglio, M.Sc., M.D. (Paris)
Delphine Désy, M.D. (Montréal)
Josée Doyon, M.D. (Montréal)
Benjamin Ellezam, M.D. (Montréal)
Olga Gologan, M.D. (Roumanie)
Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)
Michelle Houde, M.D. (Montréal)
Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)
Jean-Luc Laporte, D.É.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI)
Mathieu Latour, M.D. (Montréal)
Antonio Maietta, M.D. (Montréal)
Caroline Meunier, M.D. (Montréal)
François Milette, M.D. (Montréal)
Andrew Mitchell, M.D. Saskatchewan)
Robert Perron, M.D. (Laval)
Kurosh Rahimi, M.D. (Iran)
Philippe Romeo, M.D. (Montréal)
Virginie Royal, M.D. (Montréal)
Hervé Sartelet, M.D., D.É.A. (France)
Geneviève Soucy, M.D. (Montréal)
Danh Tran-Thanh, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Katrina Podsypanina, M.D. (Moscou), Ph.D. (New York)
William Y. Tsang, Ph.D. (Alberta)

Professeurs adjoints sous octroi
Sébastien Carréno, M.Sc., Ph.D. (Toulouse)
Gilles Hickson, Ph.D. (Glasgow)
Amy Maddox, Ph.D. (Chapel Hill)
Jodey Alexander Parker, Ph.D. (B.C.)

Chargés d'enseignement de clinique
André Bourgault, M.D. (Montréal)
Yann Dazé, M.D. (Laval)
Daniel Dion, M.D. (Sherbrooke)
Caroline Doucet, M.D. (Laval)
Marie-Andrée Duval, M.D. (Sherbrooke)
José Ferreira, M.D. (Montréal)
Jean Gosselin, M.D. (Sherbrooke)
Christian Lussier, M.D. (Montréal)
Serge Nolet, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Lilia Maria Sanchez, M.D. (Colombie)
Caroline Tanguay, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Edor Kabashi, Ph.D. (McGill)
Christian Néri, Ph.D. (France)

Professeurs émérites
Pierre Bois
Pierre Jean
Jean-Gilles Latour
Claude-Lise Richer
René Simard

Programme 2-512-1-0

M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires)

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme comporte les options suivantes :

Biologie cellulaire
Biologie du cancer
Biopathologie cardiovasculaire
Cytogénétique
Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PBC	60511	Séminaire 1, 1 cr.
PBC	60512	Séminaire 2, 1 cr.

et, selon l'option choisie :

Biologie cellulaire

PBC	6000	Biologie cellulaire avancée, 3 cr.

Biopathologie cardiovasculaire

PBC	6041	Biopathologie cardiovasculaire, 3 cr.

Système nerveux

PBC	6061	Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Biologie du cancer

PBC	60851	Cancérologie 1, 1,5 cr.
PBC	60852	Cancérologie 2, 1,5 cr.

Cytogénétique

PBC	6300	Cytogénétique médicale, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6036	Techniques modernes de biochimie, 3 cr.
BCM	6061	Protéines et acides nucléiques 2, 2 cr.
BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6200	Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BIM	6030A	Maladies complexes humaines, 1 cr.
BIM	6030B	Neurobiologie avancée, 1 cr.
BIM	6030C	Protéomique et génomique avancée, 1 cr.

BIM	6030D	Systèmes modèles, 1 cr.
BIM	6030E	Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM	6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM	6030G	Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
MCB	6045	Virologie fondamentale, 4 cr.
MMD	6100	Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL	6082	Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL	6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
NUT	6092	Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.
PBC	6025	Signalisation cellulaire avancée, 3 cr.
PBC	6025A	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6025B	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6025C	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6025D	Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC	6050	Données récentes en patho. et biol. cell., 0 cr.
PBC	6072	Neuroanatomie fonctionnelle, 2 cr.
PBC	6400	Médecine légale et sciences judiciaires, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6072	Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC	6051	Bio. cellulaire et molécul. 1, 2 cr.
SMC	6052	Bio. cellulaire et molécul. 2, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

ou tout autre cours sur approbation du Comité des études supérieures.

Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)

PBC	6910	Mémoire, 37 cr.

Programme 3-512-1-0

Ph. D. (pathologie et biologie cellulaires)

Objectifs

Les objectifs sont de développer des aptitudes de recherche autonome dans les domaines de la biologie cellulaire, biologie du cancer, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pathologie et biologie cellulaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires) dans l'option choisie ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

2. Programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures, pertinents au domaine de formation ou de recherche, et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Au besoin, des cours complémentaires sont imposés aux candidats, selon leur formation antérieure et les exigences de leur recherche.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme comporte les options suivantes :

Biologie cellulaire
Biologie du cancer
Biopathologie cardiovasculaire
Cytogénétique
Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Bloc A – Option (min. 3 cr.)
Parmi les cours de maîtrise pertinents à l'option choisie.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

PBC	7910	Thèse, 87 cr.

Accès direct au Ph. D.

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)
Cours de maîtrise obligatoires propres à l'option choisie.

Bloc B – Option (min. 6 cr.)
Parmi les cours à option du programme de maîtrise.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PBC	7915	Thèse, 79 cr.

Petite enfance et approche interprofessionnelle

Microprogramme de 2e cycle **2-253-6-1**

D.É.S.S. **2-253-1-1**

Ces programmes sont offerts par la Faculté de médecine en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté des sciences de l'éducation.
Information : Johanne Lahaie, 514-343-2189
La direction des programmes est assurée par Julie Gosselin, 514-345-2196

Membres du Comité de gestion du programme

François Bowen, Département de psychopédagogie et andragogie
Céline Goulet, Faculté des sciences infirmières
Guylaine Laforte, Faculté de l'éducation permanente
Christiane Montpetit, CLSC St-Hubert
Jacques Moreau, École de service social
Sylvie Normandeau, École de psychoéducation

Programme 2-253-6-1

Microprogramme de 2e cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

Objectifs

Le microprogramme consiste en une formation intégrée basée sur les données probantes et axée sur une démarche clinique menant à la prise en charge du jeune enfant en difficulté de développement et de sa famille. Il vise donc la compréhension des meilleures pratiques en termes d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans une perspective interprofessionnelle.

Destinataires

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1er cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité est de un trimestre équivalent temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle) pendant ou au terme du microprogramme. L'étudiant peut faire reconnaître les crédits du microprogramme pour le D.É.S.S.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PEF	6100	Activité d'orientation, 1 cr.
PEF	6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF	6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF	6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF	6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

Programme 2-253-1-1

D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

Objectifs

En plus de couvrir les objectifs déjà visés par le microprogramme, le D.É.S.S. amène l'étudiant à intégrer ces connaissances en petite enfance dans des applications concrètes à l'intérieur du réseau de services.

Destinataires

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1er cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes/kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2e cycle : 24 crédits de cours dont 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option, et 6 crédits pour un travail dirigé.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PEF	6100	Activité d'orientation, 1 cr.
PEF	6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF	6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF	6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF	6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6010	Gestion des équipes de travail, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6162	Gestion de la production des services, 1 cr.
ASA	6163	Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6173	Applications en gestion de la production, 1 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA	6181	Théorie du changement organisationnel, 2 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.
MSO	6047	Santé: futures mères et enfants 0-5 ans, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
PEF	6108	Problémat. spécifique en petite enfance, 3 cr.
PEF	6109AàC	Approche spécifique en petite enfance, 1 cr.
PSE	6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE	6135	Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE	6245	Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.
PSE	6305	Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSY	6091	Développement cognitif et socio-affectif, 3 cr.
PSY	6092	Le jeu : son rôle dans le développement, 3 cr.
PSY	6253	Interventions familiales, 3 cr.
PSY	6329	Mauvais traitements envers les enfants, 3 cr.
PSY	6607	Évaluation neuropsy. : enfant/adolescent, 3 cr.
PSY	6925	Normalité, enfant, famille et culture, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6470	Intervention : contexte d'autorité, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

PEF	6107	Projet d'intégration, 6 cr.

Pharmacologie

Microprogramme (pharmacogénomique) 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacologie clinique) 2-520-6-1

D.É.S.S. (pharmacologie clinique) 2-520-1-1

Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels) 2-520-1-2

M. Sc. 2-520-1-0

Options :
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire

Ph. D. 3-520-1-0

Options :
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire

Département de pharmacologie

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : René Cardinal, 514-343-6111-3083
Responsable des programmes en pharmacologie clinique : Chantal Lambert, 514-343-6506, patrick.du.souich@umontreal.ca
Responsable du microprogramme en pharmacogénomique : Maja Krajinovic, 514-345-4931 poste 6259, maja.krajinovic@umontreal.ca
Assistante à la gestion des dossiers étudiants : Sylvie Caron, 514-343-6111-3051
Secrétariat : Linda Blanchet, 514-343-6334, linda.blanchet@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures - M. Sc., Ph. D. et microprogramme en pharmacogénomique

René Cardinal, président
Audrey Claing
Maja Krajinovic
Sylvain Meloche
Louis-Éric Trudeau

Membres du Comité des études supérieures - programmes en pharmacologie clinique

Patrick du Souich, patrick.du.souich@umontreal.ca
Jean-Philippe Lafrance, jean-philippe.lafrance@umontreal.ca
Chantal Lambert, responsable du programme, chantal.lambert@umontreal.ca
Vincent Pichette, vpichette.hmr@ssss.gouv.qc.ca

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur: Jean-Philippe Gratton

Professeurs titulaires
René Cardinal, Ph. D. (McGill)
Audrey Claing, Ph. D. (Sherbrooke)
Louis Dumont, Ph. D. (Montréal)
Patrick du Souich, M.D., Ph. D. (Barcelone)
Pierre S. Haddad, Ph. D. (Montréal)
Trang Hoang, Ph. D. (Lausanne)
Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade) – affiliation secondaire
Chantal Lambert, Ph. D. (Montréal)
Pierre-André Lavoie, Ph. D. (McGill)
Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal)
Richard-L. Momparler, Ph. D. (Vermont)
Vincent Pichette, M.D., Ph. D. (Montréal)
Guy Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Martin G. Sirois, Ph. D. (Sherbrooke)
Louis-Éric Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires
André De Léan, M.D., Ph. D. (Laval)
Marielle Gascon-Barré, Ph. D. (Montréal)
Peter W. Schiller, Ph. D. (Zurich)

Professeurs agrégés
Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)
Jean-François Gauchat, Ph. D. (Genève)
Teresa Kus, M.D., Ph. D. (McGill)

Professeurs-chercheurs agrégés sous octroi
Christian Beauséjour, Ph. D. (Montréal)
Hélène Girouard, Ph. D. (Montréal)
Anne-Noël Samaha, Ph. D. (Ann Arbor)
Yves Théorêt, Ph. D. (McGill)

Professeurs-chercheurs adjoints sous octroi
Philippe Huot M.D., Ph. D. (Toronto)
Moutih Rafei Ph. D. (McGill)

Professeur adjoint de clinique
Jean-Philippe Lafrance, M.D. - affiliation secondaire

Professeurs associés
Gilles Plourde, M.D., Ph. D. (Laval)
Jean Spénard, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
André De Léan
Marielle Gascon-Barré
Pierre Larochelle

Programme 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacogénomique)

Programme offert conjointement avec la Faculté de pharmacie.

Objectifs

L'objectif général du microprogramme est l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière en pharmacogénomique dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacogénomique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'option pharmacogénomique de la M. Sc. (pharmacologie) ou de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme, pourrait demander une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à l'une ou l'autre M. Sc.

4. Programme

Le programme comprend 13 crédits dont 7 obligatoires et 6 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHM	6048	Pharmacométrie 1, 3 cr.
PHM	6049	Pharmacométrie 2, 3 cr.
BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Le choix de cours de l'étudiant devra recevoir l'approbation du Comité des études supérieures.

Programme 2-520-6-1

Microprogramme (pharmacologie clinique)

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de donner une formation spécialisée sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec les concepts pharmacologiques importants pour l'optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de deux ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (pharmacologie clinique) et faire reconnaître, pour le D.É.S.S, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre. De même, l'étudiant qui a réussi le microprogramme de 2e cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option pharmacologie clinique de la M. Sc. (pharmacologie) et faire reconnaître, pour la maîtrise, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 12 obligatoires et 3 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 2 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Programme 2-520-1-1

D.É.S.S. (pharmacologie clinique)

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le D.É.S.S. (pharmacologie clinique) avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M. Sc. (pharmacologie clinique) option Pharmacologie clinique. Dans le cas d'une admission à la maîtrise professionnelle (modalité avec travail dirigé) l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, les 30 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre; l'inclusion des acquis du D.É.S.S. dans le programme de maîtrise professionnelle fera alors l'objet d'une mention sur le diplôme de maîtrise. Dans le cas d'une admission à la maîtrise de recherche (modalité avec mémoire), l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, 15 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre.

4. Programme

Le D.É.S.S. comprend 30 crédits du niveau des études supérieures (24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacoépidémiologie et applications, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL	6096	Pharmacovigilance, 3 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL	6097	Plante médicinale-usage thér., 3 cr.
PHL	6099	Pharmacologie du cancer, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
BIE	6046	Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
BIE	6047	Intégrité et conflits en rech., 1 cr.
BIE	6048	Recherches qualitatives, 1 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat, sur approbation du responsable de programme.

Programme 2-520-1-2

Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels)

Objectifs

Le programme vise à favoriser chez l'étudiant :

- la mise en valeur des acquis théoriques
- l'apprentissage et la maîtrise des savoir-faire et des techniques en usage dans un milieu professionnel
- l'acquisition de connaissances utiles au fonctionnement d'un milieu professionnel
- l'intégration dans un milieu professionnel (relations professionnelles, hiérarchie, organisation du travail)

et à lui permettre :

- de développer, parfaire et mettre en valeur les moyens de communication en usage dans les milieux professionnels
- d'acquérir une expérience pratique complémentaire pour faciliter sa future insertion professionnelle.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- être inscrit à la maîtrise de recherche ou au doctorat au département de pharmacologie

et

- avoir déposé son mémoire de recherche ou sa thèse.

ou

- avoir complété la scolarité minimale du programme de maîtrise de recherche ou l'examen de synthèse et la scolarité minimale de doctorat et avoir obtenu le consentement écrit de son directeur de recherche

ou

- avoir complété la modalité avec travail dirigé de la maîtrise

et

- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,7 pour la scolarité des 30 crédits de cours et la mention Excellent pour le travail dirigé.

Tout candidat doit également :

- avoir reçu l'aval du comité des études supérieures responsable de la M. Sc.-recherche et du Ph. D. en pharmacologie
- joindre à sa demande d'admission un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation. Le comité de programme se réserve le droit de procéder à une entrevue.

L'accessibilité au programme est fonction de la disponibilité de milieux de stages. Le comité de programme a la charge de la décision.

2. Scolarité

Le stage en milieu professionnel sera d'au plus un trimestre équivalent temps complet, avec possibilité de poursuivre en rédaction au cours d'un deuxième trimestre pour la production du rapport de stage. L'étudiant complétera le programme concurremment à l'obtention de son diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat en pharmacologie, ou durant le trimestre qui suit immédiatement la fin de la scolarité de la modalité avec travail dirigé de la maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

– avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise recherche ou du doctorat en pharmacologie;
– avoir répondu à toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels).

Structure du programme

Le programme constitue un complément de formation pratique pour l'étudiant déjà engagé dans une formation de recherche aux cycles supérieurs au département de pharmacologie. Ce diplôme est complémentaire à la formation en recherche. Il s'agit pour l'étudiant de participer à un stage pratique de 15 semaines dans un milieu professionnel et de rédiger un rapport de stage, ce qui lui permettra d'actualiser ses acquis théoriques tout en se familiarisant avec les modalités de fonctionnement d'un milieu professionnel.

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PHL 6930 Stages en milieux professionnels, 15 cr.

Programme 2-520-1-0

M. Sc. (pharmacologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie et à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

Option Neuropharmacologie

La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

Option Pharmacogénomique

La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

Option Pharmacologie clinique

La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments, ainsi que l'utilisation des médicaments chez des sujets humains.

Avec mémoire

L'option avec mémoire permettra à l'étudiant d'approfondir ses connaissances sur la recherche clinique du médicament.

Avec travail dirigé

L'option avec travail dirigé fournit à l'étudiant un enseignement approfondi des bases théoriques de l'individualisation de la pharmacothérapie et une initiation à leur intégration dans la réalité concrète de la personnalisation de la prescription médicamenteuse.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

Option Pharmacologie moléculaire

La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pharmacologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
– posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Transfert

Option Pharmacologie clinique

Les acquis du microprogramme de 2e cycle en pharmacologie clinique, ou au moins une partie des acquis du D.É.S.S. (pharmacologie clinique), peuvent être reconnus à la maîtrise. L'étudiant peut également bénéficier d'une exemption de trimestre.

3. Programme

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options.

Cheminement libre

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Neuropharmacologie

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Pharmacogénomique

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Pharmacologie clinique

Avec mémoire

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 30 crédits consacrés au mémoire.

Avec travail dirigé

Le programme comporte 24 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 15 crédits consacrés au travail dirigé.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Pharmacologie moléculaire

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Structure du programme

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PHL 60511 Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL 60512 Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6020 Techniques pharmacologiques I, 1 cr.
PHL 6025 Principes de l'expérimentation animale, 1 cr.
PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL 6032 Psychopharmacologie des drogues d'abus, 3 cr.
PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL 6072 Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PHL 6075 Pharmacologie clinique, 3 cr.
PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
PHL 6093 Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL 6095 Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL 6096 Pharmacovigilance, 2 cr.
PHL 6097 Plante médicinale-usage thér., 2 cr.
PHL 6099 Pharmacologie du cancer, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Neuropharmacologie

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL 60511 Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL 60512 Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3, cr.
PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6032 Psychopharmacologie des drogues d'abus, 3 cr.
PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Pharmacogénomique

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 60511 Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL 60512 Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.
PGM 6001 Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Pharmacologie clinique

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PGM 6001 Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6074 Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PHL 6064 Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6094 Pharmacoépidémiologie et ses applications, 3 cr.
PHL 6095 Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL 6096 Pharmacovigilance, 2 cr.
SBP 6101 Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

PHL 6904 Mémoire, 30 cr.

Avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

PGM 6001 Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6064 Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6074 Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6094 Pharmacoépidémiologie et applications, 3 cr.

PHL 6095 Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL 6096 Pharmacovigilance, 2 cr.
SBP 6101 Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.
PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL 6093 Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL 6097 Plante médicinale-usage thér., 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
BIE 6046 Intro: éthique de la recherche, 1 cr.
BIE 6047 Intégrité et conflits en rech., 1 cr.
BIE 6048 Recherches qualitatives, 1 cr.

Bloc C – Travail dirigé (15 cr.)

PHL 6920 Travail dirigé (15 cr.)

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PHL 60511 Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL 60512 Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Pharmacologie moléculaire

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PHL 60511 Séminaire de pharmacologie 1, 1 cr.
PHL 60512 Séminaire de pharmacologie 2, 1 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6093 Immunopharmacologie, 3 cr.
PHL 6099 Pharmacologie du cancer, 3 cr.
PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Programme 3-520-1-0

Ph. D. (pharmacologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes ayant une excellente connaissance de la discipline et des divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte 88 crédits attribués à la réalisation d'un projet de recherche et à la rédaction d'une thèse, et 2 crédits attribués à l'assistance à des séminaires de recherche (activité de recherche siglée). Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes : Neuropharmacologie, Pharmacogénomique, Pharmacologie clinique, Pharmacologie intégrative cardiovasculaire, Pharmacologie moléculaire.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Cheminement libre ou Options

Bloc A – Recherche et thèse (90 cr.)

PHL 7901 Séminaire de thèse 1, 1 cr.
PHL 7902 Séminaire de thèse 2, 1 cr.
PHL 7910 Thèse, 88 cr.

Physiologie

M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) **2-525-1-1**

Option :
Physiologie et biophysique moléculaires

Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) **3-525-1-1**

Département de physiologie

Responsable des programmes : Réjean Couture, 514-343-7060 ou 514-343-3330

Membres du Comité des études supérieures

Michèle Brochu, directrice
Angelino Calderone
Philippe Comtois
Réjean Couture, président
Pierrette Gaudreau
Lucie Parent
Abdulah El Tarazi, représentant des étudiants

Personnel enseignant

Directrice : Michèle Brochu

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Madhu Anand-Srivastava, M. Sc. (Delhi), Ph. D. (Manitoba)
Jacques Billette, M.D., Ph. D. (Montréal)
Michèle Brochu, Ph. D. (Laval)
Angelo Calderone, Ph. D. (Montréal)
Réjean Couture, Ph. D. (Sherbrooke)
Trevor Bernard Drew, Ph. D. (Bristol)
Anatol G. Feldman, Ph. D., D.Sc. (Moscou)
Jean-Pierre Gossard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
John Francis Kalaska, Ph. D. (Toronto)
Jean-Claude Lacaille, Ph. D. (Memorial)
Michel Lavallée, Ph. D. (Montréal)
Christiane Malo, Ph. D. (Sherbrooke)
Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Lucie Parent, M.Sc (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Richard Robitaille, Ph. D. (Laval)
Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Rémy Sauvé, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (New York)
Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M. Sc. A., Ph. D. (Ottawa)
Alain Vinet, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

André Ferron, Ph. D. (Montréal)
Richard Hoge, Ph. D. (McGill)
Josette Noël, Ph. D. (Montréal)

Professeur agrégé sous octroi

Paul Cisek, Ph. D. (Boston)

Professeurs adjoints sous octroi

Roberto Araya, Ph. D. (Chili)
Jannic Boehm, Ph. D. (Wuerzburg)
Philippe Comtois, Ing. (Poly), Ph. D. (Montréal)
Numa Dancause, Ph. D. (Kansas)
Nazzareno D'Avanzo, Ph. D. (Toronto)
Andrea M. Green, Ph. D. (McGill)
Vincent Jacquemet, Ph. D. (EPFL, Lausanne)

Professeurs associés

Borhane Annabi, Ph. D. (Montréal)
Réjean Dubuc, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D. Sc. A. (Poly)
Wayne S. Sossin, Ph. D. (Stanford)

Professeurs émérites

Michel Bergeron
Yves Lamarre
Aimé-Robert LeBlanc
Fernand A. Roberge

Programme 2-525-1-1

M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)

Objectifs

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 7 crédits de cours de niveau supérieur et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Il peut être suivi en Cheminement libre ou selon l'option Physiologie et biophysique moléculaires.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

PSL 60511 Séminaire de maîtrise 1, 0,5 cr.
PSL 60512 Séminaire de maîtrise 2, 0,5 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir parmi les cours disponibles du département ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PSL 60511 Séminaire de maîtrise 1, 0,5 cr.
PSL 60512 Séminaire de maîtrise 2, 0,5 cr.
et
PSL 6020 Méthodes en physiologie, 3 cr.
ou
PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Choisis parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Programme 3-525-1-1

Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)

Objectifs

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études et anglaise
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Cheminement libre

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours dont 8 au moins du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Option Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PSL 60512 Séminaire de doctorat 1.1, 0,5 cr.
PSL 60522 Séminaire de doctorat 1.2, 0,5 cr.
PSL 60531 Séminaires de doctorat 2.1, 0,5 cr.
PSL 60532 Séminaires de doctorat 2.2, 0,5 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc C – Recherche et thèse (82 cr.)

PSL 7902 Thèse, 82 cr.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PSL 60611 Biophy., physiol. molécul. 1.1, 0,5 cr.
PSL 60612 Biophy., physiol. molécul. 1.2, 0,5 cr.
PSL 60621 Biophy., physiol. molécul. 2.1, 0,5 cr.
PSL 60622 Biophy., physiol. molécul. 2.2, 0,5 cr.
PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou
PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PSL 7903 Thèse, 79 cr.

Physiothérapie

Microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) 2-746-6-0
D.É.S.S. (physiothérapie) 2-745-1-1
M. Sc. (physiothérapie) 2-745-1-0
Qualification en physiothérapie 2-745-1-2

École de réadaptation

Responsable du programme : Robert Forget, 514-343-5935

Membres du Comité des études supérieures

Chantal Besner
Cyril Duclos
Robert Forget, président

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir sous la rubrique Sciences de la réadaptation.

Programme 2-746-6-0

Microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne)

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées. Il vise le développement d'une pratique éthique qui s'appuie sur des données probantes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (rééducation périnéale et pelvienne), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'une maîtrise en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent et être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.
- avoir obtenu au baccalauréat à l'Université de Montréal une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein. Le microprogramme est cependant offert à temps partiel et les cours sont offerts par modules de fins de semaines de deux à trois jours. La scolarité maximale est de 12 trimestres (4 ans). Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature.

3. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PHT	6201	RPP: Problématique urinaire féminine, 3 cr.
PHT	6202	RPP: Problématique du prolapsus pelvien, 1 cr.
PHT	6203	RPP: Problématique musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6204	RPP: Problèmes anorectaux et masculins, 3 cr.
PHT	6205	RPP: Problématique des algies périnéales, 3 cr.
PHT	6206	RPP: Populations spécifiques, 2 cr.

Programme 2-745-1-1

D.É.S.S. (physiothérapie)

Objectifs

Ce programme s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, le développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie. Il a pour objectifs de :

1) donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats *(outcome measures)*, et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée *(evidence based practice)* en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
2) améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
3) développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
4) former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (physiothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

2. Scolarité

L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres. La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 6 trimestres à demi-temps ou à temps partiel à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a complété le D.É.S.S. (physiothérapie) avec une moyenne de 3,0 peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. (physiothérapie) profil B. La réussite de ce D.É.S.S. ne garantit pas l'admission à la M. Sc. (physiothérapie). L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au D.É.S.S.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont 21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Mesure, méthodologie et communication scientifique

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

Sciences professionnelles

PHT	6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT	6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

PHT	6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT	6013	Approches physiothérapiques spécialisées, 3 cr.

PHT	6014	Traumatologie sportive, 3 cr.
PHT	6201	Problématique urinaire féminine, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

Bloc D – Choix (3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Programme 2-745-1-0

M. Sc. (physiothérapie)

Objectifs

Profil A - Continuum baccalauréat-maitrise

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil A est un programme de 45 crédits réparti sur trois trimestres universitaires occupant une année complète. Le candidat s'inscrit sur une base régulière à temps plein.

Ce programme intégré baccalauréat-maîtrise professionnelle comporte un total de 135 crédits, au terme duquel l'étudiant répond aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil A a pour objectifs de :

i) donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats *(outcome measures)*, et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée *(evidence based practice)*, en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe

ii) améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire

iii) développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité

iv) développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique

v) former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Profil B - Cliniciens en exercice

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil B est constituée des cours du D.É.S.S. (physiothérapie) et d'un projet d'intégration clinique. Ce programme de maîtrise professionnelle s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, au développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie, ainsi que l'intégration des données probantes à la pratique clinique.

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil B a pour objectifs de :

i) donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats *(outcome measures)*, et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée *(evidence based practice)*, en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe

ii) améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire

iii) développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité

iv) développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique

v) former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement pédagogique propre au programme pour le profil A

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante Maîtrise en physiothérapie du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la M. Sc. (physiothérapie) - profil A au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire du Baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée. Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la physiothérapie. L'école peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

Ce programme n'est offert qu'à temps plein. La scolarité minimale est de 3 trimestres.

Pour le profil B

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiothérapie) - Profil B, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.É.S.S. (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- soumettre une lettre de motivation
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre (15 crédits pour le projet d'intégration clinique après les 30 crédits du D.É.S.S.). La scolarité maximale pour le projet d'intégration est de trois trimestres. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale au D.É.S.S. Les étudiants peuvent s'inscrire à demi-temps ou à temps plein.

3. Programme

- Le Profil A comporte 45 crédits du niveau des études supérieures, dont 27 crédits de cours (24 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option), 12 crédits alloués aux stages d'intervention clinique, 5 crédits alloués à un travail dirigé et 1 crédit alloué à une activité de synthèse.
- Le Profil B comporte 45 crédits du niveau des études supérieures, dont 30 crédits de cours (21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix) de la scolarité du D.É.S.S. (physiothérapie) et 15 crédits alloués au projet d'intégration clinique.

Structure du programme pour le profil A

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Mesure, méthodologie et communication scientifique

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (15 cr.)

Sciences professionnelles

PHT	6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT	6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT	6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

PHT	6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT	6013	Approches physiothérapiques spécialisées, 3 cr.
PHT	6014	Traumatologie sportive, 3 cr.
PHT	6201	Problématique urinaire féminine, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire – Formation pratique (12 cr.)

PHT	6104	Stage intervention clinique 1, 6 cr.
PHT	6105	Stage intervention clinique 2, 6 cr.

Bloc E – Obligatoire – Travail dirigé et activité de synthèse (6 cr.)

PHT	6112	Activité synthèse, 1 cr.
PHT	6113	Travail dirigé, 5 cr.

Pour le profil B

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Mesure, méthodologie et communication scientifique

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

Sciences professionnelles

PHT	6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT	6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

PHT	6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT	6013	Approches physiothérapiques spécialisées, 3 cr.
PHT	6014	Traumatologie sportive, 3 cr.
PHT	6201	Problématique urinaire féminine, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

Bloc D – Choix (3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Bloc E – Obligatoire –Projet d'intégration clinique (15 cr.)

PHT	6301	Conception projet intég. clin., 7,5 cr.
PHT	6302	Production projet intég. clin., 7,5 cr.

Programme 2-745-1-2

Qualification en physiothérapie

Objectifs

L'objectif principal du programme est de permettre au candidat formé à l'étranger d'obtenir le complément de formation pour exercer la profession de physiothérapeute dans le contexte de la pratique québécoise soit un professionnel généraliste autonome qui travaille en première ligne dans un cadre d'accès direct.

Les objectifs spécifiques sont de :

1) former des cliniciens aptes à évaluer et traiter diverses clientèles dans les grands domaines de la physiothérapie (musculosquelettique, neurologique, cardiovasculaire et respiratoire) pour être autonomes dans tous les types de milieu de pratique;
2) développer une pratique professionnelle basée sur l'utilisation des mesures de résultats et les données probantes pour choisir des approches efficaces et efficientes;
3) encourager l'exercice des activités cliniques de façon sécuritaire, éthique et professionnelle dans un contexte légal de pratique;
4) former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de physiothérapeute dans le contexte québécois (intervenant de première ligne, diagnostic physiothérapique et interdisciplinarité).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre la prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OOPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation;
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- à la demande du programme, passer un test d'admission. Le candidat devra, au préalable, avoir satisfait aux conditions relatives à la langue française;
- à la demande du programme, se présenter à une entrevue.

2. Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 850/990 au test de français international (TFI).

3. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 26 places.

4. Critères de sélection

- Les candidats pourraient être convoqués pour passer un test d'admission.
- Les candidats dont les résultats au test d'admission sont jugés satisfaisants peuvent être convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en tenant compte des résultats du test d'admission et de l'entrevue.

5. Exigences additionnelles

– Exigences du programme

Dès le début de ses études au programme de qualification, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par le programme.

– Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaire. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par le programme et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études.

4. Programme

Le programme d'appoint comprend 39 crédits de cours et 15 crédits de stages d'intégration clinique de niveau d'études supérieures (2e cycle). Le programme est offert à temps plein sur une période de 16 mois. Il se répartit sur quatre trimestres (hiver, été, automne et hiver). Le dernier trimestre (hiver) est composé uniquement de stages cliniques.

Structure du programme

Bloc A - Obligatoire - Hiver (14 cr.)

PHL	2900	Éléments de pharmacologie, 2 cr.
PHT	2418	Pratiques factuelles en physiothérapie, 2 cr.
PHT	3322	Éducation, consultation en physiothérapie, 2 cr.
QPP	6001	Interventions avancées en musc. squel. 2 , 4 cr.
QPP	6009	Interventions avancées en neurologie, 4 cr.

Bloc B - Obligatoire - Été (10 cr.)

QPP	6002	Interventions avancées en musc. squel. 2 , 2 cr.
QPP	6011	Physiothérapie cardiorespiratoire, 3 cr.
REA	6300	Réadaptation et système de santé, 2 cr.
REA	6301	Pratique factuelle avancée en physiothérapie, 3 cr.

Bloc C - Obligatoire - Automne (15 cr.)

QPP	6003	Interventions avancées en musc. squel. 3, 3 cr.
QPP	6005	Activités intrégratrices en physiothérapie, 3 cr.
QPP	6010	Professionnalisme en physiothérapie, 1 cr.
QPP	6018	Interventions avancées en gériatrie, 3 cr.
QPP	6020	Raisonnement en électrothérapie, 2 cr.
REA	6302	Relation thérapeutique en réadaptation, 3 cr.

Bloc D - Obligatoire - Hiver (15 cr.)

QPP	6006	Stage d'intégration clinique 1, 5 cr.
QPP	6007	Stage d'intégration clinique 2, 5 cr.
QPP	6008	Stage d'intégration clinique 3, 5 cr.

Promotion de la santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Katherine Frohlich, 514-343-6430
Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Rééducation périnéale et pelvienne

Microprogramme de 2e cycle 2-746-6-0

Voir sous le bandeau Physiothérapie.

Santé communautaire

Microprogramme de 2e cycle (santé communautaire) 2-481-6-0

D.É.S.S. 2-481-1-2

M. Sc. 2-481-1-0

Options :
Option générale ;
Option santé environnementale
Option santé mondiale

Département de médecine sociale et préventive

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable des programmes : Louise Fournier, 514-343-6111 poste 33491
Secrétariat : 514-343-6139

Membres du Comité des programmes (études supérieures)

Nicole Beaudet
Sylvana Côté
Céline Farley
Louise Fournier, présidente
Lise Goulet
Marie Hatem
Igor Karp
Yan Kestens
Valéry Ridde
Michèle Rivard
MaiThanh Tu
Maria-Victoria Zunzunegui

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Slim Haddad

Professeurs titulaires

Christine Colin, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Toronto)
Francine Ducharme, M.D., M. Sc. (McGill) – appartenance secondaire
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
Lise Gauvin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Béatrice Godard, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
Lise Goulet, M.D. (Laval), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Lyon)
Jean Lambert, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan)
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph. D. (Michigan)
Jennifer O'Loughlin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph. D. (Montréal)
Michèle Rivard, M. Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
Jack Siemiatycki, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Maria Victoria Zunzunegui, M. Sc., Ph. D. (California)

Professeurs agrégés

Sylvana Côté, M.Ps. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Mark Daniel, M. Sc. (Manitoba), Ph. D. (Colombie-Britannique)
Louise Fournier, M. Sc. (UQÀM), Ph. D. (Montréal)
Katherine Frohlich, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Marie Hatem, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Paule Lebel, M.D., M. Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – appartenance secondaire
Benoît Mâsse, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (North Carolina)
Richard Massé, M.D., (Sherbrooke), M. Sc. (McGill), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (McGill)
Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Bryn Williams-Jones, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colombie-Britannique)

Professeurs adjoints
Geetanjali Datta, Sc.D. (Harvard), M.P.H. (Colombia), B.A. (Pennsylvania)
Igor Karp, M. Sc. (NY), Ph. D. (McGill)
Marie-Hélène Mayrand, M.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Vardit Ravitsky, B.A. (Sorbonne), M.A. (New Mexico,), Ph. D. (Bar-Ilan, Israël)

Professeurs agrégés de clinique
Angèle Bilodeau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)

Professeurs titulaires de clinique
Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Louis-Pasteur)
Julio C. Soto, M.D., M. Sc. (Cayetano Heredia), Ph. D. (Montréal)

Chercheures agrégées
Denyse Gautrin, M. Sc. (Londres), Ph. D. (McGill) – appartenance secondaire
Karen Leffondré, M. Sc. (Rennes), Ph. D. (Paris-Sud)

Chercheurs titulaires
Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph. D. (Montréal)
Raynald Pineault, , M.D. (Laval), MAH (Montréal), Ph. D. (Michigan), CSPQ, FRCPC
Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)

Professeurs adjoints de clinique
Alix Adrien, M. Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
Robert Allard, M.D., M. Sc. (McGill)
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal), M. Sc. (London) – appartenance secondaire
Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M. Sc. (McGill), F.R.C.P.
Robert Bastien, M.A., Ph. D. (Montréal)
Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph. D. (McGill)
Sylvie Cardin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), C.S.P.Q., M. Sc. (Montréal)
Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal)
Michèle DeGuise, M.D. (Montréal)
Véronique Déry, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
Marthe Deschênes, Bacc. (Laval), M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
Aline Émond, M. Sc. (Montréal)
Céline Farley, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Stockholm)
Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
Louise Lajoie, B. Sc. sciences biologiques, M.D. (Montréal)
Marie-Claire Laurendeau, M. Sc., Ph. D. (UQÀM)
Jean-Frédéric Lévesque, M.D., M. Sc., Ph. D., C.S.P.Q., F.R.C.P. (Montréal) – affiliation secondaire
Silvio Manfredi, M. Sc. (Sherbrooke)
Lyne Mongeau, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Karen Nour, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Stéphane Perron, M.D., M. Sc. (Montréal), FRCP
Paul Rivest, M.D., M. Sc. (Montréal)
Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M. Sc. (McGill)
Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster), Ph. D. (Montréal), FRCP – appartenance secondaire
Marc Steben, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
Susan Stock, M.D., M. Sc. (McMaster)
Louise Valiquette, M.D., M. Sc. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Tracie Barnett, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Nicole F. Bernier, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (Montréal)
Marie-Pierre Dubé, Ph. D. (McGill) – affiliation secondaire
Isabel Fortier, M. Sc. (UQÀM), Ph. D. (Laval)
Yan Kestens, M. Sc., Ph. D. (Laval)
Anita Koushik, M. Sc. (Queen's), Ph. D. (McGill)
Vural Ozdemir, M. Sc., Ph. D. (Toronto)
Éric Racine, B.A. (Ottawa), M.A., Ph. D. (Montréal) – affiliation secondaire
Valéry Ridde, M. Sc., Ph. D. (Laval)
Pasquale Roberge, Bacc. (Ottawa), M. Sc. (Moncton), Ph. D. (UQÀM)
Marie-Hélène Roy-Gagnon, B. Sc., M. Sc. (Laval), Ph. D. (John Hopkins)
Helen Trottier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Alex Battaglini, M. Sc. (Montréal)
Nicole Beaudet, M. Sc. (Montréal)
Michael Cantinotti, M.D., C.S.P.Q. (Laval)
Robert Choinière, M. Sc. (Montréal)
Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
Mylène Drouin, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
Michèle Dupont, M.D., M. Sc. (Montréal), Cert. 2e cycle, santé comm. (Laval)
Nicolas Gilbert, M. Sc. (UQÀM), M. Sc. (Montréal)
Anne-Marie Grenier, M.D., C.S.P.Q. (Laval)
Alexandra Irace-Cima, M.D. (Argentine), M. Sc. (Montréal)
Yun Jen, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval), CSPQ, FRCP
Pascale Leclerc, Bacc. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Marie-José Legault, M.D. (Montréal)
Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
Monique Letellier, M.D., M. Sc. (Montréal)
Doïna Malaï, M.D. (Roumanie), M. Sc. (Montréal)
Carole Morrissette, M.D. (Montréal)
Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M. Sc. (Montréal)
Julie Poissant, Ph. D. (UQÀM)
Sylvie Provost, M.D., M. Sc. (Montréal)
Lucie-Andrée Roy, M.D., M. Sc. (Montréal)
Isabelle Samson, M.D., M. Sc. (Montréal)
André Simpson, Bacc., M. Sc., M. Sc. (Laval)
Michèle Tremblay, M.D., M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.

Professeurs associés
Christophe Bedos, D.D.S. (Paris VII), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Paul Brassard, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Norman Frohlich, M. Sc. (Rutgers), Ph. D. (Princeton)
Michel Giroux, M. Sc., Ph. D. (Laval)
Jeannie Haggerty, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Catherine Hankins, M.D. (Calgary), M. Sc. (London), C.S.P.Q.
Nathalie Kishuck, Bacc. (Saskatchewan), M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
Joe Oppenheimer, Ph. D. (Maryland)
Joanne Otis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)
Marie-Élise Parent, M. Sc. (Toronto), Ph. D. (Montréal)
Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
Yves Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (McGill)
Marie-Claude Rousseau, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Pierre Tousignant, M.D. (Laval), M. Sc. (McGill), CSPQ, FRCP

Professeurs émérites
Jean-Marc Brodeur
Georges Desrosiers
Milos Jenicek
Raynald Pineault

Programme 2-481-6-0

Microprogramme de 2e cycle (santé communautaire)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.É.S.S. à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

4. Programme

Le microprogramme comporte six crédits obligatoires et neuf crédits à option

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

Un des cours suivants :

MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.

et un des cours suivants :

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Planification et gestion en santé communautaire

MSO	6072	Administration et santé communautaire, 3 cr.
ou		
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
MSO	6115	Planification de la santé, 3 cr.
MSO	6136AàC	Sujets spécifiques de santé publique, 1 cr.
MSO	6137AàC	Prob. contemporaines de santé publique, 1 cr.
MSO	6138AàC	Enjeux de santé publique, 1 cr.

Promotion de la santé

ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.

Protection de la santé

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO	6123	Séminaire en protection de la santé, 3 cr.

Population, santé et développement

ANT	6054	Systèmes médicaux comparés, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.

Santé dentaire publique

MSO	6200	Séminaire en santé dentaire publique, 3 cr.
SAB	6501	Organisation des services dentaires, 1 cr.
SAB	6504	Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.
SAB	6505	Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.
SAB	6507	Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.
SAB	6508	Promotion de la santé dentaire, 1 cr.

Méthodologie de la recherche

ASA	6160	Recherche opérationnelle en santé, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	Intro. à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6014	Épidémiologie intermédiaire, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6063C	Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
MSO	6064A	Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6068C	Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Programme 2-481-1-2

D.É.S.S. (santé communautaire)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Transfert

L'étudiant qui a réussi 15 crédits de cours au D.É.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

5. Programme

Le programme comprend au moins 30 crédits de cours, dont 27 crédits de cours de 2e cycle. Les 30 crédits sont répartis comme suit : 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Au moins 9 crédits de ces cours devront être du niveau du 2e cycle.

Programme 2-481-1-0

M. Sc. (santé communautaire)

Objectifs

Avec mémoire

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé communautaire;
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé communautaire
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé communautaire
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Avec stage ou travail dirigé

Au terme de sa formation, l'étudiant en collaboration avec les partenaires concernés et conscient des enjeux éthiques en santé publique sera capable :

- d'analyser l'état de santé d'une population en fonction de l'ensemble des déterminants de la santé
- d'établir des priorités en tenant compte du contexte social
- de concevoir et de développer des politiques, des programmes et des interventions pour promouvoir et protéger la santé ainsi que pour prévenir les problèmes de santé
- de contribuer à la réalisation et à l'évaluation de ces politiques, programmes et interventions
- de communiquer tout au long de ses démarches avec les milieux et les populations concernées
- de maîtriser les éléments particuliers au champ de spécialisation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- fournir une lettre de motivation
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

3. Programme

Option générale

Avec mémoire

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 54 crédits de cours : 24 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Avec stage ou travail dirigé

L'option générale comporte 54 crédits : 39 crédits de cours dont 23 crédits de cours obligatoires et 16 crédits de cours à option, et 15 crédits attribués à un stage ou travail dirigé, l'un ou l'autre faisant l'objet d'un rapport écrit.Certains cours à option peuvent être exceptionnellement remplacés par des cours au choix sujets à l'approbation du directeur du programme. Un de ces cours au choix peut être de 1er cycle.
N.B. En fonction de l'examen du dossier, certains cours complémentaires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat ou la durée d'arrêt des études.

Option Santé environnementale

Avec stage ou travail dirigé

L'option Santé environnementale comporte 54 crédits, soit 39 crédits de cours dont 35 crédits de cours obligatoires et 4 crédits de cours à option, et 15 crédits attribués à un stage ou à travail dirigé, l'un ou l'autre faisant l'objet d'un rapport écrit. L'offre de cours n'est pas exclusive et un étudiant pourrait choisir un cours à option autre jugé pertinent parmi les banques de cours des Facultés des arts et des sciences, Aménagement, École Polytechnique et HEC Montréal, selon les développements récents ou les intérêts de formation du candidat. Les dossiers des étudiants ayant manifesté un intérêt pour cette option (admission et lettre de motivation) seront dirigés, pour avis, au responsable de l'option au sein du Département de santé environnementale et santé au travail. En ce qui concerne les cours à option, ils sont à prendre dans la liste mise à jour régulièrement par le Département.

Option Santé mondiale

Avec stage ou travail dirigé

L'option santé mondiale comporte 54 crédits soit 39 crédits de cours (32 crédits obligatoires et 7 crédits à option), et 15 crédits attribués à un stage devant se faire dans un environnement approprié (programme ou institution oeuvrant en santé mondiale).et faisant l'objet d'un rapport écrit. Les cours à option peuvent être choisis au répertoire de cours mis à jour régulièrement par le département. L'offre de cours n'est cependant pas exclusive à la Faculté de médecine et un étudiant pourrait choisir un cours à option jugé pertinent parmi les banques de cours des Facultés des arts et sciences, Aménagement, Polytechnique et HEC Montréal, selon les développements récents ou les intérêts de formation du candidat. Un de ces cours à option peut être de 1er cycle. Les dossiers des étudiants ayant manifesté un intérêt pour cette option seront dirigés, pour avis, au responsable de l'option au sein du Département de médecine sociale et préventive.

N.B. Pour les trois options : En fonction de l'examen du dossier, certains cours complémentaires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat ou la durée d'arrêt des études.

Structure du programme

Option générale

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (22 cr.)

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
ou
MSO 6011 Intro à l'épidémiologie, 3 cr.

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique, 1 cr.
MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6084 Séminaire de mémoire en santé publique, 2 cr.

MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
ou l'un des quatre cours suivants :
MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.
ou
ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
et l'un des trois cours suivants :
ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MSO 6092 Mémoire, 30 cr.

Avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (23 cr.)

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique, 3 cr.
MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO 6134 Comportement individuel / santé publique, 3 cr.
MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSN 6115 Santé et environnement, 1 cr.
MSO 6083 Pratiques de la santé publique, 3 cr.
Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique parmi les suivants :
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6011 Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (16 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Au moins 13 crédits de ces cours doivent être du niveau du 2e cycle dont 3 crédits fortement recommandés en approches qualitatives ou méthodes d'évaluation :

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Parmi les cours à option, au moins trois crédits doivent porter sur une population, une problématique ou un contexte particulier.

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSO 6093 Stage 15 cr.
ou
MSO 6094 Travail dirigé, 15 cr.

Option Santé environnementale

Avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (35 cr.)

MSN	6115	Santé et environnement 1, 1 cr.
MSO	6002	Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO	6003	Raisonnement scientifique/santé publique, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6083	Pratiques de la santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
ou		
MSO	6011	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou		
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Option (4 cr.)

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environnementale, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophe environ., 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes urgence et santé, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO	6151	Espace et santé : méthodes et applications, 1 cr.
MSO	6152	Épidémiologie spatiale, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé, 3 cr.
ou		
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
MSO	6135	Environnement urbain et santé publique, 1 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent et approuvé par la direction du programme.

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSN	6900	Travail dirigé, 15 cr.
MSN	6910	Stage, 15 cr.

Option santé mondiale

Avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (32 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSO	6002	Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO	6003	Raisonnement scientifique/santé publique, 1cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel / santé publique, 3 cr.
MSO	6083	Pratiques de la santé publique, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
ou		
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou		
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (7 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme; un cours d'au plus 3 crédits peut être du niveau du 1er cycle.

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSO	6093	Stage 15 cr.
ou		
MSO	6094	Travail dirigé, 15 cr.

Santé environnementale et santé au travail

Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail) 2-488-6-0

Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale) 2-488-6-1

D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) 2-410-1-2

D.É.S.S. (hygiène du travail) 2-488-1-1

D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) 2-488-1-2

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) 2-486-1-2

M. Sc. 2-488-1-0

Options :

- Analyse du risque
- Toxicologie générale
- Environnement, santé et gestion des catastrophes
- Santé environnementale mondiale
- Hygiène du travail

Département de santé environnementale et santé au travail

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable de la M. Sc. : André Dufresne, 514-343-6134
Secrétariat : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

Responsable des options Analyse du risque et Toxicologie générale : Sami Haddad, 514-343-6111, poste 38166
Responsable de l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes : Maryse Bouchard, 514-343-1640
Responsable de l'option Santé environnementale mondiale : Audrey Smargiassi, 514-343-3108
Responsable de l'option Hygiène du travail : Jérôme Lavoué, 514-343-3108

Membres du Comité du microprogramme
André Dufresne
Pierre Durand
Joseph Zayed

Membres du Comité de la M. Sc.
André Dufresne
Sami Haddad
Joseph Zayed

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : André Dufresne

Professeurs titulaires
André Dufresne, Ph. D. (McGill)
Michel Gérin, Ph. D. (McGill)
Kannan Krishnan, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
Catherine Lemière, M.D. (Montréal), affectation secondaire
Claude Viau, M. Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
Claude Viau, M. Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
Joseph Zayed, M.Ed., M. Sc.A., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Michèle Bouchard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Sami Haddad, Ph. D. (Montréal)
Audrey Smargiassi, Ph. D. (UQAM)

Professeurs agrégés de clinique
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard) - affiliation secondaire
François Reeves, M.D. (Montréal), LSPQ, FRCPC - affiliation secondaire
Ginette Truchon, Ph. D. (Montréal)

Professeur adjoint
Jérôme Lavoué, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Ali Bahloul, Ph. D. (du Havre)
Martine Baillargeon, M.D. (Montréal)
Yvette Bonvalot, D.É.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)
Pierre Brochu, Ph. D. (Montréal)
Maximilien Debia, M. Sc. (Lyon), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Chantal Dion, Ph. D. (Montréal)
Claude Émond, Ph. D. (Montréal)
Louise De Guire, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval)
Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)
France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Jaime Lara, M. Sc. chimie (UQÀM), Ph. D. chimie (Sherbrooke)
Jacques Lavoie, M. Sc. (McGill)
Paul Le Guerrier, M.D., M. Sc. (Montréal) – affiliation secondaire
Geneviève Marchand, M. Sc. (UQÀM), Ph. D. (Laval)
Claude Ostiguy, Ph. D. (Sherbrooke)
Louis Patry, M.D. (Montréal)
Ludovic Tuduri, Ph. D. (Pau, France)
Scott Weichenthal, Ph. D. (McGill)
Mathieu Valcke, Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Monique D'Amour, M. Sc. (Montréal)
Yves Frenette, B. Sc. biologie (Montréal), Dipl. 2e cycle santé et sécurité du trav. (Laval)
Fatiha Haouara, M.D. (Alger), D.É.S.S. (Montréal)
Lise Laplante, M.D., M. Sc. (Montréal)
Luc Lefebvre, M. Sc. (Montréal)
Christian Lévesque, M.D., M. Sc. (McGill)
Peter Rohan, M.D. (Montréal), DOH (McGill)
Nabyla Titri-Zaibak, M.D. (Alger), M. Sc. (Montréal)
Mylène Trottier, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Marc Baril, Ph. D. (Montréal)
Michel Camus, Ph. D. (McGill)
Gaétan Carrier, M.D., Ph. D. (Montréal)
Jan-Erik Deadman, Ph. D. (McGill)
Christian Mésenge, M.D. (Paris), Doctorat pharmacologie (René-Descartes)
Sylvie Nadeau, Ph. D. génie électrique (Poly)
Philippe Simon, Ph. D. (McGill)
Robert Tardif, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Adolf Vyskocil, Ph. D. (Prague)

Professeure adjointe sous octroi
Maryse Bouchard, Ph. D. (UQÀM)

Chercheurs adjoints
Maryse Bouchard, Ph. D. (UQÀM)
Jérôme Lavoué, Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite
Jules Brodeur

Programme 2-488-6-0

Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail)

Objectifs

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.É.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 2,7 (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants provenant d'une autre université
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Les étudiants admis au microprogramme sont aussi admissibles aux D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou en toxicologie et analyse du risque ou à la maîtrise. Une moyenne minimale de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert à l'un des D.É.S.S. ou à la M. Sc.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle. Ils se répartissent comme suit : un bloc de 6 crédits obligatoires et un bloc de 9 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires en santé environnementale et santé au travail (MSN), en environnement et prévention (ENV) ou en toxicologie et analyse du risque (TXL).

ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
ENV	6005	Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environ., 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physiques : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'éval. des risques, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.
TXL	6030	Évaluation du risque toxique 1, 3 cr.
TXL	6031	Évaluation du risque toxique 2, 3 cr.

Programme 2-488-6-1

Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable : d'identifier les concepts et les cadres théoriques utilisés en santé mondiale; d'analyser les principaux enjeux en santé mondiale et de discuter des solutions qui sont proposées pour améliorer la santé ou minimiser leurs impacts négatifs; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat qui a réussi 15 crédits de cours dans le microprogramme en santé mondiale et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 pourra présenter une demande écrite de transfert à l'option santé mondiale de la maîtrise en santé communautaire. La demande sera soumise à la direction des programmes de 2e cycle du département qui recommandera ou non le transfert. L'étudiant devra toutefois se soumettre aux procédures de sélection établies pour l'admission au programme de maitrise. La réussite du microprogramme en santé mondiale ne garantit pas l'admission à la maitrise en santé communautaire.

4. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 6 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques en santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours pertinent après approbation de la direction du programme.

Programme 2-410-1-2

D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes)

Le programme est offert avec la collaboration de professeurs provenant des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal (Faculté des arts et des sciences, École de santé publique ESPUM, Faculté de l'aménagement), de l'École Polytechnique et de HEC Montréal. Différents experts du milieu du travail y participent.
Pour information : Danielle Vinet, 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

Membres du Comité des études supérieures

Maryse Bouchard, directrice du programme
Joseph Zayed
Kannan Krishnan

Objectifs

Réaligner l'expertise des spécialistes de l'environnement de façon à leur permettre d'intervenir dans le milieu à partir des objectifs spécifiques suivants : comprendre la complexité

de la réalité environnementale, être capables de réagir en situation d'urgence, développer des aptitudes en matière d'élaboration de moyens de contrôles; évaluer et doser les impacts environnementaux; être aptes à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et à promouvoir la recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement est un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau du 2e cycle. Ils se répartissent comme suit : 24 crédits obligatoires, y compris les 6 crédits d'étude de cas, et 6 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
ENV	6010	Étude de cas, 6 cr.
HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Cours choisis autour des axes suivants :

Santé publique

MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Gestion des catastrophes

GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
ENV	6005	Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques et santé environn., 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.

Aménagement, écologie et environnement

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

Programme 2-488-1-1

D.É.S.S. (hygiène du travail)

Objectifs

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (hygiène du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 (Université de Montréal) sur 4,3 ou l'équivalent pour l'étudiant provenant d'une autre université
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires dont 27 crédits du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physiques : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'éval. des risques, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

Programme 2-488-1-2

D.É.S.S. (santé environnementale mondiale)

Objectifs

Le programme vise la formation de professionnels en santé environnementale mondiale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé environnementale mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 (Université de Montréal) sur 4,3 ou l'équivalent pour un étudiant provenant d'une autre université
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. (santé environnementale) avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Programme

Le D.É.S.S. Santé environnementale mondiale comporte 30 crédits de cours dont 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains de santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques de santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (12 crédits)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgence et santé, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

ou tout autre cours (maximum 3 cr.) jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme.

Programme 2-486-1-2

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque)

Ce programme est sous la direction de Sami Haddad, assisté d'un comité du programme. Outre le directeur, le comité du programme se compose de Bernadette Pinel-Alloul et de France Varin.
Pour information, 514-343-6134; télécopieur : 514-343-2200

Personnel enseignant

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de médecine, de la Faculté de pharmacie, de la Faculté de médecine vétérinaire et de la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui seront capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

Destinataires

Ce programme de D.É.S.S. s'adresse à des candidats possédant déjà une formation dans un champ d'activités spécialisées en sciences de la santé humaine ou animale, en sciences biomédicales ou en sciences naturelles (chimie, par exemple), ou en voie d'acquérir une formation spécialisée. Il leur permettra d'enrichir leurs connaissances dans le domaine de la toxicologie et de l'analyse du risque en vue d'une utilisation dans leur sphère de spécialisation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne.

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours : 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dont un maximum de 3 crédits du niveau du 1er cycle. Le choix des

cours à option dépend de la formation antérieure de l'étudiant et doit être sanctionné par le comité pédagogique. Il comporte les options suivantes :

– Analyse du risque
– Toxicologie générale

Structure du programme

Option Analyse du risque

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Option Toxicologie générale

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Programme 2-488-1-0

M. Sc. (santé environnementale et santé au travail)

Objectifs

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée telle la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
– faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec stage ou avec travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), du D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), du D.É.S.S. (hygiène du travail), du D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) ou du Microprogramme du 2e cycle (santé environnementale et santé au travail). Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant, inscrit au D.É.S.S. ou au microprogramme devra avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité complétée. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. ou au microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.

Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou le D.É.S.S. (hygiène du travail) ou le D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) ou le microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du diplôme ou du microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé verbal.

5. Programme

Avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours obligatoires du niveau des études supérieures, 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire incluant 1 crédit attribué à un cours d'éthique.

Avec travail dirigé ou avec stage

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (de 18 à 30 cr. obligatoires et de 0 à 12 cr. à option, selon l'option choisie) et 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage faisant l'objet d'un rapport. Le choix des cours à option doit être approuvé par le directeur du programme. Il comporte les cinq options suivantes: Analyse du risque, Toxicologie générale, Environnement, santé et gestion des catastrophes, Hygiène du travail, Santé environnementale mondiale.

Structure du programme

Avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MSN	60041	Séminaire 1, 1 cr.
MSN	60042	Séminaire 2, 1 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (37 cr.)

MMD	6005R	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSN	6200	Mémoire, 36 cr.

Avec travail dirigé ou avec stage

Travail dirigé ou stage (15 cr.)

Commun à toutes les options.

L'étudiant doit avoir complété les 30 crédits du programme avant de commencer le travail dirigé ou le stage.

MSN	6900	Travail dirigé, 15 cr.
MSN	6910	Stage, 15 cr.

Option Analyse du risque

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6021	Gestion des risques en santé environ., 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV et les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.
GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
GIN	6411	Ergo occup.:asp.env.(IND6411), 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

Option Toxicologie générale

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.
GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
GIN	6411	Ergo occup.:asp.env.(IND6411), 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

Option Environnement, santé et gestion des catastrophes

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes et urgences et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6126A	Analyse/gest.risques(IND6126A), 3 cr.
GIN	6214A	Risq.natur./mes.urg.(CIV6214A), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
GIN	6411	Ergo occup.:asp.env.(IND6411), 3 cr.
IND	4841	Sécurité industrielle, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

Option Santé environnementale mondiale

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

ASA	6734	Fondements en santé mondiale, 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement, 3 cr.
MSO	6500	Enjeux contemporains de santé mondiale, 3 cr.
MSO	6501	Pratiques de santé mondiale, 3 cr.

Bloc B – Option (12 crédits)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.

HEC	6111	Dév. durab., pol. env.(408495), 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environ., 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgence et santé, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

ou tout autre cours (maximum 3 cr.) jugé pertinent parmi les répertoires des départements de santé environnementale et santé au travail, de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme.

Option Hygiène du travail

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

GIN	4841	Sécurité industrielle(IND4841), 3 cr.
GIN	6410	Ergo occup.:asp.phys.(IND6410), 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'éval. des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physique : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'évaluation des risques, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

Santé publique

Microprogramme (santé publique) **2-481-6-1**

Microprogramme (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction) **2-481-6-2**

Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections) **2-481-6-3**

Ph. D. **3-481-1-1**

Options :
- Gestion des services de santé
- Épidémiologie
- Organisation des soins de santé
- Promotion de la santé
- Toxicologie et analyse du risque

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) **3-770-1-0**

Département d'administration de la santé
Département de médecine sociale et préventive pour le microprogramme

Depuis le 15 juin 2013, ce département fait partie de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), dissociée de la Faculté de médecine.

Responsable du microprogramme : Céline Farley, 514-864-1600 poste 3736
Directrice du programme de Ph. D. : Louise Potvin, 514-343-6111, poste 44025
Secrétariat : 514-343-6111 poste 5389

Option Gestion des services de santé : Lambert Farand, 514-343-6111 poste 1374
Option Épidémiologie : Jennifer O'Loughlin, 890-8000 poste 15858
Option Organisation des soins de santé : François Béland, 514-343-2225
Option Promotion de la santé : Katherine Frohlich, 514-343-6111, poste 44024
Option Toxicologie et analyse du risque : Kannan Krishnan, 514-343-6581
Responsable du diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) : Nicole Leduc 514 343 5633

Membres du Comité d'admission et d'évaluation du Ph. D.
Lambert Pharand, Département d'administration de la santé
Kannan Krishnan, Département de santé environnementale et santé au travail
François Béland, Département d'administration de la santé
Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive
Katherine Frohlich, Département d'administration de la santé
Jennifer O'Loughlin, Département de médecine sociale et préventive

Membres du Comité des études supérieures du programme AnÉIS
Astrid Brousselle
François Champagne
Nicole Leduc

Personnel enseignant

Les professeurs de ces programmes proviennent du Département d'administration de la santé, du Département de médecine sociale et préventive et du Département de santé environnementale et santé au travail.

Programme 2-481-6-1

Microprogramme de 2e cycle (santé publique)

Objectifs

L'objectif visé est de former des généralistes de santé publique confrontés aux enjeux de première ligne, de les rendre capables d'utiliser les approches populationnelles pour améliorer l'état de santé et de bien-être et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique. L'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un continuum des services de prévention, d'évaluation et de dépistage et les stratégies de promotion de la santé font l'objet d'un traitement particulier.

Destinataires

Le microprogramme s'adresse aux cadres et professionnels de la santé en exercice.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent au domaine de la santé (diplôme menant à une profession à laquelle on confie des responsabilités de santé publique dans le code des professions, ou diplôme en kinésiologie et en éducation physique), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- fournir une lettre de motivation et avoir deux références citées
- avoir un diplôme et un relevé de notes de 1er cycle (si ceux-ci n'ont pas été obtenus à l'Université de Montréal)
- être à l'emploi d'une institution délivrant des services de santé publique ou oeuvrant sur des problématiques de santé publique depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

2. Transfert

Le transfert se fait selon les critères d'admission du D.É.S.S. (santé communautaire) et le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

5. Programme

Le programme comprend 16 crédits de cours, soit 14 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (14 cr.)

COM	7814*	Prévention/promotion de la santé et la communication, 3 cr.
MSO	6300	Introduction à la santé publique, 1 cr.
MSO	6310	Méthodes d'analyse et de synthèse, 3 cr.
MSO	6320	Surveillance de l'état de santé, 2 cr.
MSO	6330	Protection de la santé, 2 cr.
SCL	709**	Programme de santé : planification, organisation et évaluation, 3 cr.

*Cours offert par l'Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, département de communication sociale et publique.

**Cours offert par l'Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé, département des sciences de la santé communautaire.

Bloc B – Option (2 cr.)

MSO	6136	Sujets spécifiques en santé publique, 1 cr.
MSO	6340	Intersectorialité-partenariat en santé, 1 cr.
MSO	6350	Communication et santé publique, 1 cr.
MSO	6351	Développement des communautés, 1 cr.
MSO	6331	Introduction à l'ÉIS, 1 cr.

Programme 2-481-6-2

Microprogramme (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction)

Objectifs

L'objectif principal de ce microprogramme est de former l'étudiant à adopter une approche interdisciplinaire dans l'analyse des problèmes de santé de la reproduction ainsi que dans le choix des devis permettant de mieux comprendre ces problèmes et de leur trouver des solutions appropriées.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction), le candidat doit :

- détenir un diplôme de 2e ou 3e cycle en recherche ou être inscrit à un programme de 2e ou 3e cycle en recherche
- avoir suivi un cours en méthodes statistiques et avoir réussi ce cours avec une note équivalente à au moins 75 % au collégial ou B au niveau universitaire (Université de Montréal). Ceux qui ne répondent pas à ces exigences devront suivre, avant l'inscription, un cours en méthodes statistiques de niveau collégial ou universitaire (ex.: MSO 2010G, STT 1971G) et le réussir avec une note équivalente à 75 % au collégial ou B à l'Université de Montréal
- soumettre un curriculum vitae à jour et une lettre de motivation faisant état de son désir d'aborder l'étude des problèmes de santé de la reproduction sous l'angle de l'interdisciplinarité
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais; au besoin un cours d'anglais pourra être imposé avant l'inscription
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue ou être admis au programme *Quebec Training Network in Perinatal Research* (QTNPR).

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de trois ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur trois trimestres.

3. Programme

Le programme comprend 10 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

ASA	6736	Direction d'une équipe de recherche, 1 cr.
ETH	7900*	Conduite responsable de la recherche : cadres normatifs, 1 cr.
MSO	6400	Recherche interdisciplinaire en SR, 3 cr.
MSO	6410	Épidémiologie et reproduction, 3 cr.
MSO	6420	Gestion d'un projet de recherche, 1 cr.
MSO	6430	Transfert des connaissances, 1 cr.

* Ce cours est donné à distance (cours Web) par l'Université Laval.

Programme 2-481-6-3

Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable d'intégrer dans sa pratique les concepts et les notions théoriques d'épidémiologie et de contrôle des infections; d'analyser les principaux enjeux posés par les maladies infectieuses, d'investiguer les éclosions d'étiologie infectieuse et de soutenir les décideurs à la mise en oeuvre d'interventions de prévention et de contrôle; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions de contrôle des maladies infectieuses dans la communauté et les milieux de soins.Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (épidémiologie et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

3. Régime d'études

Plein temps, demi-temps ou temps partiel.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise.

5. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. c. (santé communautaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections) parmi les crédits de cours à option du D.É.S.S. ou de la M. c. (santé communautaire). Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

6. Programme

Le programme comporte 12 crédits de cours, soit 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr., cours en ligne
MSO	6150	Investigation d'éclosions, 3 cr., cours en ligne
MSO	6310	Méthode d'analyse et de synthèse, 3 cr., cours en ligne

Bloc B – Option (3 cr.)

MCB	63551*	Étude transdisc. hépatite C 1, 2 cr. cours en ligne
MCB	63552*	Étude transdisc. hépatite C 2, 2 cr. cours en ligne
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6019	VIH: De l'épidémiologie à l'intervention, 3 cr.
MSO	6029	Pratique épidémiologique, 3 cr.
MSO	6300	Introduction à la santé publique, 1 cr. cours en ligne
et		
MSO	6330	Protection de la santé, 2 cr. cours en ligne
SOI	6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr. cours en ligne

ou tout autre cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, jugé pertinent, et sujet à l'approbation du directeur du microprogramme.

Les étudiants ont le choix :

a) (MCB63551 + MCB63552) et terminer le microprogramme avec un crédit de plus

b) (MCB63551 + MSO6300)

Programme 3-481-1-1

Ph. D. (santé publique)

Objectifs

Option Gestion des services de santé

L'option s'inspire d'un large champ de connaissances sociales issues notamment des théories en organisation, de la sociologie des professions, de la sociologie des organisations ou de la psychologie industrielle. Elle utilise ces connaissances pour tenter de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la gestion des organisations dans le contexte spécifique des systèmes de santé et de services sociaux. Ainsi, la gestion s'intéresse notamment à la gouverne des organisations et des systèmes de soins, à leur gestion stratégique, à leur structuration, aux cultures organisationnelles ou aux modèles de gestion qui peuvent inclure l'amélioration continue de la qualité, la gestion par programme, la réingénierie des processus ou la régionalisation. La gestion s'intéresse aussi à l'émergence des nouvelles formes organisationnelles dont le phénomène contemporain des rapports interorganisationnels. Sur le plan des méthodes, la recherche en gestion fera tout autant appel à des méthodes quantitatives que qualitatives. Ces méthodes pourront être utilisées à plusieurs niveaux d'analyse, que ce soit au niveau des acteurs individuels, des équipes de travail, des organisations ou d'ensembles d'organisations.

Option Épidémiologie

Discipline de recherche qui s'intéresse aux causes, aux facteurs de risque et aux facteurs pronostiques de la maladie chez l'humain, l'épidémiologie est à la base de la prise de décision en santé publique, et est mise à contribution dans la description des problèmes de santé et de leurs déterminants, dans la surveillance de l'état de santé des populations et dans la compréhension de l'histoire naturelle des maladies. Les domaines de la recherche épidémiologique sont multiples : l'environnement social, les marqueurs génétiques, les déterminants de nature biologique, physique et chimique liés aux habitudes de vie, au milieu de travail ou à l'environnement, les maladies infectieuses ou chroniques et l'utilisation des services de santé.

La formation en épidémiologie comprend des cours avancés de biostatistique et de méthodologie de la recherche quantitative. Le plan d'études de l'étudiant est personnalisé, en ce sens qu'il est adapté à sa formation et à son expérience antérieures et qu'il favorise l'acquisition d'une expertise de contenu par rapport au sujet de recherche choisi. De plus, le plan d'études établi pour et avec lui devra permettre à l'étudiant de développer son sens critique quant à la place de l'épidémiologie en santé publique et de s'ouvrir aux autres disciplines de recherche mises à contribution dans l'étude des problématiques de santé publique.

Option Organisation des soins de santé

Cette option s'intéresse essentiellement à l'utilisation des services de santé dans la population en se préoccupant à la fois des structures, des processus et des résultats de soins. Elle touche plus particulièrement l'étude du financement, de l'organisation, de la planification et de l'évaluation de différents niveaux d'intervention de la santé (techniques, pratiques, programmes et politiques). L'analyse du comportement des différents acteurs (patients, professionnels, gestionnaires, organisations et autres publics) y occupe aussi une place prépondérante, de même que l'analyse de la relation entre utilisation des services et état de santé et les problèmes de mesure de l'état de santé. La perspective d'analyse est fondamentalement sociale; une attention particulière est portée aux aspects sociaux, politiques et économiques.

La formation se fonde sur un principe d'immersion à la fois dans l'étude des concepts et méthodes d'analyse des systèmes de santé et dans l'étude d'une discipline connexe. Elle se fonde aussi sur le principe de triangulation, c'est-à-dire l'emploi de multiples théories, méthodes et procédures de collecte et d'analyse de données pour l'étude d'un problème.

Option Promotion de la santé

Émanant d'une pluralité de disciplines des sciences sociales et de la santé, le champ de la promotion de la santé propose un vaste agenda de recherche et d'intervention visant la prise en charge de leur santé et de ses déterminants par les individus et les communautés. Dans la poursuite de cet objectif, le mouvement de promotion de la santé reconnaît la complémentarité des approches basées sur les changements individuels avec celles qui ciblent les changements structurels. Reflet de ses fondements pluridisciplinaires, le champ de la promotion de la santé s'appuie aussi sur une diversité d'approches et de concepts et se trouve à la jonction d'un programme de recherche fondamentale et appliquée qui regroupe trois univers de question.

Un premier groupe de questions participe aux développements théoriques fondamentaux autour de trois axes qui permettent de dégager des modèles de changement autant des individus que des structures qui influencent la santé. Ces travaux touchent : **1)** les processus individuels de changement des comportements; **2)** les interactions entre les personnes et leurs milieux de vie et leur influence sur la santé; **3)** les interactions entre la santé et les environnements plus larges que constituent les communautés et le domaine des politiques publiques.

Un deuxième univers de recherche s'attache au développement des modèles et des théories de l'intervention qui permettent éventuellement aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé. La recherche sur les interventions reconnaît généralement les différences entre les approches dites de population et les approches cliniques, de même que leur nécessaire intégration dans des approches écologiques.

Un troisième univers de recherche se définit autour de questions d'évaluation et participe autant à la recherche théorique qu'à la recherche sur les interventions. La promotion de la santé étant un champ d'étude appliquée, la recherche évaluative contribue au développement d'un corpus de connaissances générales concernant les mécanismes de changements influencés par les programmes de promotion. Elle participe aussi, d'une façon plus ponctuelle, à l'amélioration de programmes spécifiques.

Option Toxicologie et analyse du risque

Cette option s'intéresse aux impacts sur la santé humaine de la pollution chimique de notre environnement général, nourriture, air, eau et sol. Des recherches fondamentales et appliquées en toxicologie sont réalisées dans le but d'établir le lien qui existe entre l'exposition humaine à des substances toxiques et l'apparition d'effets toxiques. Les travaux réalisés portent principalement sur trois préoccupations : **1)** le développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à diverses substances toxiques (méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition interne à diverses substances toxiques); **2)** la connaissance de la relation dose-réponse de ces substances chez l'humain qui passe par l'étude de la toxicocinétique de ces substances toxiques, des mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'engendrent certaines substances, de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et de la relation concentration-effets : **3)** les applications des résultats de ces travaux en santé au travail et en santé environnementale en s'alliant aux approches cliniques et épidémiologiques.

Les chercheurs du département de santé environnementale et santé au travail réalisent, dans des laboratoires bien équipés, des recherches fondamentales chez l'animal et l'humain sur la cinétique des substances toxiques, les effets toxiques sur le système reproducteur, les systèmes respiratoire et nerveux, la mutagénicité et le cancer. Un autre volet porte sur l'intégration des connaissances actuelles en hygiène, en toxicologie et en épidémiologie pour la réalisation d'études des risques des agents toxiques pour la santé humaine en milieu de travail et dans l'environnement en général.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée (certaines options requièrent une formation de 2e cycle en recherche)
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

De plus, selon les antécédents du candidat et la nature de son programme, une formation complémentaire peut être requise dans une des disciplines de base ou dans le domaine des techniques quantitatives.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de chaque candidat est établi en fonction de sa préparation antérieure, de l'option choisie et de l'orientation de ses recherches.

Programme 3-770-1-0

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

Objectifs

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

Destinataires

Le programme de diplôme complémentaire peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà titulaire d'un diplôme de 3e cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnÉis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

4. Programme

Le programme comprend 12 crédits de cours de cycles supérieurs dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du programme de doctorat de l'étudiant.

Structure du programme

Cours préalable en éthique

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou un autre cours équivalent

Bloc A – Obligatoire – Évaluation, synthèse et transfert des connaissances (9 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
PLU	6048	Connaissances et changement en santé, 3 cr.
ou		
SPU	7502	Séminaire en transfert de connaissances, 3 cr.
SPU	7501	Évaluation des interventions en santé, 3 cr.

Bloc B – Choix – Spécialisation en évaluation (min. 3 cr.)

ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

CRI	6001	Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
ECN	6873	Évaluation de projets, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent au domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé, sur approbation du responsable du programme.

Sciences biomédicales

M. Sc. **2-484-1-0**

Options :

Générale
Recherche clinique
Sciences psychiatriques
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Musculosquelettique
Sciences du vieillissement
Éthique clinique pédiatrique

Ph. D. **3-484-1-0**

Options :

Générale
Bioéthique
Orthophonie ou audiologie
Sciences psychiatriques
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Sciences du vieillissement
Musculosquelettique

Multifacultaire

Directeur des programmes : Daniel Lajeunesse, Ph. D. (Montréal)
Secrétariat : M. Sc. : 514-343-5778 / 514-343-6111 poste 4568 et
Ph.D : 343-6111 poste 4134

Membres du Comité des études supérieures

Bruce Allen – ICM
Marie Dumont – HSC
Jean-Pierre Gagné, CR IUGM
Sylvie Hébert – ÉOA
Daniel Lajeunesse – CHUM, HND
Puttaswamy Manjunath – HMR
Benoît Massé, DMSP
Alain Moreau – HSJ
Eugénio Rasio – CHUM, HND
Bryn Williams-Jones – CREUM, DMSP

Responsables d'options

Option générale : Daniel Lajeunesse, CHUM, HND
Option Recherche clinique : François Madore, HSC
Option Sciences psychiatriques : Marie Dumont, Hôpital Sacré-Coeur
Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier, Université de Montréal
Option Musculosquelettique : Hubert Labelle, HSJ
Option Sciences du vieillissement : Bernadette Ska, Institut de gériatrie
Option Éthique clinique pédiatrique : Antoine Payot, Hôpital Ste-Justine

Personnel enseignant

Les professeurs des unités suivantes participent à l'enseignement des programmes de sciences biomédicales :

– Départements de chirurgie, de médecine, d'anesthésiologie, d'obstétrique gynécologie, d'ophtalmologie, de pédiatrie, de psychiatrie, de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire, École d'orthophonie et d'audiologie, École de réadaptation, Faculté de médecine dentaire, Faculté de médecine vétérinaire.

Programme 2-484-1-0

M. Sc. (sciences biomédicales)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique ou à la recherche fondamentale dans un milieu clinique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biomédicales), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

Option générale, et option Recherche clinique biomédicale

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Option Sciences psychiatriques

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de maîtrise.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un LL.B. (droit) ou attester de toute autre formation jugée équivalente

Option musculosquelettique

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Option Sciences du vieillissement

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Option Éthique clinique pédiatrique

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent ; des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme.
– présenter un court texte exposant la nature de sa pratique ou de son projet de recherche en expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pédiatrique pourraient influencer son plan de carrière

2. Transfert

Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales, option éthique clinique pédiatrique; il pourra faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

3. Scolarité

Option Éthique clinique pédiatrique

Le programme est offert à demi temps. L'étudiant pourrait cependant s'inscrire à 3 trimestres plein temps, en considérant une interruption de l'inscription à l'été.

4. Programme

Option Générale

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option Recherche clinique

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours du niveau des supérieures dont 15 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La recherche doit obligatoirement s'effectuer chez l'humain.

Option Sciences psychiatriques

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Le programme comporte un minimum de 7 crédits de cours et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Musculosquelettique

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Sciences du vieillissement

Le programme comprend un minimum de 13 crédits de cours de niveau supérieur, dont 1 crédit de cours obligatoire et 12 crédits de cours à option et 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Éthique clinique pédiatrique

Programme de maîtrise avec mémoire

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 9 crédits de cours de concentration obligatoires ou à option, 3 à 6 crédits de cours à option en méthodologie de recherche et de 0 à 3 crédits à option totalisant un minimum de 12 crédits du niveau des études supérieures et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Programme de maîtrise avec travail dirigé

Le programme comprend 27 crédits de cours dont 12 crédits de cours de concentration et 15 crédits à option, dont 3 à 12 crédits dans le bloc B1, 3 à 9 crédits dans le bloc B2 et 0 à 3 crédits dans le bloc B3, totalisant un minimum de 21 crédits du niveau des études supérieures et 18 crédits attribués à la rédaction du rapport.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Option Générale

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Un minimum de trois crédits de la liste suivante :

BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
MCB	6034	Immunologie médicale, 3 cr.
MMD	6001	Médecine moléculaire, 3 cr.
MMD	6002	Physiopathologies pulmonaires, 3 cr.
MMD	6004	Séminaire insulte et réparation tissulaire, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
PSL	6020	Méthodes en physiologie, 3 cr.
PSL	6090	Mécanismes régulateurs en physiologie, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC	6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC	6015	Physiologie, physiopathologie digestives, 3 cr.
SMC	6020	Physiologie de la reproduction, 3 cr.
SMC	6023	Endocrinologie, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

Six crédits de cours peuvent être choisis dans la banque de cours de la Faculté de médecine.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

SMC	6908	Mémoire, 35 cr.

Option Recherche clinique

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6002	Atelier de biostatistique , 1 cr.
MSO	60071	Sém. en recherche clinique 1, 1,5 cr.
MSO	60072	Sém. en recherche clinique 2, 1,5 cr.
MSO	6008	Revues narratives et systématiques, 1 cr.
MSO	6011*	Intro à l'épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061*	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6075	Études et devis expérimentaux, 3 cr.

* ou tout autre cours jugé équivalent

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
MSO	6016	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
MSO	6017	Analyse des études longitudinales, 1 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

MSO 6019 VIH : épidémiologie et interventions, 3 cr.
MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
MSO 6143 Les analyses multiniveaux, 2 cr.
PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6095 Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.
PHL 6096 Pharmacovigilance, 2 cr.
PHM 4811 Coordination de l'essai clinique, 1 cr.
PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
SBP 6101 Pharmacovigilance et gestion du risque, 1 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)
SMC 6903 Mémoire, 24 cr.

Option Sciences psychiatriques

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
PST 6120 Science et sémiologie psychiatrique, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)
PST 6110 Recherche clinique en pédopsychiatrie, 3 cr.
PST 6200 Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.
PST 6400 Séminaire de neuropsychopharmacologie, 3 cr.
ou un autre cours de niveau 6000 jugé approprié.

Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)
SMC 6904 Mémoire, 37 cr.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada

Médecine d'expertise
MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

Médecine d'assurance
MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents

Médecine d'expertise
MSO 6138A Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

Médecine d'assurance
MSO 6138A Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)
SMC 6915 Mémoire, 38 cr.
Le projet doit être accepté par le directeur du programme de médecine d'assurance et expertise.

Option Musculosquelettique

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD 6049 Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD 66001 Stage en mobilité et posture 1, 1 cr.
MMD 66002 Stage en mobilité et posture 2, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)
Cours choisi dans la banque de cours de la Faculté de médecine et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)
SMC 6920 Mémoire, 35 cr.

Option Sciences du vieillissement

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Bloc B_1
6 crédits minimum et 9 crédits maximum doivent être pris dans le bloc B_1
ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.

Bloc B_2
3 crédits minimum et 6 crédits maximum doivent être pris dans le bloc B_2
ASA 6717 Systèmes intégrés pour personnes agées, 3 cr.
RAD 6005 Introduction à l'IRMF, 3 cr.
NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsycho., 3 cr.
PSY 6413 Neuropsychopathologie 1, 3 cr.
ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY 64071 Sém.: psy cogn. et neuropsy 1, 1 cr.
PSY 64072 Sém.: psy cogn. et neuropsy 2, 2 cr.
PSY 6415 Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.
VSS 6002 La personne vieillissante, 3 cr.
ou tout autre cours jugé équivalent. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

Bloc C – Mémoire (32 cr.)
SMC 6925 Mémoire, 32 cr.

Option Éthique clinique pédiatrique

Modalité avec mémoire

Bloc A – Obligatoire – Concentration (12 cr.)

PDT 6101 Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.

Bloc B_1 – Option – concentration (min. 6 cr.; max. 6 cr.)

PDT 6102 Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.
PDT 6103 Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.
PDT 6104 Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Méthodologie de la recherche (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B_3 – Option (min. 0 cr.; max 3 cr.)

ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE 6007 Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE 6016 Bioéthique et santé publique, 3 cr.
DRT 3810 Droit de la santé, 3 cr.
DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.
DRT 6882C Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
MSO 6048 Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI 2406 Théories éthiques contemporaines, 3 cr.
PHI 3685 Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.
PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI 6545 Éthique et politique, 3 cr.
PHI 6576 Justice économique et sociale, 3 cr.
PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.
THL 6280 Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

SMC 6035 Mémoire, 30 cr.

Modalité avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire – Concentration (12 cr.)

PDT 6101 Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.
PDT 6102 Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.
PDT 6103 Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.
PDT 6104 Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B_1 – Option – Philosophie (min. 3 cr ; max. 12 cr.)

PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI 2406 Théories éthiques contemporaines, 3 cr.
PHI 3685 Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.
PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI 6545 Éthique et politique, 3 cr.
PHI 6576 Justice économique et sociale, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Sciences humaines (min. 3 cr; max. 9 cr.)

ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
ANT 6126 Culture et inégalités sociales, 3 cr.
DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.
DRT 6882C Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
HST 2521 Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.
PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU 6022 Ethnicité et société, 3 cr.
PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU 6047 Santé et justice sociale, 3 cr.
SOL 6535 Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
THL 6280 Questions d'éthique théologique, 3 cr.

Bloc B_3 – Option (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE 6007 Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE 6016 Bioéthique et santé publique, 3 cr.
DRT 3810 Droit de la santé, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.
THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc C – Travail dirigé (18 cr.)

PDT 6200 Travail dirigé, 18 cr.

Programme 3-484-1-0

Ph. D. (sciences biomédicales)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche clinique, fondamentale ou épidémiologique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. (sciences biomédicales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études.

Option générale

– être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée

Option Bioéthique

– être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
– compléter 21 crédits de cours de bioétique, dont un minimum de 12 crédits dans le cadre d'une inscription au D.É.S.S. (bioéthique). En vertu de l'article 80 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, 9 de ces 21 crédits préalables exigés peuvent être suivis à titre de cours complémentaires durant la scolarité du Ph. D. Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire simultanément au Ph. D. et au D.É.S.S. (bioéthique) pour la poursuite des cours préalables

Option Orthophonie ou audiologie

– être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme jugé équivalent dans un domaine pertinent à l'orthophonie ou à l'audiologie

Option Sciences psychiatriques

– être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicale)s ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
– soumettre une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de doctorat.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

– être titulaire d'un diplôme universitaire de 2e cycle donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un diplôme de 2e cycle en droit ou attester de toute autre formation jugée équivalente.

Option Sciences du vieillissement

– être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée.
– Le candidat non titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) pourra être amené à compléter une formation complémentaire.

Option musculosquelettique

– être titulaire d'une M. Sc. dans un domaine pertinent, ou d'un diplôme jugé équivalent
– sur demande, se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option générale

Le programme comporte 3 crédits pour un cours obligatoire et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

Option Bioéthique

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours, dont 6 crédits en bioéthique, 6 crédits au choix dans le domaine des sciences biomédicales, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La thèse est dirigée conjointement par un spécialiste en bioéthique et un spécialiste du domaine scientifique de la thèse. Le programme peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

Option Orthophonie ou Audiologie

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi d'autres cours selon les besoins du candidat.

Option Sciences psychiatriques

Le programme comporte un minimum de 11 crédits de cours, dont 8 crédits obligatoires, 3 crédits de cours à option, et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme peut comporter des cours additionnels selon les besoins du candidat.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option Sciences du vieillissement

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option musculosquelettique

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours dont 4 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option, 3 crédits de cours au choix et 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Option générale

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	6100R	Carrière de chercheur en santé, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

SMC	7910	Thèse, 87 cr.

Option Bioéthique

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE	7500	Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.
BIE	7700	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Cours au choix (6 cr.)

Cours d'études supérieures dans le domaine des sciences biomédicales.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC	7010	Thèse, 78 cr.

Option Orthophonie ou Audiologie

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ORA	70101	Séminaire de doctorat 1.1, 0,5 cr.
ORA	70102	Séminaire de doctorat 1.2, 0,5 cr.
ORA	70201	Séminaire de doctorat 2.1, 0,5 cr.
ORA	70202	Séminaire de doctorat 2.2, 0,5 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

AUD	6030	Méthodes de recherche en audiologie, 3 cr.
AUD	6817	Stage de recherche en audiologie, 3 cr.

AUD 6839 Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
AUD 6852 Séminaire en audiologie, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ORT 6030 Méthodes de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT 6817 Séminaire de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT 6856 Séminaire en orthophonie, 3 cr.
ORT 6872 Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.
ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY 6022 Métho en psy cognitive et en neuropsycho., 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent pour la formation du candidat.

Bloc C – Choix (3 cr.)

À choisir parmi la liste de cours disponibles ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc D – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC 7030 Thèse, 78 cr.

Option Sciences psychiatriques

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
PST 6120 Sciences et sémiologie psychiatrique, 1 cr.
PST 7000 Séminaire de thèse, 3 cr.

Un cours déjà suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

Bloc B – Option (3 cr.)

PST 6110 Recherche clinique en pédopsychiatrie, 3 cr.
PST 6200 Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.
PST 6400 Séminaire de neuropsychopharmacologie, 3 cr.

ou un autre cours de niveau 6000 jugé approprié.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

SMC 7911 Thèse, 79 cr.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis dans la liste ci-dessous ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugés pertinents à la formation du candidat et approuvés par le directeur de la recherche et le responsable de l'option.

Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada

Les étudiants qui ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6206-6207. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD 6206 Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.
MMD 6207 Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

Médecine d'assurance

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents au Canada

Les étudiants qui ont suivi ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6212-6213. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.
MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.
MMD 6213 Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Médecine d'assurance

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC 7020 Thèse, 78 cr.

Option Sciences du vieillissement

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD 7000 Séminaire de doctorat, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

MSO 6014 Épidémiologie intermédiaire, 3 cr.
MSO 6016 Méthodologie des études longitudinales, 3 cr.
NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques 1, 3 cr.
NRL 6082 Nouveautés en sciences neurologiques 2, 3 cr.
NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY 6022 Métho. en psy.cognitive et neuropsycho, 3 cr.
PSY 64071 Sém. : psy cogn. et neuropsy 1, 1 cr.
PSY 64072 Sém. : psy cogn. et neuropsy 2, 2 cr.
PSY 6413 Neuropsychopathologie 1, 3 cr.
PSY 6415 Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.
RAD 6005 Introduction à l'IRMF, 3 cr.
VSS 6002 La personne vieillissante, 3 cr.

ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours à la maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

Bloc C – Recherche et thèse

SMC 7025 Thèse, 78 cr.

Option Musculosquelettique

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
SMC	7015	Séminaire de thèse, 3 cr.

Si l'étudiant a réussi le cours MMD 6005 dans les cinq années précédant son admission au programme, il n'est pas tenu de le reprendre. Dans ce cas, une équivalence est accordée.

Bloc B – Option (3 cr.)

GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
MMD	6049	Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD	66001	Stage en mobilité et posture 1, 1 cr.
MMD	66002	Stage en mobilité et posture 2, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

ou tout autre cours des cycles supérieurs jugé pertinent pour la formation du candidat et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc D – Thèse (80 cr.)

SMC	7035	Thèse, 80 cr.

Sciences neurologiques

M. Sc. **2-530-1-0**

Ph. D. **3-530-1-0**

Option :

Neuropsychologie

Département de physiologie

Responsable des programmes : John Kalaska, 514-343-6111, poste 1946

Membres du Comité des études supérieures

Nathalie Arbour, médecine
Paul Cisek, physiologie
Houssam Darabid, étudiant, physiologie
Graziella DiCristo, pédiatrie
Trevor Drew, physiologie
Jean-Claude Lacaille, Département de physiologie
Alex Parker, Département de pathologie et biologie cellulaire
Pierre Rainville, stomatologie

Personnel enseignant

Outre les membres du personnel enseignant du Département de physiologie inscrits sous la rubrique Physiologie, des chercheurs d'autres unités contribuent aux programmes.

Chercheurs hors du Département de physiologie affectés aux programmes

Florin Amzica, stomatologie
Roberto Araya, physiologie
Michel Anctil, sciences biologiques
Hugues Barbeau, physiologie
Mario Beauregard, radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire
Pierre Blanchet, stomatologie
Jannic Boehm, physiologie
Michel Bojanowski, chirurgie-neurochirurgie
Jean-François Bouchard, optométrie
Daniel Bourbonnais, réadaptation
Bernard Brais, médecine
Roger F. Butterworth, médecine
Thérèse Cabana, sciences biologiques
Lionel Carmant, pédiatrie
Julie Carrier, psychologie
Christian Casanova, optométrie
C. Elaine Chapman, réadaptation
Patrick Cossette, médecine
Réjean Couture, physiologie
Numa Dancause, physiologie
Laurent Descarries, pathologie et biologie cellulaire
Trevor Drew, physiologie
Luc DesGroseillers, biochimie
Graziella Di Cristo, pédiatrie
Adriana Di Polo, pathologie et biologie cellulaire
Guy Doucet, pathologie et biologie cellulaire
Julien Doyon, psychologie
Pierre Drapeau, pathologie et biologie cellulaire
Réjean Dubuc, physiologie
Marie Dumont, psychiatrie
Gary Duncan, stomatologie
Pierre Duquette, médecine
Jocelyn Faubert, optométrie
Anatol G. Feldman, physiologie
Karl Fernandes, pathologie de biologie cellulaire
André Ferron, physiologie
Robert Forget, réadaptation
Martin Frasch, obstétrique-gynécologie
Hélène Girouard, pharmacologie
Victor Gisiger, pathologie et biologie cellulaire
Roger Godbout, psychiatrie
Jean-Pierre Gossard, physiologie
Andrea Green, physiologie
Richard Hoge, physiologie
Yves Joanette, orthophonie et audiologie
Pierre Jolicoeur, psychologie
John Kalaska, physiologie
Arlette Kolta, stomatologie
Jean-Claude Lacaille, physiologie
Robert Lalonde, médecine
Maryse Lassonde, psychologie
Gilles Lavigne, santé buccale
Nicole Leclerc, pathologie et biologie cellulaire
Franco Lepore, psychologie
Daniel Lévesque, pharmacie
Leonard Levin, ophtalmologie
Mindy Levin, réadaptation
James Percy Lund, physiologie
Sonia Lupien, psychiatrie
Jacques Michaud, pédiatrie
Stéphane Molotchnikoff, sciences biologiques
Ouri Monchi, oncologie et médecine nucléaire
Valérie Mongrain, psychiatrie
Jacques Yves Montplaisir, psychiatrie
Laurent Mottron, psychiatrie
Tore André Nielsen, psychiatrie
Isabelle Peretz, psychologie
Réjean Plamondon, génie électrique
Alexandre Pratt, médecine et spécialités médicales
Maurice Ptito, optométrie
Pierre Rainville, stomatologie
Philippe Robaey, psychiatrie

Richard Robitaille, physiologie
Pierre-Paul Rompré, psychiatrie
Serge Rossignol, physiologie
Guy Rouleau, médecine et spécialités médicales
Louis Saint-Amant, pathologie de biologie cellulaire
Anne-Noël Samaha, pharmacologie
Allan Smith, physiologie
Emmanuel Stip, psychiatrie
Louis-Éric Trudeau, pharmacologie
Elvire Vaucher, optométrie
Richard Warren, psychiatrie
Sylvain Williams, psychiatrie

Chercheurs accrédités aux programmes pouvant diriger des étudiants en codirection
André Bellavance, Département de médecine (Sherbrooke)
Diane Boivin, Département de psychiatrie (McGill)
Daniel Guitton, Département de neurologie et neurochirurgie (McGill)
François Richer, Département de psychologie (UQÀM)

Programme 2-530-1-0

M. Sc. (sciences neurologiques)

Objectifs

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences neurologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Choix (10 cr.)
À choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL	60411	Colloques en sciences neurologiques 1, 2 cr.
NRL	60412	Colloques en sciences neurologiques 2, 2 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
PBC	6061	Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (35 cr.)

NRL	6906	Mémoire, 35 cr.

Programme 3-530-1-0

Ph. D. (sciences neurologiques)

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. en sciences neurologiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences neurologiques) ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études.

2. Programme

Sans option

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours de niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option Neuropsychologie

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours à option.

Structure du programme

Sans option

Bloc A – Choix (6 cr.)
Parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL	6082	Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL	6083	Neurophysiologie cellulaire, moléculaire, 3 cr.
NRL	6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.
NRL	6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

NRL	7904	Thèse, 84 cr.

Option Neuropsychologie

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Un cours suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Le cours NRL 6051 est préalable aux cours LNG 6030 et PSY 6413.

Bloc B – Option

Tous les cours ou séminaires des programmes inscrits au protocole d'entente en neuropsychologie.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

NRL	7905	Thèse, 78 cr.

Sciences de la réadaptation

M. Sc. 2-743-1-0

Ph. D. 3-743-1-0

École de réadaptation

Responsable des programmes : Deborah Feldman, 514 343-6111 #1252
Information sur le programme : Maryse Tremblay, 514-343-6111 poste 7975

Membres du Comité des études supérieures

Sylvie Nadeau
Marie Vanier
Marie-Hélène Raymond, représentante étudiante
Yannick Mullie, représentant étudiant

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Louise Demers

Directrice du programme d'ergothérapie
Lise Poissant, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Coordonnatrice de la formation clinique (ergothérapie)
Sylvie Scurti, B. Sc. (Montréal)

Directeur du programme de physiothérapie
Robert Forget, Ph. D. (Montréal)

Coordonnatrice de l'enseignement clinique (physiothérapie) et adjointe académique
Chantal Besner, B. Sc., M.A.P. (ÉNAP)

Conseiller aux programmes d'études (ergothérapie)
Marc Rouleau, BAA (Montréal), B. Sc. (Montréal), IMBA (Ottawa)

Agente de développement (physiothérapie)
Laura Galiana, B. Sc. (Laval et McGill), M. Sc. (McGill)

Professeurs titulaires
Daniel Bourbonnais, Ph. D. (Montréal)
C. Elaine Chapman, Ph. D. (Fribourg)
Louise Demers, Ph. D. (Montréal)
Deborah Ehrmann-Feldman, Ph. D. (McGill)
Robert Forget, Ph. D. (Montréal)
Julie Gosselin, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Nadeau, Ph. D. (Montréal)
Jacqueline Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Bonnie Swaine, Ph. D. (Montréal)

Professeures agrégées
Catherine Briand, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Chantale Dumoulin, Ph. D. (Montréal)
Johanne Filiatrault, Ph. D. (Montréal)
Lise Poissant, Ph. D. (McGill)
Annie Rochette, Ph. D. (Sherbrooke)
Marie Vanier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Claudine Auger, Ph. D. (Montréal)
Dorothy Barthélemy, Ph. D. (Montréal)
Nathalie Bier, Ph. D. (Sherbrooke)
Carolina Bottari, Ph. D. (Montréal)
Marie-Hélène Boudrias, Ph. D. (Kansas)
François Desmeules, Ph. D. (Laval)
Cyril Duclos, Ph. D. (Aix-Marseille, Montréal)
Joseph-Omer Dyer, Ph. D. (Montréal)
Dany Gagnon, Ph. D. (Montréal)
Johanne Higgins, Ph. D. (McGill)
Dahlia Kairy, Ph. D. (Montréal)
Marie Laberge, Ph. D. (UQÀM)
Marie-Noëlle Simard, Ph. D. (Montréal)
Brigitte Vachon, Ph. D. (Sherbrooke)

Professeure agrégée de clinique
France Piotte, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Rachel Brosseau, M. Sc. (Montréal)
Cynthia Delfosse, M. Sc. (Montréal)
Julie Desrosiers, B. Sc. (Montréal)
Claudia Dubé, M. Sc. (Calgary)
François Dubé, M. Sc. (Montréal)
Nathalie Farley, M. Sc. (Montréal)
Pierre Fortier, M. Sc. (UQÀM)
Josée Gauthier, M. Sc. (Montréal)
Lucie Hébert, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Priscilla Lam, M. Sc. (Montréal)
Ghislaine Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Maude Laliberté, M. Sc. (Montréal)
Josée Lemoignan, M. Sc. (Montréal)
Julie Masse, M. Sc. (McGill)
Ingrid Ménard, M. Sc. (McGill)
Geneviève Nadon, M. Sc. (Montréal)
Manon Pilon, M. Sc. (Montréal)
Gisèle Talbot, M. Sc. (Montréal)
Myriam Tellier, M. Sc. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Julie Allard, B. Sc. (Montréal)
Patricia-Ann Beausoleil, M. Sc. (Montréal)
Julie Blouin, B. Sc. (Montréal)
Mélanie Brisson, B. Sc. (Laval)
Paola Campana, B. Sc. (Montréal)
Andy Condé, B. Sc. (Montréal)
Julie Coulombe, B. Sc. (Montréal)
Thi Than Thao Dan, B. Sc. (Montréal)
Kathy Dahl, B. Sc. (Montréal)
Mario De Almeida, B. Sc. (Montréal)
Nathalie Doucet, B. Sc. (Montréal)
Michel Dufresne, B. Sc. (Montréal)
Barbara Fillion, B. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Forest, M. Sc. (Montréal)
Andrée Gagnon, B. Sc. (Montréal)
Joannie Groulx, B. Sc. (Montréal)
Christian Guilbaut, B. Sc. (Montréal)
Barbara Hamelin, B. Sc. (Montréal)
Christiane Jolicoeur, B. Sc. (Montréal)
Christine Kaegi, B. Sc. (McGill)
Francois Laplante, B. Sc. (Montréal)

Chantal Lapointe, B. Sc. (Montréal)
Carolle Lavallée, B. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Lavergne, B. Sc. (Montréal)
Célyn Marchand, B. Sc. (Montréal)
Monique Martin, B. Sc. (Montréal)
Perrine Peckre, B. Sc. (Montréal)
Marie-Jeanne Pierre, B. Sc. (Montréal)
Natasha Rouleau B. Sc. (Montréal)
Hélène Sabourin, B. Sc. (Montréal)
Monique Sauvé, B. Sc. (Montréal)
Iris Strebel, B. Sc. (Montréal)
Marie-Christine Thibodeau, B. Sc. (McGill)
Kristell Vario, B. Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

Professeurs associés
Élisabeth Dutil, M. Sc. (Montréal)
Isabelle Gagnon, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Christian Larivière, Ph. D. (Sherbrooke)
Micheline Saint-Jean, M. Sc. (Montréal)

Professeurs émérites
A. Bertrand Arsenault
Francine Ferland
Andrée Forget

Programme 2-743-1-0

M. Sc. (sciences de la réadaptation)

Objectifs

Le programme offre une formation de base en sciences de la réadaptation et forment des personnes qui peuvent, sous supervision, mener à terme les différentes étapes d'un projet de recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie ou d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 1er cycle ou à la maîtrise, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

2. Programme

Le programme comprend 45 crédits répartis comme suit : 7 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option dont obligatoirement un cours (3 crédits) portant le sigle REA (bloc B), et 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire sous la forme traditionnelle ou par articles.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
REA	6004	Recherche en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
REA	6009	Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.
REA	6010	Réadaptation et dimension psychosociale, 3 cr.
REA	6011	Réadaptation et technologie, 3 cr.
REA	6012	Transfert des connaissances, 3 cr.
REA	6014	Réadaptation et travail, 3 cr.
REA	6015	Réadaptation et promotion de la santé, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concept de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (29 cr.)

REA	6200	Mémoire, 29 cr.

Programme 3-743-1-0

Ph. D. (sciences de la réadaptation)

Objectifs

Le programme de doctorat forme des chercheurs autonomes dans le domaine des sciences de la réadaptation. Au terme de leur formation, nos étudiants sont aptes à assurer un leadership pour le développement des connaissances et de la recherche en sciences de la réadaptation dans les milieux académiques et dans le réseau de la santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la réadaptation ou d'un diplôme équivalent ou bien être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie et avoir une expérience de recherche. Des cours peuvent être imposés au candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

2. Programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option dont obligatoirement un cours (3 crédits) portant le sigle REA (bloc B), et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse sous la forme traditionnelle ou par articles.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

REA 7000 Critique: approches/réadapt., 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr)

REA 6002 Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA 6005 Notions d'électromyographie, 3 cr.
REA 6008 Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
REA 6009 Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.
REA 6010 Réadaptation et dimension psychosociale, 3 cr.
REA 6011 Réadaptation et technologie, 3 cr.
REA 6012 Transfert des connaissances, 3 cr.
REA 6014 Réadaptation et travail, 3 cr.
REA 6015 Réadaptation et promotion de la santé, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours du niveau des études supérieures approuvé par le directeur de recherche et par le Comité des études supérieures (recherche) de l'École.

Bloc E – Recherche et thèse (78 cr.)

REA 7200 Thèse, 78 cr.

Toxicologie et analyse du risque

Option du Ph. D. (santé publique) **3-481-1-1**

Multifacultaire

Programme 3-481-1-1

Ph. D. (santé publique – option toxicologie et analyse du risque)

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir sous le bandeau Santé publique.

Virologie et immunologie

Ph. D. **3-503-1-1**

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie et Faculté de médecine vétérinaire

Responsable du programme : George Szatmari, 514-343-5767
Secrétariat : 514-343-6111-3129

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (virologie et immunologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

– être titulaire d'une M. Sc. (virologie, microbiologie et immunologie, ou en immunologie) ou attester d'une formation jugée équivalente dans les domaines de la virologie ou de l'immunologie
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Accès direct au Ph. D.

– des cours supplémentaires pourront être exigés selon les besoins de l'étudiant.

2. Programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire à partir de la 2e année de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.
MCB 7052 Séminaire de recherche 2, 1 cr.
MCB 7053 Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

VIR 7904 Thèse, 87 cr.

Études spécialisées

Microprogramme de 2e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) **2-457-6-0**

Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) **2-452-6-2**

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise) **2-452-6-3**

Microprogramme de 2e cycle(médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) **2-452-6-1**

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) **2-452-1-0**

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (en langue anglaise) **2-452-1-1**

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) 2-454-1-0

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire) 2-547-6-0

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique) 2-547-6-1

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie) 2-547-6-2

Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du secteur : Guy Lalonde, vice-doyen

Responsable du microprogramme (bases scientifiques de l'anesthésiologie) : François Girard, 514-890-8000 poste 26876 | Pour information : Céline Carpentier, 514-343-6466

Responsable du microprogramme (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) : André Denault, 514-376-3330 poste 3732 | Pour information : Céline Carpentier, 514-343-6466

Responsable du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), du microprogramme et du D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) : François Sestier, 514-343-7606

Responsable du D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) : Éric Couturier, Courriel : ercout.perfusion@gmail.com

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – abdominovasculaire) : Pascale Audet, 514-890-8150 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – musculosquelettique) : Étienne Cardinal, 514-890-8350 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – neuroradiologie) : Manon Bélair, 514-890-8250 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Programme 2-457-6-0

Microprogramme de 2e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

Objectifs

Ce microprogramme s'adresse aux anesthésiologistes en pratique ont ou prévoient avoir accès à l'ÉTO péri-opératoire. Le but du programme est d'offrir une structure organisationnelle aux anesthésiologistes, qui désirent parfaire leurs connaissances en ÉTO, une formation au terme de laquelle ils pourront :

– utiliser l'ÉTO comme outil de monitoring péri-opératoire
– produire un rapport de l'examen enregistré
– réussir l'examen de l'ABE en ÉTO péri-opératoire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (échographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) le candidat doit :

– être titulaire d'un diplôme en médecine spécialisée ou être médecin en formation en anesthésiologie
– être membre en règle du Collège des médecins du Québec
– être détenteur d'un permis d'exercice de la médecine du Collège des médecins du Québec.

2. Scolarité

Le programme s'échelonne sur une période d'une année incluant les 12 semaines de stage dans un centre en ÉTO péri-opératoire.

3. Programme

Le microprogramme comporte 17 crédits de cours obligatoires. Le bloc A représente 45 heures de notions fondamentales et le bloc B, 640 heures (12 semaines) de stage et de travaux pratiques.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD 6500 Principes de l'échocard. transœsoph., 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (14 cr.)

MMD 6501 Échocard transœsoph. péri-opératoire, 14 cr.

Programme 2-452-6-2

Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Objectifs

Le but du microprogramme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'accomplir cette tâche médico-légale dans les meilleures conditions.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit :

– soit être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine
– soit être un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme de 1er cycle
– soit attester d'une formation jugée appropriée par le directeur du programme.

2. Scolarité

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des quatre blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

3. Programme

– Le cheminement en médecine d'expertise générale comporte 7 crédits obligatoires et des crédits propres à chacun des cheminements.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (7 cr.)

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.
MMD 6213 Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Cheminement en médecine d'expertise générale

Bloc B – Obligatoire (3 cr.)

MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.

Cheminement en médecine d'assurance générale

Bloc B – Obligatoire (5 cr.)

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Programme 2-452-6-3

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise)

Objectifs

L'objectif principal du microprogramme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou être titulaire du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

3. Programme

Le programme comporte 17 crédits de 2e cycle dont 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD	6220	Médecine d'ass., expertise médicolégale, 3 cr.
MMD	6221	Aspects légaux, 3 cr.
MMD	6226	Expertise médicolégale avancée, partie 3, 3 cr.
MMD	6227	Expertise médicolégale avancée, partie 4, 2 cr.

Bloc B – (6 cr.)

L'étudiant doit choisir l'une des deux options suivantes :

Option 1 – Médecine d'assurance

MMD	6222	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6223	Sélections et réclamations, 3 cr.

Option 2 – Médecine d'expertise 1 et 2

MMD	6224	Expertise médicolégale avancée, partie 1, 3 cr.
MMD	6225	Expertise médicolégale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse http://www.mae.umontreal.ca/en

Programme 2-452-6-1

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Objectifs

Offrir aux médecins experts et médecins-conseils des compagnies d'assurance une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée

2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel.

3. Transfert

L'étudiant ayant réussi son microprogramme peut être admissible au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et faire reconnaître les 17 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

4. Programme

Le programme comporte 17 crédits de cours de 2e cycle, dont 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD	6204	Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.
MMD	6205	Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

L'un des blocs suivants :

Bloc B_1 – Médecine d'expertise complexe

MMD	6206	Médecine d'expertise complexe – Partie A, 3 cr.
MMD	6207	Médecine d'expertise complexe – Partie B, 3 cr.

Bloc B_2 – Médecine d'assurance

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Programme 2-452-1-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale)

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

Objectifs

L'objectif principal du programme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit :

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MMD	6220	Médecine d'ass., expertise médicolégale, 3 cr.
MMD	6221	Aspects légaux, 3 cr.
MMD	6226	Expertise médicolégale avancée, partie 3, 3 cr.
MMD	6227	Expertise médicolégale avancée, partie 4, 2 cr.
MMD	6228	Travail dirigé, publ. d'ass. ou d'exp., 13 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD	6222	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6223	Sélections et réclamations, 3 cr.
MMD	6224	Expertise médicolégale avancée, partie 1, 3 cr.
MMD	6225	Expertise médicolégale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse http://www.mae.umontreal.ca/en

Programme 2-452-1-0

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Objectifs

Le but programme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'œuvrer dans le domaine médico-légale dans les meilleures conditions.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans. Le travail dirigé du D.É.S.S. peut être suivi soit à temps plein, sur une période de quatre mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, soit à temps partiel, pour un maximum de 12 mois.

3. Programme

Le programme comporte les 17 crédits du microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et un travail dirigé de 13 crédits. L'étudiant doit également suivre des cours hors programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD	6204	Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.
MMD	6205	Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD	6206	Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.
MMD	6207	Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

et à titre de cours hors programme :

MMD	6214	Médecine légale clinique, 1 cr.
MMD	6215	Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.
MMD	6216	Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Travail dirigé (13 cr.)

MMD	62081	Trav. dir. méd. ass./expert. 1, 6,5 cr.
MMD	62082	Trav. dir. méd. ass./expert. 2, 6,5 cr.

Programme 2-454-1-0

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle)

Objectifs

Le programme vise à développer les compétences pour la pratique en tant que perfusionnistes, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (perfusion extracorporelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences biomédicales avec orientation perfusion extracorporelle ou d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien, attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, pharmacologie, anatomie, physiologie, hématologie et biochimie. Des cours additionnels seront exigés jusqu'à concurrence de 27 crédits, lesquels correspondent aux cours de l'orientation perfusion extracorporelle du Baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal
- faire preuve d'une bonne connaisance des langues française et anglaise
- assister à une chirurgie cardiaque avec un perfusionniste moniteur clinique du programme d'enseignement
- présenter une lettre d'intention dans laquelle il décrit son cheminement de carrière et les motifs l'incitant à entreprendre des études supérieures ainsi que ses attentes face au programme, commente la pertinence de sa préparation et les conditions favorables à sa réussite et décrit ses champs d'intérêt
- présenter un curriculum vitae.
- présenter deux lettres de recommandation sous forme de formulaire fourni par le programme.

2. Sélection des candidats

Les dossiers de candidature complets seront révisés par le Comité pédagogique du programme qui décidera quels candidats seront convoqués à une entrevue. Une liste d'excellence sera établie en tenant compte du dossier et de l'entrevue de chacun des candidats. Lors de l'entrevue, un quiz écrit sera complété par le candidat et il sera interviewé par la suite. Le comité portera une attention particulière aux critères suivants : motivation, évolution professionnelle, communication et personnalité.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. Toutefois, un minimum de trois trimestres calendrier est nécessaire pour compléter le programme.

4. Note de passage

Le stagiaire devra maintenir une moyenne cumulative supérieure ou égale à 2,7 tout au long de sa formation. Un calcul de la moyenne cumulative sera effectué aux mi-stages et aux fins de stage parmi les cours/stages du programme. Les examens porteront sur

l'ensemble des connaissances acquises par le stagiaire au cours des deux ans de stages cliniques (incluant la formation préparatoire de 1er cycle) Ainsi, à la réussite de ces examens, le stagiaire pourra pratiquer la perfusion clinique au Québec.

5. Programme

Le programme comporte 30 crédits obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

CHI	6900	Techniques de CEC pédiatrique, 9 cr.
CHI	6901	Maîtrise de pratique de CEC adulte, 15 cr.
CHI	60011	Principes avancés/perfusion 1, 3 cr.
CHI	60011	Principes avancés/perfusion 2, 3 cr.

Programme 2-547-6-0

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire)

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6030	Stage d'IRM en abdominovasculaire, 14 cr. (3 mois)

Programme 2-547-6-1

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de 3 mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6020	Stage d'IRM en musculosquelettique, 14 cr. (3 mois)

Programme 2-547-6-2

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans ce dernier cas, le microprogramme doit comprendre un minimum de quatre semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6010	Stage d'IRM en neuroradiologie, 14 cr.

Répertoire des cours 2013-2014

ASA - Administration de la santé

ASA 6002 Planification des interventions en santé **3 cr.**

Exposé des concepts et méthodes propres à la planification des services (perspective administrative) et des programmes de santé (perspective santé communautaire). Description de cadres d'analyse et application à un projet réel de planification.

ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé **3 cr.**
Nicole Dedobbeleer

Sensibilisation à la dimension sociale et culturelle de la maladie, de la santé; réflexion sur l'implication de nouvelles pratiques sociales pour les pratiques des professionnels de santé, les comportements des patients, usagers, consommateurs.

ASA 6037 Séminaire d'intégration **3 cr.**
François Champagne et Lambert Farand

Analyse de thématiques actuelles dans le domaine de la gestion des services de santé avec une attention particulière aux problématiques de gestion favorisant une intégration des connaissances dans les différents domaines fonctionnels de la gestion.

ASA 6070 Intervention et analyse en santé **3 cr.**

Le but de ce cours est de sensibiliser l'étudiant à différentes approches d'intervention dans les organisations de santé et à des méthodes d'analyse pour la résolution de problèmes appliqués de gestion.

ASA 6101 Cadre pour l'analyse du système de santé **1 cr.**
André-Pierre Contandriopoulos

Un cadre conceptuel pour décrire, analyser et comprendre le fonctionnement dynamique du système de santé est proposé. Il permet d'identifier les acteurs et les rôles des valeurs.

ASA 6103 Ressources, organisation, régulation **1 cr.**
André-Pierre Contandriopoulos

Présentation des trois niveaux d'analyse du système de soins (structure, processus, résultats) et des concepts de productivité, accessibilité et emploi d'une ressource. Analyse des processus de régulation du système de soins. Obligatoire.

ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires **1 cr.**
André-Pierre Contandriopoulos

Présentation des enjeux associés à l'appréciation de la performance des systèmes de santé et à leur transformation.

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies **3 cr.**
Pascale Lehoux

Présentation des concepts, connaissances et outils qui permettent de saisir la complexité sociopolitique des technologies de la santé et d'analyser de manière exhaustive une technologie particulière. Obligatoire (programme 2-770-1-5)

ASA 6120 Fondements du management **3 cr.**
Claude Sicotte

La pratique de la gestion. Le métier de gestionnaire, l'analyse des organisations et la spécificité de la gestion dans le secteur public.

ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire **3 cr.**
Lise Lamothe

Schèmes conceptuels des grandes fonctions de la gestion. Utilité des différentes approches pour la résolution d'enjeux de gestion. Obligatoire.

ASA 6132 Marketing social **3 cr.**
Francois Lagarde

Application des techniques du marketing au domaine de la santé; identification des populations-cibles, conception des produits, mise en marché, outils d'aide à la promotion de la santé et à la prévention.

ASA 6133A Analyse de cas 1 **1 cr.**

Prise de décision découlant de l'analyse de situations complexes de gestion des établissements de santé. Discussion des facteurs déterminants d'une décision; accent sur les habiletés face à la résolution de problèmes de gestion.

ASA 6133B Analyse de cas 2 **1 cr.**

Prise de décision découlant de l'analyse de situations complexes de gestion des établissements de santé. Discussion des facteurs déterminants d'une décision; accent sur les habiletés face à la résolution de problèmes de gestion.

ASA 6134A Résolution de problèmes 1 **1 cr.**

Analyse et discussion de problèmes particuliers à la gestion des services de santé. Des problèmes de nature éthique, politique, juridique, administrative peuvent être abordés.

ASA 6134B Résolution de problèmes 2 **1 cr.**

Analyse et discussion de problèmes particuliers à la gestion des services de santé. Des problèmes de nature éthique, politique, juridique, administrative peuvent être abordés.

ASA 6134C Résolution de problèmes 3 **1 cr.**

Analyse et discussion de problèmes particuliers à la gestion des services de santé. Des problèmes de nature éthique, politique, juridique, administrative peuvent être abordés.

ASA 6143 Information et analyse de la performance **1 cr.**

Études des divers outils d'analyse de performance disponibles dans le réseau de la santé. Obligatoire.

ASA 6152 Gestion des ressources humaines en santé **3 cr.**
Régis Blais

Analyse des enjeux et des problèmes propres à la gestion des ressources humaines, et en particulier la gestion des professionnels, dans les établissements de santé, responsabilités et compétences des gestionnaires.

ASA 6161 Évaluation normative **1 cr.**
François Champagne

Présentation des approches normatives à l'évaluation des interventions. Obligatoire.

ASA 6162 Gestion de la production des services **1 cr.**

Ce cours porte sur la production spécifique aux services de santé et couvre les notions de performance organisationnelle, d'amélioration continue de la qualité et de gestion des processus dans le domaine sociosanitaire. Obligatoire.

ASA 6173 Applications en gestion de la production **1 cr.**

Ce cours permet d'appliquer les concepts et méthodes de gestion de la production spécifiques aux services de santé au moyen d'études de cas et par l'analyse de situations réelles.

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique **3 cr.**
Mira Johri et Jean Lachaine

Méthodes et limites des différents types d'analyse économique (coût-efficacité, coût-utilité, coût-avantage), préparation d'un projet d'évaluation économique.

ASA 6176 Outils de gestion du sociosanitaire **3 cr.**

Les principaux outils de gestion propres aux services de santé : fondements théoriques et aspects méthodologiques. Exercices pratiques. Obligatoire.

ASA 6177 Méthodologie de la recherche **3 cr.**
Nicole Leduc

Introduction aux notions fondamentales de la recherche scientifique et à leur application au domaine des services de santé notamment en évaluation des programmes. L'étudiant devra préparer et présenter un protocole de recherche.

ASA 6178 Méthodes d'évaluation **3 cr.**
François Champagne

Tour d'horizon de l'évaluation et de la recherche évaluative des organisations et interventions de santé. Étudiants initiés à la recherche sociale ou épidémiologique et prévoyant être impliqués dans la pratique de l'évaluation.

ASA 6181 Théorie du changement organisationnel **2 cr.**

Acquérir un modèle conceptuel du changement organisationnel intégrant une variété de perspectives théoriques. Appliquer ces différentes perspectives théoriques dans le cadre d'une étude de cas.

ASA 6185 Outils et méthodes de gestion **4.5 cr.**
Lambert Farand, Anne Lemay et Claude Sicotte

Le cours portera en particulier sur les outils de la gestion opérationnelle, la gestion des processus, la gestion de la qualité, les systèmes d'information et la performance.

ASA 6200 Stage **15 cr.**

Activité d'apprentissage de quatre mois dans une organisation sociosanitaire précédée de séances de préparation et accompagnée de rencontres mensuelles, complétée par un séminaire d'intégration qui se termine par un colloque. Rapport de stage exigé (programme 2-770-1-5)

ASA 6402 Gestion de la qualité des soins **3 cr.**
Marie-Pascale Pomey

Les courants de pensée et différentes approches en assurance, évaluation et gestion de la qualité seront étudiés. Les perspectives des principaux acteurs du système de santé seront abordées.

ASA 6405 Éthique et allocation des ressources **1 cr.**
André-Pierre Contandriopoulos

Le cours vise la prise de conscience de l'importance des enjeux liés à la transformation du système de santé pour intervenir de façon active dans les processus en cours.

ASA 6601 Système de santé : gestion du changement **1 cr.**
Jean-Louis Denis

Concepts et outils d'analyse pour la compréhension de la transformation et l'adaptation des organisations du système de santé aux changements. Éléments à considérer pour bien gérer un changement organisationnel. Obligatoire.

ASA 6607 Qualité en action **3 cr.**

Mise en pratique dans le contexte professionnel de l'étudiant des outils et méthodes de gestion de la qualité vus au cours de la formation.

ASA 6608 Éval. économique appliquée à la qualité **1 cr.**

Introduction à l'évaluation économique appliquée à la gestion des risques et à la gestion de la qualité.

ASA 6609 Amélioration continue de la qualité **2 cr.**

Réflexion sur les enjeux socio-économiques et les concepts fondamentaux de la qualité, la démarche d'amélioration de la qualité et son développement dans ses différents aspects stratégiques, organisationnels, techniques et culturels.

ASA 6610 Gestion des risques en établissements **3 cr.**

Connaître les évolutions et les enjeux actuels des risques en santé, comprendre les modalités de mise en oeuvre et de gouvernance d'un dispositif de gestion des risques, repérer les méthodes et outils nécessaires au fonctionnement de ce dispositif.

ASA 6611 Accréditation des organismes de santé **3 cr.**

Approfondissement du processus d'accréditation et d'évaluation externe de la qualité des soins selon différents modèles d'implantation au Québec, en France et au niveau international.

ASA 6701 Analyse du système de santé 1 **3 cr.**
Régis Blais et André-Pierre Contandriopoulos

Analyse du fonctionnement du système de soins; définition des logiques sur lesquelles se fondent les dispositifs de régulation du système; la production et l'utilisation des services et leurs déterminants.

ASA 6702 Analyse du système de santé 2 **3 cr.**
Paul Lamarche

Les états de santé et leurs déterminants; introduction aux disciplines pertinentes; compréhension et analyse des enjeux des transformations des systèmes de santé. Obligatoire dans les orientations Systèmes et politiques de santé et Évaluation des interventions et des services de santé. Préalable(s) : ASA 6701.

ASA 6703 Économie de la santé **3 cr.**
Anne Lemay

Analyse des spécificités de la santé et des services de santé en tant que biens économiques et implication de ces spécificités dans l'élaboration des politiques de santé (obligatoire dans l'orientation Systèmes et politiques de santé).

ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative **3 cr.**
Pascale Lehoux

Revue des principales approches qualitatives utilisées en administration et évaluation des services et interventions de santé. Cours à option pour la maîtrise avec mémoire et cours obligatoire pour la maîtrise avec travail dirigé.

ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie **3 cr.**
Lise Lamothe

Analyse du contenu et processus de formation des stratégies organisationnelles. Exposé des concepts et méthodes propres à la planification des services et programmes de santé. Obligatoire pour l'orientation Gestion, stratégie et planification.

ASA 6706 Mémoire de recherche **24 cr.**

ASA 6707 Travail dirigé **15 cr.**

Intégration des savoirs théoriques et pratiques acquis en cours de formation en les appliquant à la réalisation d'un mandat de consultation auprès d'une organisation sociosanitaire.

ASA 6708 Technologies de l'information en santé **3 cr.**
Claude Sicotte

ASA 6709 Lectures dirigées **3 cr.**

Cours permettant d'approfondir un domaine de l'analyse, de l'évaluation ou de la gestion ou une question méthodologique spécifique par l'analyse de la littérature pertinente et la présentation de deux essais.

ASA 6710 Aspects juridiques **3 cr.**
Jean Pierre Ménard

Cours permettant d'approfondir un domaine de l'analyse, de l'évaluation ou de la gestion ou une question méthodologique spécifique par l'analyse de la littérature pertinente et la présentation d'un essai ou d'un article. (optionnel) Cours cyclique.

ASA 6712 Consultation dans l'axe Nord-Sud **3 cr.**

Fournir aux étudiants intéressés à oeuvrer en consultation internationale dans l'axe Nord-Sud les connaissances et les habiletés spécifiques au processus de consultation.

ASA 6714B Management/organisat. professionnelles 2 **1 cr.**

Fondements du management. Analyse de la structure organisationnelle des organisations professionnelles. Spécificité de la gestion en contexte professionnel.

ASA 6714C Management/organisat. professionnelles 3 **1 cr.**

Fondements du management. Analyse de la structure organisationnelle des organisations professionnelles. Spécificité de la gestion en contexte professionnel.

ASA 6715 Le changement et sa gestion **1 cr.**

ASA 6716A Leadership et direction 1 **1 cr.**

Revue des habiletés en gestion au plan de la direction et du leadership.

ASA 6716B Leadership et direction 2 **1 cr.**

Revue des habiletés en gestion au plan de la direction et du leadership.

ASA 6717 Systèmes intégrés pour personnes âgées **3 cr.**
François Béland et collaborateurs

Ce cours vise à introduire les gestionnaires et les professionnels des services de santé aux notions de coordination des soins, de système intégré pour personnes âgées vulnérables et leur évaluation. Cours cyclique.

ASA 6718 Organisation des services aux aînés **3 cr.**

Ce cours traite de la prise en charge institutionnelle des personnes âgées, des services qui leur sont offerts dans la communauté et des outils d'évaluation.

ASA 6719 Clinique et organisation des services **3 cr.**

L'objectif général de ce cours est de permettre aux étudiants d'acquérir une compréhension des dynamiques professionnelles qui prévalent à l'organisation des services cliniques dans une organisation de santé.

ASA 6720 Réforme des pratiques de gestion **3 cr.**

Fournir aux étudiants concepts et modèles permettant d'approfondir certains des enjeux inhérents à la transformation des systèmes de santé afin de mieux comprendre les liens entre leur transformation et les pratiques de gestion dans ce secteur.

ASA 6723 Analyse du système de santé 3 **1.5 cr.**

Le cours portera sur la planification des interventions, l'apport de l'épidémiologie en analyse des systèmes de santé et l'analyse comparée des systèmes de santé au Canada et au niveau international.

ASA 6724 Comptabilité et gestion financière **3 cr.**

Introduction aux fondements théoriques et outils de la comptabilité.Plan et pratiques comptables du ministère de la Santé et des Services sociaux et des agences régionales. Principes et processus de budgétisation et de financement des établissements.

ASA 6725 Initiation à la recherche scientifique **3 cr.**
Nicole Leduc

Accroître la compréhension de la démarche scientifique et développer la capacité d'analyse. Familiarisation avec les approches et devis de recherche, les enjeux de collecte, d'analyse des données et d'interprétation des résultats.

ASA 6726 TI en santé : conception et modélisation **3 cr.**
Claude Sicotte

Introduction à la modélisation des systèmes d'information administratifs et cliniques nécessaire à la gestion et au fonctionnement des organisations et des réseaux de santé. Fondements théoriques et aspects pratiques.

ASA 6727 Réingénierie des processus de soins **3 cr.**
Claude Sicotte

Rôle et impact des technologies de l'information conçues comme des infrastructures supportant la production dessoins. Apprentissage de la méthode de réingénierie des processus selon une perspective analytique et pratique.

ASA 6728 Implantation des TI en santé **3 cr.**
Claude Sicotte

Analyse du contenu et de la mise en pratique de stratégies d'implantation adaptées aux professionnels de la santé. Apprentissage d'un modèle d'implantation fondé sur la gestion du risque et mesure de l'impact des TI en santé.

ASA 6729 Mémoire de recherche **21 cr.**

ASA 6730 Stage **3 cr.**

Activité d'apprentissage de quatre mois dans une organisation sociosanitaire précédée de séances de préparation et accompagnée de rencontres mensuelles.

ASA 6731 Rech. opérationnelle et gestion qualité **3 cr.**
Lambert Farand

ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé **3 cr.**
Renaldo Battista et Brigitte Côté

Le cours initiera les étudiants à l'évaluation et à la gestion des technologies en santé. Le cours explorera la pertinence de l'ETS, les concepts, méthodes et outils de ce domaine intégrateur d'application des sciences de la santé.

ASA 6733 Travail dirigé **6 cr.**

Intégration des savoirs théoriques et pratiques acquis en cours de formation en les appliquant à la réalisation d'un mandat de consultation auprès d'une organisation sociosanitaire.

ASA 6734 Fondements en santé mondiale **3 cr.**
Mira Johri

Présentation des concepts et cadres théoriques de la santé mondiale. Le cours examinera le lien entre la santé mondiale et le développement, ainsi que les déterminants transnationaux de la santé dans un contexte de mondialisation.

ASA 6735 Sém. gest. changement en santé **3 cr.**

Analyse du processus de planification et d'intégration d'un projet de changement dans une organisation de santé pour assurer sa pérennité.

ASA 6736 Direction d'une équipe de recherche **1 cr.**

Habiletés indispensables à la direction efficace d'une équipe de recherche : exercice de l'autorité, communication, négociation, gestion des personnes, des jeux politiques et des conflits. Apprentissages pratiques appliqués au contexte de la santé.

ASA 6737 Gestion de projet en santé **2 cr.**

Stratégies et techniques de gestion de projets dans le cadre d'un changement organisationnel en santé.

ASA 6738 Resp. populationnelle:impacts **2 cr.**

Importance stratégique de la responsabilité populationnelle dans une organisation de santé.

ASA 6739 Gest. processus/opér. en santé **2 cr.**

Gestion des processus opérationnels, notamment le "lean management".

ASA 6740 Habiletés de gestion en santé **2 cr.**

Habiletés associées à la direction et à l'encadrement des personnes dans une organisation de santé.

ASA 6741 Gestion performance en santé **2 cr.**

Notions de performance, de qualité et de sécurité dans le contexte du monitorage de projet de changement en santé.

ASA 6742 Changement/innovation en santé **2 cr.**

Ce cours cible les dynamiques de changement et leur gestion. Il permet de mettre un accent sur les relations interpersonnelles et interprofessionnelles dont une gestion habile est essentielle à la réussite du changement.

ASA 6750 Gest.processus/santé/serv.soc. **3 cr.**

Analyse des processus, leur optimisation. Stratégies de gestion de projet et de changement requises pour développer une vision intégrée de la gestion des processus dans l'organisation de santé et des services sociaux.

ASA 6751 Gest.risques/qualité en santé **3 cr.**

Enjeux associés à la gestion des risques et de la qualité dans un établissement de santé et des services sociaux. Problématique et enjeux liés au transfert de ces connaissances dans les organisations de santé.

ASA 6752 Org. de santé et complexité **3 cr.**

Comprendre, apprécier et explorer les implications de la contribution de la théorie de la complexité à la compréhension du fonctionnement, de la dynamique et de la transformation des organisations et systèmes de santé.

ASA 6901 Gestion informée par données probantes **3 cr.**

L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants aux stratégies favorables à une utilisation accrue des résultats de recherche clans la prise de décision.

ASA 6902 Démystifier l'univers de la recherche **3 cr.**

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de découvrir l'univers de la recherche et en quoi elle se distingue de l'univers des responsables politiques, des gestionnaires et des politiciens. Préalable(s) : ASA 6901.

ASA 6903 Leadership, utilisation de la recherche **3 cr.**

L'objectif de ce cours est d'améliorer la capacité des dirigeants à développer leur leadership par une utilisation appropriée de la recherche, et ce afin de favoriser la mise en oeuvre de changements souhaitables. Préalable(s) : ASA 6902.

ASA 6904 Recherche et gestion du changement **3 cr.**

Le cours fournira des outils et des stratégies informées par la recherche susceptibles de favoriser un changement et des facteurs propices à la mise en place d'une culture de décision sensible à l'utilisation de la recherche. Préalable(s) : ASA 6903.

ASA 6905 Gérer la pérennité des changements **3 cr.**

Le cours se penchera sur les conditions qui favorisent une capacité de soutenir à long terme les changements et d'assurer l'atteinte de meilleurs résultats. Préalable(s) : ASA 6904.

ASA 6906 Apprentissage et communauté de pratique **3 cr.**

Ce séminaire vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances sur l'utilisation de la recherche en gestion de la santé par la mise en oeuvre d'une communauté de pratique. Préalable(s) : ASA 6905.

ASA 6907 Projet d'intervention **15 cr.**

Permettre aux étudiants d'intégrer les savoirs théoriques et pratiques acquis en utilisation de la recherche en gestion de santé en les appliquant à la réalisation d'une stratégie de changement prioritaire dans son organisme.

ASA 69081 Séminaire en analyse de cas 1 **3 cr.**

Analyse du contexte dans lequel s'inscrit le changement et comment il affectera l'applicabilité des résultats de recherche pour la conception et l'ébauche de la mise en oeuvre du changement.

ASA 69082 Séminaire en analyse de cas 2 **3 cr.**

Analyse du contexte dans lequel s'inscrit le changement et comment il affectera l'applicabilité des résultats de recherche pour la conception et l'ébauche de la mise en oeuvre du changement. Préalable(s) : ASA 69081.

ASA 69091 Sém. en résol. de probl. 1 **3 cr.**

Présentation et discussion des changements introduits dans une organisation et des enjeux sur le plan de la pérennité et de l'utilisation de la recherche.

ASA 69092 Sém. en résol. de probl. 2 **3 cr.**

Présentation et discussion des changements introduits dans une organisation et des enjeux sur le plan de la pérennité et de l'utilisation de la recherche. Préalable(s) : ASA 69091.

AUD - Audiologie

AUD 6010 Stage en audiologie 1 **2 cr.**

Intervention auprès du bénéficiaire et de son milieu en s'associant aux activités professionnelles multidisciplinaires dans les milieux scolaires et les établissements de la santé. 14 jours. Préalable(s) : ORA 3345.

AUD 6011 Stage en audiologie 2 **2 cr.**

Intervention auprès du bénéficiaire et de son milieu en s'associant aux activités professionnelles multidisciplinaires dans les milieux scolaires et les établissements de la santé. 14 jours. Préalable(s) : AUD 6010 AUD6010

AUD 6012 Stage en audiologie 3 **8 cr.**

Approfondissement de la formation clinique par la prise en charge des interventions et la participation aux activités professionnelles. Acquisition de compétences relatives à une clientèle donnée ou à un domaine particulier. Préalable(s) : AUD 6011 AUD6011

AUD 6020 Séminaire d'intégration 1 **1 cr.**

À partir des connaissances et habiletés acquises et selon ses expériences cliniques, l'étudiant fera des liens entre les différentes dimensions de ses apprentissages soit le savoir, le savoir faire et le savoir être.

AUD 6021 Séminaire d'intégration 2 **1 cr.**

À partir des connaissances et habiletés acquises et selon ses expériences cliniques, l'étudiant fera des liens entre les différentes dimensions de ses apprentissages soit le savoir, le savoir faire et le savoir être.

AUD 6022 Séminaire d'intégration 3 **1 cr.**

À partir des connaissances et habiletés déjà acquises et à l'occasion de ses expériences cliniques, l'étudiant approfondira les différentes dimensions de ses apprentissages soit le savoir, le savoir faire et le savoir être.

AUD 6030 Méthodes de recherche en audiologie **3 cr.**

Étude, analyse critique et évaluation des méthodes de recherche en orthophonie et en audiologie.

AUD 6032 Rapport de stage en audiologie **3 cr.**

Rédaction d'un document témoignant d'une réflexion critique sur une dimension centrale de la pratique professionnelle en audiologie ressortant directement du stage en audiologie 3.

AUD 6638 Bruit et audition **3 cr.**

Sensibilisation au vécu des personnes et des groupes exposés au bruit. Inventaire des ressources scientifiques, techniques, professionnelles, administratives et légales pour la solution de problèmes de bruit.

AUD 6691 Audiologie en milieu scolaire **3 cr.**

Étude approfondie des particularités de l'intervention audiologique en contexte scolaire : clientèle scolaire nécessitant des services audiologiques, types et modèles d'intervention en milieu scolaire.

AUD 6700 Travail dirigé en audiologie **9 cr.**

AUD 6817 Stage de recherche en audiologie **3 cr.**

Sous la supervision d'un membre du corps professoral affecté à la Faculté des études supérieures, ce stage permet d'acquérir une expérience pratique des principes élémentaires de la démarche scientifique en audiologie.

AUD 6839 Problèmes contemporains en audiologie **3 cr.**

Approfondissement de thèmes ou analyse d'approches nouvelles en audiologie. Les thèmes sont précisés chaque année.

AUD 6852 Séminaire en audiologie **3 cr.**

Synthèse des connaissances et habiletés requises pour l'intervention audiologique dans un contexte multidisciplinaire. Réflexion sur le développement de modèles adaptés d'intervention audiologique pour la population d'enfants et d'adultes.

BCM - Biochimie

BCM 6010 Bio-informatique appliquée **3 cr.**

Bernd Franz Lang et collaborateurs

Introduction à l'informatique, interprétation des données séquentielles, prédiction des amorces pour le séquençage, découverte de gènes, annotation, alignements multiples, etc.

BCM 6012 Études de cas en biochimie **3 cr.**

Alain Moreau et collaborateurs

Travaux dirigés dans des sujets d'appoint en biochimie tels que : production et purification des protéines, ingénierie des protéines, organismes transgéniques et application des modèles dans les processus biologiques. Cours théoriques uniquement.

BCM 6013 Techniques en instrumentation **6 cr.**

Guy Boileau et Jurgen Sygusch

Travaux pratiques ayant pour objectif d'initier les étudiants à des techniques modernes en production et purification des protéines, criblage à haut débit, imagerie, techniques physiques d'étude des structures protéiques, génomique, protéomique.

BCM 6013A Techniques en instrumentation **6 cr.**

Travaux pratiques ayant pour objectif d'initier les étudiants à des techniques modernes en production et purification des protéines, criblage à haut débit, imagerie, techniques physiques d'étude des structures protéiques, génomique, protéomique.

BCM 6023 Régulation de l'expression génique **3 cr.**

Jacques Drouin et collaborateurs

Analyse des mécanismes impliqués dans le contrôle de l'expression génétique au niveau transcriptionnel : structure de la chromatine, réplication et réparation de l'ADN, recombinaison, transcription, maturation et stabilité des ARNm.

BCM 6026 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle **3 cr.**

Contrôle de la synthèse protéique chez les procaryotes et les eucaryotes; rôle des interactions ARN-protéines; relation entre la signalisation intracellulaire et la synthèse protéique.

BCM 6041 Biochimie clinique complémentaire **2 cr.**

Pierre Allard et collaborateurs

Investigation biochimique des désordres endocriniens et des cancers. Aspects biochimiques de la grossesse et des maladies innées du métabolisme. Diagnostic des anémies et des hémoglobinopathies. Hémochromatose. Cours offert aux deux ans. Préalable(s) : BCM 3562.

BCM 60511 Communication scientifique 1 **1 cr.**

Présentation écrite et orale par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BCM 60512 Communication scientifique 2 **1 cr.**

Présentation écrite et orale par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : BCM 60511.

BCM 6062 Protéines et acides nucléiques 1 **3 cr.**

Serguei Chteinberg et collaborateurs

Conformation macromoléculaire. Interactions non covalentes et stabilité en solution. Repliement. Prédiction de structures tridimensionnelles. Interactions protéine-protéine, protéine-ligand et protéine-acide nucléique.

BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire **2 cr.**

Stephen Michnick et collaborateurs

Cycle cellulaire chez la levure et les eucaryotes supérieurs. Apoptose et mort cellulaire. Signalisation et cycle cellulaire. Intégration des voies de signalisation. Interactions protéines-protéines dans la signalisation.

BCM 6100 Biologie du développement **2 cr.**

Muriel Aubry et collaborateurs

Mécanismes moléculaires gouvernant le développement des eucaryotes supérieurs : détermination, établissement des axes embryonnaires, différenciation, contrôle de l'expression des gènes. Aspects moléculaires du développement du système nerveux.

BCM 6151 Protéines des liquides biologiques **2 cr.**
Jean-Pierre Emond et collaborateurs

Principes généraux et détails pratiques des techniques courantes d'analyse des protéines en laboratoire clinique. Structure et fonction des principales protéines plasmatiques. Cours offert aux deux ans. Préalable(s) : BCM 3562.

BCM 6160 Biochimie clinique I **3 cr.**
Collaborateurs

Investigation biochimique des fonctions cardiaque, respiratoire et rénale. Oxygénation, équilibre acido-basique et perturbations métaboliques. Diabète, métabolisme phospho-calcique et lipidique. Cours offert aux deux ans. Préalable(s) : BCM 3562.

BCM 6170 Biochimie clinique II **2 cr.**
Collaborateurs

Investigation biochimique des fonctions gastrique, pancréatique, intestinale et hépatique. Marqueurs nutritionnels et vitamines. Cours offert aux deux ans. Préalable(s) : BCM 3562.

BCM 6180 Biochimie clinique : aspects analytiques **3 cr.**
Roger Sanfaçon et collaborateurs

Méthodes analytiques, automatisation, contrôle de qualité des résultats. Information et organisation du travail. Pertinence des tests biochimiques. Cours offert aux deux ans. Préalable(s) : BCM 3562.

BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques **3 cr.**
Jurgen Sygusch et collaborateurs

Détermination de structures macromoléculaires par diffraction des rayons-X et par résonance magnétique nucléaire. Modélisation moléculaire. Cours conjoint avec l'Université McGill (Biochem 507-604A). Cours offert aux deux ans.

BCM 6210 Génomique humaine fonctionnelle **3 cr.**
Mark E. Samuels et collaborateurs

Étude du fonctionnement du génome humain. Structure du génome et méthodes d'analyse fonctionnelle, grandes bases de données et outils bioinformatiques. Génomique comparative avec d'autres organismes séquencés. Protéomique et métabolomique.

BCM 6215 Génomique des populations humaines **3 cr.**
Damian Labuda et collaborateurs

Méthodes en génétique des populations et statistique génétique; génome humain et interprétation de sa variabilité; évolution des populations humaines et ses conséquences en épidémiologie génétique; banques de données et ressources informatiques.

BCM 6220 Interactions macromoléculaires **2 cr.**
Collaborateurs

Recherche, analyse et présentation de la bibliographie scientifique et des méthodes pertinantes pour l'étude des interactions macromoléculaires et des approches de la biologie chimique.

BCM 6225 Enzymologie moléculaire et mécanistique **3 cr.**
Jurgen Sygusch et collaborateurs

Formation approfondie en enzymologie moléculaire, cellulaire, pharmaceutique. Compréhension de l'enzymoogie mécanistique faisant intervenir plusieurs disciplines. Compréhension de maladies au niveau moléculaire et conception rationnelle de drogues.

BCM 6230 Valorisation et propriété intellectuelle **1 cr.**

Principes généraux et cas spécifiques guidant la valorisation et le transfert des résultats de la recherche à l'industrie et la protection de la propriété intellectuelle.

BCM 6235 Symposium de dynamique **2 cr.**

Recherche, analyse, présentation d'affiches et de demandes de financement pour l'étude de la dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires.

BCM 6915 Stage **12 cr.**
Jurgen Sygusch

Le stage sera effectué dans un laboratoire académique ou en milieu industriel (ou dans tout autre milieu approuvé par le Département). En laboratoire académique, l'étudiant participera à un projet de recherche. En milieu industriel, l'étudiant mettra en application les notions et pratiques enseignées.

BCM 7003 Stage **45 cr.**

Stage minimal d'un an sous supervision en laboratoire hospitalier. Initiation aux techniques et à l'instrumentation. Contrôle de qualité, gestion, interprétation des résultats, garde professionnelle.

BCM 70031 Stage 1 **15 cr.**

Stage minimal d'un an sous supervision en laboratoire hospitalier. Initiation aux techniques et à l'instrumentation. Contrôle de qualité, gestion, interprétation des résultats, garde professionnelle.

BCM 70032 Stage 2 **15 cr.**

Stage minimal d'un an sous supervision en laboratoire hospitalier. Initiation aux techniques et à l'instrumentation. Contrôle de qualité, gestion, interprétation des résultats, garde professionnelle. Préalable(s) : BCM 70031.

BCM 70033 Stage 3 **15 cr.**

Stage minimal d'un an sous supervision en laboratoire hospitalier. Initiation aux techniques et à l'instrumentation. Contrôle de qualité, gestion, interprétation des résultats, garde professionnelle. Préalable(s) : BCM 70032.

BCM 70511 Comm. scientifique avancée 1.1 **1 cr.**

Présentation écrite et orale par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BCM 70512 Comm. scientifique avancée 1.2 **1 cr.**

Présentation écrite et orale par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : BCM 70511.

BCM 70521 Comm. scientifique avancée 2.1 **1 cr.**

Présentation écrite et orale par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : BCM 70512.

BCM 70522 Comm. scientifique avancée 2.2 **1 cr.**

Présentation écrite et orale par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : BCM 70521.

BIE - Bioéthique

BIE 6000 Bioéthique : origines, sens, pratiques **3 cr.**
Vardit Ravitsky

Développement historique et institutionnel. Définitions et conceptions. Le raisonnement moral en bioéthique et la diversité des interprétations. L'interdisciplinarité et les approches méthodologiques. Tendances nationales et internationales.

BIE 6001 Bioéthique et début de la vie **3 cr.**
Vardit Ravitsky

Concepts de base. Contexte légal. Approche bioéthique. Thèmes particuliers : nouvelles technologies de procréation, conseil génétique, manipulation génétique, avortement, stérilisation.

BIE 6003 Éthique de la recherche **3 cr.**
Béatrice Godard

Protection des sujets humains. Développement. Textes régulateurs. Nature de la prise de décision. Rôle et responsabilité des comités d'éthique de la recherche. Tendances actuelles et défis rencontrés. Protection des animaux.

BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort **3 cr.**

Contexte historique et sociologique. Cadre légal. Aspects psychologiques. Thèmes particuliers : contrôle de la douleur, acharnement thérapeutique, refus de traitement, euthanasie, aide au suicide, réanimation. Sens de la souffrance.

BIE 6006 Éthique des politiques de santé **3 cr.**
Bryn Williams-Jones

Nature et fondements de l'éthique dans les polit. de santé. La prise de décision. Acteurs, contexte, processus, enjeux de la prise de décision éthi. Questions débattues. Courants de pensée en éthi. des polit. de santé. Rôle des instances éthiques.

BIE 6007 Introduction à la neuroéthique **3 cr.**
Eric Racine

Nature et fondements de la neuroéthique. Évolution des neurosciences et conséquences sur la santé et la société; sur l'allocation des ressources; l'amélioration

des performances cognitives, l'émergence des neurotechnologies, la rel. esprit-cerveau.

BIE 6008 Éthique clinique **3 cr.**
Vardit Ravitsky

Nature et fondements de l'éthique clinique. La prise de décision en éthique clinique. Les acteurs et les processus de la prise de décision. Les courants de pensée. La consultation en éthique clinique. Le rôle des comités d'éthique clinique.

BIE 6012 Bioéthique en pratique **3 cr.**

Se familiariser avec les questions éthiques émergeant dans les milieux cliniques, de recherche ou d'élaboration des politiques de santé. Intégration pratique. Connaissances théoriques.

BIE 6016 Bioéthique et santé publique **3 cr.**
Bryn Williams-Jones

Implications socio-éthiques liées aux politiques et pratiques; analyse des principes et valeurs sous-jacentes; communication des risques, coercition, stigmatisation, incertitude scientifique; promotion de la santé dans les communautés multiethniques.

BIE 6017 Bioéthique et droit **3 cr.**

La bioéthique et le droit sont des domaines intimement liés. Ce cours vise à examiner la réflexion et la normativité juridiques ainsi qu'à développer un esprit critique face au droit dans les divers domaines de la bioéthique.

BIE 6018 Bioéthique pour les professions en santé **3 cr.**

Repères bioéthiques et méthodologiques pour identifier et analyser les enjeux, les problèmes et les dilemmes éthiques survenant dans divers domaines de la pratique des professionnels de santé, et apporter des solutions.

BIE 6046 Intro: éthique de la recherche **1 cr.**

Les développements biomédicaux et l'éthique de la recherche; les grands textes régulateurs; l'analyse d'une problématique éthique; l'évaluation éthique d'un protocole de recherche.

BIE 6047 Intégrité et conflits en rech. **1 cr.**

Science entre théorie et pratique. Intégrité et conflits en recherche. Le risque. Le consentement en tant qu'espace dialogal.

BIE 6048 Recherches qualitatives **1 cr.**

La nature de la recherche qualitative; les enjeux éthiques liés à une recherche qualitative; l'évaluation d'un projet de recherche qualitative par un comité d'éthique de la recherche.

BIE 6100 Développement de projet de maîtrise **6 cr.**

Activité consistant à rédiger un projet de maîtrise en intégrant les différentes perspectives théoriques et méthodologiques appropriées à la bioéthique, à partir des différents apprentissages réalisés au cours du programme et acquis par l'étudiant.

BIE 6104 Méthodes de recherche en bioéthique **3 cr.**
Béatrice Godard

Présupposés épistémologiques et contexte de la recherche en bioéthique. Types de recherche : théorique et empirique, quantitative et qualitative. Outils méthodologiques. Diverses étapes d'une recherche en bioéthique.

BIE 6106 Séminaire de maîtrise **3 cr.**
Béatrice Godard

Préparation du travail de recherche : délimitation du projet, identification, le cas échéant, du lieu de stage, élaboration de la bibliographie et de la méthodologie requises.

BIE 6135 Travail dirigé **15 cr.**

BIE 7500 Épistémologie de la bioéthique **3 cr.**
Bryn Williams-Jones

Spécificité de la bioéthique : interdisciplinarité et transdisciplinarité. Pluralité des points de vues : auteurs, courants, pays. Critères de validation du savoir bioéthique.

BIE 7700 Séminaire de thèse **3 cr.**
Béatrice Godard

Exposés des participants sur leur projet de thèse : rapport sur l'avancement de leur travail, difficultés rencontrées, etc.; confrontation de leur projet de thèse aux vues des autres participants; réflexions épistémologiques et méthodologiques.

BIM - Biologie moléculaire

BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie molécul. **3 cr.**
Damien D'Amours, Alain Verreault et collaborateurs

Régulation moléculaire du développement des cancers : cellules souches, aspects moléculaires. Le cours inclut des conférences hebdomadaires suivies de discussions avec les conférenciers et de rédaction de rapports.

BIM 6026 Bio. moléc. et cellulaire 1 **2 cr.**

Compréhension des mécanismes moléculaires de base ainsi que des structures cellulaires. Analyse moléculaire de systèmes complexes (immunologie, neurobiologie, biologie du développement).

BIM 6027 Bio. moléc. et cellulaire 2 **3 cr.**

Compréhension des mécanismes moléculaires de base ainsi que des structures cellulaires. Analyse moléculaire de systèmes complexes (immunologie, neurobiologie, biologie du développement). Préalable(s) : BIM 6026.

BIM 6030A Maladies complexes humaines **1 cr.**
Richard Bertrand

Données récentes sur les principales maladies complexes chez l'humain. Biologie moléculaire du VIH-SIDA, des maladies neuro-dégénératives, du cancer, du diabète et des maladies arthritiques.

BIM 6030B Neurobiologie avancée **1 cr.**
Frédéric Charron

Données récentes en neurobiologie, remodelage de la chromatine et voies de signalisation dans la différenciation neuronale et le guidage axonal.

BIM 6030C Protéomique et génomique avancée **1 cr.**
Benoit Coulombe

Données récentes en protéomique, génomique et biologie interactive, l'utilisation des micropuces d'ADN, des outils bioinformatiques dans l'analyse de séquences régulatrices, les réseaux d'interaction protéiques.

BIM 6030D Systèmes modèles **1 cr.**
Éric Milot

Données récentes sur les grands systèmes modèles utilisés en biologie moléculaire pour l'analyse de la signalisation cellulaire et des maladies humaines.

BIM 6030E Réponses aux dommages à l'ADN **1 cr.**
Elliot Drobetsky

Données récentes sur les réponses aux dommages à l'ADN et l'instabilité génomique.

BIM 6030F Cellules souches et thérapie cellulaire **1 cr.**
Gilbert Bernier

Données récentes sur les cellules souches embryonnaires et adultes, la thérapie cellulaire et la médecine régénérative.

BIM 6030G Insulte cell. et microenvironnement **1 cr.**
Jean-François Cailhier et Marie-Josée Hébert

Données récentes sur les insultes cellulaires et la réponse du microenvironnement, réponse inflammatoire, autophagie, maladie auto- allo- immunes.

BIM 6035 Séminaire de recherche 1 **1 cr.**

Apprendre à l'étudiant à faire la synthèse de ses travaux de recherche, à présenter oralement et à discuter de son projet. L'étudiant est tenu de participer aux présentations des autres étudiants.

BIM 6064A Bio. cellulaire et moléculaire du cancer **2 cr.**
Sylvie Mader et collaborateurs

Module A. Biologie cellulaire et moléculaire du cancer. Régulation de l'expression des gènes, signalisation et cycle cellulaire.

BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes **2 cr.**
Sylvie Mader et collaborateurs

Module B. Génétique moléculaire des eucaryotes. Modèles biologiques pour l'étude de la signalisation cellulaire et du cancer.

BIM 6064C Approches des systèmes **2 cr.**
Sylvie Mader et collaborateurs

Module C. Approches des systèmes. Approches des systèmes dans l'analyse de la signalisation cellulaire et la génétique moléculaire.

BIM 6064D Immuno-oncologie : du labo à la clinique **2 cr.**
Sylvie Mader et collaborateurs

Module D. Immunologie et oncologie : du laboratoire à la clinique. Cibles thérapeutiques, développement du médicament, études cliniques en leucémie et cancer du sein, cellules souches et traitement du cancer, immunothérapie.

BIM 6065A Pratique de biologie moléculaire **2 cr.**
Sylvie Mader et Alain Verreault

Module A. Pratiques de biologie moléculaire. Construction de vecteurs d'expression, mutagénèse, séquençage.

BIM 6065B Modèles génétiques du cancer **1 cr.**
Gregory Emery, Trang Hoang, Jean-Claude Labbé, Amy Maddox, Sylvie Mader et Marc Therrien

Module B. Modèles génétiques du cancer. Analyse cellulaire par cytométrie en flux et microscopie. Modèles de souris transgéniques, C. elegans, drosophile.

BIM 6065C Analyse bioinformatique **1 cr.**
Sébastien Lemieux, Sylvie Mader et François Major

Module C. Analyse bioinformatique. Génétique comparative, analyse de réseau, bases de données, structure des macromolécules.

BIM 6065D Génomique fonctionnelle **1 cr.**
Sébastien Lemieux, Sylvie Mader et collaborateurs

Module D. Génomique fonctionnelle. Génomique fonctionnelle, micropuces d'ADN, analyse d'expression des gènes et immunoprécipitation de chromatine à grande échelle.

BIM 6065E Biochimie des protéines **1 cr.**
Sylvie Mader, Pierre Thibault et Alain Verreault

Expression des protéines, analyses biophysiques et protéomiques.

BIM 6070 Pratique de la recherche **2 cr.**
Michel Bouvier et Timothy L. Reudelhuber

Formation sur la pratique de la recherche, la conception et l'analyse des expériences, l'éthique de la recherche ainsi que la communication orale et écrite.

BIM 6071 Prat. rech. translationnelle **3 cr.**
Jean-François Côté, Jean-Philippe Gratton et collaborateurs

Modules de formation pratique et théorique sur l'utilisation de plateformes technologiques de pointe en biologie moléculaire et en recherche biomédicale; utilisation de ces techniques pour la recherche translationnelle en santé.

BIM 6072 Prat. méd. translationnelle **1 cr.**
Jean-François Côté et Marie-Josée Hébert

Liens entre le laboratoire fondamental et le milieu clinique; intégration de solides notions en médecine translationnelle et enjeux éthiques. Exposition au milieu clinique et aux concepts de la médecine personnalisée.

BIM 6075A Stage avec rapport 1 **15 cr.**

Conduite d'un projet de recherche sous supervision.

BIM 6075B Stage avec rapport 2 **15 cr.**

Conduite d'un projet de recherche sous supervision.

BIM 6076A Stage 1 avec rapport **14 cr.**
Martine Raymond et collaborateurs

Conduite d'un projet de recherche sous supervision. Rédaction du rapport de stage sous forme de manuscrit scientifique.

BIM 6076B Stage 2 avec rapport **14 cr.**
Martine Raymond et collaborateurs

Conduite d'un projet de recherche sous supervision. Rédaction du rapport de stage sous forme de manuscrit scientifique.

BIM 7015 Séminaire de recherche 2 **1 cr.**

Apprendre à l'étudiant à faire la synthèse de ses travaux de recherche, à présenter oralement et à discuter de son projet. L'étudiant est tenu de participer aux présentations des autres étudiants.

BIM 7021A Conférences en biologie du cancer 1 **1 cr.**
Damien D'Amours et Alain Verreault

Participation à cinq conférences et aux clubs de lecture associés, sur la chromatine et le cycle cellulaire, dans le cadre de séminaires hebdomadaires ou de congrès dont le contenu est approuvé par les coordonnateurs.

BIM 7021B Conférences en biologie du cancer 2 **1 cr.**
Damien D'Amours et Alain Verreault

Participation à cinq conférences et aux clubs de lecture associés, sur les réseaux de signalisation et la transcription, dans le cadre de séminaires hebdomadaires ou de congrès dont le contenu est approuvé par les coordonnateurs.

BIM 7021C Conférences en biologie du cancer 3 **1 cr.**
Damien D'Amours et Alain Verreault

Participation à cinq conférences et aux clubs de lecture associés, sur les cellules souches et le systèmes immunitaire, dans le cadre de séminaires hebdomadaires ou de congrès dont le contenu est approuvé par les coordonnateurs.

BIM 7022 Lectures en biologie moléculaire **3 cr.**

Ce cours est divisé en 7 séances portant sur des sujets d'actualité en biologie moléculaire. À chaque séance, l'étudiant prépare 4 publications; il en présentera une aux membres de son groupe de 4 étudiants pour discussion en présence du professeur.

BIM 7047 Thèse **86 cr.**

BIN - Bio-informatique

BIN 6000 Algorithmes en bio-informatiq. génomique **4 cr.**
Nadia El-Mabrouk et Sylvie Hamel

Comparaison et alignement des séquences biologiques. Structures secondaires des acides ribonucléiques. Recherche de motifs. Assemblage de fragments d'ADN, cartographie physique. Ordre des gènes.

BIN 6001 Algorithmes:bio-informatique moléculaire **4 cr.**
François Major

Structure 3D des protéines et ARN. Modèles et optimisation de l'énergie potentielle, moléculaire. Espace et recherche de conformations, modélisation comparative et de novo.

BIN 6002 Principes d'analyse génomique **3 cr.**
Gertraud Burger

Identification (gènes protéiques et d'ARNs structuraux introns) par comparaison de séquences et recherche de motifs. Alignements multiples et code génétique. Assemblage et annotation de séquence génomique.

BIN 6003 Architecture des polymères biologiques **3 cr.**
Serguei Chteinberg

Conformation macromoléculaire. Analyse de structures tridimensionnelles.

BIN 6005 Atelier de recherche 1 **2 cr.**
Sylvie Hamel et Hervé Philippe

Présentation orale et écrite par l'étudiant du plan, objectifs, résultats, interprétation des résultats et suite prévue de son travail de recherche ou de stage. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BIN 60051 Communication scientifique 1.1 **1 cr.**

Présentation orale et écrite par l'étudiant de son projet de recherche ou de stage : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BIN 60052 Communication scientifique 1.2 **1 cr.**

Présentation orale et écrite par l'étudiant de son projet de recherche ou de stage : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : BIN 60051.

BIN 6007 Stages avec rapport **22 cr.**
Gertraud Burger

Le stage sera effectué au sein d'une équipe de professionnels oeuvrant dans un laboratoire académique, hospitalier, gouvernemental ou en milieu industriel (ou dans tout autre milieu approuvé par le responsable) L'étudiant participera à un projet de recherche où il mettra en application les notions et pratiques enseignées.

BIN 6009 Inférence Bayésienne en bio-informatique **3 cr.**
Nicolas Lartillot

Introduction aux notions des probabilités et de l'inférence Bayésienne, et à leurs applications en bio-informatique. Programmation de modèles stochastiques et d'algorithmes de Monte-Carlo.

BIN 7000 Thèse **84 cr.**

BIN 7005 Atelier de recherche 2 **3 cr.**
Sylvie Hamel et Hervé Philippe

Présentation orale et écrite par l'étudiant du plan, des objectifs, des résultats, de l'interprétation des résultats et de la suite prévue de son travail de recherche ou de stage. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BIN 70051 Comm. scientifique avancée 2.1 **1.5 cr.**

Présentation orale et écrite par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BIN 70052 Comm. scientifique avancée 2.2 **1.5 cr.**

Présentation orale et écrite par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : BIN 70051.

BIN 7006 Atelier de recherche 3 **3 cr.**
Sylvie Hamel et Hervé Philippe

Présentation orale et écrite par l'étudiant du plan, des objectifs, des résultats, de l'interprétation des résultats et de la suite prévue de son travail de recherche ou de stage. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BIN 70061 Comm. scientifique avancée 3.1 **1.5 cr.**

Présentation orale et écrite par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants.

BIN 70062 Comm. scientifique avancée 3.2 **1.5 cr.**

Présentation orale et écrite par l'étudiant de son projet de recherche : la littérature scientifique pertinente, la problématique et les méthodes envisagées pour le travail de recherche. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : BIN 70061.

CGE - Conseil génétique

CGE 6001 Principes de génétique médicale **3 cr.**
Andrea Richter

Ce cours permet aux étudiants d'apprécier les différentes dimensions de la génétique médicale : principes fondamentaux de la génétique, applications à la pratique clinique et la prévention, interprétation de la littérature.

CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét. **3 cr.**
Virginie Poisson et collaboratrices

Ce cours permet aux étudiants d'être capables d'appréhender les dilemmes éthiques, légaux et sociaux pouvant se poser en conseil génétique en examinant les principaux textes régulateurs, les enjeux socio-éthiques.

CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét. **3 cr.**
Valérie Désilets

Cours permettant d'améliorer ses habiletés de communication/soutien aux individus/familles et d'apprécier l'influence des facteurs culturels, spirituels et économiques sur la communication et la perception du risque génétique.

CGE 6004 Génet. des pop. et épidémio. génét. **3 cr.**
Damian Labuda

Ce cours permet aux étudiants de reconnaître et comprendre l'origine des variations génétiques dans une population; calculer un risque génétique basé sur l'analyse du pedigree; comprendre les principales méthodes d'analyse en épidémiologie génétique. Préalable(s) : CGE 6001.

CGE 6009 Atelier en conseil génétique 1 **3 cr.**
Emmanuelle Lemyre

Atelier permettant de comprendre le rôle du conseiller en génétique, de se familiariser avec les étapes de la démarche clinique et de formuler un conseil génétique approprié.

CGE 60091 Atelier: conseil génétique 1.1 **1 cr.**

Atelier permettant de comprendre le rôle du conseiller en génétique, de se familiariser avec les étapes de la démarche clinique et de formuler un conseil génétique approprié.

CGE 60092 Atelier: conseil génétique 1.2 **1 cr.**

Atelier permettant de comprendre le rôle du conseiller en génétique, de se familiariser avec les étapes de la démarche clinique et de formuler un conseil génétique approprié. Préalable(s) : CGE 60091.

CGE 60093 Atelier: conseil génétique 1.3 **1 cr.**

Atelier permettant de comprendre le rôle du conseiller en génétique, de se familiariser avec les étapes de la démarche clinique et de formuler un conseil génétique approprié. Préalable(s) : CGE 60092.

CGE 6010 Atelier en conseil génétique 2 **3 cr.**
Valérie Désilets

Fait suite aux ateliers en conseil génétique 1. Permet d'approfondir ses connaissances et ses habiletés en conseil génétique.

CGE 6020 Stage en milieu pédiatrique **5 cr.**

Stage permettant une exposition diversifiée à un large spectre de situations cliniques où un conseil génétique est requis. Le stage met l'emphase sur les conditions génétiques ou congénitales à révélation précoce.

CGE 60201 Stage en milieu pédiatrique 1 **2.5 cr.**

Stage permettant une exposition diversifiée à un large spectre de situations cliniques où un conseil génétique est requis. Le stage met l'emphase sur les conditions génétiques ou congénitales à révélation précoce.

CGE 60202 Stage en milieu pédiatrique 2 **2.5 cr.**

Stage permettant une exposition diversifiée à un large spectre de situations cliniques où un conseil génétique est requis. Le stage met l'emphase sur les conditions génétiques ou congénitales à révélation précoce. Préalable(s) : CGE 60201.

CGE 6021 Stage en milieu adulte **5 cr.**

Stage centré sur le conseil génétique dans un contexte de prédisposition/conditions génétiques à révélation adulte, incluant la neurogénétique, l'oncogénétique, les erreurs innées du métabolisme et les maladies complexes.

CGE 60211 Stage en milieu adulte 1 **2.5 cr.**

Stage centré sur le conseil génétique dans un contexte de prédisposition/conditions génétiques à révélation adulte, incluant la neurogénétique, l'oncogénétique, les erreurs innées du métabolisme et les maladies complexes.

CGE 60212 Stage en milieu adulte 2 **2.5 cr.**

Stage centré sur le conseil génétique dans un contexte de prédisposition/conditions génétiques à révélation adulte, incluant la neurogénétique, l'oncogénétique, les erreurs innées du métabolisme et les maladies complexes. Préalable(s) : CGE 60211.

CGE 6022 Stage en diagnostic prénatal **5 cr.**

Ce stage est centré sur le conseil génétique relié à l'évaluation du risque de malformations ou de maladies héréditaires chez le foetus et des options d'interventions prénatale.

CGE 60221 Stage: diagnostic prénatal 1 **2.5 cr.**

Ce stage est centré sur le conseil génétique relié à l'évaluation du risque de malformations ou de maladies héréditaires chez le foetus et des options d'interventions prénatale.

CGE 60222 Stage: diagnostic prénatal 2 **2.5 cr.**

Ce stage est centré sur le conseil génétique relié à l'évaluation du risque de malformations ou de maladies héréditaires chez le foetus et des options d'interventions prénatale. Préalable(s) : CGE 60221.

CGE 6023 Stage en laboratoires diagnostiques **5 cr.**

Ce stage vise à familiariser l'étudiant avec les indications, les limites et l'interprétation des techniques diagnostiques propres à la génétique soit la cytogénétique, la génétique biochimique et la génétique moléculaire.

CGE 6024 Stage en conseil génétique **4 cr.**

Ce stage permet à l'étudiant d'approfondir un aspect particulier du conseil génétique et d'ainsi adapter sa formation à ses intérêts particuliers ou à sa carrière future.

CGE 60241 Stage en conseil génétique 1 **2 cr.**

Ce stage permet à l'étudiant d'approfondir un aspect particulier du conseil génétique et d'ainsi adapter sa formation à ses intérêts particuliers ou à sa carrière future.

CGE 60242 Stage en conseil génétique 2 **2 cr.**

Ce stage permet à l'étudiant d'approfondir un aspect particulier du conseil génétique et d'ainsi adapter sa formation à ses intérêts particuliers ou à sa carrière future. Préalable(s) : CGE 60241.

CHI - Chirurgie

CHI 60011 Principes avancés/perfusion 1 **3 cr.**

Approfondir les connaissances théoriques en perfusion clinique. Pharmacologie cardiovasculaire, chirurgie de l'aorte ascendante, BIA, pacemaker, chirurgie minimalement invasive, oxymétrie cérébrale. Physiopathologie adulte. Préalable(s) : CHI 3000.

CHI 60012 Principes avancés/perfusion 2 **3 cr.**

Approfondir les connaissances théoriques en perfusion clinique. Physiopathologie chez l'enfant. Connaissance des procédures spéciales. Connaissance des mesures d'urgence lors d'accidents de perfusion, Coeur mécanique, ECMO, Laboratoire de pratique. Préalable(s) : CHI 60011.

CHI 6900 Techniques de CEC pédiatrique **9 cr.**

CHI 6901 Maîtrise de pratique de CEC adulte **15 cr.**

CHI 69011 Maîtrise prat. de CEC adulte 1 **7.5 cr.**

CHI 69012 Maîtrise prat. de CEC adulte 2 **7.5 cr.**

Préalable(s) : CHI 69011.

ENV - Environnement

ENV 6000 Modélisation et environnement **3 cr.**

Maryse Bouchard et collaborateurs

Différents modèles stochastiques et déterministes pour l'évaluation de différentes problématiques environnementales dans un cadre d'analyse du risque sur l'écosystème et la santé humaine.

ENV 6002 Les impacts environnementaux **3 cr.**

Maryse Bouchard et collaborateurs

Instrumentation nécessaire sur le plan technique pour effectuer une étude d'impact environnemental. Notions de base en socioéconomie, en écologie humaine, végétale et animale seront appliquées selon les méthodologies d'étude d'impact.

ENV 6003 La protection de l'environnement **3 cr.**

Maryse Bouchard et collaborateurs

Outils de contrôle de la qualité de l'environnement. Intervenants, lois et diverses réglementations. Fonctions et limites des peines comme sanction. Sensibilisation aux problèmes de la législation et aux avenues de restructuration.

ENV 6005 Catastrophes et aspects juridiques **3 cr.**

Luc Lefebvre et collaborateurs

Les différents enjeux légaux relatifs à la gestion des catastrophes et des urgences environnementales sont abordés sous l'angle de la santé et de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

ENV 6006 Gestion des menaces biologiques **3 cr.**

Paul Le Guerrier

Enjeux de santé publique et gestion des menaces biol. dans la pop.; risques et éval. des conséquences; plans de prévention face à une menace; outils de gestion; organisation de sécurité civile; communication des risques.

ENV 6010 Étude de cas **6 cr.**

Michèle Bouchard

ERT - Ergothérapie

ERT 6030 Recherche et démarche clinique **4 cr.**

Daniel Bourbonnais et Johanne Higgins

Démarche scientifique en ergo dans une pratique fondée sur les données probantes. Conceptualisation, méthodologie et planification d'un projet de recherche clinique. Éthique et recherche. Érudition et développement professionnel de l'ergothérapeute.

ERT 6031 Ergothérapie et enjeux professionnels 2 **3 cr.**

Carolina Bottari, Catherine Briand et collaborateurs

Situations cliniques critiques vécues par l'ergothérapeute. Influences des éléments théoriques sur les décisions cliniques. Environnement professionnel et sociopolitique. Valeurs et croyances. Culture. Formation et socialisation des professionnels.

ERT 6032 Pratiques innovatrices en ergothérapie **3 cr.**

Rhoda Weiss-Lambrou

Profil de compétences en ergothérapie et impact sur le développement professionnel. Utilisation des technologies émergentes de communication, collaboration et information. Développement et application de pratiques innovatrices.

ERT 6033 Activité d'intégration **1 cr.**

Intégration des savoirs selon les sept rôles de l'ergothérapeute en relation avec une problématique spécifique.

ERT 60401 Ergo - analyse des pratiques 1 **2 cr.**

Analyse de situations cliniques complexes rencontrées dans le contexte de la pratique ergothérapique. Raisonnement clinique en ergothérapie, développement et évaluation de programme. Outils d'analyse d'incidents critiques et modèles logiques.

ERT 60402 Ergo - analyse des pratiques 2 **2 cr.**

Analyse de situations cliniques complexes rencontrées dans le contexte de la pratique ergothérapique. Raisonnement clinique en ergothérapie, développement et évaluation de programme. Outils d'analyse d'incidents critiques et modèles logiques. Préalable(s) : ERT 60401.

ERT 60501 Pratique réflexive/portfolio 1 **cr.**

Auto-évaluation des besoins en termes d'apprentissage. Intégration de nouvelles connaissances/compétences dans la pratique. Planification d'un développement professionnel réfléchi. Arrimage entre portfolio de formation et portfolio professionnel.

ERT 60502 Pratique réflexive/portfolio 2 **0.5 cr.**

Auto-évaluation des besoins en termes d'apprentissage. Intégration de nouvelles connaissances/compétences dans la pratique. Planification d'un développement professionnel réfléchi. Arrimage entre portfolio de formation et portfolio professionnel. Préalable(s) : ERT 60501.

ERT 60503 Pratique réflexive/portfolio 3 **0.5 cr.**

Auto-évaluation des besoins en termes d'apprentissage. Intégration de nouvelles connaissances/compétences dans la pratique. Planification d'un développement professionnel réfléchi. Arrimage entre portfolio de formation et portfolio professionnel. Préalable(s) : ERT 60502.

ERT 6060 Formation clinique avancée **8 cr.**

Annie Rochette et collaboratrices

Consolidation et intégration des connaissances via un savoir-agir en situations authentiques. Application des sept rôles de l'ergothérapeute en milieu clinique avec rétroactions d'un clinicien.

ERT 6070 Ergothérapie et santé publique **3 cr.**

Johanne Filiatrault

Introduction à la santé publique et à la promotion de la santé. Milieux, cibles et stratégies d'intervention. Changement comportemental et organisationnel. Médias et promotion de la santé. Occupation comme déterminant de santé.

ERT 6071 Ergothérapie et lésions cérébrales **3 cr.**

Carolina Bottari et collaborateurs

Analyse des incapacités et de leur impact sur les habitudes de vie (AVQ, loisirs, travail). Pratiques avancées pour prévenir et minimiser les incapacités et améliorer la reprise des activités chez une personne ayant subi une lésion cérébrale.

ERT 6072 Ergothérapie avancée en gérontologie **3 cr.**

Collaborateurs

Enjeux liés au vieillissement pour les individus, les proches aidants et la société. Analyse des syndromes gériatriques. Promotion de la santé et approches thérapeutiques innovatrices dans la communauté et en milieu d'hébergement.

ERT 6073 Ergothérapie avancée auprès de l'enfant **3 cr.**

Julie Gosselin

Pratiques avancées et innovatrices auprès de l'enfant dans différents milieux de vie et d'intervention. Impact des problèmes de santé sur l'enfant et sa famille.

ERT 6074 Ergothérapie et relation thérapeutique **3 cr.**
Lucie Hébert
Relation thérapeutique en ergothérapie. Transfert et contre-transfert. Processus de la thérapie médiatisée individuelle et de groupe : expression, reflet, support à la relation, espace potentiel, support à la symbolisation.

ERT 6075 Ergothérapie/réadaptation psychiatrique **3 cr.**
Modèles de réadaptation psychosociale et psychiatrique auprès des personnes atteintes de troubles mentaux graves. Approche axée sur le rétablissement des personnes et leur pleine participation citoyenne. Contribution spécifique de l'ergothérapeute.

ERT 6076 Ergo et prob. musculo-squelettique **3 cr.**
Analyse des incapacités et de leur impact sur les habitudes de vie (AVQ, loisirs, travail). Pratiques avancées pour prévenir et minimiser les incapacités et améliorer la reprise des activités chez une personne ayant un problème musculo-sqelettique.

ERT 6077 Ergothérapie et ergonomie **3 cr.**
Pierre Yves Therriault
Travail, activité et analyse. Cadre conceptuel pour comprendre le travail humain. Démarche d'analyse en ergothérapie et en ergonomie. Intervenir par ou sur le travail. L'ergonomie pour comprendre les phases de développement de l'activité humaine.

ERT 6078 Accessibilité universelle/personnalisée **3 cr.**
Jacqueline Rousseau
Relation personne-environnement et pratique de l'ergothérapie. Approfondissement de la compréhension de la relation personne-environnement dans divers contextes de pratique de l'ergothérapie (domicile, institutionnel, travail, scolaire ...)

ERT 6079 Ergothérapie et gestion **3 cr.**
Analyse de problématiques reliées à la gestion des organisations, programmes et services, leur impact sur la pratique de l'ergothérapie. Aspects légaux de la pratique. Leadership.

ERT 6080 Ergothérapie et partage de connaissances **3 cr.**
Modèles d'échange et d'application des connaissances. Réflexion critique pour autoévaluer sa pratique. Stratégies et ressources favorisant l'amélioration continue des pratiques professionnelles (communauté de pratique, réseaux, TICs).

ERT 6081 Ergothérapie et multiculturalisme **3 cr.**
Influence potentielle de divers facteurs personnels et socioculturels tels genre, âge, ethnicité, religion. Impact sur les expériences, valeurs, croyances et interventions en ergothérapie.

ERT 6082 Gestionnaire et formation clinique **3 cr.**
Formation clinique et rôle de gestionnaire compétent. Modes de supervision. Communication et rétroaction efficaces. Accompagnement d'apprenants en difficulté. Supervision de groupe.

ERT 6083 Séminaire thématique en ergothérapie **3 cr.**
Pierre Fortier
Séminaire thématique relatif à différents domaines de l'ergothérapie. Le contenu de ce séminaire tiendra compte des intérêts et de l'expérience des étudiants ainsi que de l'évolution des connaissances professionnelles.

ERT 6083A Sém.ergo-appr. cognit.-comp. **3 cr.**
Séminaire thématique relatif à différents domaines de l'ergothérapie. Le contenu de ce séminaire tiendra compte des intérêts et de l'expérience des étudiants ainsi que de l'évolution des connaissances professionnelles.

ERT 6084 Thématique spécifique en ergothérapie **3 cr.**
Analyse critique d'une problématique spécifique liée à l'ergothérapie en lien soit avec une population cible particulière, un modèle de pratique spécifique ou un contexte de pratique particulier.

ERT 6084A Thém.ergo-affection main **3 cr.**
Analyse critique d'une problématique spécifique liée à l'ergothérapie en lien soit avec une population cible particulière, un modèle de pratique spécifique ou un contexte de pratique particulier.

ERT 6084B Thém.ergo-prat. communautaire **3 cr.**
Analyse critique d'une problématique spécifique liée à l'ergothérapie en lien soit avec une population cible particulière, un modèle de pratique spécifique ou un contexte de pratique particulier.

ERT 6084C Thém.ergo-méthodes projectives **3 cr.**
Analyse critique d'une problématique spécifique liée à l'ergothérapie en lien soit avec une population cible particulière, un modèle de pratique spécifique ou un contexte de pratique particulier.

ERT 6084D Thém.ergo-évid. scientifiques **3 cr.**
Ce cours vise l'identification des multiples facteurs associés aux troubles de l'humeur et anxieux ainsi que sur les pratiques jugées efficaces ou prometteuses afin de les adresser en ergothérapie.

ERT 60901 Séminaire/accompagnement 1 **0.5 cr.**
Présentation par l'étudiant du sujet de son projet d'intégration dans le contexte des écrits recensés, de l'approche ou du modèle théorique proposé et de la méthodologie choisie.

ERT 60902 Séminaire/accompagnement 2 **0.5 cr.**
Présentation par l'étudiant du sujet de son projet d'intégration dans le contexte des écrits recensés, de l'approche ou du modèle théorique proposé et de la méthodologie choisie. Préalable(s) : ERT 60901.

ERT 60903 Séminaire/accompagnement 3 **1 cr.**
Présentation par l'étudiant du sujet de son projet d'intégration dans le contexte des écrits recensés, de l'approche ou du modèle théorique proposé et de la méthodologie choisie. Préalable(s) : ERT 60902.

ERT 60911 Projet intégration 1/Profil A **2 cr.**
Travail individuel de synthèse sur un sujet de nature fondamentale ou clinique en ergothérapie. Le contenu est à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant.

ERT 60912 Projet intégration 2/Profil A **2 cr.**
Travail individuel de synthèse sur un sujet de nature fondamentale ou clinique en ergothérapie. Le contenu est à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant. Préalable(s) : ERT 60911.

ERT 60913 Projet intégration 3/Profil A **2 cr.**
Travail individuel de synthèse sur un sujet de nature fondamentale ou clinique en ergothérapie. Le contenu est à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant. Préalable(s) : ERT 60912.

ERT 60921 Projet intégration 1/Profil B **2 cr.**
Traval individuel de synthèse sur une problématique clinique en ergothérapie. Le contenu est à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant.

ERT 60922 Projet intégration2/Profil B **3 cr.**
Travail individuel de synthèse sur une problématique clinique en ergothérapie. Le contenu est à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant. Préalable(s) : ERT 60921.

ERT 60923 Projet intégration 3/Profil B **3 cr.**
Travail individuel de synthèse sur une problématique clinique en ergothérapie. Le contenu est à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant. Préalable(s) : ERT 60922.

GBM - Génie biomédical

GBM 6102 Modélisation biomédicale **3 cr.**
Alain Vinet
Principes et objectifs. Modèles mathématiques de systèmes physiologiques. Processus de modélisation, identification, conception des modèles, estimation des paramètres, validation. Exemples d'application. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6103A Traitement d'images et signaux biomédic **4 cr.**
Rappels de traitement de signal et d'estimation. Applications au génie biomédical : détection, restauration et compression de signaux biologiques, traitement d'images médicales, reconstruction tomographique, reconnaissance de formes. Cours donné à l'École Polytechnique. L'étudiant de l'Université de Montréal doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ). Pour l'horaire, voir sur site Web : http://www.polymtl.ca/

GBM 6105 Principes de bioélectricité **3 cr.**
Alain Vinet

Concepts de bioélectricité : transport membranaire, potentiel cellulaire et conduction. Volumes conducteurs et impédance des tissus. Transmission synaptique, biomagnétisme, électrocardiogramme, électroencéphalogramme, électromyogramme. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie **3 cr.**
Pierre A. Mathieu et collaborateurs

Méthodes d'analyse des systèmes linéaires et non linéaires : rétroaction, fonction de transfert, réponse en fréquence, linéarisation, stabilité. Applications aux principaux systèmes physiologiques. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6112 Services de santé et hospitaliers **3 cr.**
Saad Hamidi et collaborateurs

Organisation et structure du système de santé et des services hospitaliers. Approche systémique, utilisation de modèles et descriptions quantitatives. Techniques et technologies utilisées dans divers secteurs. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6113 Stage en génie biomédical **6 cr.**
Aime Robert Leblanc

L'étudiant est appelé à faire un stage d'environ 15 semaines en milieu hospitalier sous la supervision d'un ingénieur biomédical expérimenté. Un rapport écrit est exigé à la fin du stage. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 61131 Stage en génie biomédical 1 **3 cr.**

L'étudiant est appelé à faire un stage d'environ 15 semaines en milieu hospitalier sous la supervision d'un ingénieur biomédical expérimenté. Un rapport écrit est exigé à la fin du stage. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 61132 Stage en génie biomédical 2 **3 cr.**

L'étudiant est appelé à faire un stage d'environ 15 semaines en milieu hospitalier sous la supervision d'un ingénieur biomédical expérimenté. Un rapport écrit est exigé à la fin du stage. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ). Préalable(s) : GBM 61131.

GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé **3 cr.**
Alain Vinet et collaborateurs

Évaluation de l'efficacité, des risques et des coûts. Technologies de prévention, de diagnostic, de traitement et de réadaptation. Méthodes d'évaluation. Diffusion des technologies. Rapports avec la qualité des soins. Cours offert tous les deux ans / année paire. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6118 Imagerie médicale **3 cr.**
Richard Hoge et collaborateurs

Modèles de formation d'images établissant les liens physiques entre les caractéristiques des tissus et leur images observées par radiologie, médecine nucléaire, échographie, tomographie axiale, résonance magnétique nucléaire, les problèmes inverses. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6125 Bases du génie biomédical **1 cr.**
Pierre Savard

Analyse statistique univariée et multivariée. Évaluation des techniques d'intervention et de diagnostic : essais cliniques avec ou sans groupe contrôle, effet placebo, biais. Bioéthique : responsabilité légale, normes. Cours donné à l'École Polytechnique. L'étudiant de l'Université de Montréal doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6126 Labos, services et équipements **3 cr.**

Conférences et visites dans des hôpitaux universitaires portant sur l'organisation et le fonctionnement des services ainsi que sur les différents types d'équipement utilisés pour le diagnostic, le traitement et la surveillance des patients.

GBM 6127 Stage en génie clinique **12 cr.**

Pratique du milieu clinique dans le milieu hospitalier : organisation, technologies, processus de décision. Le stage est d'une durée équivalente à 16 semaines de travail à temps plein. Un rapport de stage doit être présenté à la fin du stage.

GBM 6188 Mémoire **30 cr.**

GBM 6214 Biomécanique avancée **3 cr.**
L'Hocine Yahia

Macro à nano. Biothermodynamique des capillaires, vaisseaux lymphatiques. Microhydrodynamique, microfluidique, mécanobiologie, régénération tissulaire. Évolution biologique, optimisation du vivant. Conception bio-inspirée. Cours donné à l'École Polytechnique. L'étudiant de l'Université de Montréal doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ). Pour l'horaire, voir sur site Web : http://www.polymtl.ca/

GBM 6901 Projet de maîtrise 1 **6 cr.**

Projet de niveau études supérieures accompli sous la direction d'un directeur de projet. Comprend la rédaction d'un rapport. Le travail est de 18 heures/semaine consacrées au projet pendant un trimestre ou l'équivalent.

GBM 6902 Projet de maîtrise 2 **9 cr.**

Projet de niveau études supérieures accompli sous la direction d'un directeur de projet. Comprend la rédaction d'un rapport. Le travail est de 27 heures/semaine consacrées au projet pendant un trimestre ou l'équivalent.

GBM 6903 Projet dirigé **12 cr.**

Sous la supervision d'un directeur de projet, travail de niveau supérieur sur un problème particulier, ainsi que la rédaction d'un rapport de projet. Cette activité implique au moins 36 heures de travail par semaine, pendant un trimestre.

GBM 69031 Projet dirigé 1 **6 cr.**

Sous la supervision d'un directeur de projet, travail de niveau supérieur sur un problème particulier, ainsi que la rédaction d'un rapport de projet. Cette activité implique au moins 36 heures de travail par semaine, pendant un trimestre.

GBM 69032 Projet dirigé 2 **6 cr.**

Sous la supervision d'un directeur de projet, travail de niveau supérieur sur un problème particulier, ainsi que la rédaction d'un rapport de projet. Cette activité implique au moins 36 heures de travail par semaine, pendant un trimestre. Préalable(s) : GBM 69031.

GBM 6904 Séminaire de génie biomédical **1 cr.**

Exposés et discussions de sujets se rapportant aux cours et travaux de recherche de maîtrise en génie biomédical. Discussions de publications récentes. Exposés de conférenciers invités. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 6908 Stage en laboratoire 1 **3 cr.**

Stage avec projet et rapport dans le laboratoire d'un professeur (génie biomédical). Réservé aux étudiants inscrits dans un programme d'échange (ou par entente interuniversitaire) et aux étudiants inscrits à un programme sans mémoire.

GBM 6909 Stage en laboratoire 2 **6 cr.**

Stage avec projet et rapport dans le laboratoire d'un professeur (génie biomédical). Réservé aux étudiants inscrits dans un programme d'échange (ou par entente interuniversitaire) et aux étudiants inscrits à un programme sans mémoire.

GBM 6918 Projet d'études supérieures **3 cr.**

Projet et rapport de niveau études supérieures accompli sous la direction d'un professeur de génie biomédical. Le travail est de 9 heures/semaine consacrées au projet pendant un trimestre ou l'équivalent.

GBM 6929 Stage en laboratoire 3 **9 cr.**

Stage avec projet et rapport dans le laboratoire d'un professeur co-directeur de l'Université de Montréal. Réservé aux étudiants inscrits dans un programme de maîtrise dans une autre université.

GBM 6951 Cours spéciaux en génie biomédical 1 **1 cr.**

Exposés et discussions de sujets spéciaux et de données récentes en rapport avec les axes d'enseignement et de recherche de l'Institut.

GBM 6952 Cours spéciaux en génie biomédical 2 **2 cr.**

Exposés et discussions de sujets spéciaux et de données récentes en rapport avec les axes d'enseignement et de recherche de l'Institut.

GBM 6953 Cours spéciaux en génie biomédical 3 **3 cr.**

Exposés et discussions de sujets spéciaux et de données récentes en rapport avec les axes d'enseignement et de recherche de l'Institut. Cours donné à l'Université de Montréal. L'étudiant de l'École Polytechnique doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GBM 7015 Thèse **80 cr.**

GBM 7025 Thèse **87 cr.**

GBM 7904 Séminaire de doctorat en génie biomédic. **1 cr.**

Exposés et discussions de sujets se rapportant aux cours et travaux de recherche de doctorat en génie biomédical. Discussions de publications récentes. Exposés de conférenciers invités. Cours donné à l'École Polytechnique. L'étudiant de l'Université de Montréal doit s'inscrire par Autorisation d'études hors établissement (entente CRÉPUQ).

GIN - Génie industriel (École Polytechnique)

GIN 6126A Analyse/gest.risques(IND6126A) **3 cr.**

Concepts des risques technologiques, processus d'analyse des risques et modes de gestion de risques tant techniques que sociaux et humains. Réalisation d'une analyse de risque technologique et intégration des conséquences sur la population.

GIN 6130 Proc.config.proj.tech(IND6130) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=IND6130 Cours IND6130 de l'École Polytechnique.

GIN 6201 Méthodes numériques (MTH6201) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=MTH6201 Cours MTH6201 de l'École Polytechnique.

GIN 6214 Tech.modélis.bioméca.(GBM8214) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8214 Cours GBM8214 de l'École Polytechnique.

GIN 6215 Méth. numér. ingén.(MEC6215) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=MEC6215 Cours MEC6215 de l'École Polytechnique.

GIN 6225 Ingén.ind.syst.santé (IND6225) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=IND6225 Cours IND6225 de l'École Polytechnique.

GIN 6301 Plan.analy.stat.expé.(MTH6301) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=MTH6301 Cours MTH6301 de l'École Polytechnique.

GIN 6302A Reconnais. de formes(ELE6302A) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=ELE6302A Cours ELE6302A de l'École Polytechnique.

GIN 6307 Princ. instr. bioméd.(GBM8307) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8307 Cours GBM8307 de l'École Polytechnique.

GIN 6310 Microfabrication (PHS8310) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=PHS8310 Cours PHS8310 de l'École Polytechnique.

GIN 6312 Intérac. laser-matér.(PHS6312) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=PHS6312 Cours PHS6312 de l'École Polytechnique.

GIN 6313 Intro nanotechnologie(PHS6313) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=PHS6313 Cours PHS6313 de l'École Polytechnique.

GIN 6320 Dispos. médic. intel.(GBM8320) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8320 Cours GBM8320 de l'École Polytechnique.

GIN 6322 Ph.éch.gén.tiss.bio.(GCH6312) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GCH6312 Cours GCH6312 de l'École Polytechnique.

GIN 6401 Mécan. corps déform. (MEC6401) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=MEC6401 Cours MEC6401 de l'École Polytechnique.

GIN 6401A Arch. réseaux info. (INF6401A) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=INF6401A Cours INF6401A de l'École Polytechnique.

GIN 6410 Ergo occup.:asp.phys.(IND6410) **3 cr.**

Application pratique de connaissances, principes et méthodes variés pour l'évaluation et l'aménagement du travail assurant la productivité, la qualité et la sécurité : dimensionnement de postes de travail et des équipements, modèles d'évaluation. Cours IND 6410 de l'École Polytechnique.

GIN 6411 Ergo occup.:asp.env.(IND6411) **3 cr.**

Application pratique de connaissances, principes et méthodes variés pour l'évaluation et l'aménagement du travail assurant la productivité, la qualité et la sécurité: commandes et dispositifs de présentation de l'information visuelle. Cours IND 6411 de l'École Polytechnique.

GIN 6540 Corro./dégr. biomat.(GBM8540) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8540 Cours GBM8540 de l'École Polytechnique.

GIN 6555 Biocompa./sc. biomat.(GBM8555) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8555 Cours GBM8555 de l'École Polytechnique.

GIN 6605 Méd.régénér.nanoméd. (GBM8605) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8605 Cours GBM8605 de l'École Polytechnique.

GIN 6700 Reconst.3D d'ima.méd.(GBM6700) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM6700 Cours GBM6700 de l'École Polytechnique.

GIN 6802 Biophotonique (GBM8802) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8802 Cours GBM8802 de l'École Polytechnique.

GIN 6810 Nanotechno. bioméd. (GBM8810) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=GBM8810 Cours GBM8810 de l'École Polytechnique.

GIN 6812 Trait./an. d'images (ELE8812) **3 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=ELE8812 Cours ELE8812 de l'École Polytechnique.

GIN 6900 Méthodes de recherche(ING6900) **1 cr.**

Disponible à l'adresse http://www.polymtl.ca/etudes/cours/details.php?sigle=ING6900 Cours ING6900 de l'École Polytechnique.

GIN 6900A Comm. sci./tech. A1 (INF6900A) **1 cr.**

HEC - HEC Montréal

HEC 6001 Marketing (413094) **3 cr.**

Cours HEC 4-130-94 de HEC Montréal.

HEC 6011 Compr./an. inf. compt.(493595) **3 cr.**

Cours HEC 4-935-95 de HEC Montréal.

HEC 6021 Habiletés de direction(447094) **3 cr.**

Cours HEC 4-470-94 de HEC Montréal. Obligatoire.

HEC 6034 Admin.,leader.,person.(403393) **3 cr.**

Cours HEC 4-033-93 de HEC Montréal. Préalable(s) : ASA 6019.

HEC 6039 Comport. hum. au tr. (440094) **3 cr.**

Cours HEC 4-400-94 de HEC Montréal. Obligatoire.

HEC 6111 Dév. durab., pol. env.(408495) **3 cr.**
Cours 4-084-95 de HEC Montréal.

HEC 6350 Gestion des conflits (635077) **3 cr.**

MCB - Microbiologie et immunologie

MCB 6012 Microbiologie fondamentale **3 cr.**
Patrick Hallenbeck

Ce cours vise à donner les notions les plus récentes de la microbiologie moléculaire. Métabolisme et génétique des micro-organismes : métabolisme énergétique, structure et fonction de l'ADN. Signaux métaboliques, régulation.

MCB 6020 Systématique bactérienne **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Christiane Gaudreau

Taxonomie. Étude de familles bactériennes d'importance médicale. Prélèvements des échantillons. Protocole de travail des spécimens cliniques. Isolements et tests différentiels importants pour identification. Méthodes moléculaires. Biosécurité. Préalable(s) : MCB 1979 ou MMD 1130. Cours cyclique.

MCB 6031 Immunologie fondamentale **3 cr.**
Petronela Ancuta et Sylvie Lesage

Génétique et analyse moléculaire de la réponse immunitaire. Analyse moléculaire de la diversité des immunoglobulines. Immunophysiologie et mécanismes de régulation des cellules immunocompétentes. Tolérance et auto-immunité. Immunité naturelle. Préalable(s) : MCB 2986 ou MCB 3964 ou MMD 1229.

MCB 6034 Immunologie médicale **3 cr.**
Francoise Le Deist, Serge Montplaisir et collaborateurs

Le système immunitaire : structure, immunogloguline, réaction Ag-Ac, lymphocytes T / B. HLA. Réactions immunopathologiques, réponse inflammatoire. Maladies autoimmunes. Déficits immunitaires. Syndromes immunoprolifératifs. Sérologie des infections. Préalable(s) : M.D. complété. Cours cyclique.

MCB 6045 Virologie fondamentale **4 cr.**
Eric Cohen

Ce cours vise à donner à l'étudiant les notions les plus récentes de virologie générale et moléculaire, incluant l'oncogenèse virale et l'immunovirologie, et à le préparer à présenter une analyse critique de la littérature.

MCB 60511 Séminaire de recherche 1.1 **0.5 cr.**
Présentation par l'étudiant de la littérature, problématique et méthodes envisagées pour le travail de recherche. Période de questions. Participation aux séminaires des autres étudiants.

MCB 60512 Séminaire de recherche 1.2 **0.5 cr.**
Présentation par l'étudiant de la littérature, problématique et méthodes envisagées pour le travail de recherche. Période de questions. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : MCB 60511.

MCB 6068 Parasitologie médicale **3 cr.**
dont 0.2 cr. de travaux pratiques - labo
Louise Poirier, Emil Toma et Jean Vincelette

Parasites d'importance humaine : morphologie, cycle de vie, épidémio, immuno, manifestations cliniques, approche diagnostique, traitement et prévention. Santé du voyageur, hygiène dans pays en voie de développement en relation avec les parasitoses. Préalable(s) : M.D. complété. Cours cyclique.

MCB 6070 Mycologie médicale **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Jocelyn Delorme

Les mycoses : morphologie, culture, nutrition et reproduction. Classification et identification des champignons pathogènes et des contaminants usuels. Épreuves de sensibilité. Préalable(s) : M.D. complété. Cours cyclique.

MCB 6090 Virologie médicale **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Claire Béliveau et Lise St-Jean

Les infections virales. Diagnostic clinique et de laboratoire : prélèvements, culture et autres méthodes d'identification; sérodiagnostic. Thérapeutique et prévention. Préalable(s) : M.D. complété. Cours cyclique.

MCB 6210 Microorganismes-pathogénicité, immunité **3 cr.**
Louis De Repentigny

Facteurs favorisant l'initiation de l'infection et l'envahissement par les microorganismes. Mécanismes de défense de l'hôte. Relations hôtes-parasite (bactéries, champignons et protozoaires). Préalable(s) : MCB 2986 ou MMD 1129.

MCB 6214 Microbiologie clinique **3 cr.**
Microbiologie en prévention et contrôle des infections. Caractéristiques, pouvoir pathogène et interaction des micro-organismes avec l'hôte. Sensibilité et résistance des micro-organismes aux agents chimiques et physiques.

MCB 63551 Étude transdisc. hépatite C 1 **2 cr.**
Enjeux immunologiques, épidémiologiques, médicaux et sociaux de l'infection par le virus de l'hépatite C. Formation offerte via un programme canadien de formation en recherche des Instituts de recherche en santé du Canada.

MCB 63552 Étude transdisc. hépatite C 2 **2 cr.**
Enjeux immunologiques, épidémiologiques, médicaux et sociaux de l'infection par le virus de l'hépatite C. Formation offerte via un programme canadien de formation en recherche des Instituts de recherche en santé du Canada. Préalable(s) : MCB 63551.

MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie **1 cr.**
Francoise Le Deist

Lecture, critique et discussion d'articles scientifiques récents dans les domaines de la bactériologie, la mycologie, l'immunologie et la virologie. Présentation d'articles et discussions animées par différents professeurs et invités.

MCB 70521 Séminaire de recherche 2.1 **0.5 cr.**
Présentation par l'étudiant du plan, des objectifs et des résultats préliminaires, et suite prévue du travail de recheche. Période de questions. Participation aux séminaires des autres étudiants.

MCB 70522 Séminaire de recherche 2.2 **0.5 cr.**
Présentation par l'étudiant du plan, des objectifs et des résultats préliminaires, et suite prévue du travail de recheche. Période de questions. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : MCB 70521.

MCB 70531 Séminaire de recherche 3.1 **0.5 cr.**
Présentation et interprétation par l'étudiant des résultats obtenus et suite prévue du travail de recherche pour l'obtention du grade. Période de questions. Participation aux séminaires des autres étudiants.

MCB 70532 Séminaire de recherche 3.2 **0.5 cr.**
Présentation et interprétation par l'étudiant des résultats obtenus et suite prévue du travail de recherche pour l'obtention du grade. Période de questions. Participation aux séminaires des autres étudiants. Préalable(s) : MCB 70531.

MCG - Université McGill

MCG 6643 Clinical Trials **3 cr.**
Cours de l'Université McGill.

MCG 6672 Research-appl. meth. **3 cr.**
Cours de l'Université McGill.

MDF - Médecine familiale

MDF 6000 Physiopathologie - raisonnement clinique **5 cr.**
Une approche de révision par système des connaissances et du raisonnement clinique à la base de l'évaluation et du suivi des clientèles en situations cliniques particulières, dans le contexte d'une pratique d'infirmière praticienne spécialisée. Cours cyclique.

MMD - Médecine (multidisciplinaire)

MMD 6001 Médecine moléculaire **3 cr.**
Yahye Merhi

Notion des récents développements méthodologiques en recherche médicale. Progrès technologiques en biologie moléculaire et cellulaire utilisés comme outils diagnostiques et/ou thérapeutiques de pathologie des principaux systèmes humains. Cours cyclique.

MMD 6002 Physiopathologies pulmonaires **3 cr.**
Emmanuelle Brochiero

Ce cours vise à définir les principes de bases en histologie, biologie et physiologie du poumon sain puis la physiopathologie cellulaire et moléculaire des principales maladies pulmonaires.

MMD 60031 Sém. de rech. en néphrologie 1 **0.5 cr.**

Présentation de données récentes en néphrologie par des conférenciers invités. Analyse critique des données présentées et des méthodes expérimentales utilisées.

MMD 60032 Sém. de rech. en néphrologie 2 **0.5 cr.**

Présentation de données récentes en néphrologie par des conférenciers invités. Analyse critique des données présentées et des méthodes expérimentales utilisées. Préalable(s) : MMD 60031.

MMD 6004 Sém. insulte/rép. tissulaire **2 cr.**

Lésion tissulaire et processus de réparation/régénération, fibrose tissulaire, réponse immunitaire, signalisation cellulaire.

MMD 6005 Éthique et recherche en santé **1 cr.**

Les développements biomédicaux et l'éthique de la recherche; les grands textes régulateurs; le rapport éthique et technoscience; l'évaluation éthique d'un projet; l'intégrité scientifique du chercheur.

MMD 6005R Éthique et recherche en santé **1 cr.**

Les développements biomédicaux et l'éthique de la recherche; les grands textes régulateurs; le rapport éthique et technoscience; l'évaluation éthique d'un projet; l'intégrité scientifique du chercheur.

MMD 6032 Méth. rech. en néphrologie **3 cr.**

Présentation de méthodes et de nouvelles technologies de recherche en néphrologie.

MMD 6049 Trouble de la mobilité et de la posture **1 cr.**

Lectures et discussions sur l'évaluation et le traitement des troubles de l'arthrose, des déficits neuromusculaires, des déformations musculo-squelettiques et des traumatismes des membres inférieurs.

MMD 6100 Carrière de chercheur en santé **3 cr.**
Yves Berthiaume, Rejean Lapointe et collaborateurs

Habiletés variées requises par et pour la recherche contemporaine: échanges scientifiques, recherche de financement public et privé, acquisitions de droits d'auteur, brevets, relations publiques, gestion, éthique. Ce cours est contingenté.

MMD 6100R Carrière de chercheur en santé **3 cr.**
Yves Berthiaume et Rejean Lapointe

Habiletés variées requises par et pour la recherche contemporaine: échanges scientifiques, recherche de financement public et privé, acquisitions de droits d'auteur, brevets, relations publiques, gestion, éthique. Cours contingenté. S'adresse aux étudiants inscrits au doctorat.

MMD 6200 Médecine d'expertise **3 cr.**
François Sestier

Ce cours abordera les sujets suivants : types d'expertises; aspects éthiques, consolidation et incapacité; barèmes d'évaluation; condition préexistante; lien de causalité; pronostic et recommandations thérapeutiques.

MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise **3 cr.**
François Sestier

Ce cours décrira le format de l'expertise pour les différentes spécialités et précisera le rôle et les pièges qui attendent le médecin expert à la Cour. Des ateliers et des stages complètent ce cours.

MMD 6202 Médecine d'assurance **3 cr.**
François Sestier

Ce cours, destiné aux médecins-conseils de compagnies d'assurance, décrira l'évaluation actuarielle du risque à courir et l'invalidité telle que perçue par différents organismes. Des ateliers compléteront ce cours.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations **3 cr.**
François Sestier

Ce cours décrira les principes de sélection des risques et d'analyses de réclamations par système. Un atelier et un stage dans une compagnie d'assurance compléteront ce cours.

MMD 6204 Droit, médecine d'assurance, d'expertise **3 cr.**
François Sestier

Ce cours résumera les notions de droit essentielles à la pratique de la médecine d'assurance et d'expertise : le droit des personnes, des obligations, des assurances, de la preuve ainsi que le droit administratif et social.

MMD 6205 Formation pratique en médecine légale **2 cr.**
François Sestier

Cours, ateliers et stages compléteront la formation légale du médecin expert ou médecin-conseil avec un accent particulier sur la responsabilité médicale et l'éthique médicale.

MMD 6206 Médecine d'expertise avancée : partie A **3 cr.**
François Sestier

Ce cours abordera les sujets suivants : ergonomie, poste de travail, les nouveaux barèmes d'évaluation, différence de méthodologie des organismes demandeurs dans l'évaluation du lien de causalité et des séquelles.

MMD 6207 Médecine d'expertise avancée : partie B **3 cr.**
François Sestier

Ce cours abordera les sujets suivants : toxicologie, effet des vibrations, invalidité et lésion psychologique, fatigue et douleur chronique, euthanasie, acharnement thérapeutique, recherche bibliographique.

MMD 6208 Trav. dirigé de méd. d'ass. ou d'expert. **13 cr.**

Ce travail devra traiter d'un domaine particulier de l'expertise en sciences de la santé ou de la médecine d'assurance et être de calibre à être présenté à une revue scientifique, ou à une association professionnelle.

MMD 62081 Trav. dir. méd. ass./expert. 1 **6.5 cr.**

Ce travail devra traiter d'un domaine particulier de l'expertise en sciences de la santé ou de la médecine d'assurance et être de calibre à être présenté à une revue scientifique, ou à une association professionnelle.

MMD 62082 Trav. dir. méd. ass./expert. 2 **6.5 cr.**

Ce travail devra traiter d'un domaine particulier de l'expertise en sciences de la santé ou de la médecine d'assurance et être de calibre à être présenté à une revue scientifique, ou à une association professionnelle. Préalable(s) : MMD 62081.

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A **3 cr.**

Ce cours abordera les sujets suivants : types d'expertises, aspects éthiques, consolidation et incapacité, barèmes d'évaluation, condition pré-existante, lien de causalité, pronostic et recommandations thérapeutiques.

MMD 6210 Médecine d'expertise générale B **2 cr.**

Ce cours décrira le format de l'expertise pour les différentes spécialités et précisera le rôle et les pièges qui attendent le médecin expert à la Cour.

MMD 6211 Médecine d'assurance générale **2 cr.**

Ce cours destiné aux professionnels de la santé, médecins conseils des compagnies d'assurance décrira l'évaluation actuarielle du risque couru par l'assureur et l'évaluation du degré d'invalidité.

MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale **3 cr.**

Ce cours aborde des problèmes d'évaluation du poste de travail, de l'aptitude au travail et l'évaluation objective du lien de causalité; le partage des coûts et l'utilisation du barème américain seront commentés.

MMD 6213 Form. en médecine légale générale **2 cr.**

Ce cours résumera les notions de droit essentielles à la pratique de la médecine d'assurance et d'expertise : droit des personnes, des obligations, des assurances, droit de la preuve ainsi que des éléments de droit administratif et social.

MMD 6214 Médecine légale clinique **1 cr.**

Ce cours sera offert aux médecins experts ou aux urgentologues afin de leur assurer une formation en médecine légale plus approfondie pour l'accueil, le suivi et l'évaluation des séquelles des victimes d'actes violents.

MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités **1 cr.**

Le cadre légal des interventions d'accueil et de suivi des enfants maltraités, rôle du médecin, abus physiques, traumas crâniens, abus sexuels, négligence d'enfants, placements hors du milieu familial.

MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles **1 cr.**

Intervention de crise, trousse médico-légale, état de stress aigu, TSPT, comorbidité psychiatrique, suivi psychologique, implications judiciaires, répercussions de l'agression.

MMD 6220 Médecine d'ass., expertise médicolégale **3 cr.**

Comprendre le mandat médico-légal, témoigner à la Cour, formuler des arguments et opinions, posséder toutes les connaissances légales nécessaires. Assimiler les connaissances critiques nécessaires à tout expert. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6221 Aspects légaux **3 cr.**

Système judiciaire canadien, informations sur les règles d'éthique et confidentialité à l'évaluateur médicolégal, recommandations sur l'absentéisme, conseils témoignages à la Cour, lois régissant les compagnies d'assurance. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6222 Médecine d'assurance **3 cr.**

Se familiariser aux différents types d'assurance, tests de laboratoire, évaluation du risque d'assurabilité, usage du poids et de la tension artérielle dans l'évaluation des risques d'assurabilité. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6223 Sélections et réclamations **3 cr.**

Se familiariser avec l'évaluation du risque en sélection des risques, analyse des dossiers de réclamation en assurance invalidité, conditions médicales de chaque système, tumeurs les plus fréquemment rencontrées. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6224 Expertise médicolégale avancée, partie 1 **3 cr.**

Se familiariser avec les lois en vigueur, code civil, criminel, accès à l'information, régimes de retraite, accidents du travail, maladies professionnelles, ass. maladie, hospitalisation, éthique, responsabilité professionnelle. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6225 Expertise médicolégale avancée, partie 2 **3 cr.**

Se familiariser avec les lois en vigueur, code civil, criminel, accès à l'information, régimes de retraite, accidents du travail, maladies professionnelles, ass. maladie, hospitalisation, éthique, responsabilité professionnelle. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6226 Expertise médicolégale avancée, partie 3 **3 cr.**

Se familiariser avec les lois en vigueur, code civil, criminel, accès à l'information, régimes de retraite, accidents du travail, maladies professionnelles, ass. maladie, hospitalisation, éthique, responsabilité professionnelle. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6227 Expertise médicolégale avancée, partie 4 **2 cr.**

Se familiariser avec les lois en vigueur, code civil, criminel, accès à l'information, régimes de retraite, accidents du travail, maladies professionnelles, ass. maladie, hospitalisation, éthique, responsabilité professionnelle. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6228 Travail dirigé, publ. d'ass. ou d'exp. **13 cr.**

Ce cours permettra de rédiger un travail de calibre suffisant pour une revue scientifique. L'élaboration de recommandation susceptible d'être proposée à une association professionnelle. Cours donné en anglais pour les professionnels de la santé hors Québec.

MMD 6230 Méd. d'assurance, expertise médicolégale **3 cr.**

Comprendre le mandat médicolégal, témoigner à la Cour formuler des arguments et opinions, posséder toutes les connaissances générales de droit nécessaires. Assimiler les connaissances essentielles à tout expert.

MMD 6231 Aspects légaux **2 cr.**

Faire connaître les règles d'éthique et de confidentialité requises pour l'évaluation médicolégale. Donner des recommandations sur l'évaluation de l'absentéisme et sur le témoignage à la Cour.

MMD 6232 Médecine d'assurance **3 cr.**

Se familiariser avec les différents types d'assurance, tests de laboratoire, évaluation du risque d'assurabilité, usage du poids et de la tension artérielle dans l'évaluation des risques d'assurabilité.

MMD 6233 Sélection et réclamations **3 cr.**

Se familiariser avec l'évaluation du risque en sélection des risques, l'analyse des dossiers de réclamation en assurance invalidité, les conditions médicales de chaque système, les tumeurs les plus fréquemment rencontrées.

MMD 6234 Expertise médicolégale avancée, partie 1 **3 cr.**

Connaître les exigences d'un poste de travail. Comprendre les effets de l'alcool et des drogues sur la survenue d'accidents. Se familiariser avec l'approche de la douleur chronique. Comprendre le trouble somatoforme.

MMD 6235 Expertise médicolégale avancée, partie 2 **3 cr.**

Connaître les lois de l'accès à l'information. Connaître les problèmes légaux en fin de vie. Demeurer indépendant et fournir une opinion d'expertise pour éclairer un avocat et le décideur sur un problème de nature médicale.

MMD 6300 Apprentissage et ens. en sc. de la santé **3 cr.**

Patrice Lamoureux

Planifier une activité de formation en respectant les principes de la planification systématique des apprentissages. Application des principes pédagogiques par la conception d'une innovation pédagogique.

MMD 6301 Sém. de rech./éduc. des sc. médicales **3 cr.**

Bernard Charlin et Robert Gagnon

Analyse critique des recherches poursuivies et étude des problèmes suscités par chacun des projets.

MMD 6303 Lecture dirigée : éduc./sc. de la santé **3 cr.**

MMD 6310 Moyens d'apprentissage en sc. santé **3 cr.**

Contextualisation des moyens d'apprentissage pour le champ des sc. de la santé et la formation de professionnels. Rôle des différents acteurs dans l'enseignement clinique. Méthodes d'apprentissage en formation professionnelle.

MMD 6311 Raisonn. clinique: concepts, apprentiss **3 cr.**

Concepts issus de la recherche sur le raisonnement clinique. Méthodes d'apprentissage et modalités d'évaluation du raisonnement clinique. Application du modèle apprentissage-évaluation du raisonnement clinique.

MMD 6312 Accréditation: formations en sc. santé **3 cr.**

Enjeux et implications des approches à l'accréditation des programmes d'enseignement dans le domaine des sciences de la santé (pour niveaux formation initiale, études post-graduées, formation professionnelle continue).

MMD 6313 Professionnalisme en sc. de la santé **3 cr.**

Le professionnalisme en sc. de la santé. État des lieux: impacts des changements sociétaux; défis de l'interdisciplinarité; respect des autres; responsabilité sociale. Stratégies pour en soutenir l'apprentissage.

MMD 6325 Travail dirigé 2: innov. péd. sc. santé **3 cr.**

Analyse des conditions de mise en oeuvre d'un projet d'innovation pédagogique dans le domaine des sciences de la santé.

MMD 6410A Physiopathologie avancée - néphrologie **6 cr.**

Étude des aspects physiopathologiques reliés aux problèmes rénaux incluant les prncipes de base et les mécanismes physiopathologiques.

MMD 6410B Physiopathologie avancée - cardiologie **6 cr.**

Étude des aspects physiopathologiques reliés aux problèmes cardiaques incluant les principes de base et les mécanismes physiopathologiques liés aux pathologies cardiovasculaires.

MMD 6410C Physiopathologie avancée - 1ère ligne **6 cr.**

Étude des aspects physiopathologiques, incluant principes de base et mécanismes physiopathologiques, pour des clientèles variées dans un contexte de soins de 1re ligne. Cours pour des infirmières de pratique avancée.

MMD 6510 Pharmacologie appliquée à l'anesthésie **2 cr.**

Pharmacologie, pharmacocinétique et pharmacodynamie des médicaments utilisés en anesthésie. Anesthésiques volatils, anesthésiques intraveineux, anesthésiques locaux, bloqueurs neuromusculaires, opiacés et anti-inflammatoires.

MMD 6511 Anesthésie pour chirurgie majeure **2 cr.**

Physiologie du patient traumatisé. Algorithmes de réanimation. Coagulopathies et transfusions massives. Coagulation et anesthésie régionale. Soins anesthésiques aux donneurs et aux receveurs de greffes d'organes.

MMD 6512 Anesthésie et système cardiovasculaire **2 cr.**

Physiologie cardiaque et coronarienne. Interaction avec les agents utilisés en anesthésie. Monitorage cardiovasculaire. Évaluation du risque opératoire chez le coronarien. Pathologies valvulaires. Le greffé cardiaque.

MMD 6513 Anesthésie et système nerveux **2 cr.**

Physiologie cérébrale et effets des agents utilisés en anesthésie. Monitorage du système neveux central. Agents anesthésiques et hypertension intracrânienne, protection cérébrale et protection médullaire.

MMD 6514 Éthique en anesthésiologie **1 cr.**

Problématique du consentement éclairé pour l'anesthésie et la chirurgie. Problématique de la fin de vie.

MMD 6515 Anesthésie et système respiratoire **1 cr.**

Physiologie respiratoire et tests de fonction respiratoire. Modifications apportées par l'anesthésiologie et monitorage intra-opératoire. Pneumopathie d'inhalation. Apnée du sommeil et anesthésie.

MMD 6516 Équipement d'anesthésie et monitorage **1 cr.**

Principes de base et normes du monitorage. La machine d'anesthésie. Monitorage de la fonction neuromusculaire. Achat d'équipement.

MMD 6517 Complications reliées à l'anesthésie **1 cr.**

Maladies spécifiques à l'anesthésie et maladies pré-existantes ayant une influence sur la conduite anesthésique. Hyperthermie maligne, anaphylaxie, dystrophies, myasthénie grave. Anesthésie et dysfonction hémostatique.

MMD 6600 Stage en mobilité et posture **2 cr.**

Hubert Labelle

Programme individuel. Approfondissement du thème de recherche de maîtrise ou de doctorat par des activités dirigées et un stage transdisciplinaire en laboratoire, clinique, salle d'opération ou industrie.

MMD 66001 Stage en mobilité et posture 1 **1 cr.**

Programme individuel. Approfondissement du thème de recherche de maîtrise ou de doctorat par des activités dirigées et un stage transdisciplinaire en laboratoire, clinique, salle d'opération ou industrie.

MMD 66002 Stage en mobilité et posture 2 **1 cr.**

Programme individuel. Approfondissement du thème de recherche de maîtrise ou de doctorat par des activités dirigées et un stage transdisciplinaire en laboratoire, clinique, salle d'opération ou industrie. Préalable(s) : MMD 66001.

MMD 6605 Situation d'urgence en médecine interne **3 cr.**

Mise à jour des notions sur les principales pathologies aiguës en médecine. Connaître les signes et symptômes de celles-ci. Discuter la physiopathologie. Planifier une investigation et initier le traitement de choix.

MMD 6701 Stage en recherche biomédicale 1 **3 cr.**

Stage de recherche dans l'un des secteurs des sciences fondamentales, cliniques, de la santé ou de la santé publique. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche.

MMD 6702 Stage en recherche biomédicale 2 **6 cr.**

Stage de recherche dans l'un des secteurs des sciences fondamentales, cliniques, de la santé ou de la santé publique. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche.

MMD 6703 Stage en recherche biomédicale 3 **9 cr.**

Stage de recherche dans l'un des secteurs des sciences fondamentales, cliniques, de la santé ou de la santé publique. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche.

MMD 6704 Stage en recherche biomédicale 4 **12 cr.**

Stage de recherche dans l'un des secteurs des sciences fondamentales, cliniques, de la santé ou de la santé publique. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche.

MMD 6705 Stage en recherche biomédicale 5 **15 cr.**

Stage de recherche dans l'un des secteurs des sciences fondamentales, cliniques, de la santé ou de la santé publique. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche.

MMD 7000 Séminaire de doctorat **3 cr.**

Étude critique des recherches de diverses disciplines sur le vieillissement et ses effets par le biais de l'exposition à des problématiques, des méthodologies, des techniques et des présentations diversifiées.

MSN - Santé environnementale et santé au travail

MSN 60041 Séminaire 1 **1 cr.**

Michèle Bouchard

Initiation à la recherche bibliographique, à la présentation d'un exposé oral et à la rédaction d'un rapport ou article. Chaque étudiant fait deux exposés et rédige un article pour un périodique scientifique.

MSN 60042 Séminaire 2 **1 cr.**

Michèle Bouchard

Initiation à la recherche bibliographique, à la présentation d'un exposé oral et à la rédaction d'un rapport ou article. Chaque étudiant fait deux exposés et rédige un article pour un périodique scientifique. Préalable(s) : MSN 60041.

MSN 6018 Toxicologie industrielle **3 cr.**

Marc Baril et collaborateurs

Principes de toxicologie industrielle. Monographie d'agents toxiques. Mesures de contrôle biologiques de l'exposition aux agents chimiques industriels. Réglementation pertinente au domaine. Préalable(s) : TXL 6010.

MSN 6020 L'asthme au travail **1 cr.**

Jean Luc Malo

Ce cours vise à former les intervenants en santé au travail à l'évaluation d'une probabilité d'asthme au travail, à l'application des méthodes de prévention et à la planification de méthodes d'investigation et de surveillance. Approche pédagogique : cours entièrement offert en ligne sous la supervision d'un tuteur.

MSN 6021 Gestion des risques en santé environn. **3 cr.**

Mathieu Valcke

Cadres de gestion des risques appliqués à la santé environnementale et à la santé au travail. Science et processus de prise de décision. Paradigme et communication des risques. Éthique et gestion des risques. Étude de cas.

MSN 6022 Techniques d'éval. des agents chimiques **3 cr.**

Maximilien Debia et collaborateurs

Ce cours porte sur la surveillance des risques chimiques et biologiques sur les lieux de travail, sur les techniques de prélèvement et d'analyse permettant de les évaluer et sur l'interprétation des données d'hygiène professionnelle. Concomitant(s) : MSN 6112.

MSN 6023 Agents physiques : mesure et maîtrise **3 cr.**

Maximilien Debia

Étude des principes et des techniques d'identification et de mesure de l'exposition aux principaux agents physiques du milieu de travail; étude des principaux moyens de réduction de l'exposition à ces agents agresseurs.

MSN 6024 Ventilation et protection **3 cr.**

André Dufresne et collaborateurs

Les principes de ventilation générale et de captage à la source seront discutés et les équations nécessaires aux calculs approfondies. La sélection des équipements de protection respiratoire et cutanée sera discutée.

MSN 6025 Hygiène de l'environnement **3 cr.**

Philippe Simon et Audrey Smargiassi

Étude des sources de contaminants biologiques, chimiques et physiques dans les communautés, des risques sanitaires associés, des techniques de prélèvement, des stratégies d'échantillonnage et des moyens pour prévenir l'exposition à ces contaminants.

MSN 6026 Méthodes d'analyse de données **3 cr.**
France Labrèche et Jérôme Lavoué

Notions de base d'analyse de données en santé environnementale et santé au travail. Description des données. Inférence statistique. Introduction aux devis épidémiologiques et aux mesures d'association entre facteurs de risques et problèmes de santé.

MSN 6027 Bases en toxicologie et en épidémiologie **3 cr.**
Sami Haddad

Base méthodologique et d'interprétation des résultats toxicologiques et épidémiologiques favorisant une approche critique et une pensée interdisciplinaire touchant la santé environnementale.

MSN 6028 Changements climatiques : impact santé **3 cr.**
Audrey Smargiassi

Introduction aux impacts des changements climatiques sur la santé. Modèles de climat. Quantification des risques associés directement ou indirectement aux changements climatiques. Méthodes d'adaptation et de mitigation.

MSN 6111 Hygiène industrielle 1 **3 cr.**
Maximilien Debia et collaborateurs

Étude des démarches et des techniques propres à l'identification, l'évaluation et la maîtrise des principaux risques chimiques et physiques du milieu de travail.

MSN 6112 Stratégie d'évaluation des risques **3 cr.**
Jan Erik Deadman et collaborateurs

Conduite des enquêtes d'hygiène industrielle : enquête préliminaire, approfondie, interprétation des résultats, risques pour la santé, déterminants de l'exposition, rédaction du rapport, communication des résultats. Concomitant(s) : MSN 6022.

MSN 6115 Santé et environnement I **3 cr.**
Maryse Bouchard et collaborateurs

Étude des facteurs chimiques, physiques et biologiques de l'environnement pouvant affecter la santé. Revue des principaux milieux tels l'air, l'eau, les aliments, les déchets, le travail ainsi que des méthodes de prévention.

MSN 6116 Santé et environnement II **3 cr.**
Maryse Bouchard

Préparation d'une étude portant sur un problème particulier d'influence de l'environnement sur la santé. Description du milieu, des agents agresseurs, des effets sur la santé, des méthodes d'intervention et de prévention. Préalable(s) : MSN 6115.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque **3 cr.**
Kannan Krishnan et collaborateurs

Présentation des principes de base de l'analyse du risque pour la santé humaine. Description des différentes étapes de la démarche de l'analyse du risque toxicologique. Détermination des normes pour des contaminants environnementaux et industriels. Préalable(s) : TXL 6010.

MSN 6138 Incertitude et caractérisation du risque **3 cr.**
Kannan Krishnan

Sources d'incertitude dans la caractérisation du risque toxicologique. Impact de l'incertitude sur l'estimation du risque et la norme d'exposition. Étude de cas : identification des sources d'incertitude, formulation de recommandations. Préalable(s) : MSN 6136.

MSN 6144 Communication et catastrophes environ. **3 cr.**
Luc Lefebvre et collaborateurs

Approches, techniques et outils en communication de risque et en mesures d'urgence; gestion et perception des risques.

MSN 6146 Modèles en analyse du risque **3 cr.**
Kannan Krishnan

Analyse de modèles permettant de décrire et de simuler des expositions à des contaminants. Prédire les profils toxicocinétiques et toxicodynamiques chez l'humain. Exercices pratiques.

MSN 6148 Catastrophes, urgences et santé **3 cr.**
Maryse Bouchard et collaborateurs

Déterminants des catastrophes (dév. humain, facteurs env.) et outils de gestion; organisation de sécurité civile; aide aux sinistrés; analyse de catastrophes et apprentissages.

MSN 6200 Mémoire **36 cr.**

Le mémoire de maîtrise est une dissertation destinée à la communauté scientifique dans lequel l'étudiant rend compte du résultat de ses travaux de recherche dans les domaines de la santé environnementale et de la santé au travail.

MSN 6900 Travail dirigé **15 cr.**

Le travail dirigé vise l'approfondissement de connaissances fondamentales en santé environnementale ou en santé au travail et à familiariser l'étudiant avec la méthode scientifique par la réalisation d'une activité de recherche.

MSN 6910 Stage **15 cr.**

Le stage vise à familiariser l'étudiant avec la pratique de la santé environnementale ou de la santé au travail en l'insérant dans un milieu professionnel actif dans ces domaines où il participera à des travaux d'équipe et réalisera un projet.

MSO - Médecine sociale et préventive

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie **3 cr.**

Le cours apprend à préparer, à exécuter et à évaluer les études épidémiologiques, le choix des priorités et les principes de l'intervention épidémiologique dans le cours de la maladie ou de la santé au sein de la communauté.

MSO 6002 Atelier de biostatistique **1 cr.**
Michèle Rivard

Applications à l'aide de progiciels de procédures statistiques univariées et bivariées. Démarche d'analyse de données. Préalable(s) : Le cours préalable MSO6061 peut être suivi au même trimestre que MSO6002. Concomitant(s) : MSO 6061.

MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique **1 cr.**
Marie Hatem-Asmar

Description des différentes approches de recherche en santé communautaire et examen du raisonnement scientifique en santé publique.

MSO 6005 Séminaire en santé communautaire **3 cr.**

Les déterminants de la santé et les problématiques relatives à certaines populations, contextes ou thèmes. L'analyse de l'efficacité et (ou) de l'efficience d'interventions préventives spécifiques à une problématique ou à une population.

MSO 6005A Séminaire en santé de la reproduction **3 cr.**

Les déterminants de la santé et les problématiques relatives à certaines populations, contextes ou thèmes. L'analyse de l'efficacité et (ou) de l'efficience d'interventions préventives spécifiques à une problématique ou à une population.

MSO 6005B Études et devis expérimentaux **3 cr.**

Les déterminants de la santé et les problématiques relatives à certaines populations, contextes ou thèmes. L'analyse de l'efficacité et (ou) de l'efficience d'interventions préventives spécifiques à une problématique ou à une population.

MSO 6006 Lectures dirigées en santé communautaire **3 cr.**

À l'aide d'un programme de lectures établi avec un enseignant approuvé par le directeur de programme, l'étudiant approfondira ses connaissances dans un domaine de la santé communautaire et soumettra un rapport écrit sur le thème choisi.

MSO 60071 Sém. en recherche clinique 1 **1.5 cr.**

Présentation par l'étudiant de son projet de recherche. Discussion avec les autres étudiants des aspects méthodologiques et des différentes étapes nécessaires à l'identification et à l'élaboration de son projet de recherche. Préalable(s) : (MSO 6001 ou MSO 6011) et (MSO 6060 ou MSO 6061).

MSO 60072 Sém. en recherche clinique 2 **1.5 cr.**

Présentation par l'étudiant de son projet de recherche. Discussion avec les autres étudiants des aspects méthodologiques et des différentes étapes nécessaires à l'identification et à l'élaboration de son projet de recherche. Préalable(s) : MSO 60071.

MSO 6008 Revues narratives et systématiques **1 cr.**

Introduction aux différents types de synthèses des connaissances et des biais potentiels dans le domaine de la santé. Critères de sélections et qualités des études. Revues systématiques avec méta-analyses. Introduction à la bibliothèque Cochrane. Préalable(s) : MSO 6002 et MSO 6011 et MSO 6061.

MSO 6011 Intro. à l'épidémiologie **3 cr.**
Anita Koushik

Fournir à l'étudiant une compréhension conceptuelle de l'épidémiologie et introduire l'étudiant aux concepts et principes fondamentaux de la recherche épidémiologique.

MSO 6013 Concepts en épidémiologie sociale **3 cr.**
Katherine Frohlich

Introduction aux problèmes théoriques, méthodologiques ainsi que certaines thématiques en épidémiologie sociale. Préalable(s) : (MSO 6001 ou MSO 6011) et (MSO

6060 ou MSO 6061) Cours de base en épidémiologie (MSO6001 ou MSO6011); Cours de base en biostatistique (MSO6060 ou MSO6061)

MSO 6014 Épidémiologie intermédiaire **3 cr.**
Lise Goulet

Introduction à des sujets et concepts moins connus en épidémiologie: aspects pratiques de la conduite d'études épidémiologiques. Préalable(s) : (MSO 6001 ou MSO 6011) et (MSO 6060 ou MSO 6061).

MSO 6016 Méthodologie des études longitudinales **3 cr.**
Maria Victoria Zunzunegui

Fondements sur les devis, la conduite et les analyses des études longitudinales populationnelles. Préalable(s) : MSO 6011 et (MSO 6067 ou MSO 6069).

MSO 6017 Analyse des études longitudinales **1 cr.**
Maria Victoria Zunzunegui

Introduction aux analyses des données des études longitudinales populationnelles avec les logiciels SPSS, SAS, STATA. Préalable(s) : MSO 6016 MSO6016

MSO 6018 Introduction à l'épidémiologie génétique **3 cr.**
Marie-Pierre Dube

Introduction à l'épidémiologie génétique et aux méthodes analytiques s'y reliant, appuyée d'exemples relevés de la littérature scientifique et de travaux pratiques portant sur analyses de liaison et d'association génétique. Préalable(s) : MSO 6061 ou l'équivalent.

MSO 6019 VIH: de l'épidémiologie à l'intervention **3 cr.**
Vinh-Kim Nguyen

Examen critique de l'épidémiologie du VIH, des interventions de prévention et de traitement, et des impacts psychosociaux et biopolitiques de ces interventions à travers les controverses scientifiques. Préalable(s) : (MSO 6001 ou MSO 6011) et (MCB 2994 ou MMD 1230) ou équivalent.

MSO 6023 Épidémiologie des infections **3 cr.**
Julio C. Soto

Faire connaître à l'étudiant les moyens et le bien-fondé d'intervention en maladies infectieuses à l'échelle collective afin de trouver des solutions pratiques aux problèmes (prévention - contrôle - recherche étiologique ou évaluative). Préalable(s) : MSO 6001 et MSO 6060 MSO6001 (ou équivalent) et un des éléments suivants : MSO6060 (ou équivalent); Diplôme (ordre professionnel de la santé); Expérience (2 ans)

MSO 6024 Épidémiologie en santé communautaire **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Application des notions de base en épidémiologie à un problème concret de santé communautaire. Analyse critique des travaux récents sur un sujet particulier et identification des lacunes dans nos connaissances actuelles. Préalable(s) : MSO 6003 et MSO 6084.

MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure **3 cr.**
Clément Dassa

Modèles de mesure. Fidélité et validité. Méthodes de validation d'un instrument de mesure (questionnaire, test, échelle, etc.). Considérations pratiques et applications à la recherche. Préalable(s) : MSO 6060 ou MSO 6061 ou l'équivalent

MSO 6029 Pratique épidémiologique **3 cr.**

Approfondir certains concepts et méthodes essentiels à la conduite et à l'interprétation des études épidémiologiques : devis épidémiologiques, analyse des données, contrôle de confusion et inférence causale. Préalable(s) : MSO 6001 ou (MSO 6011 et MSO 6060) ou MSO 6061.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique **3 cr.**
Marie Hatem-Asmar et Isabelle Mondou

Introduction à l'histoire de la santé publique, ses principaux concepts et aux défis éthiques en santé publique.

MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique **3 cr.**
Vinh-Kim Nguyen

Introduction aux concepts et méthodes des principales disciplines des sciences humaines et sociales en relation avec la santé publique.

MSO 6040 Analyse comparative - systèmes de santé **3 cr.**
Nicole Bernier

Appliquer un modèle holistique à l'analyse comparative des systèmes de santé de pays industrialisés ou en voie de développement.

MSO 6047 Santé: futures mères et enfants 0-5 ans **3 cr.**
Christine Colin

Étude des besoins et problèmes de santé de la période périnatale jusqu'à l'âge de 5 ans. Analyse des interventions de santé publique en prévention et en promotion de la santé lors de la grossesse, de la naissance et des 5 premières années de vie. Préalable(s) : MSO 6001 ou MSO 6060.

MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé **3 cr.**
Lise Renaud

Cours à la fois théorique et pratique qui examine la démarche de planification d'un projet d'éducation à la santé. L'étudiant devra élaborer et présenter un projet d'éducation pour la santé.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique **3 cr.**
Michèle Rivard

Statistique descriptive. Distribution normale. Échantillonnage. Estimations ponctuelle et par intervalle. Test de t et analyse de variance. Régression et corrélation. Analyse de données catégorielles. Approche interprétative à l'aide d'articles.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique **3 cr.**
Michèle Rivard

Statistiques descriptives. Distributions. Échantillonnage. Estimations ponctuelle et par intervalle. Test de t et analyse de variance. Régression et corrélation. Analyse de données catégorielles. Approche opérationnelle à l'aide de problèmes.

MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires **3 cr.**
Jean Lambert

Approche unifiée de l'application des modèles linéaires à l'analyse de régression multiple, l'analyse de variance et les devis expérimentaux. Principaux tests d'hypothèses, estimation et problèmes propres à ces méthodes. Applications. Préalable(s) : MSO 6061.

MSO 6068C Sujets spécifiques en biostatistique III **1 cr.**
Clément Dassa et Lise Gauvin

Selon les besoins des étudiants, étude de l'un des sujets suivants : classification automatique, théorie générale de la fidélité, modèles hiérarchiques, analyse des correspondances ou tout autre sujet jugé pertinent. Préalable(s) : MSO 6061.

MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie **3 cr.**
Michèle Rivard

Modèle logistique, interaction, confusion. Fonction de survie, taux de risque, test du logrank, modèle de Cox. Traitement des données manquantes. Aspects théoriques et pratiques. Préalable(s) : MSO 6001 et MSO 6002 et MSO 6061.

MSO 6070 Santé internationale **3 cr.**
Pierre Fournier

Agences internationales de santé. Programmes bilatéraux et multilatéraux. Géographie. Grandes endémies. Planification de la santé.

MSO 6072 Administration et santé communautaire **3 cr.**
Raynald Pineault et collaborateurs

Historique, concepts fondamentaux, fondements, techniques. Planification, organisation, direction, contrôle. Approches novatrices et santé communautaire.

MSO 6075 Études et devis expérimentaux **3 cr.**

Élaboration et planification d'un protocole en recherche clinique appliquée avec une emphase sur les devis expérimentaux incluant les essais cliniques randomisés. Le cours touchera à toutes les composantes d'un protocole de recherche. Préalable(s) : MSO 6002 et MSO 6011 et (MSO 6060 ou MSO 6061).

MSO 6080 Santé mentale **3 cr.**
Louise Fournier

Introduction générale à la santé mentale. Définition des diverses théories concernant l'étiologie, l'épidémiologie, les modes de traitement et de prévention. Analyse du système de distribution des soins psychiatriques au Québec.

MSO 6083 Pratiques de la santé publique **3 cr.**
Marie-France Raynault et collaborateurs

Ce cours couvre les principes à la base des interventions en santé communautaire et le choix des interventions prioritaires. Les problèmes majeurs de santé publique sont présentés et analysés selon ces perspectives. Préalable(s) : MSO 6002 et MSO 6011 et MSO 6038 et MSO 6061 et MSO 6116.

MSO 6084 Séminaire de mémoire en santé publique **2 cr.**
Lise Gauvin

Revue des thématiques de recherche en santé communautaire, identification de la problématique de recherche et formulation du protocole. Préalable(s) : MSO 6003.

MSO 6093 Stage **15 cr.**

Ce stage vise à familiariser l'étudiant avec la pratique de la santé publique par sa participation dans une équipe de santé publique et la réalisation d'un projet de stage. Parmi les thèmes de stage : Prévention et promotion de la santé ; Protection de la santé ; Prévention et promotion de la santé ; Organisation des soins de santé ; Évaluation. Préalable(s) : 24 cr. de sigle MSO.

MSO 60931 Stage 1 **7.5 cr.**

Ce stage vise à familiariser l'étudiant avec la pratique de la santé publique par sa participation dans une équipe de santé publique et la réalisation d'un projet de stage. Parmi les thèmes de stage : Prévention et promotion de la santé ; Protection de la santé ; Prévention et promotion de la santé ; Organisation des soins de santé ; Évaluation.

MSO 60932 Stage 2 **7.5 cr.**

Ce stage vise à familiariser l'étudiant avec la pratique de la santé publique par sa participation dans une équipe de santé publique et la réalisation d'un projet de stage. Parmi les thèmes de stage : Prévention et promotion de la santé ; Protection de la santé ; Prévention et promotion de la santé ; Organisation des soins de santé ; Évaluation. Préalable(s) : MSO 60931.

MSO 60941 Travail dirigé 1 **7.5 cr.**

MSO 60942 Travail dirigé 2 **7.5 cr.**

Préalable(s) : MSO 60941.

MSO 6115 Planification de la santé **3 cr.**
Raynald Pineault

Revue critique des principaux modèles et outils de planification et leur application à l'élaboration de programmes de santé et au fonctionnement des services de santé.

MSO 6116 Planification et évaluation en santé **3 cr.**
Slim Haddad

Besoins et planification. Priorisation, objectifs, stratégies d'intervention. Cadre institutionnel, organisation et prestation de service au Québec. Évaluation. Cadres normatifs, démarche, devis. Évaluation intégrée.

MSO 6117 Évaluation participative **3 cr.**

Les étudiants sont exposés aux principes et méthodes de la démarche participative dans l'évaluation des interventions de santé publique et sont appelés à concevoir un projet participatif dans un milieu favorisant une démarche réflexive et formative. Préalable(s) : MSO 6116 ou ASA 6178.

MSO 6123 Séminaire en protection de la santé **3 cr.**
Yves Robert

Différentes agressions dont la surveillance et le contrôle comportent des éléments de controverse seront discutées et les pistes de solutions applicables envisagées.

MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé **3 cr.**
Louise Potvin et collaborateurs

Étude des principales approches théoriques et pratiques liées aux interventions en promotion de la santé. Discussion et applications des principes de changement d'attitudes, de comportements et de changement social.

MSO 6134 Comportement individuel / santé publique **3 cr.**
Kareen Nour

Familiarisation avec les concepts et les théories principales pour comprendre les comportements de santé au niveau individuel dans une optique de santé publique.

MSO 6135 Environnement urbain et santé **1 cr.**

Introduction aux connaissances, méthodologies, principaux outils diagnostics, et stratégies efficaces et prometteuses pour intervenir sur l'environnement urbain en santé publique. Intégration des savoirs dans les pratiques.

MSO 6136 Sujets spécifiques en santé publique **1 cr.**

Étude d'une question contemporaine en santé publique.

MSO 6136A Sujets spécifiques de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Gestion de l'incertitude et prise de décision en santé publique.

MSO 6136B Sujets spécifiques de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Communication en santé publique.

MSO 6136C Sujets spécifiques de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Transfert des connaissances en santé publique.

MSO 6137A Prob. contemporaines de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Problématique de l'eau et santé publique.

MSO 6137B Prob. contemporaines de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Qualité de l'air et santé publique.

MSO 6137C Prob. contemporaines de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Prévention des maladies chroniques et des traumatismes.

MSO 6138A Enjeux de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Principes de surveillance continue de l'état de santé d'une population.

MSO 6138B Enjeux de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Urgences infectieuses en santé publique.

MSO 6138C Enjeux de santé publique **1 cr.**
Michèle Rivard et collaborateurs

Étude d'une question contemporaine de santé publique : Urgences environnementales en santé publique.

MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative **3 cr.**
Clément Dassa

Liens, causes et modélisation. Analyse factorielle confirmative. LISREL avec variables observées et latentes. Évaluation et reformulation de modèle. Considérations pratiques et applications dans le domaine de la santé. Préalable(s) : MSO 6060 ou MSO 6061 ou l'équivalent

MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire **3 cr.**
Clément Dassa

Concepts fondamentaux, techniques et méthodes de l'analyse en composantes principales et de l'analyse factorielle. Aspects méthodologiques de la réduction dimensionnelle en contexte exploratoire. Applications. Préalable(s) : MSO 6061.

MSO 6143 Les analyses multiniveaux **1 cr.**

Données hiérarchiques et analyses multiniveaux, ANOVA, ANCOVA, régression avec coefficients aléatoires, estimation des effets fixes et aléatoires, analyse du changement, données continues, catégorielles et ordinales, puissance, conseils pratiques. Préalable(s) : MSO 6067 ou l'équivalent

MSO 6150 Investigation d'éclosions **3 cr.**
Julio C. Soto

Développer des compétences en investigation d'éclosions dans la communauté / les milieux de soins : étapes d'investigation et principes de gestion d'une éclosion, mesures de contrôle, stratégies de communication des résultats. Préalable(s) : MSO 6001 ou MSO 6011 ou équivalent.

MSO 6151 Espace et santé publique **1 cr.**

Enjeux de la dimension spatiale dans les problématiques de santé publique. Manipulation de bases de données spatiales, outils de visualisation et d'analyse spatiale, et communication cartographique dans la prise de décision en santé publique.

MSO 6152 Épidémiologie spatiale **3 cr.**

Exploration de la dimension spatiale de l'analyse épidémiologique. Méthodes d'analyse spatiale des mesures de santé et de ses déterminants. Manipulation de bases de données spatiales, théories et pratique des mesures d'exposition. Modèles spatiaux.

MSO 6153 Épidémiologie et prévention du cancer **3 cr.**

Ce cours porte sur l'épidémiologie des principaux types de cancer, les techniques de dépistage reconnues et émergentes et la prévention des principaux facteurs de risque pour le cancer.

MSO 6160 Services à la petite enfance **3 cr.**
Sylvana Côté

Ce cours porte sur l'étude de l'utilisation et de l'évaluation des impacts des services à la petite enfance comme stratégie de prévention des inégalités en santé en général et en santé mentale en particulier.

MSO 6200 Séminaire en santé dentaire publique **3 cr.**
Jean Marc Brodeur

Synthèse des principaux problèmes de santé bucco-dentaire publique et des recherches en cours pour répondre à ces problèmes. Réflexion sur le choix des interventions en santé dentaire publique et sur leur évaluation.

MSO 6300 Introduction à la santé publique **1 cr.**
Céline Farley

Ce cours aborde les concepts de santé et de maladies, les indicateurs de mesures et les principaux déterminants de la santé. Les courants historiques essentiels et les pratiques de santé publique y seront aussi traités.

MSO 6310 Méthodes d'analyse et de synthèse **3 cr.**
André Simpson

Ce cours présente des concepts, des méthodes et des outils de base, tant épidémiologiques que biostatistiques, facilitant l'étude des phénomènes de santé et l'analyse critique de l'information scientifique qui s'y rapporte.

MSO 6320 Surveillance de l'état de santé **2 cr.**
Aline Émond

Cours habilitant les professionnels à saisir les problèmes de santé, les facteurs de risques et les déterminants influençant la santé, mesurer l'écart entre différents groupes et saisir les tendances spatiales et temporelles.

MSO 6330 Protection de la santé **2 cr.**
Julio C. Soto

Ce cours permet de développer les compétences et les habilités d'intervention et de gestion dans le cadre du travail en protection de la santé sous l'angle des responsabilités locales en santé publique.

MSO 6331 Introduction à l'ÉIS **1 cr.**

Ce cours aborde les étapes d'un processus d'EIS d'une politique publique. Les fondements de l'EIS de même que le partage des connaissances et la prise de décision dans le contexte des politiques publiques y seront aussi traités.

MSO 6332 Introduction to HIA **1 cr.**

This course addresses the steps involved in the HIA of a public policy. The foundations of HIA as well as knowledge sharing and decision making in the public policy context will also be presented.

MSO 6340 Intersectorialité-partenariat en santé **1 cr.**
Angèle Bilodeau

Ce cours aborde deux dimensions clé de l'approche populationnelle soit les collaborations intersectorielles et la participation de la population ainsi que la concertation pour le développement d'actions intégrées.

MSO 6350 Communication et santé publique **1 cr.**

Ce cours habilite les professionnels à utiliser les outils appropriés afin de se faire comprendre grâce à un langage adapté auprès des différentes clientèles et de produire l'effet escompté.

MSO 6351 Développement des communautés **1 cr.**

Dimensions de base du développement des communautés. Origines, fondements, enjeux, défis et conditions de mise en oeuvre du développement des communautés dans l'exercice de la responsabilité populationnelle.

MSO 6352 Concepts en épidémiologie de terrain **1 cr.**
Julio C. Soto

Concepts, méthodes et outils de base, tant épidémiologiques que biostatistiques, facilitant la démarche d'investigation d'une éclosion d'étiologie infectieuse dans la communauté et les milieux de soins.

MSO 6353 Épidémiologie de terrain **3 cr.**

Concepts, méthodes et outils analytiques de décision, tant épidémiologiques que biostatistiques, appliqués aux problèmes de santé survenus auprès des groupes d'individus ou d'une population donnée dans un but d'intervention.

MSO 6400 Recherche interdisciplinaire en SR **3 cr.**

Introduction aux fondements et à l'application de l'interdisciplinarité en santé de la reproduction.

MSO 6410 Épidémiologie et reproduction **3 cr.**

Cours d'introduction à l'épidémiologie et à la biostatistique appliquée au contexte spécifique de la santé de la reproduction.

MSO 6420 Gest. d'un projet de recherche **1 cr.**

Questions liées à la planification des activités, à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles et à la gestion de l'information dans le contexte d'un projet de recherche.

MSO 6430 Transfert des connaissances **1 cr.**

Compréhension des principes généraux guidant le transfert des résultats de recherche en santé vers les milieux d'application des connaissances; illustration à l'aide de cas types.

MSO 6500 Enjeux contemporains de santé mondiale **3 cr.**

Comprendre les principales forces influençant la santé de la population mondiale, reconnaître les principaux enjeux contemporains de santé et leurs racines, porter un jugement critique sur les actions qui visent à répondre aux besoins de santé.

MSO 6501 Pratiques de santé mondiale **3 cr.**

Identifier et comprendre les enjeux reliés à la réalisation de recherches et d'interventions dans le contexte de la santé mondiale. Décrire et reconnaître la complexité des pratiques : promouvoir des approches adaptées et éthiquement acceptables. Préalable(s) : ASA 6734 ou MSO 6070 ou MSO 6500 ou tout autre cours pertinent d'introduction à la santé mondiale

NRL - Sciences neurologiques

NRL 6001 Stage en sciences neurologiques 1 **3 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs

Stage de recherche dans le domaine des sciences neurologiques. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

NRL 6002 Stage en sciences neurologiques 2 **6 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs

Stage de recherche dans le domaine des sciences neurologiques. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

NRL 6003 Stage en sciences neurologiques 3 **9 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs

Stage de recherche dans le domaine des sciences neurologiques. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

NRL 6004 Stage en sciences neurologiques 4 **12 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs

Stage de recherche dans le domaine des sciences neurologiques. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

NRL 6005 Stage en sciences neurologiques 5 **15 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs

Stage de recherche dans le domaine des sciences neurologiques. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

NRL 60411 Colloque et sc. neurologiques 1 **2 cr.**

Mise en perspective et présentation de travaux de recherche en sciences neurologiques par des conférenciers invités. Les étudiants inscrits seront tenus d'assister à un minimum de 20 séances durant l'année universitaire.

NRL 60412 Colloque sc. neurologiques 2 **2 cr.**

Mise en perspective et présentation de travaux de recherche en sciences neurologiques par des conférenciers invités. Les étudiants inscrits seront tenus d'assister à un minimum de 20 séances durant l'année universitaire. Préalable(s) : NRL 60411.

NRL 6051 Neurosciences des systèmes **3 cr.**
Brigitte Stemmer et collaborateurs

Anatomie du cerveau humain et principaux systèmes du système nerveux central. Aspects contemporains de la neuropsychologie et de la neuroscience cognitive.

NRL 6060 Neurobiologie cellulaire **3 cr.**
Jannic Boehm et collaborateurs

Morphologie, physiologie et chimie biologique des éléments nerveux et développement du système nerveux.

NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle **3 cr.**
Trevor Drew, John Francis Kalaska et collaborateurs

Présentation de données de base sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes sensitif, moteur, sensoriels spécialisés, autonome; notions récentes sur le substratum biologique des fonctions mentales supérieures.

NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques I **3 cr.**
Trevor Drew et John Francis Kalaska

Présentation et discussion des concepts fondamentaux sur lesquels sont basées nos connaissances actuelles de l'organisation fonctionnelle du système nerveux central et les découvertes récentes dans ce domaine.

NRL 6082 Nouveautés en sciences neurologiques II **3 cr.**
Laurent Descarries Succ. et collaborateurs

Présentation et discussion de découvertes récentes en neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie et neuropsychologie. Cours bisannuel.

NRL 6083 Neurophysiologie cellulaire, moléculaire **3 cr.**
Vincent Castellucci et Jean-Claude Lacaille

Présentation et discussion des concepts fondamentaux sur lesquels sont basées les fonctions spécialisées du neurone et mise en perspective de ces concepts traditionnels avec les données récentes. Préalable(s) : NRL 6060.

NRL 6084 Neurosciences computationnelles **3 cr.**
Paul Cisek, Andrea Michelle Green et Alain Vinet

Ce cours vise à introduire les étudiants à l'étude du cerveau par des approches computationnelles. Principalement, il traitera des modèles biophysiques des neurones individuels et des modèles des circuits neuraux.

NRL 6091 Impact clinique des neurosciences **3 cr.**
Patrick Cossette et Laurent Descarries Succ.

Données de base récentes fondant le développement d'approches préventives, diagnostiques et thérapeutiques nouvelles en neurologie, psychiatrie et spécialités connexes. Cours bisannuel.

NRL 6091A et B Impact clinique des neurosciences **1 cr.**
Patrick Cossette, Laurent Descarries Succ. et collaborateurs

Données de base récentes fondant le développement d'approches préventives, diagnostiques et thérapeutiques nouvelles en neurologie, psychiatrie et spécialités connexes.

NRL 6091C Impact clinique des neurosciences **1 cr.**
Laurent Descarries Succ., Gilles Lavigne et collaborateurs

Données de base récentes fondant le développement d'approches préventives, diagnostiques et thérapeutiques nouvelles en neurologie, psychiatrie et spécialités connexes.

NUT - Nutrition

NUT 6001 Stage de recherche en nutrition clinique **3 cr.**
En collaboration

Développement de compétences spécifiques par la participation aux activités professionnelles en nutrition clinique dans un milieu donné. Apprentissage d'une approche basée sur la recherche axée sur la pratique professionnelle.

NUT 6002 Stage de recherche en nutrition publique **3 cr.**
En collaboration

Développement de compétences spécifiques par la participation aux activités professionnelles en nutrition clinique dans un milieu donné. Apprentissage d'une approche basée sur la recherche axée sur la pratique professionnelle.

NUT 6027 Obésité et maladie cardio-métaboliques **3 cr.**
May Faraj et collaborateurs

Composition corporelle, physiologie du tissu adipeux, métabolisme énergétique, et maladies cardiométaboliques (dyslipidémie, diabète, hypertension, maladie cardiovasculaire); techniques d'évaluation in vitro et in vivo.

NUT 6028 Nutrition et vieillissement **3 cr.**

Composantes physiologiques du vieillissement normal et principaux problèmes nutritionnels des clientèles âgées. Prévention et prise en charge.

NUT 6029 Neuroscience nutritionnelle **3 cr.**

Approche intégrée du contrôle de la nutrition et de la prise alimentaire par le cerveau. Impact de la nutrition sur les fonctions cérébrales au niveau biochimique et comportemental.

NUT 6093 Nutrition et maladies cardiovasculaires **3 cr.**
Emile Lévy

Notions avancées sur les lipides et sucres alimentaires. Stress oxydatif, agents antioxydants et cardiomyopathies. Transport intestinal et absorption. Lipides omega-3 et 6, chylomicrons, lipoprotéines, hyperlipémies primaires et secondaires.

NUT 6606 Comportement du consommateur **3 cr.**
Marie Marquis et collaborateurs

Concepts théoriques des sciences humaines et des sciences de la santé appliqués à l'étude de l'acte alimentaire du consommateur. Analyse pratique du comportement du mangeur dans une approche biopsychosociale.

NUT 6607 Épidémiologie de la nutrition **3 cr.**
Olivier Receveur et collaborateurs

Étude du rôle des facteurs nutritionnels dans le risque de maladies chroniques et infectieuses. Analyse critique des méthodes utilisées lors d'études au niveau des populations.

NUT 6610 Sciences et technologies des aliments **3 cr.**
Victor Gavino et collaborateurs

Problèmes que posent le maintien et l'amélioration de qualité des aliments. Traitement industriel et valeur nutritive. Neutraceutiques, progrès récents.

NUT 6612 Méthodologie en nutrition fondamentale **1 cr.**
Christine Des Rosiers et Guylaine Ferland

Méthodes d'investigations métaboliques, incluant les approches isotopiques et métabolomiques.

NUT 6613 Méthodologie en nutrition humaine **1 cr.**
Bryna Shatenstein et Irène Strychar

Discussion sur diverses approches utilisées lors des études en nutrition clinique.

NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition **3 cr.**
Marielle Ledoux et collaborateurs

État nutritionnel des populations dans les pays industrialisés. Évaluation de programmes de prévention et d'interventions au niveau local, national et international.

NUT 6629 Mesure de la consommation alimentaire **3 cr.**
Bryna Shatenstein

Révision des méthodes courantes de mesure de consommation alimentaire et enjeux reliés à la mesure précise et exacte de l'alimentation.

NUT 6638 Évaluation de l'état nutritionnel **3 cr.**
Olivier Receveur et collaborateurs

Évaluation de l'état nutritionnel d'un individu et d'un groupe d'individus selon les données cliniques, anthropométriques, diététiques et biochimiques. Méthodes d'évaluation : avantages et limites selon les conditions d'étude.

NUT 6642 Nutrition et cancer **3 cr.**
Bryna Shatenstein

Épidémiologie des cancers (incidence, prévalence, mortalité) à travers le monde. Types de cancers et leurs causes avec un accent particulier sur l'alimentation et la nutrition.

NUT 6643 Pratique avancée : nutrition clinique **3 cr.**
Louise St-Denis
Cours avancé d'intégration des connaissances actualisées en nutrition clinique. Études et discussion de cas et résolution de problèmes. Approche par problème et raisonnement clinique.

NUT 6644 Pratique avancée : nutrition publique **3 cr.**
Irène Strychar
Cours avancé d'intégration des connaissances actualisées en nutrition normale. Études et discussion de cas et résolution de problèmes. Approche par problème.

NUT 6650 Séminaires **3 cr.**
Étude critique de travaux de recherches récents ou de sujets d'actualité en nutrition. Initiation à l'enseignement et communications scientifiques. Obligatoire à la maîtrise, au DESS et au microprogramme. Préalable(s) : 6 crédits de cours de nutrition de premier cycle ou l'équivalent.

NUT 6654 Recherches qualitatives en nutrition **1 cr.**
Marie Marquis et collaborateurs
Présentation des fondements théoriques de la recherche qualitative. Étude des principales méthodes de collecte de données qualitatives (groupe de discussion, etc.). Présentation de méthodes de gestion et d'analyse de données qualitatives.

NUT 6659 Intervention nutritionnelle en dysphagie **3 cr.**
Évaluation nutritionnelle, élaboration, implantation et surveillance de plan de traitement nutritionnel pour des troubles de déglutition aux différentes étapes de la vie et lors de diverses conditions de santé. Cours basé sur les données factuelles.

NUT 6666 Éducation et comportement **3 cr.**
Irène Strychar
Principes théoriques de modification des habitudes alimentaires. Étude des facteurs cognitifs, psychosociaux, affectifs, culturels et autres qui affectent le comportement alimentaire. Méthodes d'intervention et fonctions de l'agent de changement.

NUT 6670 Nutrition internationale **3 cr.**
Hélène Delisle
Les problèmes alimentaires et nutritionnels des pays en développement; leur évolution et leurs causes. Les stratégies et programmes d'intervention : les priorités, les intervenants, l'évaluation des résultats.

NUT 6671 Séminaires de nutrition publique **3 cr.**
Hélène Delisle
Exposés et discussions sur des données récentes de recherche sur des thèmes tels que : sécurité alimentaire, nutrition maternelle et infantile, méthodes d'évaluation nutritionnelle, malnutrition et interventions, éducation nutritionnelle.

NUT 6672 Gestion de la malnutrition grave **1 cr.**
Hélène Delisle
Cours d'auto-apprentissage sur CD-Rom ou Internet traitant de la détection, la prise en charge et la présentation de la malnutrition grave. Le cours comporte plusieurs exercices et des études de cas.

NUT 6673 Transition nutritionnelle **2 cr.**
Transition nutritionnelle, maladies chroniques et double fardeau de la malnutrition : notions, déterminants, conséquences, implications pour la recherche, les politiques et les stratégies d'intervention.

NUT 6675 Méthodologie de recherche en nutrition **2 cr.**
Victor Gavino et collaborateurs
Historique, principes, aspects méthodologiques et conduite de la recherche en nutrition. Analyse et critique des écrits scientifiques en nutrition.

NUT 6956 Travail dirigé **15 cr.**
Le but du travail dirigé est de permettre au candidat d'appliquer ses connaissances théoriques à un problème ou une question de nutrition appliquée.

NUT 6960 Projet et séminaire de stage **3 cr.**
Rédaction par l'étudiant du projet de stage sous la supervision du directeur de recherche et du superviseur de stage. Élaboration du devis de recherche; conception de tous les outils nécessaires à la réalisation du projet de stage.

NUT 6961 Stage **15 cr.**
Stage de 15 semaines dirigé par un professeur ou chercheur du département de nutrition et supervisé par un professionnel du milieu de stage. Participation aux activités professionnelles et réalisation d'un projet intégrateur dans le domaine choisi.

NUT 6962 Rapport de stage **2 cr.**
Cours auquel l'étudiant s'inscrit afin de rédiger son rapport de stage qui sera remis au directeur de recherche et au professionnel du milieu et présenté oralement au jury.

NUT 70501 Séminaire en nutrition 1 **1.5 cr.**
Étude et discussion de problèmes de nutrition relevant du domaine de spécialisation des candidats inscrits. Initiation à l'enseignement. Obligatoire au Ph. D.

NUT 70502 Séminaire en nutrition 2 **1.5 cr.**
Étude et discussion de problèmes de nutrition relevant du domaine de spécialisation des candidats inscrits. Initiation à l'enseignement. Obligatoire au Ph. D. Préalable(s) : NUT 70501.

NUT 70511 Séminaire de recherche 1 **1.5 cr.**
Exposés et critiques du projet de recherche du candidat : analyse critique des hypothèses, méthodes et résultats.

NUT 70512 Séminaire de recherche 2 **1.5 cr.**
Exposés et critiques du projet de recherche du candidat : analyse critique des hypothèses, méthodes et résultats. Préalable(s) : NUT 70511.

OPH - Ophtalmologie

OPH 6047 Santé publique ophtalmologique **3 cr.**
Examen des enjeux fondamentaux liés à la prévention de la cécité dans le monde. Étude et application de méthodes d'analyse des problèmes de santé oculaire au sein d'une population. Cours cyclique.

OPH 6049 Conférences en sciences de la vision **2 cr.**
Présentation de développements récents en sciences de la vision par des experts internationaux utilisant diverses approches disciplinaires. Cours cyclique.

ORA - Orthophonie - audiologie

ORA 6001 Counseling en orthophonie et audiologie **3 cr.**
Apprentissage des principes du counseling et de leurs applications aux divers stades de la relation entre spécialistes de la réadaptation et clients. Exposés, lectures, discussions, jeux de rôle, observations et exercices. Obligatoire.

ORA 6627 Processus de planification de programme **3 cr.**
Connaissance du processus de planification d'un programme, ses concepts, ses méthodes, ses stratégies. Applications au milieu hospitalier, scolaire et communautaire.

ORA 6653 Réadaptation de la personne adulte/aînée **3 cr.**
Connaissance des conséquences psychosociales, des fondements des processus d'adaptation et de réadaptation et des approches d'intervention particulières avec la personne déficiente auditive adulte ou âgée et ses proches.

ORA 6670 Enfant déficient auditif et réadaptation **3 cr.**
Analyse critique, à l'aide de cas, de différentes pratiques d'intervention auprès de l'enfant et de l'adolescent déficients auditifs. Recherches bibliographiques et intégration à la problématique du cas étudié. Élaboration d'un plan d'intervention.

ORA 6816 Méthodes de recherche qualitative **3 cr.**
Étude, analyse, évaluation et initiation à l'emploi de méthodes de recherche qualitatives.

ORA 6854 Évaluation des services en réadaptation **3 cr.**
Le cours apportera un regard critique sur les services de réadaptation développés pour les personnes adultes et âgées ayant une déficience auditive.

ORA 6868 Lectures dirigées **3 cr.**
À l'aide d'un programme de lectures, l'étudiant approfondira ses connaissances dans un domaine particulier des troubles de la communication humaine et soumettra un rapport écrit sur le thème choisi. Le programme de lectures doit être établi avec un enseignant et approuvé par le professeur responsable du cours.

ORA 70101 Séminaire de doctorat 1.1 **0.5 cr.**
Étude critique de recherches multidisciplinaires par le biais de l'exposition à des problématiques, des méthodologies, des techniques et des présentations diversifiées.

ORA 70102 Séminaire de doctorat 1.2 **0.5 cr.**

Étude critique de recherches multidisciplinaires par le biais de l'exposition à des problématiques, des méthodologies, des techniques et des présentations diversifiées. Préalable(s) : ORA 70101.

ORA 70201 Séminaire de doctorat 2.1 **0.5 cr.**

Approfondissement des perspectives critiques concernant les recherches multidisciplinaires par le biais de l'exposition à des problématiques, des méthodologies, des techniques et des présentations diversifiées.

ORA 70202 Séminaire de doctorat 2.2 **0.5 cr.**

Approfondissement des perspectives critiques concernant les recherches multidisciplinaires par le biais de l'exposition à des problématiques, des méthodologies, des techniques et des présentations diversifiées. Préalable(s) : ORA 70201.

ORT - Orthophonie

ORT 6010 Stage en orthophonie 1 **2 cr.**

Intervention auprès du bénéficiaire et de son milieu en s'associant aux activités professionnelles multidisciplinaires dans les milieux scolaires et les établissements de la santé. 14 jours. Préalable(s) : ORA 3344 ORA3344

ORT 6011 Stage en orthophonie 2 **2 cr.**

Intervention auprès du bénéficiaire et de son milieu en s'associant aux activités professionnelles multidisciplinaires dans les milieux scolaires et les établissements de la santé. 14 jours. Préalable(s) : ORT 6010 ORT6010

ORT 6012 Stage en orthophonie 3 **8 cr.**

Approfondissement de la formation clinique par la prise en charge des interventions et la participation aux activités professionnelles. Acquisition de compétences relatives à une clientèle donnée ou un domaine particulier. Préalable(s) : ORT 6011 ORT6011

ORT 6020 Séminaire d'intégration 1 **1 cr.**

À partir des connaissances et habiletés acquises et selon ses expériences cliniques, l'étudiant fera des liens entre les différentes dimensions de ses apprentissages soit le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Préalable(s) : ORA 3550 ORA3550

ORT 6021 Séminaire d'intégration 2 **1 cr.**

À partir des connaissances et habiletés acquises et selon ses expériences cliniques, l'étudiant fera des liens entre les différentes dimensions de ses apprentissages soit le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Préalable(s) : ORT 6020 ORT6020

ORT 6022 Séminaire d'intégration 3 **1 cr.**

À partir des connaissances et habiletés acquises, et à l'occasion de ses expériences cliniques, l'étudiant approfondira les différentes dimensions de ses apprentissages soit le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Préalable(s) : ORT 6021 ORT6021

ORT 6030 Méthodes de recherche en orthophonie **3 cr.**

Étude, analyse critique et évaluation des méthodes de recherche en orthophonie et en audiologie.

ORT 6032 Rapport de stage en orthophonie **3 cr.**

Rédaction d'un document témoignant d'une réflexion critique sur une dimension centrale de la pratique professionnelle en orthophonie qui ressort directement du stage en orthophonie 3.

ORT 6626 Troubles acquis du langage **3 cr.**

Analyse critique de différentes pratiques d'évaluation et de rééducation des troubles de la communication chez l'adulte cérébrolésé. Études de cas, élaboration et expérimentation de plans d'intervention.

ORT 6628 Orthophonie auprès de l'enfant **3 cr.**

À travers la méthode des cas, étude critique des approches à l'évaluation et à la rééducation auprès de l'enfant ayant un trouble de la parole ou du langage. Accent sur les cas complexes ou rares. Préalable(s) : ORA 3578 et ORA 3579 et ORA 6030 ORA3578, ORA3579, ORA6030

ORT 6629 Orthophonie en milieu scolaire **3 cr.**

Étude approfondie des particularités de l'intervention orthophonique en contexte scolaire : modèles d'organisation des services, relation orthophonie-pédagogie, clientèles particulières.

ORT 6655 Troubles de la parole **3 cr.**

Le séminaire porte sur les troubles de la parole chez l'enfant et chez l'adulte qu'ils soient liés au développement ou d'ordre acquis. Préalable(s) : ORA 2626 et ORA 3557 et ORA 3560 et ORA 3566 ORA2626, ORA3560, ORA3566, ORA3557

ORT 6660 Interv. et données probantes **3 cr.**

Analyse critique des approches d'intervention découlant de la recherche en orthophonie. Application de ces approches dans le cadre de la pratique clinique auprès des populations complexes.

ORT 6671 Méthodes de communication non orale **3 cr.**

Étude de méthodes non orales et compensatoires de communication utilisées auprès de personnes ayant des troubles de communication, de leurs fondements théoriques, ainsi que des technologies de support.

ORT 6700 Travail dirigé en orthophonie **9 cr.**

ORT 6817 Stage de recherche en orthophonie **3 cr.**

Sous la supervision d'un membre du corps professoral affecté à la Faculté des études supérieures, ce stage permet d'acquérir une expérience pratique des principes élémentaires de la démarche scientifique en orthophonie.

ORT 6857 L'efficacité des interventions **3 cr.**

Étude et analyse critique des moyens par lesquels les effets de l'intervention orthophonique sont démontrés. Analyse critique et synthèse de recherches portant sur les effets de l'intervention.

ORT 6858 Dyslexie développementale et acquise **3 cr.**

Étude approfondie de l'évaluation et de l'intervention en orthophonie portant sur les formes de dyslexie développementale et acquise.

ORT 6860 Séminaire thématique **3 cr.**

Étude et analyse critique de thématiques contemporaines en orthophonie. Les thèmes sont précisés à chaque année.

ORT 6871 Compréhension et production du langage **3 cr.**

Séminaire de maîtrise sur la représentation et les processus de compréhension et de production du langage. Évaluation de modèles psycholinguistiques à partir des données sur les troubles acquis ou de développement du langage. Préalable(s) : (ORA 1532 et ORA 1533) ou (ORA 1534 et ORA 1535) ORA1532 et ORA1533 ou ORA1534 et ORA1535 ou équivalent

ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage **3 cr.**

Présentation et discussion d'un thème contemporain relativement à l'étude des troubles de la communication verbale d'origine neurologique. Chaque année, le thème est choisi en fonction des intérêts du responsable et des participants.

ORT 6874 Séminaire avancé en dysphagie **3 cr.**

Sujets avancés sur les troubles de la déglutition dans un contexte fonctionnel chez les nourrissons, les enfants et les adultes.

PBC - Pathologie et biologie cellulaire

PBC 6000 Biologie cellulaire avancée **3 cr.**

Dorin-Lucian Ghitescu et collaborateurs

Ultrastructure de la cellule en relation avec les principales fonctions cellulaires et les mécanismes biochimiques qui les gouvernent. L'interdépendance structure-fonction dans les compartiments et au niveau intégré de la cellule.

PBC 6025 Signalisation cellulaire avancée **3 cr.**

Nicole Leclerc

Données récentes sur les principales voies de signalisation intracellulaire. Discussions sur l'implication de ces voies dans le cancer, la polarité neuronale et dans la différenciation des cellules souches.

PBC 6025A Signalisation cellulaire avancée **1 cr.**

Philippe Roux et collaborateurs

Données récentes sur les principales voies de signalisation intracellulaire. Discussions sur l'implication de ces voies dans le cancer. Module 1 - Signalisation intracellulaire

PBC 6025B Signalisation cellulaire avancée **1 cr.**
Nicole Leclerc et collaborateurs

Données récentes sur les principales voies de signalisation intracellulaire. Discussions sur l'implication de ces voies dans la polarité neuronale. Module 2 - Polarité neuronale

PBC 6025C Signalisation cellulaire avancée **1 cr.**
Karl J.L. Fernandes et collaborateurs

Données récentes sur les principales voies de signalisation intracellulaire. Discussions sur l'implication de ces voies dans la différenciation des cellules souches. Module 3 - Biologie des cellules souches

PBC 6025D Signalisation cellulaire avancée **1 cr.**
Jodey Alexander Parker

Données récentes sur les principales voies de signalisation intracellulaire. Discussions sur l'implication de ces voies dans le vieillissement. Module 4 Biologie du vieillissement

PBC 6041 Biopathologie cardiovasculaire **3 cr.**
Dorin-Lucian Ghitescu, Yahye Merhi et collaborateurs

Après un rappel de la morphologie et des fonctions du système cardiovasculaire, ce cours traitera de la genèse des principales affections du système et des connaissances actuelles en transplantation cardiaque et en cardiologie interventioniste.

PBC 60511 Séminaire 1 **1 cr.**

Présentations de travaux de recherche en pathologie et biologie cellulaires par des conférenciers invités. Les étudiants doivent faire deux présentations orales d'articles sur des thèmes autres que leur projet de recherche.

PBC 60512 Séminaire 2 **1 cr.**

Présentations de travaux de recherche en pathologie et biologie cellulaires par des conférenciers invités. Les étudiants doivent faire deux présentations orales d'articles sur des thèmes autres que leur projet de recherche. Préalable(s) : PBC 60511.

PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies **3 cr.**
Guy Doucet, Nicole Leclerc et collaborateurs

Acquisition de données récentes sur les bases cellulaires et moléculaires des pathologies du système nerveux. Connaissance des hypothèses actuelles sur les mécanismes responsables des différentes catégories de maladies touchant le système nerveux.

PBC 6072 Neuroanatomie fonctionnelle **2 cr.**
Yves Robitaille et collaborateurs

Présentation des éléments de base de la neuroanatomie humaine à partir de dissection de cerveaux, de planches photographiques et d'un système informatisé. Étude des principaux systèmes fonctionnels.

PBC 60851 Cancérologie 1 **1.5 cr.**

Étude des caractères biologiques, morphologiques, immunologiques et biochimiques des cellules cancéreuses. Revue des hypothèses concernant la carcinogénèse. Principes de l'étude épidémiologique et du traitement médical des cancers.

PBC 60852 Cancérologie 2 **1.5 cr.**

Étude des caractères biologiques, morphologiques, immunologiques et biochimiques des cellules cancéreuses. Revue des hypothèses concernant la carcinogénèse. Principes de l'étude épidémiologique et du traitement médical des cancers. Préalable(s) : PBC 60851.

PBC 6300 Cytogénétique médicale **3 cr.**
Nicole Lemieux et collaborateurs

Chromosomes humains : cycle cellulaire, structure de la chromatine, morphologie et méthodes d'analyse. Anomalies chromosomiques : syndromes cliniques et néoplasies, gènes impliqués. Cytogénétique moléculaire et applications médicales.

PBC 6400 Médecine légale et sciences judiciaires **3 cr.**
Anny Sauvageau

Acquisition de connaissances générales et de données récentes en médecine légale et en sciences judiciaires.

PDT - Pédiatrie

PDT 6001 Pédiatrie - Multi Systèmes 1 **3 cr.**

Génétique: diagnostic prénatal, syndromes génétiques, erreurs innées du métabolisme. Neurologie: physiologie et pathologies, épilepsie, maladies neuromusculaires. Ophtalmologie: désordres courants de l'oeil et annexes.

PDT 6002 Pédiatrie - Multi Systèmes 2 **4 cr.**

Allergie: allergies variées, anaphylaxie. Dermatologie: affections congénitales et acquises. Endocrinologie: dysfonctions hormonales. Immunologie: immunodéficiences. Néphrologie: infections urinaires, reflux vésicourétéral.

PDT 6003 Pédiatrie - Multi Systèmes 3 **3 cr.**

Chirurgie: abdomen aigu, traumatismes. Gastro-entéroloqie : hémorragie digestive, maladies inflammatoires, problèmes hépatiques et nutritionnels. Pédiatrie sociale. Rhumatologie/Orthopédie: scoliose, arthrite, traumatismes.

PDT 6004 Pédiatrie - Multi Systèmes 4 **4 cr.**

Développement: anomalies du développement. Hémato/Oncolqqie: anémie, coagulopathies, hémoglobinopathies, néoplasies. Infectiologie: diagnostic, traitement des infections. Psychiatrie: troubles anxieux, de l'humeur, suicide.

PDT 6005 Pédiatrie - Multi Systèmes 5 **3 cr.**

Adolescence: Infections transmises sexuellement, contraception, drogues. Maltraitance: abus, négligence. Néonatalogie: asphyxie, prématurité, dysplasie, rétinopathie, convulsions. Pharmacologie: principes, applications.

PDT 6006 Pédiatrie - Multi Systèmes 6 **4 cr.**

Cardiologie: cardiopathies, troubles du rythme, myocardite. Pneumologie: problème pleural ou pulmonaire, pneumonie, asthme. Oto-rhino-laryngologie: otites, sinusites, mastoïdites. Pharmacologie. Urgences: situations critiques.

PDT 6101 Introduction à l'éthique clinique **3 cr.**

Acquisition des notions de bases de la bioéthique et des outils de réflexion en éthique clinique pédiatrique. Séminaires pratiques de consultation en éthique clinique.

PDT 6102 Enjeux éthiques et périnatalité **3 cr.**

Questions éthiques soulevées en périnatalité : fertilité, grossesses multiples, diagnostic anténatal, prématurité, anomalies foetales, interruptions de grossesse. Séminaires pratiques de consultation en éthique clinique. Préalable(s) : PDT 6101.

PDT 6103 Enjeux éthiques et patients complexes **3 cr.**

Questions éthiques soulevées par les patients complexes : greffés, pathologies multiples, syndrome d'étiologie inconnue, neuroéthique, handicap, soins palliatifs pédiatriques. Séminaires de pratique de consultation en éthique clinique. Préalable(s) : PDT 6101.

PDT 6104 Éthique, pédiatrie, santé et société **3 cr.**

Consentement éclairé, secret professionnel, accidents de soins, négligence médicale, conflits d'équipes. Organisation du système de santé, coût-efficacité, santé et justice sociale. Séminaires pratiques de consultation en éthique clinique. Préalable(s) : PDT 6101.

PDT 6200 Travail dirigé **18 cr.**

Travail dirigé centré sur un problème d'éthique clinique pertinent pour l'étudiant dans son champ professionnel. Doit lui permettre de faire une revue de littérature exhaustive et une réflexion personnelle sur une problématique éthique complexe.

PEF - Petite enfance et famille

PEF 6100 Activité d'orientation **1 cr.**

Introduction à la pratique interprofessionnelle et aux principales composantes du réseau de services en petite enfance. Continuum et spectrum des problèmes de développement. Formation aux outils didactiques.

PEF 6101 Enfant et environnement **3 cr.**

Conditions socio-sanitaires. Environnements, culture, immigration. Facteurs de risque et protection. Croissance et développement. Promotion de la santé. Problèmes de développement et de comportement. Maladie chronique.

PEF 6102 Démarche interprof. en petite enfance **2 cr.**

Évaluation, dépistage et diagnostic. Annonce du diagnostic. Intervention précoce et évaluation de programme. Enjeux de la collaboration interprofessionnelle. Réseaux intégrés de services.

PEF 6103 Probl. de dév.: motricité **2 cr.**

Développement de la motricité. Spectrum des troubles moteurs. Évaluation et prise en charge en tenant compte des conditions familiales et environnementales. Approches conventionnelles et alternatives. (Non offert à l'automne 2013, à l'hiver 2014 et à l'été 2014).

PEF 6104 Probl. de dév.: langage,comm., cognition **2 cr.**

Développement du langage et des fonctions supérieures. Spectrum des troubles langagiers, cognitifs et autistiques. Évaluation et prise en charge. Approches conventionnelles et alternatives. (Non offert à l'automne 2013, à l'hiver 2014 et à l'été 2014).

PEF 6105 Probl. de dév.: socio-affectivité **2 cr.**

Développement psychosocial. Spectrum des troubles des conduites. Abus, négligence et maltraitance. Évaluation et prise en charge. Approches conventionnelles et alternatives. (Non offert à l'automne 2013, à l'hiver 2014 et à l'été 2014).

PEF 6106 Pratiques innovatrices en petite enfance **3 cr.**

Modèles de pratique innovateurs (pédiatrie sociale et interculturelle). Actions politiques et sociales en faveur des enfants et de leurs familles. Approches complémentaires. Partenariat famille-intervenant. (Non offert à l'automne 2013, à l'hiver 2014 et à l'été 2014).

PEF 6107 Projet d'intégration **6 cr.**

Activité d'intégration sur une problématique d'intervention touchant les jeunes enfants et leur famille.

PEF 6108 Problémat. spécifique en petite enfance **3 cr.**

Analyse critique d'une problématique liée à la petite enfance en lien soit avec une population cible particulière, soit avec un modèle de pratique spécifique.

PEF 6109A à C Approche spécifique en petite enfance **1 cr.**

Étude des fondements théoriques et des modalités d'application d'une approche d'évaluation et / ou d'intervention privilégiée en petite enfance.

PGM - Pharmacogénomique

PGM 6001 Pharmacogénomique clinique **3 cr.**

Maja Krajinovic

État des connaissances en pharmacogénomique appliquée. Études de pathologie humaines pour comprendre l'applicabilité de la pharmacogénétique à la médecine personnalisée.

PGM 6078 Pharmacogénomique **3 cr.**

Sylvain Meloche et Martin G. Sirois

Présenter les différentes approches utilisées dans le diagnostic et le traitement de maladies basé sur l'information génomique, avec comme objectif de développer une pharmacothérapie personnalisée optimale.

PHL - Pharmacologie

PHL 6011 Pharmacodynamie **3 cr.**

Sylvain Meloche et collaborateurs

Bases moléculaires de la sélectivité pharmacologique. Aspects quantitatifs de l'interaction ligand-récepteur. Mécanismes moléculaires de l'action des médicaments et médiateurs. La réponse pharmacologique. Réponses anormales aux médicaments.

PHL 6020 Techniques pharmacologiques I **1 cr.**

Audrey Claing

Offert aux étudiants de 2e ou 3e cycle qui désirent approfondir certains aspects techniques en pharmacologie. Les étudiants auront le choix entre différentes techniques utilisées couramment dans les laboratoires du Département.

PHL 6021 Stage de recherche en pharmacologie 1 **3 cr.**

Stage de recherche dans le domaine de la pharmacologie. Participation à la réalisation d'un projet de recherche, à l'élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PHL 6022 Stage de recherche en pharmacologie 2 **6 cr.**

Stage de recherche dans le domaine de la pharmacologie. Participation à la réalisation d'un projet de recherche, à l'élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PHL 6023 Stage de recherche en pharmacologie 3 **9 cr.**

Stage de recherche dans le domaine de la pharmacologie. Participation à la réalisation d'un projet de recherche, à l'élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PHL 6024 Stage de recherche en pharmacologie 4 **12 cr.**

Stage de recherche dans le domaine de la pharmacologie. Participation à la réalisation d'un projet de recherche, à l'élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PHL 6026 Stage de recherche en pharmacologie 5 **15 cr.**

Stage de recherche dans le domaine de la pharmacologie. Participation à la réalisation d'un projet de recherche, à l'élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PHL 6031 Neuropharmacologie **3 cr.**

Louis-Eric Trudeau

Mécanismes d'action cellulaire, moléculaire et systémique des drogues et des agents pharmacologiques agissant sur le cerveau. Héroïne, « ecstasy », canabinoïdes, antipsychotiques, antidépresseurs, etc.

PHL 6032 Psychopharmacologie des drogues d'abus **3 cr.**

Effets des drogues d'abus et de la toxicomanie sur la biologie du cerveau, les fonctions psychologiques et cognitives, et le comportement. Des notions neurobiologiques ainsi que cliniques seront présentées.

PHL 6035 Pharmacologie de la douleur **3 cr.**

Pierre Beaulieu

Pharmacologie et neurobiologie de la douleur. Familles pharmacologiques, modèles animaux et évaluation de la douleur. Traitement de la douleur aiguë, neuropathique et cancéreuse. La douleur aux différentes étapes de la vie.

PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire **3 cr.**

Pierre Haddad et collaborateurs

Le cours abordera les aspects cellulaires et moléculaires de la mort cellulaire, le rôle de l'oxydoréduction, les récepteurs, enzymes et facteurs environnementaux dans la toxicité des substances thérapeutiques.

PHL 60511 Séminaire de pharmacologie 1 **1 cr.**

Mise en perspective, présentation et discussion de travaux de recherche en pharmacologie par des conférenciers invités. Les étudiants inscrits seront tenus d'assister à un minimum de 15 séances durant l'année universitaire. Trimestres d'automne et d'hiver.

PHL 60512 Séminaire de pharmacologie 2 **1 cr.**

Mise en perspective, présentation et discussion de travaux de recherche en pharmacologie par des conférenciers invités. Les étudiants inscrits seront tenus d'assister à un minimum de 15 séances durant l'année universitaire. Trimestres d'automne et d'hiver. Préalable(s) : PHL 60511.

PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie **2 cr.**

Chantal Lambert et Martin G. Sirois

Comment préparer et présenter des études en pharmacologie fondamentale ou clinique. Les étudiants effectueront deux présentations orales et une par affiche; recevront une vidéo de la deuxième présentation oale et une rétroaction par des professeurs.

PHL 6060 Pathologie et thérapeutique **3 cr.**

Patrick Du Souich

Modulation de la pharmacocinétique et de la pharmacodynamie par la pathologie des différents systèmes. Répercussions sur les recommandations thérapeutiques. Cours cyclique.

PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II **3 cr.**

Guy Rousseau

Analyse de variance. Comparaison orthogonale et non orthogonale. Coefficient de corrélation : données de mesures, ordinales et nominales. Droite de régression. Analyse de covariance, factorielle, par carrés latins.

PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire **3 cr.**
René Cardinal et Guy Rousseau

Modèles animaux des pathologies humaines pour l'étude des médicaments cardiovasculaires. Pharmacodynamie et cinétique de ces médicaments. Indices clinimétriques.

PHL 6072 Techniques pharmacologiques II **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Martin Sirois

Études en laboratoire des méthodes utilisées pour définir l'action des médicaments sur le système nerveux central, la musculature lisse, strié et cardiaque et sur les systèmes cardiovasculaire et pulmonaire.

PHL 6074 Pharmacologie appliquée **3 cr.**
Vincent Pichette

Étude des classes de médicaments centrée a) sur les propriétés physico-chimiques sous-jacentes à leur cinétique, mécanisme d'action et indications; b) sur le bénéfice-risque, les effets indésirables et les interactions médicamenteuses.

PHL 6075 Pharmacologie clinique **3 cr.**
Vincent Pichette

Étude des principes de pharmacologie clinique pour le traitement de divers problèmes de santé.

PHL 6076 Pharmacologie spécialisée-néphrologie **3 cr.**
Alain Bonnardeaux et Vincent Pichette

Principes de pharmacologie clinique aux infirmières de pratique avancée de néphrologie. Insuffisance rénale et ses complications. Hypertension, anémie, dyslipidémies, maladies vasculaires, hémodialyse, dialyse péritonéale et greffe rénale.

PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie **3 cr.**
Eric Thorin

Principes de pharmacologie clinique aux infirmières de pratique avancée de cardiologie. Hypertension artérielle, athérosclérose et dyslipidémies, angines, infarctus, maladies artérielles et veineuses périphériques, arythmies, transplantation...

PHL 6079 Pharmacologie spécialisée - 1ère ligne **6 cr.**
Éveline Hudon et Pierre-André Lavoie

Principes de pharmacologie clinique pour les infirmières de prat. avancée - soins de 1re ligne. Prescription et suivi pharm. avec clientèles variées ayant des problèmes de santé courants ou des maladies chroniques stables.

PHL 6081 Métabolisme des médicaments **3 cr.**
Vincent Pichette

L'objectif est d'exposer l'étudiant aux voies enzymatiques impliquées dans la synthèse/métabolisme de produits exogènes et endogènes, la formation de métabolites radicalaires et tératogènes et les méthodes utilisées pour étudier le métabolisme.

PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire **3 cr.**
Christian Beauséjour et Audrey Claing

Revue générale des mécanismes moléculaires d'activation des récepteurs et de l'intégration cellulaire du message pharmacologique. Classification des récepteurs. Progrès récents dans l'étude de divers groupes de récepteurs.

PHL 6093 Immunopharmacologie **3 cr.**
Jean-Francois Gauchat

Concepts et champs d'application de l'immunopharmacologie. Cibles, mécanismes d'action, indications thérapeutiques et effets secondaires des médicaments dans le système immunitaire. Développement industriel de nouveaux médicaments immunomodulateurs.

PHL 6094 Pharmacoépidémiologie et applications **3 cr.**
Jean-Philippe Lafrance

Méthodes et/ou raisonnement épidémiologique utilisé pour évaluer, généralement sur de grandes populations, l'efficacité, le risque, le bénéfice et l'usage des médicaments en vie réelle.

PHL 6095 Genèse et réglementation des médicaments **3 cr.**
Pierre Beaulieu et Pierre Larochelle

Devis d'essais cliniques de phase I à IV pour les principales classes de médicaments. Méthodologie des études pharmacoéconomiques et pharmacoépidémiologiques. Réglementation canadienne et internationale de la mise en marché des médicaments.

PHL 6096 Pharmacovigilance **2 cr.**

Particularités cliniques de la pharmacovigilance : les effets toxiques des médicaments, les interactions médicamenteuses, les populations à haut risque, les agents biologiques, et la pharmacovigilance des produits distribués sans ordonnance.

PHL 6097 Plante médicinale-usage thér. **3 cr.**

Savoirs ethnobotanique, chimique, pharmacologique, thérapeutique et de règlementation associés aux plantes médicinales : analyse critique des informations qui s'y rattachent. Ce cours est contingenté à 15 étudiants.

PHL 6099 Pharmacologie du cancer **3 cr.**

Classes et mécanismes d'action cellulaire et moléculaire des agents pharmacologiques utilisés pour le traitement du cancer. Progrès récents dans la découverte de nouvelles cibles thérapeutiques.

PHL 6904 Mémoire **30 cr.**

PHL 6920 Travail dirigé **15 cr.**

Revue de littérature exhaustive et réflexion personnelle sur une problématique de pharmacologie clinique. Rapport écrit et exposé verbal des résultats.

PHL 6930 Stages en milieux professionnels **15 cr.**

Stage pratique de 15 semaines dans un milieu professionnel et rédaction d'un rapport.

PHL 7901 Séminaire de thèse 1 **1 cr.**

Participation aux conférences du Département de pharmacologie (ou, le cas échéant, à celles d'une autre faculté, d'un autre département, groupe ou centre de recherche) pendant la première année du programme de Ph. D. (pharmacologie).

PHL 7902 Séminaire de thèse 2 **1 cr.**

Participation aux conférences du Département de pharmacologie (ou, le cas échéant, à celles d'une autre faculté, d'un autre département, groupe ou centre de recherche) pendant la deuxième année du programme de Ph.D. (pharmacologie).

PHT - Physiothérapie

PHT 6003 Concepts pédagogiques en physiothérapie **3 cr.**

Notions de pédagogie médicale. Rôle du thérapeute comme enseignant auprès de clientèles et auprès de leurs proches. Rôle du thérapeute comme moniteur clinique et en tant qu'enseignant. Les principaux modes d'apprentissage.

PHT 6004 Gestion, marketing et aspects légaux **3 cr.**

Notions de gestion appliquées dans les milieux traditionnels de la santé et en milieu privé. La promotion des expertises et du rôle du physiothérapeute. Les aspects légaux de la pratique dans les différents milieux.

PHT 6005 Diagnostic en physiothérapie **3 cr.**
France Piotte

Méthodes de diagnostic et de raisonnement clinique avec différentes clientèles. Notions théoriques sur le concept du raisonnement clinique et mise en pratique. Aspects de responsabilité du diagnostic en physiothérapie.

PHT 6006 Physio. avancée en musculo-squelettique **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Ghislaine Lavoie et collaborateurs

Évaluation et traitements avancés des complexes articulaires des quadrants supérieur/inférieur. Analyse critique de ces approches utilisées auprès de clientèles présentant des déficiences neuro-musculo-squelettiques. Apprentissage de ces approches.

PHT 6009 Physiothérapie avancée en neurologie **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Robert Forget et collaborateurs

Apprentissage des principales approches avances utilisées auprès des clientèles présentant des déficiences neurologiques de nature centrale : hémiparétiques, traumatisés cranio-encéphaliques, parkinsoniens, blessés médullaires et autres.

PHT 6011 Réadaptation cardiorespiratoire avancée **3 cr.**
Rachel Brosseau et collaborateurs

Pharmacologie propre à la physiologie de l'exercice. Pathologie cardiorespiratoire. Développement de programmes d'exercices. Calculs métaboliques. Électrocardiogramme. Mesures d'urgence et sécurité. Évaluation et traitement des plaies.

PHT 6012 Gestion de la douleur chronique **3 cr.**
C. Elaine Chapman et collaborateurs
Éléments de psycho et de patho-physiologie de la douleur. Pharmacologie appliquée à la douleur. Revue critique des différentes approches utilisées pour la douleur. Notions de mesure de la douleur.

PHT 6013 Approches physiothérapiques spécialisées **3 cr.**
Interventions physiothérapiques spécialisées chez des clientèles spécifiques : pédiatrie, oncologie, grands brûlés, soins palliatifs et autres.

PHT 6014 Traumatologie sportive **3 cr.**
Physiothérapie des blessures musculosquelettiques reliées aux activités sportives. Soins d'urgence et interventions sur le terrain. Étude des mécanismes de blessures et de leur prévention. Nutrition, médication, approche psychologique de l'athlète.

PHT 6104 Stage intervention clinique 1 **6 cr.**
Activités cliniques réalisées dans un milieu clinique pour développer les compétences cliniques et professionnelles de futurs physiothérapeutes. Évaluation d'efficiences de services cliniques.

PHT 6105 Stage intervention clinique 2 **6 cr.**

PHT 6112 Activité synthèse **1 cr.**
Activité de révision et d'intégration des connaissances acquises au cours du programme de formation pour évaluer l'atteinte des compétences d'un physiothérapeute débutant dans les principaux domaines de pratique.

PHT 6113 Travail dirigé **5 cr.**
Travail sur une question de nature scientifique liée à la physiothérapie, permettant l'intégration des savoirs théoriques et pratiques acquis en cours de formation. Activités connexes de ressourcement, de réflexion et de transfert des connaissances.

PHT 6201 RPP: Problématique urinaire féminine **3 cr.**
Description, évaluation et intervention en physiothérapie des divers types d'incontinence urinaire chez la femme. Introduction à la pratique clinique. Éthique. Préalable(s) : B. Sc. (physiothérapie) ou l'équivalent

PHT 6202 RPP: Problématique du prolapsus pelvien **1 cr.**
Description, évaluation et intervention en physiothérapie des divers types de prolapsus chez la femme. Installation d'un pessaire. Pratique clinique. Préalable(s) : PHT 6201 ou l'équivalent

PHT 6203 RPP: Problématique musculosquelettique **3 cr.**
Description, évaluation et traitement en physiothérapie des dysfonctions musculosquelettiques connexes aux problématiques périnéales, pelviennes et obstétricales. Concepts de stabilisation. Préalable(s) : PHT 6201 ou l'équivalent

PHT 6204 RPP: Problèmes anorectaux et masculins **3 cr.**
Description, évaluation et intervention en physiothérapie des divers types de problématiques anorectales et des divers types d'incontinence urinaire chez l'homme. Pratique clinique. Éthique. Préalable(s) : PHT 6201 ou l'équivalent

PHT 6205 RPP: Problématique des algies périnéales **3 cr.**
Description, évaluation et intervention en physiothérapie des algies en lien avec la région périnéale et pelvienne. Impacts psychosociaux des problématiques périnéales et pelviennes. Préalable(s) : PHT 6201 ou l'équivalent

PHT 6206 RPP: Populations spécifiques **2 cr.**
Description, évaluation et intervention en physiothérapie des dysfonctions urinaires, anorectales et des algies périnéales chez les populations pédiatrique, gériatrique et neurologique. Guides de pratiques cliniques. Préalable(s) : PHT 6201 et PHT 6202 et PHT 6203 et PHT 6204 et PHT 6205 ou l'équivalent

PHT 6301 Conception projet intég. clin. **7.5 cr.**
Revue de littérature avec rapport synthèse, élaboration d'une méthodologie et d'un protocole en préparation d'un projet d'intégration clinique en physiothérapie; cadre à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant.

PHT 6302 Production projet intég. clin. **7.5 cr.**
Travail individuel sur une question clinique en physiothérapie, permettant notamment l'intégration à sa pratique clinique des savoirs et des compétences acquis dans les cours; cadre à préciser avec le professeur qui dirige l'étudiant.

PLU - Pluridisciplinaire

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction **1 cr.**
Béatrice Godard
Les développements biomédicaux et l'éthique de la recherche ; les grands textes régulateurs ; le rapport éthique et technoscience ; l'évaluation éthique d'un projet ; l'intégrité scientifique du chercheur.

PLU 6046B Sujets humains en recherche **1 cr.**
Types de recherche faisant appel à des sujets humains : analyse de cas. Présentation des problèmes et des enjeux; examen des textes régulateurs, des pratiques et des protocoles. Préalable(s) : PLU 6046A.

PLU 6046C Problématiques/Éthique de la recherche **1 cr.**
Problématiques particulières en éthique de la recherche : analyse de cas. Présentation des problèmes et des enjeux; examen des textes régulateurs, des pratiques et des protocoles. Préalable(s) : PLU 6046A.

PLU 6048 Connaissances et changements en santé **3 cr.**
Jean-Louis Denis, Pascale Lehoux et collaborateurs
Rôle des connaissances tacites, scientifiques et normatives en santé; les interactions entre savoirs scientifiques et savoirs pratiques; processus de production et de transfert des connaissances. Cours cyclique.

PSL - Physiologie

PSL 6001 Stage de recherche en physiologie 1 **3 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs
Stage de recherche dans le domaine de la physiologie des systèmes ou de la physiologie moléculaire. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PSL 6002 Stage de recherche en physiologie 2 **6 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs
Stage de recherche dans le domaine de la physiologie des systèmes ou de la physiologie moléculaire. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PSL 6003 Stage de recherche en physiologie 3 **9 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs
Stage de recherche dans le domaine de la physiologie des systèmes ou de la physiologie moléculaire. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PSL 6004 Stage de recherche en physiologie 4 **12 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs
Stage de recherche dans le domaine de la physiologie des systèmes ou de la physiologie moléculaire. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PSL 6005 Stage de recherche en physiologie 5 **15 cr.**
Michèle Brochu et collaborateurs
Stage de recherche dans le domaine de la physiologie des systèmes ou de la physiologie moléculaire. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles d'études et rédaction d'un rapport de recherche.

PSL 6020 Méthodes en physiologie **3 cr.**
Lucie Parent et collaborateurs
Bases théoriques de méthodes moléculaires et cellulaires. Purification de protéines, modélisation par homologie, fluorescence et imagerie confocale, souris transgéniques, fluorimétrie en voltage imposé, méthodes spectroscopiques et RMN.

PSL 6021 Modèles du transport membranaire **3 cr.**
Lucie Parent et collaborateurs
Relations structure et fonction des transporteurs et canaux ioniques. Transport actif primaire et secondaire. Systèmes de transport vectoriel. Récepteurs membranaires. Régulation des électrolytes, du pH et du glucose.

PSL 6022 Stages de physiologie moléculaire **3 cr.**
Josette Noel et collaborateurs
Apprentissage de techniques de laboratoire associées à l'étude de la structure et de la fonction des protéines membranaires dans le cadre d'un projet de recherche défini.

Préalable(s) : Des préalables sont exigés pour certains stages. Consulter la personne responsable avant inscription.

PSL 6023 Physiopathologie endocrinienne **3 cr.**

Biosynthèse, métabolisme, contrôle de la sécétion, actions physiologiques et mécanismes moléculaires d'action des hormones; la physiopathologie des dysfonctions endocriniennes.

PSL 60511 Séminaire de maîtrise 1 **0.5 cr.**

Présentation et discussion des travaux de recherche des étudiants du programme de physiologie. Les étudiants inscrits seront tenus de faire une présentation et d'assister à un minimum de 20 séances durant la première année du programme. bligatoire à la maîtrise.

PSL 60512 Séminaire de maîtrise 2 **0.5 cr.**

Présentation et discussion des travaux de recherche des étudiants du programme de physiologie. Les étudiants inscrits seront tenus de faire une présentation et d'assister à un minimum de 20 séances durant la première année du programme. bligatoire à la maîtrise. Préalable(s) : PSL 60511.

PSL 60521 Séminaire de doctorat 1.1 **0.5 cr.**

Présentation et discussion des travaux de recherche des étudiants du programme de physiologie. Les étudiants inscrits seront tenus de faire une présentation et d'assister à un minimum de 20 séances durant la première année du programme. Obligatoire au Ph. D.

PSL 60522 Séminaire de doctorat 1.2 **0.5 cr.**

Présentation et discussion des travaux de recherche des étudiants du programme de physiologie. Les étudiants inscrits seront tenus de faire une présentation et d'assister à un minimum de 20 séances durant la première année du programme. Obligatoire au Ph. D. Préalable(s) : PSL 60521.

PSL 60531 Séminaire de doctorat 2.1 **0.5 cr.**

Présentation et discussion des travaux de recherche des étudiants du programme de physiologie. Les étudiants inscrits seront tenus de faire une présentation et d'assister à un minimum de 20 séances durant la première année du programme. Obligatoire au Ph. D.

PSL 60532 Séminaire de doctorat 2.2 **0.5 cr.**

Présentation et discussion des travaux de recherche des étudiants du programme de physiologie. Les étudiants inscrits seront tenus de faire une présentation et d'assister à un minimum de 20 séances durant la première année du programme. Obligatoire au Ph. D. Préalable(s) : PSL 60531.

PSL 60601 Sém. transport membranaire 1 **cr.**

Présentation et discussion des données récentes obtenues par les chercheurs du Groupe de recherche en transport membranaire et des chercheurs invités qui travaillent dans ce domaine.

PSL 60602 Sém. transport membranaire 2 **cr.**

Présentation et discussion des données récentes obtenues par les chercheurs du Groupe de recherche en transport membranaire et des chercheurs invités qui travaillent dans ce domaine. Préalable(s) : PSL 60601.

PSL 60611 Biophy., physiol. molécul. 1.1 **0.5 cr.**

Mise en perspective, présentation et discussion de travaux de recherche par des conférenciers invités et les étudiants inscrits à l'option. Ces derniers devront assister à un minimum de 10 séances par année. Obligatoire au Ph. D.

PSL 60612 Biophy., physiol. molécul. 1.2 **0.5 cr.**

Mise en perspective, présentation et discussion de travaux de recherche par des conférenciers invités et les étudiants inscrits à l'option. Ces derniers devront assister à un minimum de 10 séances par année. Préalable(s) : PSL 60611.

PSL 60621 Biophy., physiol. molécul. 2.1 **0.5 cr.**

Mise en perspective, présentation et discussion de travaux de recherche par des conférenciers invités et les étudiants inscrits à l'option. Ces derniers devront assister à un minimum de 10 séances par année. Obligatoire au Ph. D.

PSL 60622 Biophy., physiol. molécul. 2.2 **0.5 cr.**

Mise en perspective, présentation et discussion de travaux de recherche par des conférenciers invités et les étudiants inscrits à l'option. Ces derniers devront assister à un minimum de 10 séances par année. Obligatoire au Ph. D. Préalable(s) : PSL 60621.

PSL 6081 Données récentes en cardiovasculaire **3 cr.**

Madhu Anand-Srivastava

Présentation et discussion des découvertes récentes concernant la physiologie du coeur et des vaisseaux et le contrôle neuro-humoral des fonctions cardiovasculaires.

PSL 6090 Mécanismes régulateurs en physiologie **3 cr.**

Réjean Couture

Étude des mécanismes d'autoasservissement tels qu'on les retrouve dans les systèmes nerveux, cardiovasculaire, endocrinien, gastro-intestinal, respiratoire et rénal.

PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire **3 cr.**

Angelo Calderone

Électrophysiologie cardiaque, contraction du myocarde, la pompe cardiaque, hémodynamique, circulation périphérique, microcirculation, régulation centrale et périphérique de la circulation.

PST - Psychiatrie

PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie **3 cr.**

Sandra Boye et Graciela Pineyro Filpo

Thèmes de recherche fondamentale, clinique et épidémiologique en psychiatrie. Pharmacologie et neurophysiologie des psychopathologies des maladies dégénératives et des troubles du développement.

PST 6110 Psychopathologie/cycles de vie **3 cr.**

Richard Boyer et Françoise Maheu

Approche développementale de la santé mentale. Comparaison de l'épidémiologie et du traitement des troubles psychiatriques des enfants, des adolescents, des adultes et des aînés. Évolution de la santé mentale au cours de la vie.

PST 6120 Sciences et sémiologie psychiatrique **1 cr.**

Alexandre Dumais

Approches historique, culturelle et philosophique en sémiologie psychiatrique, analyse critique des approches statistiques classiques et nouvelles méthodologies, principes de validation externe et application concrète en recherche et en clinique.

PST 6200 Le sommeil, la chronobio. et les rêves **3 cr.**

Marie Dumont et Roger Godbout

Principaux modèles et théories sur les rythmes biologiques, le sommeil et les rêves. Aspects physiologiques, comportementaux et cognitifs. Discussion sur les grands courants de recherche fondamentale, appliquée et clinique. Ce cours est offert aux deux ans, aux années paires. Cours cyclique.

PST 6400 Séminaire de neuropsychopharmacologie **3 cr.**

PST 7000 Séminaire de thèse **3 cr.**

Valérie Mongrain et Jean Séguin

Présentation par les étudiants de leur projet de thèse. Revue critique des travaux présentés. Ce cours est offert aux deux ans, aux années paires. Cours cyclique.

QPP - Qualification pour physiothérapeutes

QPP 6001 Interv. avancées en m.squel.1 **4 cr.**

Conduite avancée de l'évaluation physiothérapique et du raisonnement clinique menant au diagnostic en physiothérapie, à la conception et à la mise en oeuvre du traitement des problématiques du rachis lombaire, du bassin et de la hanche.

QPP 6002 Interv. avancées en m. squel. 2 **2 cr.**

Conduite avancée de l'évaluation physiothérapique et du raisonnement clinique menant au diagnostic en physiothérapie, à la conception et à la mise en oeuvre du traitement des problématiques du genou, de la cheville et du pied.

QPP 6003 Interv, avancées en m. squel. 3 **3 cr.**

Conduite avancée de l'évaluation physiothérapique et du raisonnement clinique menant au diagnostic en physiothérapie, à la conception et à la mise en oeuvre du traitement du rachis cervical, dorsal et du membre supérieur.

QPP 6005 Act. intrégratrices en physio. **3 cr.**

Maîtrise du diagnostic différentiel en physiothérapie. Intégration de concepts théoriques et mise en pratique du raisonnement clinique dans les domaines neuromusculosquelettique et cardiorespiratoire dans l'étude et la résolution des cas complexes.

QPP 6006 Stage d'intégration clinique 1 **5 cr.**

Activités d'intégration à la profession en milieu clinique et mise en oeuvre des compétences nécessaires à la pratique au Québec. Démonstration du raisonnement clinique pour intervenir dans le contexte de la gestion des soins en physiothérapie.

QPP 6007 Stage d'intégration clinique 2 **5 cr.**

Activités en milieu clinique et mise en oeuvre des compétences nécessaires à la pratique de la physiothérapie au Québec. Intégration du raisonnement clinique pour intervenir dans un contexte d'autonomie professionnelle.

QPP 6008 Stage d'intégration clinique 3 **5 cr.**

Activités en milieu clinique et mise en oeuvre des compétences nécessaires à la pratique de la physiothérapie au Québec. Maîtrise du raisonnement clinique et prise de décision démontrant une pratique factuelle, autonome et efficiente.

QPP 6009 Interv. avancées en neurologie **4 cr.**

Raisonnement clinique en physiothérapie lors des lésions nerveuses centrales et périphériques les plus courantes. Intégration des facteurs fonctionnels et du pronostic dans la conception et la mise en oeuvre des interventions cliniques en neurologie.

QPP 6010 Professionnalisme en physio. **1 cr.**

Reconnaissance et analyse des enjeux et dilemmes éthiques classiques et contemporains dans la pratique de la physiothérapie. Concepts, principes et règles de bioéthique. Appropriation du code de déontologie des physiothérapeutes du Québec.

QPP 6011 Physio. cardiorespiratoire **3 cr.**

Maîtrise de l'évaluation et du traitement des clientèles présentant des déficiences cardiorespiratoires, incluant le développement de programmes d'exercices en endurance cardiorespiratoire efficace et sécuritaire et la promotion de la santé.

QPP 6018 Interv. avancées en gériatrie **3 cr.**

Intégration d'une démarche clinique en physiothérapie gériatrique dans le contexte professionnel québécois. Conception d'interventions adaptées aux personnes âgées en intégrant les notions biopsychosociales liées au vieillissement.

QPP 6020 Raisonnement électrothérapie **2 cr.**

Maîtrise du raisonnement clinique en électrothérapie et mise en oeuvre des interventions fondées sur les modalités électrothérapeutiques appliquées aux atteintes les plus fréquemment traitées en physiothérapie.

RAD - Radiologie diagnostique

RAD 6000 Princ. d'imagerie par résonance magnét. **14 cr.**

Manon Bélair et Pierre Charles Milette

Ce cours abordera les principes de production d'images à partir de résonance magnétique, les différentes séquences d'acquisition, l'utilisation des produits de contraste.

RAD 6005 Introduction à l'IRMF **3 cr.**

Introduction pratique à l'IRMF anatomique et fonctionnelle. Contenu : physique de base, devis expérimentaux, séquences d'acquisitions, analyses statistiques, applications en neurosciences cognitives et en clinique.

RAD 6010 Stage d'IRM en neuroradiologie **14 cr.**

Manon Bélair

Ce stage abordera les sujets suivants : la sémiologie de la neuroradiologie (normale et pathologique) à la résonance magnétique, incluant l'étude du cerveau, de la colonne et du cou.

RAD 6020 Stage d'IRM en musculosquelettique **14 cr.**

Etienne Cardinal

Ce stage abordera les sujets suivants : la sémiologie de la radiologie musculosquelettique (normale et pathologique) à la résonance magnétique incluant l'étude du squelette, des muscles, des tendons et des articulations.

RAD 6030 Stage d'IRM en abdomino-vasculaire **14 cr.**

Pascale Audet

Ce stage abordera les sujets suivants : la sémiologie de la radiologie abdominale (normale et pathologique) à la résonance magnétique incluant l'étude de la cavité abdominale, de la cavité pelvienne et du réseau vasculaire abdominal et périphérique.

RAD 6140 Imagerie du sein **1 cr.**

Ce cours vise à revoir les méthodes d'imagerie permettant la détection, la description et le diagnostic des pathologies du sein.

REA - Réadaptation (générale)

REA 6002 Théories sensorimotrices en réadaptation **3 cr.**

Daniel Bourbonnais et Robert Forget

Fondements théoriques des approches sensorimotrices utilisées en réadaptation pour améliorer la fonction motrice. Bases neurophysiologiques et effets des stimulations sensorielles. Analyse et critique de ces approches. Cours cyclique.

REA 6004 Recherches en réadaptation **3 cr.**

Daniel Bourbonnais, Cyril Duclos et Dany Gagnon

Lectures, interprétation, critiques et synthèse de résultats de recherche en réadaptation; formulation d'une problématique de recherche en réadaptation.

REA 6007 Évaluation en réadaptation **3 cr.**

Bonnie Swaine et collaborateurs

Théories de la mesure en réadaptation. Analyse d'instruments de mesure clinique utilisés en réadaptation pour évaluer les déficiences, les incapacités et les handicaps.

REA 6008 Notions avancées de pathokinésiologie **3 cr.**

Sylvie Nadeau et collaborateurs

Mesures biomécaniques et électromyographiques dans l'étude du mouvement et dans les analyses de tâches fonctionnelles chez le sujet normal et ayant des déficiences neurologiques et musculo-squelettiques. Lien entre les déficits et la performance. Cours cyclique.

REA 6009 Problématique spécifique en réadaptation **3 cr.**

Jacqueline Rousseau et Bonnie Swaine

Application et analyse d'approches et méthodologies de recherche utilisées dans le domaine de la réadaptation. Préalable(s) : REA 6004.

REA 6010 Réadaptation et dimension psychosociale **3 cr.**

Les professeurs

Recherche en réadaptation et dimensions psychosociales. Modèles explicatifs, motivationnels et de changement de comportement. Variables psychosociales et participation. Sentiment d'efficacité personnelle, normes et pressions sociales, représentations

REA 6011 Réadaptation et technologie **3 cr.**

Louise Demers et Dany Gagnon

Analyse critique de l'applicabilité clinique des technologies émergentes. Environnements intelligents. Application des technologies dans divers contextes de pratiques et avec différentes clientèles en adaptation-réadaptation. Enjeux éthiques.

REA 6012 Transfert de connaissances **3 cr.**

Les professeurs

Modèles d'échange et d'application des connaissances (ÉAC). Développement et critique d'outils d'ÉAC. Approches de recherche pour évaluer les barrières et facilitateurs et les stratégies d'ÉAC complexes.

REA 6014 Réadaptation et travail **3 cr.**

Pierre Yves Therriault et collaborateurs

Travail, santé et organisation du travail. Théories de l'action. Recherche en réadaptation professionnelle en santé mentale et en santé physique. Principaux enjeux en prévention et en santé et sécurité au travail.

REA 6015 Réadaptation et promotion de la santé **3 cr.**

Deborah Feldman et Johanne Filiatrault

Prévention et promotion de la santé : modèles théoriques et stratégies d'intervention. Apport des intervenants de la réadaptation en prévention et promotion dans une perspective individuelle et populationnelle. Enjeux et méthodes de recherche.

REA 6103 Trav. rech. sci. réadaptation **3 cr.**

Stage de recherche en sciences de la réadaptation. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche sous la supervision d'un professeur de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

REA 6106 Trav. rech. sci. réadaptation **6 cr.**

Stage de recherche en sciences de la réadaptation. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche sous la supervision d'un professeur de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

REA 6109 Trav. rech. sci. réadaptation **9 cr.**

Stage de recherche en sciences de la réadaptation. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche sous la supervision d'un professeur de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

REA 6112 Trav. rech. sci. réadaptation **12 cr.**

Stage de recherche en sciences de la réadaptation. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche sous la supervision d'un professeur de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

REA 6115 Trav. rech. sci. réadaptation **15 cr.**

Stage de recherche en sciences de la réadaptation. Participation à un projet de recherche, élaboration de protocoles et rédaction d'un rapport de recherche sous la supervision d'un professeur de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

REA 6300 Réadapt. et système de santé **2 cr.**

Analyse de la pratique professionnelle en réadaptation. Organisation des services, secteur privé et public et législation.

REA 6301 Prat. factuelle avancée réada. **3 cr.**

Intégration à la pratique clinique des notions d'épidémiologie, de méthodologie de la recherche et de la théorie de la mesure. Interprétation juste et pertinente des données probantes pour planifier l'évaluation et le traitement en réadaptation.

REA 6302 Rel. thérapeutique en réadapt. **3 cr.**

Transfert et contre-transfert. Processus de la thérapie médiatisée individuelle et de groupe appliquée à la réadaptation : expression, reflet, support à la relation, espace potentiel, support à la symbolisation.

REA 7000 Critique: approches/réadapt. **3 cr.**
Dorothy Barthelemy et Marie Vanier

Ce cours vise à développer la pensée critique à l'égard des interventions dans le domaine de la réadaptation et des domaines connexes.

REA 70001 Critique: approches/réadapt. 1 **1.5 cr.**

Ce cours vise à développer la pensée critique à l'égard des interventions dans le domaine de la réadaptation et des domaines connexes.

REA 70002 Critique: approches/réadapt. 2 **1.5 cr.**

Ce cours vise à développer la pensée critique à l'égard des interventions dans le domaine de la réadaptation et des domaines connexes. Préalable(s) : REA 70001.

SMC - Sciences cliniques

SMC 6011 Néphrologie : physiologie rénale **3 cr.**
Alain Bonnardeaux et collaborateurs

Circulation rénale et filtration glomérulaire. Transport des solutés dans chacun des segments du néphron. Métabolisme rénal. Fonction endocrine du rein. Rôle du rein dans l'homéostase hydroélectrolytique et acido-basique. (année impaire) Cours cyclique.

SMC 6020 Physiologie de la reproduction **3 cr.**
François Dubé et collaborateurs

Fonctions testiculaire et ovarienne. Fécondation et embryogenèse précoce. Principes de reproduction assistée. Signalisation hormonale. Grands syndromes en obstétrique et gynécologie. Sujets d'actualité en reproduction.

SMC 6023 Endocrinologie **3 cr.**
Pierre D'Amour et collaborateurs

Action des hormones dans le contrôle des grandes fonctions de l'organisme humain.

SMC 6035 Mémoire **30 cr.**

Mémoire portant sur un travail de recherche élaboré dans le but de répondre à une question spécifique en éthique clinique. Le directeur assurera une supervision étroite et facilitera l'intégration de l'étudiant sur le terrain, si nécessaire.

SMC 6051 Bio. cellulaire et molécul. 1 **2 cr.**

Progrès récents sur génome et chromosomes, réplication, transcription, traduction, maturation des protéines, récepteurs membranaires, signalisation intracellulaire, cycle cellulaire, cancer et oncogène, apoptose et développement.

SMC 6052 Bio. cellulaire et molécul. 2 **3 cr.**

Progrès récents sur génome et chromosomes, réplication, transcription, traduction, maturation des protéines, récepteurs membranaires, signalisation intracellulaire, cycle cellulaire, cancer et oncogène, apoptose et développement.

SMC 6061 Génétique médicale **3 cr.**
Grant Mitchell

Mise à jour des acquisitions récentes dans le domaine de la génétique médicale et discussion sur l'application de ces données en médecine moderne.

SMC 6904 Mémoire **37 cr.**

SMC 6908 Mémoire **35 cr.**

SMC 6910 Mémoire **35 cr.**

SMC 6915 Mémoire **38 cr.**

SMC 7010 Thèse **78 cr.**

SMC 7011 Thèse **80 cr.**

SMC 7015 Séminaire de thèse **3 cr.**

Développement de compétences pratiques à la recherche biomédicale en santé musculo-squelettique par l'approfondissement du projet de thèse, des présentations par des conférenciers invités et des discussions en groupe.

SMC 7020 Thèse **78 cr.**

Le projet doit être accepté par le directeur du programme de médecine d'assurance et expertise.

SMC 7030 Thèse **78 cr.**

SMC 7905 Thèse **78 cr.**

SMC 7910 Thèse **87 cr.**

SMC 7911 Thèse **79 cr.**

SPU - Santé publique

SPU 7001 Séminaire en santé publique **3 cr.**
François Béland et collaborateurs

Séminaire interdisciplinaire permettant aux étudiants d'approfondir un ou plusieurs sujets reliés à leur spécialisation et de se familiariser avec les diverses techniques de recherche employées dans le domaine de la santé publique.

SPU 7002 Séminaire en organisation **3 cr.**
Régis Blais et collaborateurs

L'analyse des systèmes et organisations de santé et des déterminants de l'utilisation des services.

SPU 7003 Séminaire en épidémiologie **3 cr.**
Mark Daniel et collaborateurs

Ce séminaire vise l'approfondissement des connaissances sur les domaines d'application des méthodes épidémiologiques : les maladies infectieuses; le cancer; les maladies cardiovasculaires; la reproduction; la nutrition.

SPU 7004 Séminaire en promotion de la santé **3 cr.**
Katherine Frohlich et collaborateurs

Communications persuasives. Changement d'attitude. Changement de comportement. Support social et comportements de santé. Éducation sanitaire. Méthode d'apprentissage. Action sociopolitique. Marketing social.

SPU 7005 Séminaire en toxicologie **3 cr.**
Kannan Krishnan et collaborateurs

Préparation d'une monographie sur un agent chimique ou une classe d'agents chimiques à potentiel toxique rencontré(s) dans l'environnement : étude descriptive de la toxicité, caractérisation des mécanismes d'action, appréciation du risque toxique.

SPU 7006 Séminaire en gestion des organisations **3 cr.**
Claude Sicotte et collaborateurs

Essence d'une organisation professionnelle réglementée. Buts des organisations et des professionnels. Particularités du design et de la structure des organisations professionnelles.

SPU 7011 Analyser, comprendre le système de santé **3 cr.**
André-Pierre Contandriopoulos et Paul Lamarche

Analyser le fonctionnement dynamique des systèmes de santé et des systèmes de soins et en comprendre les fondements épistémologiques et disciplinaires.

SPU 7019 Population, santé et développement **3 cr.**
Pierre Fournier, Slim Haddad et Victor Piché

Intégration de la variable population au développement. Relations entre les politiques de développement, les environnements culturels, sociologiques et macro-économiques et la santé. Enjeux de santé publique et développement.

SPU 7501 Évaluation des interventions en santé **3 cr.**
Astrid Brousselle et François Champagne

Ce séminaire vise à consolider les connaissances et à fournir des compétences (cognitives, fonctionnelles, comportementales et déontologiques) en évaluation des interventions en santé. Préalable(s) : ASA 6178.

SPU 7502 Séminaire en transfert de connaissances **3 cr.**

Comprendre les principales approches théoriques. Savoir analyser un processus de valorisation et de communication des connaissances. Maîtriser les techniques et stratégies dans le champ de la santé.

SPU 75031 Practicum en évaluation 1 **1.5 cr.**

Ce cours vise à développer l'expertise professionnelle de l'évaluateur et à favoriser une pratique réflexive à l'égard de l'évaluation des interventions dans le domaine de la santé par la réalisation d'un projet d'évaluation (1re partie).

SPU 75032 Practicum en évaluation 2 **1.5 cr.**

Ce cours constitue la 2e partie du projet pratique en évaluation, dont l'objectif est de développer l'expertise professionnelle et de favoriser une pratique réflexive à l'égard de l'évaluation des interventions dans le domaine de la santé.

SPU 7504 Séminaire de pratique avancée **3 cr.**

Ce séminaire consolide les apprentissages aquis lors de la conduite du practicum en évaluation. Il vise la réflexion individuelle et collective et l'intégration des connaissances en transfert de connaissances et en gestion de projets.

TXL - Toxicologie

TXL 6002 Méthodes analytiques en toxicologie **3 cr.**
Sami Haddad

Principes des diverses méthodes analytiques applicables au domaine de la toxicologie. Études critiques des limites utiles de ces méthodes.

TXL 6010 Introduction à la toxicologie **3 cr.**
Michèle Bouchard et collaborateurs

Principes généraux de toxicologie. Absorption, distribution, biotransformation et excrétion des substances étrangères. Dépistage des effets toxiques des substances sur les systèmes physiologiques.

TXL 6012 Toxicologie des médicaments **3 cr.**
Sami Haddad

Classification des réactions toxiques aux médicaments. Les réactions toxiques envisagées en fonction des systèmes physiologiques. Réglementation pertinente au domaine.

TXL 6014 Toxicologie de l'environnement **3 cr.**
Marc Amyot et collaborateurs

Principes généraux de la toxicologie de l'environnement. Les effets toxiques de l'activité humaine sur la faune et la flore. Équilibre des écosystèmes. Réglementation pertinente au domaine.

TXL 6016 Toxicologie agro-alimentaire **3 cr.**
Sami Haddad et collaborateurs

L'utilisation des produits toxiques dans le domaine agro-alimentaire. Les effets toxiques de ces produits sur les végétaux et les animaux qui servent à la consommation humaine. La réglementation pertinente au domaine.

TXL 6030 Évaluation du risque toxique 1 **3 cr.**
Sami Haddad

Préparation d'une monographie sur un agent chimique d'utilisation courante. Interprétation des épreuves de toxicité. Définition du seuil toxique et évaluation du risque toxique. Discussion critique du bien-fondé de la norme actuelle. Préalable(s) : TXL 6010 et MSN 6136.

VSS - Vieillissement, santé et société

VSS 6008 Travail dirigé **15 cr.**